

Société Générale Marocaine de Banques

NOTE D'INFORMATION



EMISSION OBLIGATAIRE SUBORDONNEE COTEE ET NON COTEE
DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION : 500 000 000,00 MAD

MATURITE : 10 ANS

	Tranche A Cotée	Tranche B Non Cotée
Plafond	500 000 000 MAD	
Nombre	5.000 obligations subordonnées	
Valeur Nominale	100 000 MAD	
Taux	Taux fixe. 5,98% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe primaire des BDT 10 ans telle que arrêtée lors de la séance d'adjudication du 30 octobre 2012, soit 4,88%, augmenté d'une prime de risque).	
Prime de Risque	110 pbs	
Maturité	10 ans	
Négociabilité des titres	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors Bourse)
Remboursement	In fine	
Période de souscription	Du 10/12/2012 au 12/12/2012 inclus	
Méthode d'allocation	Au prorata	

Souscription réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés dans la présente note d'information

ORGANISME CONSEIL ET COORDINATEUR GLOBAL



CENTRALISATEUR ET CHEF DE FILE
DU SYNDICAT DE PLACEMENT

CO-CHEF DE FILE
DU SYNDICAT DE PLACEMENT

ORGANISME CHARGE
DE L'ENREGISTREMENT



VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM entrée en vigueur le 1 avril 2012, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1- 93- 212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visée par le CDVM en date du 29 Novembre 2012 sous la référence VI/EM/043/2012

Abréviations

ACP	Agences de Clientèle Patrimoniale
AIMR	Association for Investment Management and Research
ALM	Asset Liability Management
BAM	Bank Al-Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
Bdt	Bons du trésor
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Bénéfice Net Simplifié
CA	Chiffre d'Affaires
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CBAO	Compagnie Bancaire d'Afrique Occidentale
CBI	Crédit Bail Immobilier
CCD	Compte courant débiteur
CCH	Compte chèques
CD	Certificat de dépôt
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CGI	Code Générale des Impôts
CIB	Corporate and Investment Banking
CIC	Crédit Industriel et Commercial
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CLICOM	Clientèle commerciale (clientèle entreprise)
CLIPRI	Clientèle privée (particulier)
CLIPRO	Clientèle composée de profession libérale et de très petite et moyenne entreprises
CLT	Crédit à Long Terme
CNIA	Compagnie Nord Africaine et Intercontinentale d'Assurances
CNRO	Coût Net du Risque Opérationnel
CMT	Crédit à Moyen Terme
CRM	Customer Relationship Management
CT	Court Terme
CVAR	Conditional Value At Risk
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAP	Dotations aux amortissements et provisions
DAT	Dépôt à terme
DCF	Discounted Cash Flow
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
Dh	Dirhams
ECS	Europe Computer Systems
EGP	Espace de Gestion de Patrimoine
ESSEC	Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales
ETIC	Etat des Informations Complémentaires
EUR	Euro
FPCT	Fonds de Placement Collectif en Titrisation

GLT	Global Leaders for Tomorrow
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
HB	Hors Bilan
HEC	Hautes Etudes Commerciales
HSBC	Hong Kong and Shanghai Banking Corporation
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
K	Millier
KRI	Key Risk Indicators
LMV	La Marocaine Vie
LT	Long Terme
M	Millions
MAD	Dirham Marocain
Md	Milliards
MLT	Moyen et Long Terme
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
MT	Moyen Terme
OCE	Office de Commercialisation et d'Exportation
ONA	Omnium Nord Africain
OPA	Offre Publique d'Achat
OPCR	Organisme de Placement en Capital Risque
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
P/B	Price to Book
P/E	Price to Earnings
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNB	Produit Net Bancaire
PPI	Prêt Personnel Immobilier
PPO	Prêt Personnel Ordinaire
PRC	Provision pour risques et charges
RCAR	Régime Collectif d'allocation Retraite
RH	Ressources Humaines
RO	Risque Opérationnel
ROA	Return On Assets (résultat net de l'exercice n / total bilan moyen des exercices n, n-1)
ROE	Return On Equity (résultat net de l'exercice n / fonds propres moyens des exercices n, n-1)
S.A	Société Anonyme
SCR	Société Centrale de Réassurance
SF	Société de Financement
SG	Société Générale
SGF	Sogefinancement
SGCIB	Société Générale Corporate and Investment Banking
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques
SNI	Société Nationale d'Investissement
SP	Surveillance Permanente
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée
US\$	Dollar américain
Var	Variation
Vs	Versus

Sommaire

ABREVIATIONS.....	2
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	8
I. Le Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques.....	9
II. Les Commissaires aux Comptes de Société Générale Marocaine de Banques	10
III. L'Organisme Conseil	20
IV. Le Conseil Juridique	21
V. Le responsable de l'information et de la communication financière de Société Générale Marocaine de Banques.....	22
VI. Coordonnées de l'agence de notation	22
PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION.....	23
I. Cadre de l'opération.....	24
II. Structure de l'offre	24
III. Objectifs de l'opération.....	25
IV. Renseignements relatifs aux titres à émettre	25
V. Cotation en bourse	31
VI. Syndicat de placement et intermédiaires financiers	32
VII. Modalités de souscription ou d'acquisition des obligations.....	32
VIII. Modalités de traitement des ordres.....	33
IX. Modalités de règlement et de livraison des titres	35
X. Fiscalité	35
PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES.....	37
I. Renseignements à caractère général	38
II. Renseignements sur le capital de l'émetteur	42
IV. Notation (extraits)	49
V. Organes d'administration et de surveillance	50
VI. Organes de direction	52
VII. Gouvernement d'entreprise.....	55
PARTIE IV. ACTIVITE DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	58
I. Historique et faits marquants de Société Générale Marocaine de Banques	59
II. Appartenance de Société Générale Marocaine de Banques au groupe Société Générale	60
III. Principales Participations de Société Générale Marocaine de Banques	65
IV. Activité	100
V. Organisation	125
VI. Contrôle Interne	130
VII. Le recouvrement	131
VIII. Politique Qualité de la Banque	132
IX. Stratégie de développement	133
PARTIE V. SITUATION FINANCIERE : COMPTES DE LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	135
I. Présentation des comptes consolidés IFRS 2009-2011	136
II. Présentation des comptes semestriels 2012 et 2011 consolidés IFRS	153
PARTIE VI. PERSPECTIVES.....	162
PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES	164
I. Risques de crédit	165
II. Risques de marché	166
III. Risques structurels	167
IV. Risques opérationnels	168
V. Risques réglementaires	169
PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS	170
PARTIE IX. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	172
PARTIE X. ANNEXES	174
Annexe 1 : Données comptables et financières	175
Annexe 2 : Rapport de notation	255
Annexe 3 : Modèle de bulletin de souscription.....	263

Avertissement

Le visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

Le CDVM ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission, objet de la présente note d'information.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des obligations, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les obligations, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le CDVM, ni Société Générale Marocaine de Banques n'encourent de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par les membres du syndicat de placement.

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Préambule

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par Société Générale Marocaine de Banques conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, les analyses et les statistiques fournies par le management de Société Générale Marocaine de Banques et recueillis lors des diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession, afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note d'information ;
- Les liasses comptables et fiscales de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos au 31 décembre 2009, 2010 et 2011 ;
- Les comptes consolidés de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos au 31 décembre 2009, 2010 et 2011 (comptes consolidés IFRS) ;
- La situation intermédiaire des comptes consolidés de SGMA au 30 juin 2011 et au 30 juin 2012 ;
- Les procès verbaux des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, pour les exercices clos aux 31 décembre 2009, 2010 et 2011 ainsi que pour l'exercice en cours ;
- Les procès verbaux des Conseils de surveillance et rapports de gestion pour les exercices clos aux 31 décembre 2009, 2010 et 2011 ainsi que pour l'exercice en cours ;
- Les rapports des commissaires aux comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2009, 2010 et 2011 (comptes sociaux et consolidés IFRS) ;
- La revue limitée des commissaires aux comptes relative à la situation intermédiaire des comptes au 30 juin 2011 et au 30 juin 2012 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2009, 2010 et 2011.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- ✓ Remise ou adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande ;
- ✓ Tenue à la disposition du public selon les modalités suivantes :
 - elle est disponible à tout moment au siège de la Société Générale Marocaine de Banques et CDG Capital:

	Adresse	Numero de téléphone	Numéro de télécopieur
Société Générale Marocaine de Banques	55, Bd Abdelmoumen. 20 100 Casablanca	05.22.43.88.88	05.22.29.88.09
CDG Capital	Immeuble Mamounia, Place Moulay Hassan, Rabat	05.37.66.52.52	05.37.66.52.80

- elle est disponible sur demande auprès des points de collecte du réseau de placement
- elle est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma)
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse des Valeurs de Casablanca et sur son site internet



PARTIE I. Attestations et Coordonnées

I. Le Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques

Dénomination ou raison sociale	Société Générale Marocaine De Banques
Représentant légal	Khalid Chami
Fonction	Président du Directoire
Adresse	55, Bd Abdelmoumen. 20 100 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.43.88.88
Numéro de télécopieur	05.22.29.88.09
Adresse électronique	Khalid.chami@socgen.com

Attestation

Le Président du Directoire atteste qu'à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, le Président du Directoire s'engage à respecter l'échéancier de remboursement selon les modalités décrites dans la présente note d'information.

Pour le Directoire
Khalid Chami
Président du Directoire

II. Les Commissaires aux Comptes de Société Générale Marocaine de Banques

Coordonnées des Commissaires aux Comptes

Dénomination ou raison sociale	Fidaroc Grant Thornton	Ernst & Young
Représentant légal	Faïçal MEKOUAR Associé	Abdeslam BERRADA ALLAM Associé
Adresse	47, Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca	37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour – Casablanca
Numéro de téléphone	05-22-54-48-00	05-22-95-79-00
Numéro de télécopieur	05-22-29-66-70	05-22-39-02-26
Date du 1er exercice soumis au contrôle	2008	2008
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2013	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes semestriels sociaux au 30 juin 2011 et au 30 juin 2012: note d'information pour une émission obligataire subordonnée

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières semestrielles sociales de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse semestriels sociaux.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières semestrielles sociales, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux au 30 juin 2011 et au 30 juin 2012 objet de la revue limitée.

Casablanca, le 9 octobre 2012

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels sociaux des exercices 2009, 2010 et 2011 : note d'information pour une émission obligataire subordonnée

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux audités par nos soins pour les exercices 2009, 2010 et 2011.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux tels que audités par nos soins pour les exercices 2009, 2010 et 2011.

Casablanca, le 9 octobre 2012

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012 (comptes sociaux)

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Société Générale Marocaine de Banques comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 9.309.835, dont un bénéfice net de KMAD 519.549, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-joint, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques arrêtés au 30 juin 2012, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 21 septembre 2012

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011 (comptes sociaux)

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Société Générale Marocaine de Banques comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 8.717.182, dont un bénéfice net de KMAD 605.017, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de

la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques arrêtés au 30 juin 2011, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 20 septembre 2011.

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR associé
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 4 Mai 2011, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 9.165.244 dont le bénéfice net de KMAD 1.005.694.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2011 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance que la banque a effectué au cours de l'exercice une acquisition complémentaire de 40% du capital de SOGELEASE, portant ainsi sa participation dans le capital à 100%.

Casablanca, le 6 mars 2012

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée Générale du 25 Juin 2008, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Générale Marocaine de Banques, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 8.509.123 dont le bénéfice net de KMAD 1.056.212.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous confirmer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Générale de Banques au 31 Décembre 2010, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Casablanca, le 29 Mars 2011

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 juin 2008, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 7.891.880 dont un bénéfice net de KMAD 910.148.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2009, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Par ailleurs, conformément à l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous vous informons que votre banque a acquis, au cours de l'exercice 2009, 13% du capital de la société SOGEPOS pour une valeur de KMAD 4.623.

Casablanca, le 26 avril 2010

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes semestriels consolidés en normes IFRS au 30 juin 2011 et au 30 juin 2012 : note d'information pour une émission obligataire subordonnée

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières semestrielles consolidées en normes IFRS de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et ses filiales contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse semestriels consolidés en normes IFRS.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières semestrielles consolidées en normes IFRS, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés au 30 juin 2011 et au 30 juin 2012 objet de la revue limitée.

Casablanca, le 9 octobre 2012

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels consolidés en normes IFRS des exercices 2009, 2010 et 2011 : note d'information pour une émission obligataire subordonnée

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées en normes IFRS de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et ses filiales contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés en normes IFRS audités par nos soins pour les exercices 2009, 2010 et 2011.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées en normes IFRS, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés en normes IFRS tels que audités par nos soins pour les exercices 2009, 2010 et 2011.

Casablanca, le 9 octobre 2012

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

Attestation d'examen limité de la situation intermédiaire consolidée au 30 juin 2012

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société Générale Marocaine de Banques et ses filiales comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2012. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 8.349.004, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 543.004.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine du Groupe Société Générale Marocaine de Banques arrêtés au 30 juin 2012, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 21 septembre 2012

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

Attestation d'examen limité de la situation intermédiaire consolidée au 30 juin 2011

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2011. Cette sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2011. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 7.730.592, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 569.226.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Société Générale Marocaine de Banques arrêtés au 30 juin 2011, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 20 septembre 2011

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 8.092.060 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1.134.515.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement de la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe société Générale Marocaine de Banques au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 06 mars 2012

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales, comprenant le bilan au 31 Décembre 2010, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS)

Casablanca, le 29 mars 2011

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR associé
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Société Générale Marocaines de Banques au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 26 avril 2010

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

III. L'Organisme Conseil

Coordonnées des organismes Conseil

Organisme conseil	Société Générale Marocaine de Banques
Représentant légal	Mehdi BENBACHIR
Fonction	Directeur du Conseil
Adresse	55, Bd Abdelmoumen Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.43.88.22
Numéro de télécopieur	05.22.29.88.09
Adresse électronique	mehdi.benbachir@socgen.com

Attestation de l'organisme conseil

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient et qui ont été fournies par le management de SGMB et les commissaires aux comptes.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Société Générale Marocaine de Banques à travers :

- Les commentaires, les analyses et les statistiques fournies par le management de Société Générale Marocaine de Banques et recueillis lors des diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession, afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note d'information ;
- Les liasses comptables et fiscales de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos au 31 décembre 2009, 2010 et 2011 ;
- Les comptes consolidés de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos au 31 décembre 2009, 2010 et 2011 (comptes consolidés IFRS) ;
- La situation intermédiaire des comptes consolidés de SGMA au 30 juin 2011 et au 30 juin 2012 ;
- Les procès verbaux des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, pour les exercices clos aux 31 décembre 2009, 2010 et 2011 ainsi que pour l'exercice en cours ;
- Les procès verbaux des Conseils de surveillance et rapports de gestion pour les exercices clos aux 31 décembre 2009, 2010 et 2011 ainsi que pour l'exercice en cours ;
- Les rapports des commissaires aux comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2009, 2010 et 2011 (comptes sociaux et consolidés IFRS) ;
- La revue limitée des commissaires aux comptes relative à la situation intermédiaire des comptes au 30 juin 2011 et au 30 juin 2012 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2009, 2010 et 2011.

La Direction du Conseil fait partie de Société Générale Marocaine de Banques. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Mehdi BENBACHIR

IV. Le Conseil Juridique

Organisme conseil	Naciri & Associés Allen & Overy
Représentant légal	Hicham NACIRI
Fonction	Associé Gérant
Adresse	Twin center Tour A, 7ème étage, Angle Boulevard Zerktouni et Massira Al Khadra - Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 20 47 80 00
Numéro de télécopieur	+212 5 20 47 81 00
Adresse électronique	Hicham.Naciri@allenoverly.com

Attestation du Conseiller Juridique

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

La présente opération porte sur l'émission des titres subordonnés. Cette caractéristique ne porte pas atteinte aux règles du droit des souscripteurs d'obtenir le paiement de leurs titres en capital et intérêt. Toutefois, en cas de liquidation de SGMB, ces titres ne seront remboursés qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Hicham NACIRI
Associé Gérant

V. Le responsable de l'information et de la communication financière de Société Générale Marocaine de Banques

Pour toute information et communication financières, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale	Société Générale Marocaine de Banques
Responsable de la communication	Fatime Zahra KHLIFATE
Fonction	Secrétariat du Conseil de Surveillance
Adresse	55, Bd Abdelmoumen 20100 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.43.88.30
Numéro de télécopieur	05.22.29.88.09
Adresse électronique	fatimazahra.khlifate@socgen.com

VI. Coordonnées de l'agence de notation

Dénomination ou raison sociale	Fitch North Africa
Adresse	18A, rue de Medine 1002, Tunis – TUNISIA Tunis
Numéro de téléphone	00 216 71 840 902
Numéro de télécopieur	00 216 71 791 910
Adresse électronique	sonia.trabelsi@fitchratings.com



PARTIE II. Présentation de l'opération

I. Cadre de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Générale Marocaine de Banques tenue le 03 mai 2012, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance, a autorisé le Directoire et toute personne dûment déléguée par lui de procéder à une ou plusieurs émissions obligataires conformément aux dispositions légales prévues en la matière et notamment la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, promulguée par le dahir n° 1-96-124 du 30 août 1996, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, promulguée par le dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008 et ce dans la limite de Deux Milliards de dirhams (2.000.000.000,00) ou sa contre-valeur en devises. Les émissions ainsi autorisées peuvent être réalisées en une ou plusieurs tranches, jusqu'au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire susvisée a limité le montant de chaque émission au montant souscrit.

L'Assemblée Générale Ordinaire a délégué, en vertu de l'article 294 de la loi n° 20-05, au Directoire et à toute personne dûment habilitée par lui tous les pouvoirs à effet de :

- fixer les modalités et la nature définitive de la ou des émissions obligataires autorisées ;
- réaliser définitivement la ou lesdites émission(s) ;
- et d'une manière générale, prendre toutes les mesures utiles, le tout dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de ces émissions.

Dans le cadre de cette délégation de pouvoir, le Directoire lors de ses réunions tenues le 28 et le 29 novembre 2012 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant global de cinq cents millions (500.000.000,00) de dirhams. Il a également arrêté les caractéristiques et les modalités dudit emprunt obligataire, telles qu'elles sont décrites dans la présente note d'information et a donné les pouvoirs les plus étendus à son Président à l'effet d'accomplir toutes formalités matérielles nécessaires à l'émission des obligations de la tranche A et de la tranche B et à l'admission des obligations de la tranche A qui seront émises à la cote de la Bourse de Casablanca.

Les modalités et caractéristiques définitives dudit emprunt obligataire, sont présentées dans la présente note d'information.

La présente émission est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tel que présenté dans la présente note d'information.

II. Structure de l'offre

L'opération objet de la présente note d'information porte sur un montant global de Cinq Cents Millions (500.000.000,00) de dirhams.

La SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES envisage l'émission de 5.000 titres obligataires subordonnés d'une valeur nominale unitaire de 100 000 dirhams cotés à la Bourse de Casablanca et non cotés.

Elle se décompose en deux tranches :

- Une tranche A à taux fixe, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de Cinq Cents Millions (500 000 000,00) de dirhams et d'une valeur nominale unitaire de cent mille (100 000) dirhams ;
- Une tranche B à taux fixe, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de Cinq Cents Millions (500 000 000,00) de dirhams et d'une valeur nominale unitaire de cent mille (100 000) dirhams.

Le montant total adjugé au titre des deux tranches ne devra en aucun cas dépasser la somme de Cinq Cents Millions (500 000 000,00) de dirhams.

III. Objectifs de l'opération

La présente émission a pour principaux objectifs de :

- Renforcer les fonds propres complémentaires de Société Générale Marocaine de Banques ;
- Financer le développement de l'activité de Société Générale Marocaine de Banques ;
- Suivre la dynamique de croissance de crédits que connaît le pays ;
- Diversifier les sources de financement à long terme et d'améliorer les coûts de financement ;
- Permettre à Société Générale Marocaine de Banques de se préparer à des opportunités de financement long terme, notamment en matière de financements de projets dans le secteur de l'énergie ;
- Consolider l'image de Société Générale Marocaine de Banques vis-à-vis des principaux partenaires et de le positionner en tant qu'émetteur régulier sur le marché obligataire.

IV. Renseignements relatifs aux titres à émettre

Avertissement :

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Caractéristiques des titres de la Tranche A : Obligations subordonnée à taux fixe cotées à la Bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations subordonnées cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au dépositaire central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Au porteur
Procédure de 1ère cotation	La cotation de la tranche A sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.
Plafond de la tranche	500 000 000,00 Dhs
Nombre maximum de titres à émettre	5.000 titres
Valeur nominale unitaire	100.000,00 Dhs
Maturité de l'emprunt	10 ans
Période de souscription	Du 10/12/2012 au 12/12/2012 inclus
Date de jouissance	20/12/2012
Date d'échéance	20/12/2022
Prime de risque	110 pbs
Prix d'émission	Au pair, soit 100.000,00 Dh.
Méthode d'allocation	Au prorata
Négociabilité des titres	Les obligations de la tranche A, sont librement négociables à la Bourse de Casablanca.

	Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des titres de la tranche A.
Cotation des titres	Les obligations subordonnées de la tranche A seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 17/12/2012 sur le compartiment obligataire, sous le code 990162 et le ticker OB162. Pour être coté à la Bourse de Casablanca, le montant alloué à la tranche A doit être supérieur ou égal à 20 Mdh. Si à la clôture de la période de souscription, le montant alloué à la tranche A est inférieur à 20 Mdh, les souscriptions relatives à cette tranche seront annulées.
Taux d'intérêt facial	Taux fixe. 5,98% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe primaire des BDT 10 ans telle que arrêtée lors de la séance d'adjudication du 30 octobre 2012, soit 4,88%, augmenté d'une prime de risque de 110 pbs.
Intérêt	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 20/12 de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la Société. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : nominal x taux facial.
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire subordonné de SGMB, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de SGMB intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de SGMB.
Remboursement anticipé	La SGMB s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées, objet de la présente émission et s'interdit de procéder au remboursement anticipé avant une période de 5 ans à partir de la date d'émission à l'exception du cas de survenance d'un Changement Réglementaire (tel que ce terme est défini ci-après). Tout remboursement anticipé ne pourra être effectué qu'après accord du Conseil de Surveillance de la SGMB et de Bank Al Maghrib et ce conformément à l'article 18 de la circulaire 07/G/2010 de Bank Al Maghrib: - Le remboursement anticipé ne peut être effectué qu'à l'initiative de la SGMB et après accord de Bank Al Maghrib ; - Le remboursement anticipé ne doit pas donner lieu au versement par la SGMB d'une indemnité compensatrice ; - Le remboursement du capital et des intérêts est, en cas de mise en liquidation de la SGMB, subordonné au remboursement de toutes les autres dettes. En cas de survenance d'un Changement Réglementaire à un quelconque moment au cours de la vie des titres subordonnés, la SGMB aura la faculté de procéder au remboursement anticipé des

	titres subordonnés, du montant des intérêts courus mais non encore échus à la date de remboursement effectif ainsi que toute autre somme due au titre des titres subordonnés. Par "Changement Réglementaire", il convient d'entendre une modification des réglementations applicables à la SGMB et/ou à ses actionnaires, à savoir les réglementations relatives au calcul des fonds propres, aux exigences des fonds propres ou à l'adéquation des fonds propres, ou un changement dans leur interprétation ou leur application officielle (incluant une décision judiciaire) à la suite desquelles l'emprunt obligataire subordonné ne serait plus, en tout ou partie, pris en compte pour les besoins du calcul des fonds propres prudentiels de la SGMB. Toutefois, la SGMB se réserve le droit de procéder avec l'accord préalable de Bank Al Maghrib à des rachats d'obligations subordonnées sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées après accord de Bank Al Maghrib.
Clauses d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, qui seront émises au titre de la présente émission, aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où la SGMB émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la tranche A, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs de obligations anciennes, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang de l'emprunt	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts. En cas de liquidation de la SGMB, le remboursement du capital et des intérêts des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui pourraient être émis ultérieurement par SGMB tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant, le cas échéant.
Maintient du rang de l'emprunt	SGMB s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'elle pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres subordonnés du présent emprunt.
Garantie de remboursement	Les obligations subordonnées émises par la SGMB ne font l'objet d'aucune garantie de remboursement.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

Droit applicable	Droit marocain avec comme juridiction compétente le tribunal de commerce de Casablanca
Juridiction compétente	
Entité chargée de l'enregistrement de l'opération à la bourse de Casablanca	Sogécapital Bourse
Représentant de la masse des obligataires	Le Directoire décide, sous réserve de l'approbation du Conseil de Surveillance, de désigner Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable, domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A et de la tranche B et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations de la tranche A et de la tranche B.

Avertissement :

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Caractéristiques des titres de la Tranche B : Obligations subordonnées à taux fixe non cotées à la Bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées, entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Au porteur
Cotation	Non cotée à la Bourse de Casablanca
Plafond de la tranche	500 000 000,00 Dhs
Nombre maximum de titres à émettre	5.000 titres
Valeur nominale unitaire	100.000,00 Dhs
Maturité de l'emprunt	10 ans
Période de souscription	Du 10/12/2012 au 12/12/2012 inclus
Date de jouissance	20/12/2012
Date d'échéance	20/12/2022
Prime de risque	110 pbs
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 Dh.
Méthode d'allocation	Au prorata
Négociabilité des titres	De gré à gré (hors Bourse.) Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de

	l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche B.
Taux d'intérêt facial	Taux fixe. 5,98% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe primaire des BDT 10 ans telle que arrêtée lors de la séance d'adjudication du 30 octobre 2012, soit 4,88%, augmenté d'une prime de risque de 110 pbs).
Intérêt	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 20/12 de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la Société. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : nominal x taux facial.
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire subordonné de SGMB, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de SGMB intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de SGMB.
Remboursement anticipé	La SGMB s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées, objet de la présente émission et s'interdit de procéder au remboursement anticipé avant une période de 5 ans à partir de la date d'émission à l'exception du cas de survenance d'un Changement Réglementaire (tel que ce terme est défini ci-après). Tout remboursement anticipé ne pourra être effectué qu'après accord du Conseil de Surveillance de la SGMB et de Bank Al Maghrib et ce conformément à l'article 18 de la circulaire 07/G/2010 de Bank Al Maghrib: - Le remboursement anticipé ne peut être effectué qu'à l'initiative de la SGMB et après accord de Bank Al Maghrib ; - Le remboursement anticipé ne doit pas donner lieu au versement par la SGMB d'une indemnité compensatrice ; - Le remboursement du capital et des intérêts est, en cas de mise en liquidation de la SGMB, subordonné au remboursement de toutes les autres dettes. En cas de survenance d'un Changement Réglementaire à un quelconque moment au cours de la vie des titres subordonnés, la SGMB aura la faculté de procéder au remboursement anticipé des titres subordonnés, du montant des intérêts courus mais non encore échus à la date de remboursement effectif ainsi que toute autre somme due au titre des titres subordonnés. Par "Changement Réglementaire" il convient d'entendre une modification des réglementations applicables à la SGMB et/ou à ses actionnaires, à savoir les réglementations relatives au calcul des fonds propres, aux exigences des fonds propres ou à l'adéquation des fonds propres, ou un changement dans leur interprétation ou leur application officielle (incluant une décision judiciaire) à la suite desquelles l'emprunt obligataire subordonné ne serait plus, en

	tout ou partie, pris en compte pour les besoins du calcul des fonds propres prudentiels de la SGMB. Toutefois, la SGMB se réserve le droit de procéder avec l'accord préalable de Bank Al Maghrib à des rachats d'obligations subordonnées sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées après accord de Bank Al Maghrib.
Clauses d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, qui seront émis au titre de la présente émission, aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où la SGMB émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la tranche B, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang de l'emprunt	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts. En cas de liquidation de la SGMB, le remboursement du capital et des intérêts des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui pourraient être émis ultérieurement par SGMB tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant, le cas échéant.
Maintient du rang de l'emprunt	SGMB s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'elle pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres subordonnés du présent emprunt.
Garantie de remboursement	Les obligations subordonnées émises par SGMB ne font l'objet d'aucune garantie de remboursement.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Droit applicable	Droit marocain avec comme juridiction compétente le tribunal de commerce de Casablanca
Juridiction compétente	
Représentant de la masse des obligataires	Le Directoire décide, sous réserve de l'approbation du Conseil de Surveillance, de désigner Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable, domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A et de la tranche B et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations de la tranche A et de la tranche B.

V. Cotation en Bourse

Les obligations subordonnées de la tranche A émises dans le cadre de cet emprunt seront admises aux négociations sur le compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca.

Date d'introduction en Bourse	17/12/2012
Code	Tranche A : 990162
Ticker	Tranche A : OB162
Procédure de première cotation	Cotation directe
Etablissement centralisateur	Société Générale Marocaine de Banques
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	Sogécapital Bourse

VI. Calendrier de l'opération

Ordres	ETAPES	Délais Au plus tard
1	Réception du dossier complet de l'opération par la Bourse de Casablanca	29/11/2012
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation et du calendrier de l'opération	29/11/2012
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'information visée par le CDVM	29/11/2012
4	Publication au Bulletin de la cote de la Bourse de Casablanca de l'avis d'introduction des obligations émises dans le cadre de la tranche A cotée	30/11/2012
5	Publication de l'extrait de la note par SGMB dans un journal d'annonces légales	5/12/2012
6	Ouverture de la période de souscription	10/12/2012
7	Clôture de la période de souscription	12/12/2012
8	Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération	13/12/2012 avant 10h00
9	- Cotation des obligations - Annonce des résultats de l'opération au Bulletin de la cote - Enregistrement des transactions en Bourse	17/12/2012
10	Publication des résultats de l'opération par la SGMB dans un journal d'annonces légales	18/12/2012
11	Règlement / Livraison	20/12/2012

VII. Syndicat de placement et intermédiaires financiers

Types d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseiller et coordinateur global de l'opération	Société Générale Marocaine de Banques	55, Bd Abdelmoumen. Casablanca
Organisme centralisateur et chef de file du syndicat de placement	Société Générale Marocaine de Banques	55, Bd Abdelmoumen. Casablanca
Co-chef de file du syndicat de placement	CDG Capital	Immeuble Mamounia, Place Moulay El Hassan – BP 408. Rabat
Etablissement assurant le service financier de l'émetteur	Société Générale Marocaine de Banques	55, Bd Abdelmoumen. Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement auprès de la Bourse	Sogécapital Bourse	55, Bd Abdelmoumen. Casablanca

VIII. Modalités de souscription des obligations subordonnées

VIII.a. Période de souscription

La période de souscription à la présente émission obligataire subordonnée débutera le 10/12/2012 et sera clôturée le 12/12/2012 inclus.

VIII.b. Souscripteurs

Les souscripteurs visés sont les investisseurs de droit marocain faisant partie des catégories telles que définies ci-après¹ :

- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- les compagnies financières visées à l'article 14 du Dahir portant loi n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi 34-03 relative aux établissements de crédit et de leur contrôle ;
- les établissements de crédit visés au niveau du Dahir portant loi n°1-05-178 du 15 Moharrem 1427 (14 février 2006), sous réserve du respect des dispositions législatives ;
- les entreprises d'assurance et de réassurance agréées et telles que régies par la loi 17-99 portant code des assurances ;
- la Caisse de Dépôt et de Gestion ; et
- les organismes de retraite et de pension.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quelle que soit la catégorie de souscripteurs. La limitation de la souscription aux investisseurs institutionnels de droit marocain à pour objectif de faciliter la gestion des souscriptions sur le marché primaire. Il reste entendu que tout investisseur désirant acquérir les obligations pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

VIII.c. Identification des souscripteurs

Les membres du syndicat de placement devront s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. A cet effet, ils devront obtenir copie du document qui l'atteste et le joindre au bulletin de souscription. Pour chaque catégorie de souscripteur les documents d'identification à produire se présentent comme suit :

¹ Sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Catégorie des souscripteurs	Documents à joindre
OPCVM de droit marocain	▪ Photocopie de la décision d'agrément ; ▪ Pour le fonds communs de placement (FCP), le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal ; ▪ Pour les SICAV, le modèle des inscriptions au registre de commerce.
Investisseurs de droit marocain hors OPCVM (cf. liste P.VIII.b)	▪ Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.

Modalités de souscription

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, le montant et la nature de la tranche souscrite. Celles-ci (les demandes de souscription) sont cumulatives quotidiennement par montant de souscription et par tranche. Les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations subordonnées objet de la présente note d'information dans la limite du montant de l'opération, soit 500 000 000 dhs (cinq cents millions de dirhams).

Chaque souscripteur pourra soumissionner pour les tranches cotées et/ou non cotées, à taux fixe.

Les titres sont payables au comptant en un seul versement le 20/12/2012 (jour du règlement/livraison) et inscrit sur le compte du souscripteur le jour même.

Les membres du syndicat de placement sont tenus de recueillir les ordres de souscription auprès des souscripteurs à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs, selon le modèle joint en annexe.

Les ordres de souscription sont irrévocables au terme de la clôture de la période de souscription.

Par ailleurs, les membres du syndicat de placement s'engagent à ne pas accepter de souscription collectée par une autre entité ne faisant pas partie du syndicat de placement. Par ailleurs aucune souscription ne pourra être acceptée en dehors de la période de souscription.

Au cours de la période de souscription, les souscripteurs doivent s'adresser à un membre du syndicat de placement afin de formuler, par fax, une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandé et la nature de la tranche souhaitée et ce avant 16h.

Tout bulletin de souscription doit être signé et daté par le souscripteur ou son mandataire et transmis aux membres du syndicat de placement. Toutes les souscriptions se feront en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres.

IX. Modalités de traitement des ordres

IX.a. Modalités de centralisation des ordres

Les membres du syndicat de placement sont tenus de recueillir les ordres de souscription auprès de leur clientèle, à l'aide d'un bulletin de souscription ferme et irrévocable (modèle joint en Annexe III).

Au cours de la période de souscription, chaque membre du syndicat de placement doit transmettre quotidiennement à SGMB (centralisateur) un état récapitulatif et consolidé des souscriptions qu'il aura reçues pendant la journée.

En cas de non - souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être établi avec la mention «Néant».

L'état quotidien des souscriptions doit parvenir au centralisateur de l'émission par fax au numéro 05 22 22 36 39 au plus tard à 16h00.

Lors du dernier jour de la période de souscription soit le 12/12/2012 chaque membre du syndicat de placement devra remettre à SGMB au plus tard à 16h00 un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions qu'il aura reçues.

Il sera alors procédé à 16h30, à la fin de la période de souscription au siège de l'émetteur en présence d'un représentant de chaque membre du syndicat de placement, à :

- L'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et modalités de souscription susmentionnées ;
- La consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables, c'est-à-dire, toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité ;
- L'allocation des obligations subordonnées selon la méthode définit ci-dessous.

IX.b. Modalités d'allocation

L'allocation des obligations subordonnées sera effectuée à la clôture de la période de souscription qui s'étale du 10/12/2012 au 12/12/2012 inclus.

Même si le plafond autorisé pour chaque tranche est de Cinq Cents Millions de dirhams (500 000 000,00 dhs), le montant adjugé pour les deux tranches confondues ne pourra, en aucun cas, dépasser Cinq Cents Millions de dirhams (500 000 000,00 dhs) pour l'ensemble de l'émission.

Les demandes recevables seront servies jusqu'à ce que le plafond de l'émission soit atteint. Dans le cas où le nombre des obligations subordonnées demandées est inférieur au nombre de titres offerts les demandes recevables seront entièrement satisfaites.

Dans le cas où le nombre des obligations subordonnées demandé est supérieur au nombre de titres disponibles, l'allocation se fera au prorata, sur la base d'un taux d'allocation calculé comme suit :

Quantité offerte / Quantité demandée

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, le nombre de titres ainsi calculé sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par palier d'une obligation subordonnée par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

A l'issue de la séance d'allocation, un PV d'allocation détaillé par catégorie de souscription et par tranche sera établi sous la responsabilité du chef de file (SGMB).

L'allocation sera déclarée et reconnue définitive et irrévocable à l'issue de ladite séance et suite à la signature dudit procès verbal par les membres du syndicat de placement et l'émetteur.

Si le montant alloué à la tranche A est inférieur à 20 000 000 dhs (vingt millions de dirhams) les souscriptions y afférentes seront annulées. Dans ce cas l'allocation des souscriptions reçues déduction faite des souscriptions annulées de la tranche A, se fera uniquement au niveau de la tranche B.

IX.c. Modalités d'annulation des souscriptions

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la présente note d'information est susceptible d'annulation par le chef de file du syndicat de placement.

X. Modalités de règlement et de livraison des titres

X.a. Règlement livraison

Le règlement livraison entre l'émetteur et les souscripteurs s'effectue dans le cadre du module OTC - Over-the-Counter (filière de gré à gré) offert par la plateforme de dénouement Maroclear. Il se fera à la date de jouissance prévue le 20/12/2012.

Les titres sont payables au comptant en un seul versement le 20/12/2012 et inscrit sur le compte du souscripteur le jour même.

SGMB se chargera à la date de jouissance de l'inscription en compte des obligations subordonnées.

X.b. Domiciliaire de l'émission

La Société Générale Marocaine de Banques est désignée en tant que domiciliaire de l'opération, chargée d'exécuter toutes opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission objet de la présente note d'information.

X.c. Etablissement chargé d'enregistrement

L'Organisme chargé de l'enregistrement de l'Opération à la Bourse de Casablanca pour la tranche A cotée est la société de bourse Sogécapital Bourse.

XI. Modalités de publication des résultats de l'opération

Les résultats de l'opération seront publiés au bulletin de la cote par la Bourse de Casablanca, le 17/12/2012, ainsi que dans un journal d'annonces légales par SGMB, le 18/12/ 2012.

XII. Fiscalité

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XII.a. Revenus

Conformément aux dispositions du CGI, les profits de cession des obligations et autres titres de créances sont soumis, selon le cas soit à l'IR, soit à l'IS.

XII.a.1. Personnes morales résidentes soumises à l'IS

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- la raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- le numéro du registre du commerce et celui de l'article d'imposition à l'impôt sur les sociétés.

XII.a.2. Personnes morales résidentes soumises à l'IR

Les revenus de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit de restitution pour les bénéficiaires personnes morales et personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du BNR ou du BNS. Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :
 - leur nom, prénom, adresse et numéro de la CIN ou de la carte de séjour pour les étrangers ;
 - leur numéro d'article d'imposition à l'IR.

XII.b. PLUS-VALUES

XII.b.1. Personnes morales résidentes soumises à l'IS

Les plus-values issues de la cession d'obligations sont comprises dans les produits de la société et imposées à l'IS au taux de droit commun.

XII.b.2. Personnes morales résidentes soumises à l'IR

- Pour les titres non-inscrits à l'actif professionnel, le taux d'imposition est de 15% pour les profits nets résultant des cessions d'obligations et autres titres de créance.
- Pour les titres inscrits à l'actif professionnel, les plus values sur cession de titres de créances sont comprises dans le résultat imposable imposé à l'IR au taux de barème progressif.

XIII. Charges relatives à l'opération (supporté par l'émetteur)

Les frais de l'opération sont à la charge de l'émetteur et sont estimés au maximum à près de 0,2% hors taxes du montant de l'opération.

- La nature de ces frais est détaillée ci-dessous :
- Le conseil juridique;
- Le conseil financier;
- Le placement et courtage;
- La centralisation des titres;
- La communication;
- La Bourse de Casablanca;
- Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières;
- Le Dépositaire Central.

XIV. Commissions à facturer au souscripteur

A l'exception de la commission d'admission à la bourse de Casablanca pour la tranche cotée qui s'établit à 0,05 % HT du montant de l'opération plafonnée à 10 KDH HT, aucune autre commission ne sera facturée au souscripteur.

PARTIE III. Présentation générale de Société Générale Marocaine de Banques

I. Renseignements à caractère général

Dénomination Sociale	Société Générale Marocaine de Banques
Siège social	55, Bd Abdelmoumen. 20100 Casablanca
Téléphone	05 22 43 88 88
Fax	05 22 29 88 09
Site web	www.sgmaroc.com
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, de droit privé marocain régie par la loi N° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la loi n°20-05.
Date de constitution	21 juin 1962
Durée de vie	99 ans
Numéro d'inscription au registre de commerce	28987 – Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social (Article 3 des statuts)	« La Société a pour objet la pratique des opérations de banque, c'est-à-dire, tant pour son compte que pour le compte ou en participation avec des tiers, au Maroc ou à l'étranger, de toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant intéresser la Banque ou se rattacher directement ou indirectement à son activité, notamment les opérations suivantes dont la liste n'a qu'un caractère énonciatif: 1. Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, productifs d'intérêts ou non, remboursables à vue, avec préavis ou à terme ; 2. Ouvrir à toute personne physique ou morale des crédits d'escompte et, en conséquence, escompter tous effets de commerce, lettres de change, billet à ordre, chèque, warrant, effet, bon et valeur émis par le Trésor Public ou par les collectivités publiques ou semi-publiques et assumer toutes sortes d'engagements résultant d'opérations industrielles, agricoles, commerciales ou financières ou d'opérations faites par toutes administrations publiques ou semi-publiques, négocier ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tout mandat, lettre de change, billet à ordres, chèque, etc ; 3. Faire des avances ou ouvrir des crédits, sous toutes ses formes, en vue du financement d'opérations intéressant l'agriculture, le commerce ou l'industrie, notamment faire des avances mobilisables par escompte, de valeurs émises par les entreprises agricoles, industrielles, commerciales ou financières, marocaines ou étrangères ; 4. Accepter ou effectuer tout paiement et recouvrement de lettres de changes, billet à ordre, chèque, warrant, coupon d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics, actions, obligations, part bénéficiaires, etc ; 5. Accepter ou conférer à l'occasion de prêts ou d'emprunts toutes

affectations hypothécaires, ou toutes autres garanties ; souscrire tous engagements de garanties, cautions ou avals ; opérer toutes acquisitions, vente immobilière ou mobilière ou toute prise à bail ou location d'immeubles ;

6. Procéder ou participer à l'émission, au placement et à la négociation de tous titres émis par des collectivités publiques ou privées ; soumissionner tous emprunts de ces collectivités, acquérir ou aliéner tous titres, effets publics, actions, parts, obligations, bons ou effets de toute nature de ces collectivités ; recevoir en dépôts tous titres, valeur et biens quelconques ;
7. Se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de billets à ordre ou de bons à court, moyen ou long terme et au moyen du réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tous établissements publics ou privés ;
8. Effectuer toute opération de location assortie d'une option d'achat, notamment le crédit-bail mobilier ou immobilier ;
9. Effectuer toute opération de vente avec faculté de rachat ou vente à réméré d'effets et de valeurs mobilières ;
10. Effectuer toute opération d'affacturage ;
11. Effectuer toute opération de change ;
12. Effectuer toute opération sur l'or, les métaux précieux, les pièces de monnaies et toutes matières premières ;
13. Réaliser les opérations de placement, de souscription, d'achat, de gestion, de garde ou de vente de valeurs mobilières ou de tous produits financiers ;
14. Fournir du conseil et de l'assistance en matière de gestion de patrimoine ;
15. Fournir du conseil ou de l'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière, de traitement de l'information et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises, le tout sous réserve des dispositions légales relatives à l'exercice de certaines professions ;
16. Agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, en association ou en participation avec toutes autres personnes physiques ou morales et réaliser, directement ou indirectement, au Maroc ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet ;
17. Créer au Maroc ou à l'étranger toute succursales, filiales et tous autres établissements de quelle que forme qu'ils soient ; prendre sous toutes ses formes, tout intérêts ou participation dans toutes sociétés, groupements ou entreprises, marocaines ou étrangères ;
18. De manière générale, elle peut entreprendre toute opération commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation. »

Capital social
(au 30/06/2012)

MAD 2.050.000.000 composé de 20.500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100.

Documents juridiques

Tous les documents juridiques relatifs à Société Générale Marocaine de Banques peuvent être consultés au siège social de la Banque, notamment :

- Les statuts
- Le registre de commerce
- Les rapports des commissaires aux comptes
- Les procès verbaux des assemblées générales
- Les rapports de gestion
- Les publications financières

Liste des textes législatifs et réglementaires applicables

De par sa forme juridique, Société Générale Marocaine de Banques est régie par le droit marocain et la loi n° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir N° n°1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la Loi n°20-05.

De par son activité, Société Générale Marocaine de Banques est régie par :

- Le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 34-03 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et organismes assimilés ;

De par son appel public à l'épargne, Société Générale Marocaine de Banques est régie par :

- Dahir 1-95-03 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables modifié par le Dahir 1-08-95 du 20 octobre 2008 portant promulgation de la loi 33-06 relative à la titrisation des créances ;
- Le Dahir N° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne modifié et complété par la loi 23-01, la loi 36-05 et la loi 44-06 ;
- Le règlement général du CDVM approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 822-08 du 7 Rabii II 1429 (14 Avril 2008) ;
- Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00 et 52-01 et 45-06 et 43 09 ;
- Règlement général de la Bourse des valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 et par l'arrêté n°1268-08 du 07/07/2008 ;
- Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n°43-02 ;
- Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et par l'arrêté n°77-05 du 17

mars 2005 ;

- La circulaire de Bank Al-Maghrib n° 2/G/96 du 30/01/96 relative aux Certificats de Dépôt ;
- Le modificatif de la circulaire n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux Certificats de Dépôt.

Régime fiscal

La Banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 37%. Le taux de la TVA applicable aux opérations de Banque est de 10%.

Tribunal compétent en cas de litige

Tribunal de commerce de Casablanca

II. Renseignements sur le capital de l'émetteur

II.a. Capital social

Le capital social de Société Générale Marocaine des Banques s'élève au 30 juin 2012 à 2.050.000.000 Dh, divisé en 20.500.000 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune.

II.b. Historique du capital

Au cours des cinq dernières années, le capital de Société Générale Marocaine de Banques a fait l'objet de trois augmentations de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2007 a décidé l'incorporation de MAD 390.000.000 de réserves accompagnée de l'attribution de 3.900.000 actions gratuites, d'une valeur nominale de MAD 100. Cette opération a porté le capital social de la Banque de MAD 1.170.000.000 à MAD 1.560.000.000. Le nombre d'actions en circulation est ainsi passé de 11.700.000 actions à 15.600.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a décidé l'incorporation de MAD 240.000.000 de réserves accompagnée de l'attribution de 2.400.000 actions gratuites, d'une valeur nominale de MAD 100. Cette opération a porté le capital social de la Banque de MAD 1.560.000.000 à MAD 1.800.000.000. Le nombre d'actions en circulation est ainsi passé de 15.600.000 actions à 18.000.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a également décidé l'augmentation du capital social d'un montant de MAD 250.000.000 par émission d'actions nouvelles à libérer par apport en numéraire. Cette opération a porté le capital social de la Banque de MAD 1.800.000.000 à MAD 2.050.000.000. Le nombre d'actions en circulation est ainsi passé de 18.000.000 actions à 20.500.000 actions.

Date	Capital avant opération	Opération sur le capital				Capital après opération	Nombre d'actions final
		Nature	Nombre d'actions créées	Prix par action (en MAD)	Montant incorporé (en MAD)		
04/2007	1 170 000 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3 900 000	100	390 000 000	1 560 000 000	15 600 000
07/2008	1 560 000 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 400 000	100	240 000 000	1 800 000 000	18 000 000
07/2008	1 800 000 000	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles en numéraire	2 500 000	300	250 000 000	2 050 000 000	20 500 000

Source : Société Générale Marocaine de Banques

II.c. Evolution de l'actionnariat

Le tableau suivant présente l'évolution de la structure du capital durant les cinq dernières années :

Actionnaire	2008		2009		2010		2011		30/06/2012	
	Nombre d'action	% du capital	Nombre d'action	% du capital	Nombre d'action	% du capital	Nombre d'action	% du capital	Nombre d'action	% du capital
Société Générale France	11.667.202	56,91%	11.667.202	56,91%	11.667.202	56,91%	11.667.202	56,91%	11.667.202	56,91%
Groupe DEVECO SOUSS	5.644.794	27,54%	5.644.794	27,54%	5.644.794	27,54%	5.644.794	27,54%	5.644.794	27,54%
Divers actionnaires	3.188.004	15,55%	3.188.004	15,55%	3.188.004	15,55%	3.188.004	15,55%	3.188.004	15,55%
TOTAL	20.500.000	100%	20.500.000	100%	20.500.000	100%	20.500.000	100%	20.500.000	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

II.d. Structure de l'actionnariat

Le capital de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à MAD 2.050.000.000 au 30/06/2012, composé de 20.050.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100. L'actionnariat de Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	% du capital	% des droits de vote
Société Générale France	11 667 202	56,91 %	56,91 %
Groupe DEVECO SOUSS	5 644 794	27,54 %	27,54 %
Divers actionnaires ²	3 188 004	15,55 %	15,55 %
TOTAL	20 500 000	100 %	100 %

Source : Société Générale Marocaine de Banques

II.e. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

Société Générale Marocaine de Banques est principalement détenue par la Banque Française Société Générale et par la Holding familiale DEVECO SOUSS. Ces deux entités se caractérisent par les éléments suivants :

Société Générale France	
Activité	L'activité du Groupe Société Générale se concentre autour de trois grands métiers : ▪ Les Réseaux de détail & les Services financiers ▪ Les Gestions d'actifs, Services aux investisseurs. ▪ La Banque de financement & d'investissement
PNB au 30/06/2012	12,6 Md EUR
Résultat Net part du groupe au 30/06/2012	1,2 Md EUR

² Divers actionnaire : Cette catégorie est composée de plusieurs investisseurs privés marocains.

Capitaux propres (part du Groupe) au 31/12/2011	48,7 Md EUR
Actionnariat au 30/04/2012	▪ 7,55% plan d'actionnariat Groupe ▪ 4,85% Capital Research and Management Company ▪ 4,80% Fonds d'Investissements Américains ▪ 3,92% Groupama ▪ 3,91% Autocontrôle ▪ 2,52% Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ▪ 72,45% Autres

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Groupe DEVECO SOUSS	
Activité	Holding de participation
Chiffre d'affaires au 31/12/2011	MAD 0
Résultat Net au 31/12/2011	MMAD 91
Capitaux Propres au 31/12/2011	MMAD 810
Actionnariat au 31/12/2011	100% : Famille OUNEJJAR MZALI

Source : Société Générale Marocaine de Banques

II.f. Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires liant les actionnaires de Société Générale Marocaine de Banques.

II.g. Restrictions en matière de négociabilité

L'article 12 des statuts de Société Générale Marocaine de Banques stipule en matière de négociabilité des actions que sont soumises à agrément du Conseil de Surveillance, statuant à la majorité, les cessions d'actions à toutes personnes morales ou physiques étant précisé que les cessions d'actions sont libres au profit :

- des actionnaires ;
- d'un conjoint ;
- d'un ascendant ou descendant jusqu'au deuxième degré inclus, ainsi qu'en cas de succession ;
- d'une personne nommée membre du conseil de surveillance, dans la limite du nombre d'actions nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;
- d'une personne morale (i) détenant le contrôle de l'actionnaire cédant ou (ii) contrôlée par ce dernier. La notion de contrôle devant s'entendre au sens des dispositions de l'article 144 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05

La demande d'agrément du cessionnaire est notifiée au Président du Conseil de Surveillance par lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant les nom, prénom et adresse du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée ainsi que le prix offert et les conditions de la cession projetée.

L'agrément résulte soit d'une notification adressée au cédant par le Président du Conseil de Surveillance, soit du défaut de réponse dans le délai de trois (3) mois à compter de la réception de la demande.

Si le Conseil de surveillance n'agrée pas le cessionnaire proposé, le Président du Conseil de Surveillance doit notifier par écrit avec accusé de réception le cédant de ce refus.

Dans le cas où le Conseil de Surveillance n'a agréé pas le cessionnaire proposé, et que le cédant ne renonce pas à son projet de cession, le Directoire est tenu, dans le délai de trois (3) mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions, soit par des actionnaires ou par des tiers agréés par le Conseil de Surveillance, soit, avec le consentement du cédant, par la Société en vue d'une réduction du capital.

Ce délai peut être prorogé une seule fois et pour une même durée à la demande de la Société par ordonnance du Président du Tribunal, statuant en référé.

Le prix des actions est, à défaut d'accord, déterminé par expert désigné par les parties ou, à défaut d'accord entre elles, par le Président du Tribunal statuant en référé.

Si, à l'expiration du délai légal, l'acquisition n'est pas réalisée, l'agrément sera considéré comme donné.

III. Marché des titres de Société Générale Marocaine de Banques

III.a. Programme d'émission de certificats de dépôt

Le Conseil de Surveillance a autorisé, lors de sa tenue le 30 novembre 2006, l'émission de certificats de dépôts pour un montant global de MAD 1.500.000.000 (un milliard et demi de dirhams). Après avoir procédé à une levée de fonds initiale de MAD 926 millions et pour profiter des conditions de marché favorables, la Banque par le biais du Conseil de Surveillance réuni en date du 27 avril 2007 a autorisé l'extension du plafond de l'émission à un montant global de MAD 3.000.000.000 (trois milliards de dirhams). Ce plafond a ensuite été relevé à MAD 6.000.000.000 (six milliards de dirhams) par le Conseil de Surveillance tenu le 06 mars 2008, puis à MAD 8.000.000.000 (huit milliards de dirhams) par le Conseil de Surveillance réuni le 6 juin 2008, enfin, à 10.000.000.000 (dix milliards de dirhams) par le Conseil de surveillance réuni le 22 mai 2009.

L'autorisation d'émettre des certificats de dépôt à hauteur de 10.000.000.000 (dix milliards de dirhams) a été réitérée par le Conseil de Surveillance réuni le 09 décembre 2009 avec la possibilité d'adosser 2.000.000.000 (deux milliards de dirhams) de certificats de dépôt sur des produits structurés.

Par le biais des pouvoirs qui lui ont été conféré, le Conseil de Surveillance décide lors de sa réunion du 14 mai 2010, l'extension du plafond du programme d'émission de certificat de dépôts à 13.000.000.000 (treize milliards de dirhams) avec la possibilité d'adosser 2.000.000.000 (deux milliards de dirhams) de certificats de dépôt sur des produits structurés.

Caractéristiques du programme	
Nature	Certificats de dépôt
Montant du programme	MAD 13.000.000.000
Montant de l'encours au 22/11/2012	MAD 7.546.500 .000
Catégorie A&B	MAD 7.546.500.000
Catégorie C	MAD 0
Valeur nominale des titres	MAD 100.000

Dans le cadre de ce programme d'émission, les diverses émissions de titres se sont établies selon les caractéristiques suivantes :

Nombre de titres émis	Jouissance	Date d'échéance	Maturité	Taux
140	05/12/2007	05/12/2012	5 ans	4,60%
2000	24/01/2011	24/12/2012	23 mois	4,09%
140	27/12/2010	27/12/2012	2 ans	4,10%
3000	14/01/2011	14/01/2013	2 ans	4,10%
1 050	21/01/2008	21/01/2013	5 ans	4,60%
700	28/01/2008	28/01/2013	5 ans	4,60%
6050	28/02/2008	28/02/2013	5 ans	4,60%
4 000	25/03/2011	25/03/2013	2 ans	4,15%
5 000	19/04/2010	19/04/2013	3 ans révisable	4,10%
200	27/04/2009	27/04/2013	4 ans	4,20%
2400	11/05/2011	11/05/2013	2 ans	4,10%
250	21/05/2008	21/05/2013	5 ans	4,50%
30	09/06/2009	09/06/2013	4 ans	4,20%
300	27/06/2008	27/06/2013	5 ans	4,50%
2350	20/09/2011	20/09/2013	2 ans	4,11%
3 000	02/10/2012	01/10/2013	52 semaines	4,20%
600	19/10/2012	18/10/2013	52 semaines	4,15%
800	29/03/2012	29/11/2013	20 mois	4,30%
3 000	03/02/2011	03/02/2014	3 ans	4,25%
3 400	15/02/2012	15/02/2014	2 ans	4,30%
3 500	03/03/2010	03/03/2014	3 ans	4,25%
2000	14/03/2012	14/03/2014	2 ans	4,40%
300	27/04/2009	27/04/2014	5 ans	4,30%
5 115	30/04/2007	30/04/2014	7 ans	4,01%
2920	25/06/2012	25/06/2014	2 ans	4,18%
950	27/06/2008	27/06/2014	6 ans	4,60%
1 500	18/08/2011	18/08/2014	3 ans	4,20%
2000	29/01/2010	29/01/2015	5 ans révisables	4,18%
670	14/03/2012	14/03/2015	3 ans	4,55%
4 800	23/03/2011	23/03/2015	4 ans	4,40%
3 250	21/04/2008	21/04/2015	7 ans	4,70%
1500	21/05/2008	21/05/2015	7 ans	4,70%
750	27/06/2008	27/06/2015	7 ans	4,70%
1 400	14/03/2012	14/03/2016	4 ans	4,60%
5000	27/04/2011	27/04/2016	5 ans	4,45%
1000	08/06/2011	08/06/2016	5 ans	4,50%
400	18/08/2011	18/08/2016	5 ans	4,45%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

III.b. Emission obligataire subordonnée

En décembre 2008, Société Générale Marocaine de Banques a émis un emprunt subordonné en placement privé pour 100.000.000 dhs.

En mars 2009, Société Générale Marocaine de Banques a émis un emprunt obligataire d'un montant de 1.900.000.000 dirhams et d'une maturité de 10 ans. Cette émission a été décomposée en quatre tranches non cumulables :

- Une tranche A à taux révisable cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond d'un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 dhs) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams ;
- Une tranche B à taux fixe, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond d'un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 dhs) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams ;
- Une tranche C à taux révisable annuellement, non cotée, d'un plafond d'un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 dhs) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams;
- Une tranche D à taux fixe, non cotée, d'un plafond d'un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 dhs) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams.

Le tableau suivant présente les caractéristiques de cet emprunt obligataire subordonné :

Tranche	Montant de l'émission	Date de l'émission	Nominal en DH	Taux	Prime de risque	Maturité
Tranche A	1.900.000	03/2009	100.000	Révisable annuellement, indexé à la courbe des taux de BDT 52 semaines au 12 janvier 2009 (4,84%)	100 pbs	10ans
Tranche B	1.900.000	03/2009	100.000	Fixe, indexé à la courbe secondaire des taux de BDT 10 ans au 12 janvier 2009 (5,60%)	115 pbs	10ans
Tranche C	1.900.000	03/2009	100.000	Révisable annuellement, indexé à la courbe des taux de BDT 52 semaines au 12 janvier 2009 (4,84%)	100 pbs	10ans
Tranche D	1.900.000	03/2009	100.000	Fixe, indexé à la courbe secondaire des taux de BDT 10 ans au 12 janvier 2009 (5,60%)	115 pbs	10ans

L'émission a été réservée aux investisseurs institutionnels de droit marocain : Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compagnies financières³, établissements de crédit, compagnies d'assurance et de réassurance, la Caisse de Dépôt et de Gestion et les organismes de pension et de retraite.

A l'issue de la période de souscription, seules les tranches B, C et D qui ont été souscrites. Les résultats de souscription ainsi que la répartition des allocations de l'opération se présentent comme suit :

Répartition des souscriptions :

Nature des souscripteurs	Tranche A Cotée	Tranche B Cotée	Tranche C Non Cotée	Tranche D Non Cotée	Total
Etablissement de crédit (A)	-	15.000.000	-	11.000.000	26.000.000
OPCVM (B)	-	-	849.100.000	744.200.000	1.593.300.000
Société d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance (C)	-	455.600.000	-	295.000.000	750.600.000
Fonds d'investissement, fonds de pension (D)	-	-	-	-	-
Autres (compagnies financières et la CDG) (E)	-	-	-	-	-
Total	0	470.600.000	849.100.000	1.050.200.000	2.369.900.000

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Répartition des allocations :

Nature des souscripteurs	Tranche A Cotée	Tranche B Cotée	Tranche C Non Cotée	Tranche D Non Cotée	Total
Etablissement de crédit (A)	-	12.000.000	-	8.800.000	20.800.000
OPCVM (B)	-	-	680.700.000	596.600.000	1.277.300.000
Société d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance (C)	-	365.300.000	-	236.600.000	601.900.000
Fonds d'investissement, fonds de pension (D)	-	-	-	-	-
Autres (compagnies financières et la CDG) (E)	-	-	-	-	-
Total	0	377.300.000	680.700.000	842.000.000	1.900.000.000

Source : Société Générale Marocaine de Banques

³ Tel que visées à l'article 14 du Dahir n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Sont considérées comme compagnies financières, au sens de la présente loi, les sociétés qui ont pour activité principale, au Maroc, de prendre et gérer des participations financières et qui, soit directement soit par l'intermédiaire de sociétés ayant le même objet, contrôlent plusieurs établissements effectuant des opérations à caractère financier dont un, au moins, est un établissement de crédit.

IV. Notation (extraits)

Le rapport de notation est annexé à la présente note d'information.

Fitch Rating

En Mai 2011, Les notes attribuées par Fitch Rating à Société Générale Marocaine de Banques se présentent comme suit :

Risque Souverain en devise étrangère	Risque Souverain en monnaie locale	Perspective de la note	Note de soutien
BBB-	BBB	Stable	2

L'extrait du rapport de notation se résume comme suit :

Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme 'AAA(mar)', avec perspective stable, attribuée à la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB), ainsi que la note nationale à court terme 'F1+(mar)' et la note de soutien extérieur '2'.

Les notes nationales à court et à long terme de SGMB, ainsi que sa note de soutien extérieur, reposent sur la probabilité élevée du soutien qu'elle pourrait recevoir en cas de besoin de son actionnaire majoritaire, la Société Générale (SG; 'A+/'Négative/'F1+'). Compte tenu du bon positionnement de SG dans les pays d'Afrique du Nord et du soutien qu'elle a apporté dans le passé aux entités du groupe, Fitch pense que SG aurait une très forte volonté de soutenir SGMB, mais ce soutien serait limité par la note de plafond souverain du Maroc qui est 'BBB'.

SG détient depuis longtemps une participation de contrôle de 56,9% au capital de SGMB, quatrième plus grande banque du Maroc par le total d'actifs à fin 2011 avec une part de marché des dépôts et des prêts d'environ 9%. SGMB est bien intégrée dans SG; cette dernière exerce un contrôle étroit sur sa filiale marocaine et elle est largement représentée tant au sein du management de la SGMB, qu'au conseil de surveillance de la banque. Les risques de crédit, de liquidité et de marché de SGMB sont surveillés par sa maison-mère.

SGMB affiche des ratios de rentabilité satisfaisants (retour sur fonds propres moyens et retour sur actifs moyens de 23,3% et 2,4% respectivement en 2011) et soutenus, ces dernières années, par une activité dynamique de prêt qui s'est poursuivie en 2011, bien qu'à un rythme moins rapide. Sauf brusque fléchissement de l'économie marocaine en 2012 lié à une éventuelle aggravation de la crise de la zone euro, la rentabilité de SGMB devrait demeurer stable.

Fitch estime que l'amélioration des compétences de SGMB en matière d'octroi de crédit et de recouvrement de créances devrait lui permettre de contenir son coût du risque en 2012 (le ratio de provisions sur créances non-performantes / prêts bruts moyens était de 0,8% en 2011), en dépit d'un possible ralentissement économique et d'une forte concentration par emprunteur dans son portefeuille de prêts, ce qui accroît sa vulnérabilité. Les dix plus gros engagements consolidés, nets de garanties SG, représentaient 1,4 fois le ratio de fonds propres durs (« core capital » selon la définition de Fitch) de SGMB à fin 2011.

La hausse du ratio de créances non-performantes sur prêts bruts à fin 2011 (7,3% contre 6,4% à fin 2010) reflète essentiellement la politique de classification des créances plus stricte pratiquée par SGMB en vue de la détérioration du risque de crédit dans les secteurs marocains du tourisme et des PME exportatrices. Le ratio de créances non performantes nettes de provisions sur fonds propres se situait à un niveau modéré de 16,3% à fin 2011.

SGMB a une gestion prudente de son financement qui s'appuie sur une base de dépôts clientèle stable et diversifiée (totalisant 73,5% de ses financements hors fonds propres à fin 2011). Depuis 2009, SGMB réoriente les placements de ses clients vers les certificats de dépôt et les obligations en tant qu'alternative aux coûteux dépôts à terme. Le recours au marché pour se refinancer reste limité et les besoins de refinancement sont gérés prudemment. De plus, la banque bénéficie d'une ligne de crédit de la part de SG d'un montant de 100 millions d'euros en cas de tensions sur sa liquidité.

Fitch considère que les ratios de « core capital » et de fonds propres Tier 1 (sous Bâle II (10,6% et 9,75% respectivement à fin 2011)) sont seulement acceptables compte tenu de la concentration du portefeuille de prêts de la banque.

Interprétation de la notation attribuée :

BBB : Fondamentalement sain, de légères faiblesses des facteurs financiers ou autres pourraient être remédiées assez facilement. Pourrait être limité par un environnement opérationnel instable.

Support 2 : Une banque pour laquelle il y a forte probabilité de support externe. Le fournisseur potentiel du support a lui-même un très bon rating et une forte inclination à fournir un support à la banque en question. Cette probabilité de support indique un rating long terme plancher de BBB- au minimum.

Tableau récapitulatif de la notation de la SGMB durant les trois dernières années :

Date	Risque Souverain en devise étrangère	Risque souverain en monnaie locale	Perspective de la note	Note de soutien extérieur
2011	BBB-	BBB	Stable	2
2010	BBB-	BBB	Stable	2
2009	BBB-	BBB	Stable	2
2008	BBB-	BBB	Stable	2

V. Organes d'administration et de surveillance

Société Générale Marocaine de Banques est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Au 22/11/2012, le Conseil de Surveillance se compose des membres suivants :

Statut	Prénoms, Noms	Date de l'AGO ayant ratifié les mandats	Date de l'AGO ayant renouvelé le mandat	Date de fin du mandat en cours	Nombre d'actions détenues
Président	Jean Louis MATTEI	AGO qui statuera sur les comptes 2012	30 juin 2009	AGO statuant sur les comptes 2014	2
Président d'honneur	Jean-Paul DELACOUR	-	-	-	2
	Abdelaziz TAZI	-	-	-	10.003
Membres	Marc VIENOT	08 juin 2010	30 juin 2009	AGO statuant sur les comptes 2014	2
	Layla M'ZALI		-	AGO statuant sur les comptes 2015	2
	Didier ALIX		30 juin 2009	AGO statuant sur les comptes 2014	2
	Mohamed Ben Thami TAZI		30 juin 2009	AGO statuant sur les comptes 2014	3
	Abdellatif HAKAM	25 juin 2008	30 juin 2009	AGO statuant sur les comptes 2014	56
	Jean François SAMMARECELLI		-	AGO statuant sur les comptes 2013	2
	Jean-Louis MATTEI		30 juin 2009	AGO statuant sur les comptes 2014	2
	Bernardo SANCHEZ INCERA	08 juin 2010	-	AGO statuant sur les comptes 2016	2
	Abdeljalil CHRAIBI		30 juin 2009	AGO statuant sur les comptes 2014	3
	Caroline GUILLAUMIN	03 mai 2012	-	AGO statuant sur les comptes 2017	2
	Jean-Luc PARER	15 juin 2012 ^(*)	-	AGO statuant sur les comptes 2018	2
Secrétaire du conseil	Fatime Zahra KHLIFATE				

(*) Cooptation lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 15 juin 2012

Le 15 juin 2012, le Conseil de Surveillance de Société Générale Maroc s'est tenu sous la présidence de M. Abdelaziz Tazi pour procéder aux nominations suivantes :

- M. Jean-Louis Mattei est nommé Président du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Abdelaziz Tazi qui est nommé Président d'honneur tout en conservant son mandat de membre du conseil de surveillance.
- M. Jean-Paul Delacour est nommé Président d'honneur.
- M. Jean-Luc Parer est nommé membre du Conseil de Surveillance de Société Générale Maroc.

Le changement de gouvernance relatif à la Présidence du Conseil a pris effet à compter du 1er novembre 2012.

La rémunération totale du Conseil de Surveillance de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à l'issue de l'exercice 2011 à MMAD 8,1 bruts.

Le Conseil de Surveillance peut s'adjoindre de tiers conseillers actionnaires ou non et peut, en outre, constituer en son sein et avec les concours de ces conseillers, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Les conseillers suivants collaborent avec le Conseil de Surveillance

Conseillers	Brahim ZNIBER André LAFON
Secrétaire du Conseil	Fatime Zahra KHLIFATE

La rémunération de chacun des conseillers du conseil de surveillance est de MAD 200 000 bruts annuellement.

Assemblée d'actionnaires

Les modes de convocation, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la Société Générale Marocaine de Banques sont conformes à la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05 et au dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relative au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes faisant appel public à l'épargne.

V.a. Mode de convocation

L'article 17 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques stipule en matière d'Assemblée des actionnaires que : « Les Assemblées Générales Ordinaires des actionnaires sont convoquées par le Conseil de Surveillance. (...) La convocation est faite, trente (30) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée des actionnaires, par un avis inséré dans un journal figurant dans la liste fixée par application de la loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relative au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes faisant appel public à l'épargne (...) »

V.b. Conditions d'admission

L'article 19 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques prévoit que « l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. (...) Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et à la condition d'une inscription de ses actions au registre des actions nominatives tenu par la Société, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée ».

Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est pas lui-même actionnaire. Toutefois, en plus de pouvoir se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, tout actionnaire peut aussi se faire représenter par son conjoint, un ascendant ou descendant ou par la personne morale dûment habilitée gérant le portefeuille des valeurs mobilières de l'actionnaire concerné.

Le mandat est donné pour une seule Assemblée d'actionnaires. Toutefois, il peut être donnée pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Pour toute procuration d'un actionnaire adressé à la société sans indication de mandataire, le président de l'assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le conseil de surveillance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens qu'il lui indique.»

V.c. Conditions d'exercice des droits de vote

Les conditions d'exercice du droit de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de Société Générale Marocaine de Banques sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05.

VI. Organes de direction

VI.a. Pouvoir des organes de direction

L'article 13 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques stipule que : « (...)Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toutes circonstances, au nom de la Société, toute décision concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tous actes de gestion ou de disposition et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la loi et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.(...) Sous réserve des pouvoirs que la loi ou les statuts confèrent expressément aux Assemblées d'actionnaires, au Conseil de Surveillance ou au Directoire, le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général. (...)»

VI.b. Le Directoire

La liste des membres du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques se décline comme suit :

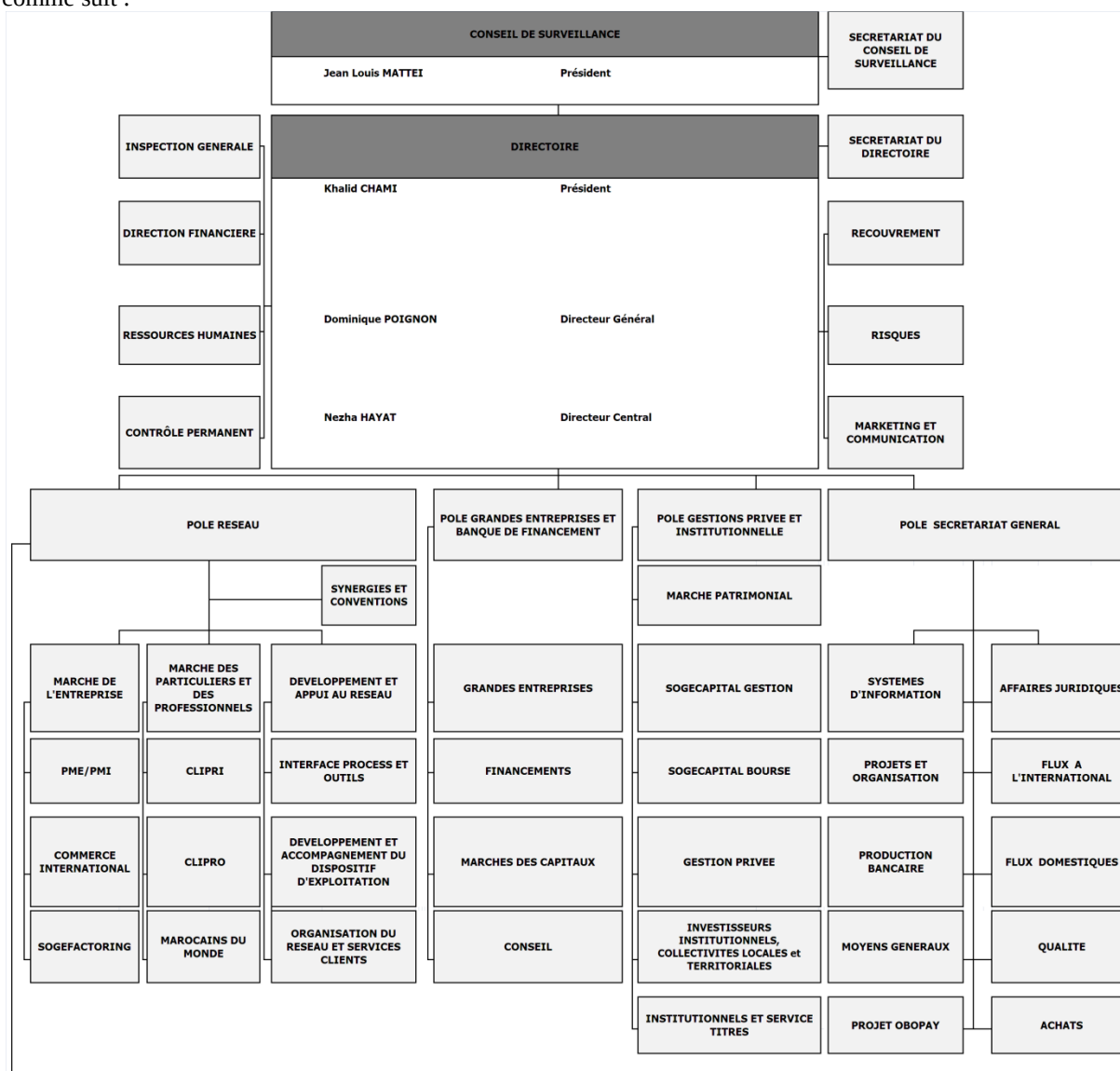
Noms et prénoms	Fonctions	Date de première nomination	Date de fin de mandat
Khalid CHAMI	Président	Novembre 2012	Mars 2015
Dominique POIGNON	Directeur Général	Novembre 2012	Mars 2015
Nezha HAYAT	Membre du Directoire	Octobre 2007	Mars 2015

Le Conseil de Surveillance tenu le 15 juin 2012 sous la présidence de M. Abdelaziz Tazi a décidé de nommer l'actuel Directeur Général de Société Générale Maroc, M. Khalid Chami en qualité de Président du Directoire en remplacement de M. Albert Le Dirac'h appelé à prendre de nouvelles fonctions au sein du Groupe Société Générale.

Le Conseil de Surveillance tenu le 20 septembre 2012 sous la présidence de M. Abdelaziz Tazi a décidé de nommer Dominique Poignon en tant que Directeur Général de Société Générale Marocaine de Banques.

Le changement de gouvernance relatif à la Présidence du Directoire et à la Direction Générale a pris effet à compter du 1er novembre 2012.

Au 1^{er} novembre 2012, l'organigramme fonctionnel de Société Générale Marocaine de Banques s'établit comme suit :



Source : Société Générale Marocaine de Banques

VI.c. CV des principaux dirigeants

Jean Louis MATTEI, Président Du Conseil de Surveillance.

Titulaire d'une DES en Droit Privé et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques et du CESB, Monsieur Jean Louis MATTEI a débuté sa carrière en 1973 à la Société Générale où il a occupé plusieurs postes. Depuis 1998, il est Directeur de BHFM (Banque de détail Hors France Métropolitaine).

Monsieur Jean Louis MATTEI est membre du Comité Exécutif du groupe Société Générale. Il est également administrateur puis membre du Conseil de Surveillance de la Société Générale Marocaine de Banques depuis 1993.

Agé de 65 ans, Monsieur MATTEI est marié et père de deux enfants.

Khalid CHAMI, Président du Directoire

Diplômé de H.E.C à Paris en 1991, il intègre le Département des dérivés sur actions et indices de Société Générale Investment Banking en 1992 où il occupe le poste de commercial chargé du suivi des clients basés en France puis de directeur des ventes et du marketing France & Benelux en 1995, ensuite il occupe le poste de Partenaire, co-directeur mondial des ventes et du marketing en 1999.

Il rejoint Société Générale Marocaine de Banques en 2001, où il occupe le poste de Directeur Adjoint de la Direction des Grandes Entreprises puis Directeur de la Direction des Grandes Entreprises en 2003.

En 2004, il est nommé Responsable du Pôle en charge de la Direction des Grandes Entreprises, de la Direction du Conseil et de l'Ingénierie Financière, de la Direction des Change, Taux et Trésorerie.

En 2006, il est nommé Directeur Général Adjoint, Membre du Directoire chargé de la supervision des Pôles Grandes Entreprises et PME.

En 2011, il est nommé Directeur Général de la banque.

Agé de 45 ans, Monsieur CHAMI est marié et père de deux enfants.

Dominique POIGNON, Directeur Général

Diplômé de l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris et titulaire d'une licence en Sciences Economiques, Monsieur Dominique POIGNON a débuté sa carrière en 1979 à la Société Générale où il a occupé plusieurs postes.

En 1998, il a été nommé Directeur Général de la Société Générale en Nouvelle Calédonie, puis Directeur du Groupe des Agences de Loire et de Haute Loire en 2003.

En 2007, Monsieur Dominique POIGNON occupait la fonction de Directeur Général de l'UIB (filiale du groupe Société Générale en Tunisie) avant d'être nommé en 2008 en tant que Directeur de l'Agence Entreprises de la Société Générale à Lyon.

Agé de 59 ans, Monsieur POIGNON est marié et père de deux enfants.

Nezha HAYAT, Membre du Directoire.

Diplômée de l'ESSEC à Paris, Nezha Hayat démarre sa carrière professionnelle en Espagne en 1985, où elle évolue dans les métiers de gestion de dette internationale, de conseil et d'ingénierie financière et de gestion de patrimoine.

Elle rejoint en 1995 Société Générale à Casablanca, dans le contexte de la réforme de la Bourse des Valeurs, et lance les filiales d'intermédiation boursière et de gestion d'OPCVM en l'occurrence Sogébourne et Gestar.

Nezha Hayat joue depuis lors, un rôle important au sein de plusieurs associations professionnelles liées aux domaines économique et financier, notamment la présidence à la tête de l'APSB (Association Professionnelle des Sociétés de Bourse) pour deux mandats successifs (de 1999 à 2001).

Elle est également membre fondateur de l'AFEM (Association des Femmes Chefs d'Entreprise du Maroc), dont elle assure la vice-présidence jusqu'en 2006.

Outre d'autres activités (membre du Moroccan British Business Council, Global Leaders for Tomorrow (GLT) au Forum Economique Mondial, Centre Links,...etc.), elle siège à la CGEM en qualité de Vice-présidente de la Fédération des Secteurs Bancaire et Financier.

Depuis 2004, Nezha Hayat est responsable du pôle Gestions Privée et Institutionnelle et membre du Conseil de la Diversité du Groupe Société Générale à l'échelle internationale depuis sa création en 2006. En octobre 2007, Mme Hayat est nommée membre du Directoire.

Agée de 49 ans, Nezha Hayat est mère d'un enfant.

VII. Gouvernement d'entreprise

VII.a. Rémunération octroyée aux membres des organes d'administration et de direction

La rémunération totale du Conseil de Surveillance de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à l'issue de l'exercice 2011 à MMAD 8,1 bruts.

Pour sa part, la rémunération brute annuelle des membres du Directoire au titre de l'exercice 2011 s'élève à MMAD 14,2 bruts.

VII.b. Conventions entre Société Générale Marocaine de Banques et les membres de ses organes d'administration et de direction

Néant

VII.c. Prêts accordés aux membres du Conseil de Surveillance et des organes de direction

Les prêts accordés aux membres du Conseil de Surveillance et de la direction à fin 2011 totalisent respectivement KMAD 350 et KMAD 670 et ils sont octroyés selon les conditions normales de marché.

VII.d. Intéressement et participation du personnel

Néant

VII.e. Comités techniques

Le Conseil de Surveillance peut s'adjoindre des tiers conseillers, actionnaires ou non.

Il peut en outre constituer en son sein, et avec le concours de ces conseillers, des Comités Techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Il est rendu compte aux séances du Conseil de Surveillance de l'activité de ces Comités et des avis ou recommandations formulés.

Le Conseil de Surveillance fixe la composition, les attributions et, le cas échéant, la rémunération des conseillers et des membres des Comités Techniques qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Société Générale Marocaine de Banques compte trois comités techniques :

VII.e.1. Comité des Risques

Membres	- Le président du Conseil de Surveillance, Président du Comité - Un représentant de Société Générale France, membre du Conseil de Surveillance
Secrétaire	Le responsable de la Direction des Risques
Périodicité	Semestrielle
Attributions	- Examine la composition du portefeuille d'engagements de la Banque (par cotation, par nature de clientèle), son évolution et émet un avis sur sa qualité - Définit les orientations de la politique de crédit par nature de clientèle, par secteur d'activité - Propose au Conseil de Surveillance de statuer sur les dossiers de crédits dont le montant dépasse les pouvoirs accordés par le Conseil de Surveillance au Directoire - Emet un avis sur l'organisation de la filière Recouvrement et apprécie l'efficacité de ses actions - Apprécie le niveau et la qualité du provisionnement pratiqué - Examine le niveau des risques latents recensés et apprécie le provisionnement qui lui est affecté - Apprécie le niveau et l'évolution du coût global du risque de la Banque - Rend compte de ses travaux et débats au Conseil de Surveillance

VII.e.2. Comité d'Audit

Membres	- Le président du Conseil de Surveillance, Président du Comité - Deux membres du Conseil de Surveillance: M. Didier ALIX, M. Jean Louis MATTEI et M. Abdeljalil CHRAIBI (membre non dirigeant) - Les auditeurs externes
Secrétaire	Le Directeur de l'Inspection Générale
Périodicité	Au moins deux fois par an
Attributions	- Procède à l'évaluation de la cohérence et de l'adéquation des dispositifs de contrôle mis en place par le Directoire - Apprécie la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances dans le système de contrôle interne - Prend connaissance des lacunes significatives relevées par les auditeurs externes dans les différents dispositifs de contrôle interne - Propose au Conseil de Surveillance la nomination des Commissaires aux Comptes

- Emet de manière générale une appréciation globale de la qualité du système de contrôle interne au vu des rapports qui lui sont présentés par le Directoire et les auditeurs externes
- Rend compte au Conseil de Surveillance de ses débats et conclusions

VII.e.3. Comité des Nominations et des Rémunérations

Membres

- Le Vice-président du Conseil de Surveillance : M. Jean-Paul DELACOUR, Président du Comité
- M. Jean-Louis MATTEI
- M. André LAFON

Périodicité

Annuelle

Attributions

- Fixe la rémunération du Président du Conseil de Surveillance
- Fixe la rémunération des membres du Directoire
- Fixe la rémunération des Directeurs Généraux
- Recrute des administrateurs indépendants et détermine leur rémunération,
- Valide les propositions du Directoire pour ce qui concerne la politique générale de rémunération des collaborateurs de la Banque et certaines nominations individuelles.



PARTIE IV. *Activité de Société Générale Marocaine de Banques*

I. Historique et faits marquants de Société Générale Marocaine de Banques

Société Générale a procédé à l'ouverture de sa première agence à Casablanca en 1913.

A l'indépendance du Maroc, en 1956, Société Générale restait une petite Banque, avec 3 agences et un effectif d'une quarantaine de personnes.

En 1962, la Banque se transforme en établissement de droit marocain, appelé Société Générale Marocaine de Banques.

La fusion avec la Société Marseillaise de crédit en 1965, et l'acquisition de 20% de la Société de Banque du Maghreb en 1971, marquent une nouvelle étape importante du développement de Société Générale Marocaine de Banques. Elle élargit son réseau et étend ses activités.

En 1973 est promulgué le dahir sur la marocanisation du capital et du conseil d'administration des sociétés exerçant au Maroc donnant lieu à plusieurs changements au niveau de la gestion (notamment la présence de capitaux nationaux à hauteur de 51%) et de la redéfinition des lignes stratégiques au sein de la Société Générale Marocaine de Banques.

En 1974, Société Générale Marocaine de Banques crée INVESTIMA holding de participations qui vise à accompagner les investisseurs marocains ou multinationaux dans la création ou le développement d'affaires industrielles et commerciales à travers des prises de participations financières.

En 1981, Société Générale Marocaine de Banques crée SOGELEASE société de financement par crédit-bail.

En 1995, Société Générale Marocaine de Banques crée SOGEBOURSE société d'intermédiation en Bourse.

En 1996, Société Générale Marocaine de Banques crée GESTAR société spécialisée dans la gestion de l'épargne collective. GESTAR a été certifiée AIMR en 2002.

En 1999, Société Générale France rachète les parts d'Al Watanya et devient majoritaire dans Société Générale Marocaine de Banques en détenant 51,9% des parts.

L'année 1999 a aussi été marquée par la création de FONCIMMO, Société immobilière et foncière du Groupe au Maroc.

En juillet 2001, SOGECAP 4ème assureur français spécialisé en assurances de personnes et Société Générale Marocaine de Banques filiales du Groupe Société Générale, acquièrent la majorité du capital de LA MAROCAINE VIE.

L'année 2001 a également été marquée par le rachat d'ALD, société spécialisée dans la location longue durée et la gestion de flotte de véhicules, par Société Générale France. Le Groupe Société Générale devient alors propriétaire de la filiale marocaine d'ALD.

En Mai 2002, désirant renforcer sa présence au Maroc et se positionner sur le créneau du crédit à la consommation, le Groupe Société Générale a racheté la participation du Groupe ONA dans EQDOM. Ensuite, à travers une OPA, il porte sa participation totale à 54%.

En 2002, Société Générale Marocaine de Banques crée SG TANGER OFF-SHORE, banque off-shore.

Dans un souci permanent d'efficacité et de proximité avec sa clientèle, Société Générale Marocaine de Banques réaménage en 2003 son réseau et met en place neuf directions régionales.

En 2004, Société Générale Marocaine de Banques crée SOGEFINANCEMENT, société spécialisée dans le crédit à la consommation.

En 2004, le Conseil de Surveillance a adopté une nouvelle organisation à quatre pôles afin d'assurer une gestion plus efficace et dynamique des principaux métiers de la Banque :

- Le pôle Réseau
- Le pôle Banque de Financement et des Grandes Entreprises
- Le pôle Gestions Privée et Institutionnelle
- Le pôle Secrétariat Général

L'année 2005 a vu la création d'ATHENA COURTAGE, courtier en assurance.

En 2006, Société Générale France rachète des actions détenues par la Mutuelle d'assurance des transports Unis et porte sa part dans le capital de Société Générale Marocaine de Banques à 53,2%.

L'année 2006 a également été marquée par la création de SOGECONTACT, 1er centre d'appels dans le secteur bancaire.

L'année 2007 a été marquée par la création d'ECS Maroc, société spécialisée dans la location longue durée et la gestion de solutions et matériels informatiques.

Au 31 décembre 2007, Société Générale Marocaine de Banques compte près de 3 200 collaborateurs répartis entre des filiales en forte croissance et un réseau en perpétuelle expansion.

Cette même année, Société Générale Marocaine de Banques adopte une nouvelle identité visuelle et la dénomination commerciale du groupe se soumet à une nouvelle appellation : Société Générale succède à Société Générale Marocaine de Banques.

En 2008, deux opérations sur le capital : Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation de capital par apport en numéraire avec droit de souscription réservée aux actionnaires ont été effectuées portant ainsi le capital de Société Générale Marocaine de Banques au niveau actuel de MAD 2.050.000.000.

En février 2009, SGMB et SOGECAP initient une offre publique de retrait volontaire sur les titres constituant le flottant en Bourse de La Marocaine Vie dont la radiation de la coté a été effective le 22 mai 2009.

En mars 2009, Société Générale émet un emprunt obligataire subordonné d'un montant de MAD 1.900.000.000.

En septembre 2010 Société Générale Maroc cède ses participations dans ECS Maroc au groupe ECS.

Au 31 décembre 2010, Société Générale Maroc décide de changer la dénomination sociale des sociétés Gestar, Sogébourg, Sogéplacement par respectivement SOGECAPITAL GESTION, SOGECAPITAL PLACEMENT et SOGECAPITAL BOURSE

En 2011, Société Générale Marocaine de Banques a effectué une acquisition complémentaire de 40% du capital de SOGELEASE, portant ainsi sa participation dans le capital de la filiale à 100%

En septembre 2012, Société Générale Marocaine de Banques signe un partenariat avec la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD) pour le soutien des TPE et des PME. Ce partenariat porte sur le déblocage d'une enveloppe de financement de MEUR 20 €.

II. Appartenance de Société Générale Marocaine de Banques au groupe Société Générale

II.a. Présentation du Groupe Société Générale

Le groupe Société Générale est l'un des tous premiers groupes de services financiers de la zone euro avec Md EUR 12,9 de capitalisation boursière au 31/12/2011. Le groupe Société Générale est présent dans 77 pays et emploie plus de 159.000 collaborateurs en France et à l'étranger, avec un PNB de Md EUR 25,6 au titre de l'exercice 2011.

L'activité du groupe Société Générale se concentre autour de quatre grands métiers dont la complémentarité constitue un atout commercial majeur et un gage de solidité financière.

▪ **Les réseaux de détail & les services financiers**

Banque de détail en France

Société Générale dispose de trois enseignes complémentaires sur le territoire français : Société Générale, banque nationale de référence ; Crédit du Nord, groupe de banques régionales à taille humaine ; Boursorama Banque, acteur incontournable de la banque en ligne. Ces trois réseaux mutualisent leurs bonnes pratiques, simplifient leurs process, proposent des offres adaptées aux besoins des clients dans la volonté d'améliorer sans cesse leur qualité de service. Ses 35 000 collaborateurs mettent tout en œuvre, par leur écoute et leurs conseils personnalisés, pour satisfaire les 10,9 millions de clients particuliers, et 550 000 clients professionnels et entreprises, et devenir ainsi La banque relationnelle, référence sur ses marchés, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes.

Banque de détail à l'international

La banque de détail à l'international est présente quant à elle dans 37 pays, regroupant près de 3 900 agences et environ 63 000 collaborateurs au service de plus de 13,7 millions de clients particuliers et entreprises.

Services financiers spécialisés et assurances

Avec près de 30 000 salariés dans le monde, le pôle des Services Financiers Spécialisés et Assurances du groupe Société Générale répondent aux besoins de financements et de services des entreprises et des particuliers, en France et dans 45 pays.

Pour sa clientèle d'entreprises, le Groupe propose des solutions de financement et de gestion pour les flottes automobiles et les parcs informatiques, ainsi que des solutions de financement pour les ventes et les équipements des professionnels. Pour sa clientèle de particuliers, le Groupe offre aussi une large gamme de crédits à la consommation et des produits d'assurance vie et dommages.

L'objectif du Groupe est de consolider ses positions fortes en France et à l'international, en s'appuyant sur son savoir-faire et les partenariats solides déjà constitués ou en cours de développement dans tous les métiers, comme celui avec la Banque Postale en crédit à la consommation.

▪ **La Banque privée, gestion d'actifs et courtage sur produits dérivés**

Banque Privée

Société Générale Private Banking, l'activité de gestion de fortune du groupe Société Générale, se classe parmi les leaders de la banque privée avec des actifs sous gestion de 84,7 milliards d'euros à fin décembre 2011.

Avec 2 800 collaborateurs dans 18 pays à travers le monde, Société Générale Private Banking offre des solutions de gestion de fortune à une clientèle d'entrepreneurs et de particuliers fortunés disposant de plus d'un million d'euros d'avoirs financiers.

Société Générale Private Banking propose des solutions d'ingénierie financière et patrimoniale (conseil en fiscalité, trusts...) internationales, une expertise mondiale en matière de produits structurés, de hedge funds, de mutual funds, de fonds de private equity et de solutions d'investissement en immobilier et un accès aux marchés des capitaux.

En 2012, Societe Generale Private Banking a reçu pour la 8ème année consécutive le prix de Meilleure Banque Privée pour son offre de produits structurés en Europe par le magazine Euromoney. Elle a également été élue en 2011 :

- « Meilleure Banque Privée en France » (Euromoney),
- « Meilleure Banque Privée de l'année au Royaume Uni » (Investors Chronicle/Financial Times),
- « Meilleure Banque Privée au Moyen Orient » (Banker Middle East).

Gestion d'actifs

Avec une participation de 25 % dans la société Amundi, Société Générale dispose d'un acteur de premier plan en Europe et d'un acteur majeur de la gestion d'actifs dans le monde.

Amundi se classe au 2ème rang en Europe Continentale et au 9^{ème} rang dans le monde⁴ parmi les acteurs de l'asset management avec 658,60 milliards d'euros d'actifs sous gestion⁵.

Implantée au cœur des principaux bassins d'investissement dans plus de 30 pays, Amundi offre une gamme complète de produits, couvrant toutes les classes d'actifs et les principales devises.

Amundi développe ainsi des solutions d'épargne adaptées aux besoins de plus de 100 millions de clients particuliers à travers le monde et construit pour les clients institutionnels des produits sur mesure, performants et innovants, adaptés à leur activité et profil de risque.

Bénéficiant du soutien de deux groupes bancaires puissants, Crédit Agricole et Société Générale, Amundi a l'ambition de s'affirmer comme l'asset manager européen de référence, reconnu pour :

- la qualité de ses produits, leur performance financière et leur transparence
- la proximité de la relation avec ses clients, réseaux partenaires et clientèles institutionnelles
- l'efficacité de son organisation, fruit des talents individuels et collectifs de ses équipes
- son engagement pour une prise en compte dans ses politiques d'investissement, des critères de développement durable et d'utilité sociale, au-delà des seuls critères financiers.

Avec la société Trust Company of the West (TCW) détenue à 80 %, le groupe Société Générale dispose d'une offre High Alpha sur le continent américain avec 91 Mds d'EUR sous gestion et 570 personnes. En février 2010, TCW a finalisé l'acquisition de la société MetWest qui complète l'offre de produits de taux US pour sa clientèle institutionnelle et privée.

Métiers titres du Groupe

SGSS, présent dans 28 implantations avec 4 000 collaborateurs, offre une gamme complète de services adaptés aux dernières évolutions des marchés financiers et de la réglementation : services de compensation, de conservation et de banque dépositaire, de conservation pour la clientèle de détail, d'administration de fonds et asset servicing, de gestion des liquidités ainsi que des services d'agent de transfert et des services aux émetteurs.

SGSS se classe 7e conservateur global mondial et 2ème en Europe avec 3 327* milliards d'euros d'actifs conservés. La ligne métier offre ses services dépositaires à 3 321 OPC* et assure la valorisation de 4 301 OPC* pour un actif administré de 413* milliards d'euros en Europe (* à fin décembre 2011).

Société Générale Securities Services est régulièrement récompensé :

- Récompensé quatre fois dans l'étude annuelle sur la sous-conservation, avec notamment le classement "Top-Rated" en Roumanie et en Russie - Global Investor / ISF 2012
- Récompensé neuf fois dans l'étude annuelle « Agent Banks in Emerging Markets » - Global Custodian 2011
- Lauréat du prix « Conservateur de l'année : France » - ICFA European Custody and Fund Administration Awards 2011
- Récompensé six fois dans l'étude annuelle « Agent Banks in Major Markets » - Global Custodian Magazine 2011
- Nommé « Administrateur de fonds de l'année » - Global Investor/isf 2011 Awards

⁴ Fonds ouverts, dédiés et mandats - Source IPE Top 400 publié en juin 2011, données à décembre 2010

⁵ Données périmètre Amundi Group au 31 décembre 2011

- Récompensé huit fois pour six implantations dans l'étude annuelle « Agent Banks in Emerging Markets » - Global Custodian Magazine 2011.

Courtage sur produits dérivés

Newedge, filiale à 50/50 de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank et de Société Générale, est un acteur majeur du courtage multi-asset grâce à sa position de leader dans l'exécution et la compensation des produits dérivés listés.

Avec près de 3 000 collaborateurs répartis dans 21 sites implantés dans 16 pays, Newedge permet à sa clientèle institutionnelle d'accéder à plus de 85 marchés dans le monde. Newedge a une part de marché sur les dérivés listés de 11,0 % en compensation et 11,9% en exécution avec plus de EUR 48,2 milliards de dépôts clients (au 30 juin 2011).

Newedge offre à sa clientèle une gamme complète de services de compensation et d'exécution sur les options et contrats à terme de produits financiers et de matières premières ainsi que sur les produits de taux, de change, les actions et les matières premières traitées de gré à gré (OTC). Newedge propose également un ensemble de services à valeur ajoutée tels que le prime brokerage, le financement d'actifs, une plateforme électronique de négociation et de routage d'ordres, du cross margining, et le traitement et le reporting centralisé des portefeuilles clientèle.

▪ **La Banque de financement & d'investissement**

Banque d'investissement

Sur la base de relations établies de longue date et d'un dialogue stratégique avec ses clients, la banque offre une approche conseil globale, des fusions & acquisitions jusqu'à l'optimisation de la structure du capital. Regroupant les accès aux marchés de capitaux dette et actions, la banque propose des solutions intégrées et sur mesure de levée de capitaux pour accompagner la stratégie de ses clients, capitalisant sur ses positions leader sur les marchés de capitaux dette et actions.

Activité de marché

La banque dispose d'une plateforme intégrée et multi sous-jacents offrant un accès global aux marchés actions, crédit, taux & change, matières premières et investissements alternatifs - du cash aux dérivés. La banque développe conseil, solutions d'investissement et de gestion du risque pour les besoins spécifiques de chaque investisseur, grâce à sa franchise dérivés actions, leader mondial depuis 2000, et à ses positions de premier plan sur les taux, le crédit, les matières premières et la recherche.

Financements

Le groupe propose des solutions globales de financement pour les émetteurs qui regroupent les marchés primaires dette et actions, ainsi qu'une expertise de premier plan sur les financements structurés (acquisition, export, ressources naturelles, infrastructure & actifs, médias & télécoms, immobilier & hôtelier...) régulièrement récompensés au niveau international, ainsi que des services personnalisés de couverture des risques de taux et de change.

▪ **Chiffres clés**

Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni le 31 juillet 2012, a examiné les comptes du Groupe pour le deuxième trimestre et le premier semestre 2012. Le résultat net part du Groupe du semestre s'établit à 1 165 millions d'euros pour un produit net bancaire de 12 583 millions d'euros.

Ces résultats intègrent :

- ✓ La contribution au résultat des actifs gérés en extinction de la Banque de Financement et d'Investissement de -114 millions d'euros ce trimestre et -242 millions d'euros au premier semestre.
- ✓ Des éléments non-récurrents (effet des cessions de crédits liées aux opérations de réduction du bilan, dépréciations de la dette souveraine grecque, rachat de dette hybride, dépréciations d'écarts d'acquisition et gains ou pertes en capital sur actifs destinés à être cédés) réduisant le résultat net part du Groupe de -391 millions d'euros au deuxième trimestre et de -563 millions d'euros au premier semestre.
- ✓ Les éléments non-économiques (réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et réévaluation des couvertures des portefeuilles de crédit du Groupe) contribuant pour +145 millions d'euros au résultat net part du Groupe du trimestre et de +4 millions d'euros à celui du semestre.

Retraité de ces incidences, le résultat net part du Groupe sous-jacent s'élève à 1 966 millions d'euros au premier semestre.

Le ratio Tier 1 du Groupe s'établit au 30 juin 2012 à 11,6% (10,7% à fin 2011), tandis que le ratio Core Tier 1, qui s'élevait à 9,0% au 31 décembre 2011 dans le référentiel dit « Bâle 2.5 » déterminé selon les règles de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), atteint 9,9% à fin juin 2012, soit une progression de +51 points de base ce trimestre et de +85 points de base en un semestre. Cette progression est principalement due à la génération de capital du semestre (+41 points de base, résultat net, net de la provision pour dividendes, après incidence de l'augmentation de capital réservé en salarié) et aux actions entreprises pour optimiser le portefeuille d'actifs gérés en extinction et céder des lignes du portefeuille de crédit de la Banque de Financement et d'Investissement (+24 points de base), tandis que la mise sous contrainte de ressources des métiers réduit la consommation de capital des métiers de -14 points de base au cours du premier semestre.

Le groupe est noté A par S&P, A2 par Moody's et A+ par Fitch ratings 30/06/2012.

En millions d'EUR	30/06/2011	30/06/2012	% Var
Produit Net Bancaire	13 122	12 583	-4,1%
Résultat d'exploitation	2 442	2 540	4,0%
Résultat Net	1 897	1 405	-25,9%
Résultat Net Part du Groupe	1 663	1 165	-29,9%
ROE après impôts (en %)	7,8%	4,9%	

Source : Société Générale

II.b. Relation entre Société Générale de Marocaine de Banques et Société Générale

Société Générale apporte à Société Générale Marocaine de Banques son expertise en matière d'organisation, de systèmes d'information, de risk management, et de produits, et fait bénéficier Société Générale Maroc de l'identité visuelle du groupe (carré noir et rouge). Des synergies existent par exemple sur le marché des Marocains Résidents à l'Etranger (clients Société Générale en France et Société Générale Marocaine de Banques au Maroc), ou sur le marché des grands corporates, qui peuvent bénéficier au Maroc de l'expertise internationale des équipes de SGCIB.

Une Convention d'Assistance, de Conseil et de Support, signée en 2007, formalise les apports de Société Générale à Société Générale Marocaine de Banques et donne lieu à des flux financiers. Le montant comptabilisé en charges par Société Générale Marocaine de Banques à fin 2011 s'élève à KMAD 33 600 HT. Cette convention couvre notamment les domaines fonctionnels suivants : finance, risques, système d'information, relations humaines.

Conformément au contrat de garantie à première demande conclu entre la Société Générale France et la Société Générale Marocaine de Banques (revu annuellement), la Société Générale France se porte inconditionnellement garante de la bonne fin de tous les engagements de certaines contreparties vis-à-vis de la Société Générale Marocaine de Banques, et de ceux que cette dernière pourrait être amenée à leur accorder à hauteur d'un montant maximum égal pour chaque contrepartie au montant des concours excédant 20% des fonds propres nets de la Société Générale Marocaine de Banques et ce dans la limite d'un montant maximum de MEUR 350.

La rémunération de la présente garantie est fixée à 0.35% l'an, payable semestriellement à terme échu et calculée à partir des encours fin de mois des risques susmentionnés sur la part excédent le seuil ci-dessus.

Le montant comptabilisé en charges par la Société Générale Marocaine de Banques à fin 2011 s'élève à KMAD 8 676 HT.

En 2009, Société Générale Marocaine de Banque a décidé lors de son Assemblée Générale annuelle la distribution de dividende au titre de l'exercice 2008. Le montant des dividendes est de 15 dirhams par action. Ainsi, Société Générale France a perçu un montant des dividendes de MAD 143.141.550 au titre de l'exercice 2008.

En juin 2010, Société Générale Marocaine de Banques a décidé lors de son Assemblée Générale annuelle la distribution de dividende de 16 dirhams par action au titre de l'exercice 2009. Ainsi le montant des dividendes perçus par Société Générale France est de MAD 186 675 232

En mai 2011, Société Générale Marocaine de Banques a décidé lors de son Assemblée Générale annuelle la distribution de dividende de 17 dirhams par action au titre de l'exercice 2010. Ainsi le montant des dividendes perçus par Société Générale France est de MAD 198 342 434.

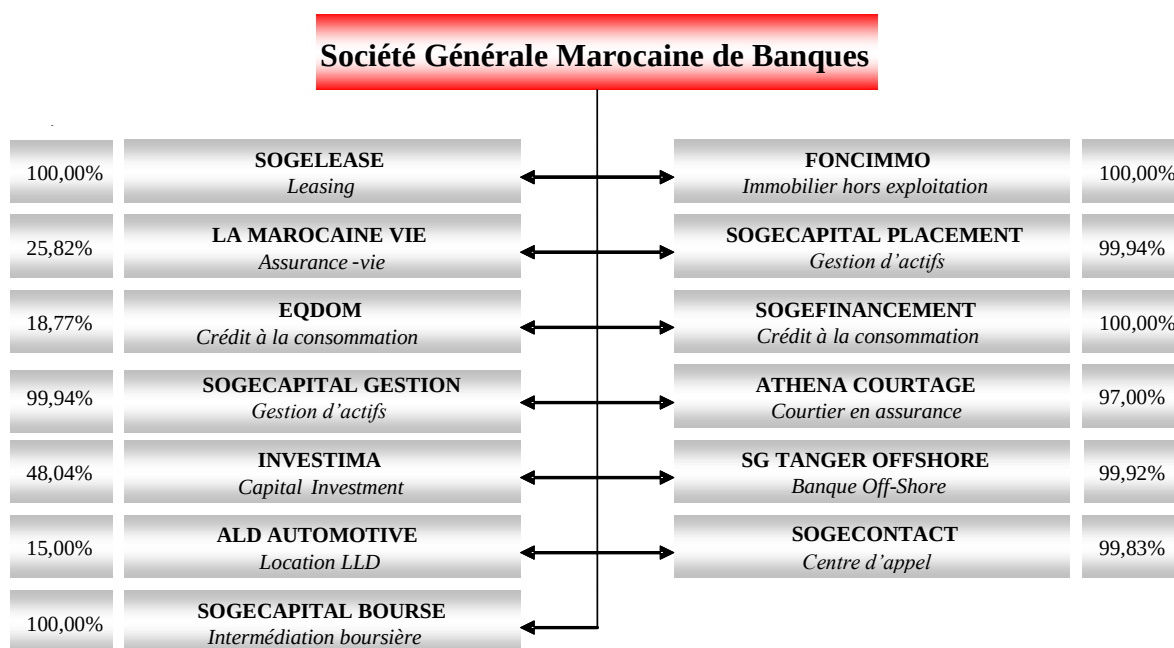
En mai 2012, Société Générale Marocaine de Banques a décidé lors de son Assemblée Générale annuelle la distribution de dividende de 16 dirhams par action au titre de l'exercice 2011. Ainsi le montant des dividendes perçus par Société Générale France est de MAD 186 675 232.

III. Principales Participations de Société Générale Marocaine de Banques

III.a. Organigramme

Le Groupe Société Générale au Maroc est le premier groupe financier privé avec un actionnaire de référence internationale. Composé de 13 principales participations en plus de la Société Générale Marocaine de Banques, il couvre quasiment tous les domaines de l'activité financière.

L'organigramme des filiales de Société Générale marocaine de Banques se présente au 31/12/2011 comme suite :



III.b. Présentation des filiales

III.b.1. La Marocaine Vie

La Marocaine Vie est une compagnie d'assurance spécialisée dans les sûretés de personnes et plus particulièrement les assurances individuelles. Via les produits de bancassurance, elle profite aujourd'hui de l'ensemble du réseau de Société Générale au Maroc.

Informations générales :

Dénomination sociale	LA MAROCAINE VIE S.A
Siège social	37, boulevard Moulay Youssef. Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	26 décembre 1977
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet : ▪ Toute opération d'assurances et de réassurances contre tout risque, soit par elle-même, soit pour le compte de tiers ou encore en participation, ▪ La participation en tout pays, à toute opération financière, commerciale, industrielle et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'industrie de la société par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion de souscription, d'achat de titres, de parts d'intérêts ou autrement. ▪ La société s'interdit expressément toutes opérations, autres que celles spécifiées ci-dessus ou étrangères au placement des fonds sociaux.
Capital social	Le capital social est de MAD 231.750.000 répartis en 2.317.500 actions de valeur nominale de MAD 100. Les actions sont toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Répartition du capital de La Marocaine Vie au 30/06/2012

	Nombre d'actions	Part dans le capital en % de participation
SOGECAP ⁶	1 718 838	74.17%
Société Générale Marocaine de Banques	598 184	25.81%
Autres	478	0.02%
TOTAL	2 317 500	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

⁶ SOGECAP : filiale assurances du groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Chiffres clés

KDH	2010	2011	30/06/2011	30/06/2012
Chiffre d'affaires	1 150 632	1 208 135	681 968	705 395
Résultat net	57 714	37 553	22 956	26 125
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	1.40%	0.86%	1.08%	1.26%
Dividendes versés à SGMB	-	-	0	0
Situation nette	295 324	332 877	318 279	357 118

Source : Société Générale Marocaine de Banques

La Marocaine vie a enregistré en 2011 un chiffre d'affaires de 1 208 millions MAD, soit une progression de 5% par rapport à l'exercice 2010. Elle maintient sa position de 3ème assureur Vie au Maroc avec 12,4% de part de marché, malgré un contexte économique local et international difficile. La stratégie et les perspectives de la compagnie reposent sur la mise en place d'actions impactant quatre axes majeurs en phase avec le plan « Ambition 2015 » du groupe Société Générale. Ces axes favorisent le développement de l'activité, en synergie avec le Groupe Société Générale au Maroc et ses différents partenaires, le positionnement du client au cœur de la culture d'entreprise, la poursuite de la mise en œuvre d'un plan de sécurisation et optimisation des processus, et enfin une consolidation de la politique RH à travers le développement du capital humain.

L'année 2011 a été marquée par le renforcement des synergies avec le groupe Société Générale au Maroc à travers la mise en œuvre d'un plan commercial et marketing spécifique. Le renforcement du pilotage « Qualité » s'est traduit par la mesure des performances (indicateurs Qualité) et leur suivi. La satisfaction client a été l'un des chantiers prioritaire à l'issue duquel un plan d'actions a été déployé en fin d'année.

2011 a aussi vu l'aboutissement de plusieurs projets permettant le développement et le renforcement de l'efficacité opérationnelle par la mise en place du plan de continuité d'activité et le renforcement des fonctions support et contrôle.

A travers sa première participation au Baromètre RH du Groupe Société Générale, ainsi que la mise en place de son propre Baromètre RH, La Marocaine Vie a pu développer un plan d'actions dédié au pilotage de la gestion de ses ressources humaines sur 4 axes (pratiques managériales, gestion de la performance, politique de rémunération et environnement de travail).

Enfin, l'innovation a été au centre des réflexions avec le lancement d'un contrat unique d'assurance santé individuelle de base « SEHHA » répondant à un besoin réel émanant de la part des travailleurs indépendants, artisans, professions libérales et gestionnaires de sociétés non salariés.

III.b.2. SOGELEASE

SOGELEASE est une société de financement par crédit-bail.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGELEASE MAROC S.A
Siège social	Résidence, Elmanar, Bd Abdelmoumen, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	30 Août 1996
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet le financement par voie de crédit-bail de tout bien mobilier ou immobilier. Elle peut effectuer, en particulier, l'achat, l'importation, la vente ou la location de tout matériel, atelier ou usine et, d'une manière générale, toute opération industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rapportant directement à cet objet. La société pourra notamment : ▪ Prendre toute participation directe ou indirecte dans toute opération quelconque pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, à cet effet créer tout syndicat de garantie, ou association en participation. ▪ Se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ses opérations au moyen d'emprunts, tant au Maroc qu'à l'étranger par l'émission de billets à ordre ou de bons à court ou long terme et par le réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tout établissements public ou privé ; ▪ Accepter ou conférer à l'occasion de toute opération de crédit ou d'emprunt, toute affectation hypothécaire ou toute autre garantie, souscrire tout engagement de garantie caution ou aval, opérer toute acquisition, vente mobilière et immobilière et toute prise de bail ou location d'immeuble ; ▪ Traiter pour le compte de tiers et les représenter dans toute opération sans exception se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société et permettant d'en assurer le développement.
Capital social	Le capital social est fixé à MAD 100.000.000. Il est divisé en 1.000.000 d'actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 1.000.000, souscrites en totalité.

Répartition du capital de SOGELEASE au 30/06/2012

	Nombre d'actions	Part dans le capital en % de participation
Société Générale Marocaine de Banques ⁷	999 988	99.99%
Autres	12	0.01%
TOTAL	1 000 000	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Chiffres clés

KDH	2010	2011	30/06/2011	30/06/2012
PNB	167 013	196 057	75 356	84 963
Résultat net	60 882	61 295	26 219	26 237
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	4.33%	5.53%	4.76%	4.90%
Dividendes versés à SGMB	7 200	7 800	7 800	16 000
Situation nette	387 185	435 481	400 404	445 717

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Dans un contexte de ralentissement économique, la baisse des investissements a logiquement affecté l'activité leasing. Les financements assurés en 2011 par Sogelease ont néanmoins représenté plus de 2 milliards MAD, soit une contribution quasi identique à celle de l'exercice précédent. Ce niveau de production a été réalisé avec le chiffre record de 3 550 contrats mis en place au bénéfice d'une clientèle toujours plus diversifiée.

Avec un encours stable de 6,2 milliards MAD, Sogelease a cependant amélioré de 21% son Résultat Brut d'Exploitation.

Le projet en cours de migration vers un nouveau système d'information devrait contribuer, en 2012, à renforcer la qualité de service à la clientèle.

⁷ En 2011 Société Générale Marocaine de Banques (« SGMB ») a acheté la participation de SG Financial Services Holding (Groupe SG) de 40% du capital de Sogelease Maroc. A l'issue de cette opération, SGMB détient 99,99% du capital de Sogelease Maroc. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'un processus de reclassement visant à simplifier la gestion des participations du Groupe Société Générale, et dans une volonté de mieux intégrer encore l'activité crédit-bail dans le business model de banque universelle de réseau au service du financement des entreprises marocaines.

III.b.3. EQDOM

EQDOM est la filiale, depuis 2002, du Crédit à la consommation de Société Générale. Elle est actuellement N°2 au Maroc dans ce type de crédits.

Informations générales :

Dénomination sociale	EQDOM
Siège social	127, Bd Zerkouni, Casablanca
Forme juridique	Société anonyme
Date de création	2 septembre 1974
Durée de vie	99 Ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet : ▪ Toute opération de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tout bien meuble, notamment tout bien électroménager, cycle et cyclomoteur, mobilier et bureautique ; ▪ Toute opération de services à caractère économique, socioculturel ou de bien-être, ▪ Toute conception, la mise en œuvre et l'utilisation de tout instrument financier et de crédit susceptible de permettre ou faciliter la réalisation desdites opérations au profit de toute personne physique ou morale, ▪ Et généralement toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière se rapportant directement ou indirectement à ces objets. ▪ Pour réaliser cet objet, la société peut recourir, à tout acte ou opération de quelque nature et importance qu'ils soient sans aucune exception dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, qu'ils facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation de groupe ou d'affaire. ▪ Elle est habilitée à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans.
Capital social	Le capital social continue d'être fixé à la somme de MAD 167 025 000. Il est divisé en 1.670.250 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, de même catégorie.

Répartition du capital d'EQDOM au 30/06/2012

	Nombre d'actions	Part dans le capital en % d'intérêt
SG CONSUMER FINANCE	583.681	34.95%
Société Générale MAROC	313.560	18.77%
CIMR	100.606	6.02%
INVESTIMA	51.812	3.10%
Autres actionnaires	620.591	37.16%
TOTAL	1 670 250	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Chiffres clés

KDH	2010	2011	30/06/2011	30/06/2012
PNB	670 897	720 789	354 700	365 930
Résultat net	243 306	250 248	127 297	120 728
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	4.51%	4.37%	4.34%	4.23%
Dividendes versés à SGMB	31 356	34 492	34 492	33 733
Situation nette	1 381 700	1 448 221	1 325 270	1 386 877

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Dans un environnement difficile, la croissance des agrégats de gestion à fin 2011 illustre la poursuite de la dynamique commerciale et l'adaptabilité des offres aux besoins du marché, conjuguées à une maîtrise des charges d'exploitation bancaires grâce au recours à des financements sous forme de BSF avec des conditions de taux plus avantageuses.

L'encours brut des crédits s'élève à 10 244,9 millions MAD contre 9 221,3 millions MAD un an plus tôt, soit une variation positive de 10,8%. Le résultat net de l'exercice ressort à 250,2 millions MAD, contre 243,3 millions MAD en 2009, soit une hausse de 2,8%.

Concernant les perspectives 2012, et malgré la persistance d'un contexte économique difficile, EQDOM compte poursuivre la politique de diversification de son portefeuille, de proximité vis-à-vis de sa clientèle, d'amélioration de son efficacité opérationnelle et de maîtrise des risques et des coûts. Elle vise, ainsi, à consolider davantage sa position et ses performances.

III.b.4. ALD AUTOMOTIVE

ALD AUTOMOTIVE est une société de location longue durée et de gestion de flotte de véhicules. Elle a été acquise en 2001 et se place aujourd'hui à la tête du marché de la location longue durée.

Informations générales :

Dénomination sociale	ALD Automotive
Siège social	Immeuble le Zénith II, Lotissement Attaoufik, Route de Nouaceur-Sidi Maârouf- Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	30 Août 1996
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet : - La location de tout véhicule automobile ; Afin de réaliser cet objet, la société pourra entreprendre : - toute opération d'étude, d'achat, de vente de commissionnement, de représentation, de courtage et consignation tant au Maroc qu'à l'étranger ; - tant par elle-même que par voie de sous-traitance, toute opération d'entretien et de réparation de véhicules automobiles, - la création et l'exploitation industrielle de toute usine et fonds de commerce, - la création, l'achat la vente, la prise à bail et l'exploitation de tout établissement industriel et commercial nécessaire à l'objet de la société, - plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, de transport, financière, mobilière et autre pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité ou à tout objet similaire ou connexe de la manière la plus étendue et profitant au développement des activités sociales.
Capital social	Le capital social est fixé à la somme de MAD 20.000.000, divisé en 200.000 actions d'une seule catégorie de MAD 100 de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 200.000.

Répartition du capital d'ALD AUTOMOTIVE au 30/06/2012

	Nombre d'actions	Part dans le capital en % de participation
Société Générale Marocaine de Banques	30 000	15%
ALD (TEMSYS) ⁸	70 000	35%
SOPRIAM	50 000	25%
RENAULT MAROC	50 000	25%
TOTAL	200 000	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

⁸ ALD Automotive, filiale de la Société Générale, est spécialisée dans la Location Longue Durée de véhicules destinée aux entreprises.
<http://www.aldautomotive.fr/>

Chiffres clés

KDH	2010	2011	30/06/2011	30/06/2012
Chiffre d'affaires	242 067	257 684	169 545	213 442
Résultat net	-31 920	6 359	-2 293	6 264
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	-0.45%	0.07%	-0.03%	0.07%
Dividendes versés à SGMB			0	0
Situation nette	-9 327	104 539	-11 644	1 954

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Acteur de référence sur le marché marocain de la Location Longue Durée automobile, ALD Automotive a poursuivi sa politique active de développement, en consolidant ses relations auprès sa clientèle existante et en recrutant de nouveaux clients.

En 2011, le parc d'ALD Automotive a comptabilisé la livraison de plus de 2 000 nouveaux véhicules. Au global, à fin 2011, le parc comptait ainsi plus de 5 400 véhicules à la route, enregistrant une évolution positive de 13,12% par rapport à l'exercice précédent.

En 2011, ALD Automotive s'est engagé dans une refonte de son organisation interne, visant à s'inscrire dans une dynamique de croissance durable et à offrir à sa clientèle un service sur-mesure et toujours plus qualitatif.

III.b.5. SOGECAPITAL BOURSE

SOGECAPITAL BOURSE est une société d'intermédiation en bourse. Créée en 1995, elle offre aux investisseurs en plus de l'intermédiation boursière, des conseils et des recherches de qualité. Elle a été plusieurs fois primée par Reuters et Euromoney.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECAPITAL BOURSE
Siège social	55, Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1995
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet, à titre principal, l'exécution des transactions sur les valeurs mobilières. Elle peut également effectuer les opérations suivantes : - le placement des titres émis par des personnes morales faisant appel public à l'épargne ; - la garde des titres, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une banque ou de tout autre établissement agréé ; - la gestion des portefeuilles de valeurs en vertu d'un mandat ; - le conseil et le démarchage de la clientèle pour l'acquisition des valeurs mobilières ; - aux effets ci-dessus, la création, l'acquisition, la location, l'installation, la gestion de tout établissement, la participation à toute opération ou entreprise se rattachant à l'exploitation de la société, sous réserve de respecter les obligations d'information mises à sa charge par la réglementation en vigueur. Toute modification qui affecte la nature des activités ci-dessus est subordonnée à l'octroi d'un nouvel agrément dans les conditions de l'article 38 alinéa premier du Dahir N° 1-93-211 du 21 Septembre 1993. En raison de son objet propre, la société encourt les risques et responsabilités tels que prévus par la réglementation qui lui est spécialement applicable.
Capital social	Le capital social est fixé à la somme de MAD 15.000.000, divisé en 150.000 actions de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 150.000 et entièrement souscrites en numéraire à la souscription.

Répartition du capital de SOGECAPITAL BOURSE au 30/06/2012

	Nombre d'actions	Part dans le capital en % de participation
Société Générale Marocaine de Banques	150 000	100%
Autres	-	-
TOTAL	150 000	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Chiffres clés

KDH	2010	2011	30/06/2011	30/06/2012
Chiffre d'affaires	16 944	10 370	4 817	2 567
Résultat net	7 028	1 786	744	-967
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	0.66%	0.16%	0.14%	-0.18%
Dividendes versés à SGMB	1 800	7 050	7 050	0
Situation nette	23 653	18 389	17 347	17 448

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Après une année 2010 mitigée, les signes de la continuité du trend baissier du marché boursier ont été confirmés en 2011. Cette tendance s'est renforcée suite aux différents événements exceptionnels enregistrés à la fois au niveau national et international. En effet, la conjoncture économique mondiale et la crise politique régionale ont été autant de facteurs justifiant l'attentisme des investisseurs marocains et étrangers. De ce fait, les volumes transactionnels sur le marché boursier marocain accusent un net retrait par rapport à 2010 (-38%) et l'indice MASI de la place a clôturé l'année 2011 sur une contre performance de 12.86%.

Sogécapital Bourse, quant à elle, a renforcé de manière significative sa part de marché intermédiation (hors opérations exceptionnelles), portant celle-ci de 4,78% en 2010 à 6,57% en 2011. Tout au long de l'année 2011, la filiale s'est attachée à poursuivre le plan de développement de son fonds de commerce, en offrant des services hautement qualitatifs à ses clients et en investissant sur la régularité et le développement des publications émanant de son département Analyse et Recherche. Grâce à l'implication et l'expertise de ses équipes, Sogécapital Bourse a pu dégager des résultats très honorables eu égard au contexte du marché boursier casablancais.

Enfin, Sogécapital Bourse a été l'organisme chargé de l'enregistrement de deux opérations d'offres publiques en 2011 (l'offre publique d'achat de Promopharm et l'offre publique de retrait de Berliet), et a fait partie du syndicat de placement de deux opérations d'introduction en bourse (Jet Alu et S2M). Autant d'opérations de référence portées à l'actif de Sogécapital Bourse.

III.b.6. SOGECAPITAL GESTION

SOGECAPITAL GESTION est spécialisée dans la gestion de l'épargne collective. Créée en 1996, elle propose une gamme diversifiée de fonds, qui enregistrent régulièrement des performances financières parmi les plus remarquables de la place. SOGECAPITAL GESTION a été certifiée AIMR en 2002.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECAPITAL GESTION
Siège social	Résidence Ezzahra, angle rue Ibn Khatima et rue Dubreuil, Quartier des Hôpitaux. Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	21 Septembre 1996
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La Société a pour objet exclusif, en conformité avec le Dahir portant loi n° 1-93-213 du 4 Rabia II 1414 (21 Septembre 1993) relatif aux OPCVM, la gestion d'Organismes de placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)
Capital social	Le capital social est fixé à la somme de MAD 1.000.000. Il est divisé en 10.000 actions, toutes souscrites en numéraire en totalité lors de la souscription.

Répartition du capital de SOGECAPITAL GESTION au 30/06/2012

	Nombre d'actions	Part dans le capital en % de participation
Société Générale Marocaine de Banques	9 994	99.94%
Autres	6	0.06%
TOTAL	10 000	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Chiffres clés

KDH	2010	2011	30/06/2011	30/06/2012
Chiffre d'affaires	44 483	44 139	22 448	19 805
Résultat net	19 494	16 185	10 309	9 553
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	1.82%	1.69%	1.87%	1.78%
Dividendes versés à SGMB	16 047	19 480	19 474	18 965
Situation nette	20 598	17 293	11 414	10 656

Source : Société Générale Marocaine de Banques

A l'issue de l'exercice 2011, Sogécapital Gestion gère un encours total de 13,4 Milliards MAD, occupant ainsi le quatrième rang des sociétés de gestion marocaines filiales de banques dans un marché de la gestion collective en quasi-stagnation. En effet, et sur la même période, les encours gérés de la place ont crû de +1,97% à 225 Milliards MAD.

La dynamique commerciale de Sogécapital Gestion s'est traduite par une collecte soutenue sur le segment Grand Public de +10,67% dont l'encours a dépassé les 9,6 Milliards MAD. La bonne évolution de ce segment résulte principalement de la croissance des encours des fonds monétaires et obligataires sous gestion. Sur le segment

dédié, et malgré le phénomène de décollecte prononcé sur la place, la part de marché de Sogécapital Gestion s'est maintenue.

En 2011, Sogécapital Gestion a, en outre, étoffé son offre commerciale ouverte au Grand Public par le lancement du FCP SG Epargne Plus Actions. De catégorie actions, ce nouveau Fonds cible toutes les catégories de personnes physiques à la recherche d'un placement en actions. Avec une valeur liquidative de 100 MAD, il est particulièrement adapté aux souscripteurs de PEA (Plan Epargne Actions).

III.b.7. SG TANGER OFF-SHORE

SG TANGER OFF-SHORE est une Banque off-shore créée en 2002 par le groupe Société Générale au Maroc. Elle se spécialise dans le financement des opérations du commerce extérieur et des projets d'entreprises off-shore.

Informations générales :

Dénomination sociale	SG Tanger OFFSHORE-S.A
Siège social	58, Avenue Mohamed V Tanger
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2002
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet de recevoir des dépôts en monnaies étrangères convertibles et d'effectuer, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toute opération financière, de crédit, de bourse ou de change. La société peut notamment : ▪ Collecter toute forme de ressources en monnaies étrangères convertibles appartenant à des non-résidents ; ▪ Effectuer, pour son propre compte ou pour le compte de sa clientèle non-résidente, toute opération de placement financier, d'arbitrage, de couverture et de transfert en devises ou en or ; ▪ Accorder tout concours financier aux non résidents ; ▪ Participer au capital d'entreprises non-résidentes et souscrire aux emprunts émis par ces dernières ; ▪ Emettre des emprunts obligataires en monnaies étrangères convertibles ; ▪ Délivrer toute forme d'aval ou de cautions et notamment des cautions de soumission, de garantie et de bonne fin aux entreprises non-résidentes ; ▪ Accorder aux résidents des crédits de toute nature et effectuer toute autre opération entrant dans le cadre de son objet et conformément à la réglementation des changes ; ▪ Effectuer librement toute opération financière ou bancaire en monnaies pour des personnes physiques ou morales non-résidentes.
Capital social	Le capital social est fixé à la somme de US\$ 500.000 divisé en 10.000 actions de US\$ 50 chacune, numérotées de 1 à 10.000

Répartition du capital de SG TANGER OFF-SHORE au 30/06/2012

	Nombre d'actions	Part dans le capital en % de participation
Société Générale Marocaine de Banques	9 988	99.88%
Autres	12	0.12%
TOTAL	10 000	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Chiffres clés

KDH	2010	2011	30/06/2011	30/06/2012
Chiffre d'affaires	14 813	18 398	8 315	7 338
Résultat net	7 110	15 145	5 514	5 167
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	0,67%	1,35%	1%	0.96%
Dividendes versés à SGMB	6 869	-	6 408	0
Situation nette	20 913	29 117	9 454	34 942

Source : Société Générale Marocaine de Banques

III.b.8. INVESTIMA

INVESTIMA est un holding de participations créé en 1974. Il vise à accompagner les investisseurs marocains ou multinationaux dans la création ou le développement d'affaires industrielles et commerciales à travers des prises de participations financières.

Informations générales :

Dénomination sociale	INVESTIMA
Siège social	55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1974
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger : - la prise de participation par toute voie de droit dans toute société, existante ou en formation, quel que soit leur objet ; - l'achat de toute valeur mobilière, la participation à tout syndicat financier ; - la gestion du portefeuille ainsi acquis ; - l'étude, la mise au point et la réalisation, directement ou indirectement, seule ou en association, de tout projet financier, touristique, immobilier ou autre ; - d'une manière générale, la société peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toute opération financière, commerciale, industrielle ou agricole, mobilière ou immobilière pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptible d'en faciliter l'accomplissement.
Capital social	Le capital social est fixé à la somme de MAD 105.000.000. Il est divisé en 1.050.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 1.050.000.

Répartition du capital d'INVESTIMA au 30/06/2012

	Nombre d'actions	Part dans le capital en % de participation
Société Générale Marocaine de Banques	504 455	48.04%
Autres ⁹	545 545	51.96%
TOTAL	1 050 000	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Chiffres clés

KDH	2010	2011	30/06/2011	30/06/2012
Produits de titres de participation	20 059	18 675	13 968	16 067
Résultat net	28 699	29 298	21 081	11 542
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	1,45%	1,26%	1.84%	1.04%
Dividendes versés à SGMB	7 567	10 089	10 089	10 089
Situation nette	221 516	229 814	221 597	220 356

Source : Société Générale Marocaine de Banques

⁹ Société Générale France : 10,18% ; Société Deveco Souss : 4,45% ; le reste de la catégorie « Autres » est composé d'investisseurs privés marocains

III.b.9. FONCIMMO

FONCIMMO est une société immobilière. Créée en 1998 par la Société Générale Marocaine de Banque, elle a pour activité l'achat et la vente des biens meubles et immeubles.

Informations générales :

Dénomination sociale	FONCIMMO
Siège social	55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1998
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Décembre au 30 Novembre
Objet social	La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger : ▪ L'achat, la vente, le commerce en général de tout bien meuble ou immeuble ; ▪ L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le commerce en général de tout produit, marchandise, matière première, matériel ; ▪ L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente et l'échange de tout bien immeuble ; ▪ Toute division, morcellement et appropriation desdits biens immeubles, ainsi que leur mise en valeur, leur lotissement, l'édification de toute construction ; ▪ La prise de participations ou d'intérêts sous une forme quelconque dans toute société ou entreprise ayant un objet similaire ou connexe ; ▪ Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sur énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la société.
Capital social	Le capital social est fixé à la somme de MAD 50.000.000. Il est divisé en 500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 500.000.

Répartition du capital de FONCIMMO au 30/06/2012

	Nombre d'actions	Part dans le capital en % de participation
Société Générale Marocaine de Banques	500 000	100%
Divers	-	-
TOTAL	500 000	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Chiffres clés

KDH	2010	2011	30/06/2011	30/06/2012
Chiffre d'affaires	53 110	0	1 600	0
Résultat net	-534	-737	-41	-1 878
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	-	-	-0.01%	-0.35%
Dividendes versés à SGMB	-	-	0	0
Situation nette	52 375	52 375	53 070	50 497

Source : Société Générale Marocaine de Banques

III.b.10. SOGECAPITAL PLACEMENT

SOGECAPITAL PLACEMENT est spécialisée dans la gestion de l'épargne collective. Elle propose une gamme diversifiée d'OPCVM, qui enregistre régulièrement des performances financières parmi les plus remarquables de la place.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECAPITAL PLACEMENT
Siège social	Résidence Ezzahra, Angle rues Ibnou Khatima et Gros Dubreuil, quartier des Hôpitaux Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1996
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet la gestion exclusive de fonds commun de placement. Pour les besoins de cette gestion elle pourra d'une manière générale effectuer toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utile à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.
Capital social	MAD 1 000 000

Répartition du capital de SOGECAPITAL PLACEMENT au 30/06/2012

	Nombre d'actions	Part dans le capital en % de participation
Société Générale Marocaine de Banques	9 994	99,94%
Divers	6	0.06%
TOTAL	10 000	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Chiffres clés

KDH	2010	2011	30/06/2011	30/06/2012
Chiffre d'affaires	6 464	7 437	3 678	3 139
Résultat net	628	936	418	293
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	0,06%	0,08%	0.08%	0.05%
Dividendes versés à SGMB	590	630	630	929
Situation nette	1 731	2 037	1 518	1 400

Source : Société Générale Marocaine de Banques

III.b.11. SOGEFINANCEMENT

SOGEFINANCEMENT est la filiale crédit à la consommation de Société Générale Marocaine de Banques.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGEFINANCEMENT
Siège social	127 boulevard Zerktouni, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	6 Juillet 1993
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger - La distribution de crédit ou plus généralement la mise à disposition de fonds à titre onéreux au profit d'un tiers, à charge pour lui de les rembourser, ainsi que l'engagement par signature, aval, cautionnement ou toute autre garantie au profit de tiers, - La mise à la disposition de la clientèle de tout moyen de paiement ou sa gestion ; - Accessoirement l'acquisition, la gestion et l'exploitation de tout bien immobilier sous toutes ses formes notamment pour la mise en location ou sous location, avec ou sans faculté d'acquisition par le locataire et, plus généralement, faire toute opération de crédit bail et celle s'y rattachant directement ou indirectement et, le cas échéant, en participation ou en association avec des tiers ou des sociétés déjà existantes ou non. Elle exercera son activité en tant que société de financement, dans le cadre de la loi n°1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6Juillet 1993) relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle. Dans le cadre de cette activité, elle pourra notamment : - Accepter ou conférer à l'occasion de toute opération de crédit ou d'emprunt, toute affectation hypothécaire ou toute autre garantie ; souscrire tout engagement de garantie caution ou aval ; opérer toute acquisition, vente mobilière et immobilière et toute prise de bail ou location d'immeubles ; - Collecter auprès du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans, notamment par l'émission de bons de sociétés de financement, tel que ces fonds sont définis à l'article 2 du dahir précité, - Traiter pour le compte de tiers et les représenter dans toute opération, sans exception se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ; - Prendre toute participation directe ou indirecte dans toute opération entreprise, syndicat, association et société, existant ou en formation, ayant un objet similaire ou connexe au sien ; - D'une manière générale effectuer toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale ou autre susceptible de favoriser son essor et son développement.
Capital social	Le capital social est fixé à la somme de MAD 30.000.000. Il est divisé en 300.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 300.00 et intégralement libérées.

Répartition du capital de SOGEFINANCEMENT au 30/06/2012

	Nombre d'actions	Part dans le capital en % de participation
Société Générale Marocaine de Banques	300 000	100%
Autres	-	-
TOTAL	300 000	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Chiffres clés

	2010	2011	30/06/2011	30/06/2012
Chiffre d'affaires	67 471	61 715	31 574	27 960
Résultat net	10 530	15 807	8 555	4 418
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	0,99%	1,41%	1.74%	0.83%
Dividendes versés à SGMB	16 200	7 500	7 500	0
Situation nette	43 712	52 017	45 818	56 463

Source : Société Générale Marocaine de Banques

SGMA a mené un projet d'internalisation de la gestion des crédits à la consommation qui vise à remettre le circuit de gestion et de comptabilisation des dossiers au sein de SGMA au lieu de la filiale Sogéfinancement, via une opération de rachat des créances à leur valeur comptable. Cette opération réduira significativement l'actif de la filiale Sogéfinancement et ses agrégats financiers, ce qui pourrait générer, bien que marginal, un risque fiscal éventuel.

III.b.12. ATHENA COURTAGE

Créée en 2005, ATHENA COURATGE est une société spécialisée dans le courtage et l'intermédiation en assurance toutes tranches.

Informations générales :

Dénomination sociale	ATHENA COURTAGE
Siège social	Rue El Mansour Saadi, n° 22 Résidence Courteline. Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2005
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1er Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet, au Maroc et dans tous pays : - La réalisation des opérations de courtage et d'intermédiation en assurance toutes tranches, et ce, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, - La réalisation des opérations dans le cadre des activités non liées à l'activité sus indiquée sous réserve du respect de la réglementation applicable en la matière ; la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, fond de commerce, ce rapportant à l'activité sus indiquée ; - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tout procédé et brevet concernant ces activités, - La participation directe ou indirecte de la Société dans toute opération financière, immobilière ou mobilière ou entreprise pouvant se rattacher à l'objet social - Toute opération de quelque nature contribuant à la réalisation de cet objet. - Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sus énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la société.
Capital social	Le capital social est fixé à la somme de MAD 300.000. Il est divisé en 3.000 actions d'une seule catégorie d'une valeur nominale de cent dirhams chacune, numérotées de 1 à 3.000.

Répartition du capital d'ATHENA COURTAGE au 30/06/2012

	Nombre d'actions	Part dans le capital en % de participation
Société Générale Marocaine de Banques	2 910	97%
Autres ¹⁰	90	3%
TOTAL	3 000	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

¹⁰ Autres : La Marocaine Vie détient 88 actions, le reste étant détenu par les administrateurs de la société

Chiffres clés

KDH	2010	2011	30/06/2011	30/06/2012
Chiffre d'affaires	47 882	54 204	26 405	27 196
Résultat net	31 269	34 703	17 231	18 015
Participation au resultat net part du groupe (en pourcentage)	2.84%	3,10%	3.13%	3.37%
Dividendes versés à SGMB	24 311	30 316	30 337	33 663
Situation nette	31 606	35 035	48 837	18 345

Source : Société Générale Marocaine de Banques

III.b.13. SOGECONTACT

Créée en 2005, Sogecontact est une filiale spécialisée dans l'exploitation d'un centre d'appels en vue de renforcer le développement commercial du réseau de Société Générale Marocaine de Banques.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECONTACT S.A
Siège social	Rue Galien Immeuble n°3 3ème étage Quartier des Hôpitaux Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2005
Durée de vie	99 Ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet, au Maroc et dans tout pays : ▪ Exploitation d'un centre d'appels ; ▪ Le développement des relations clientèles par l'exploitation des réseaux de télécommunication ; ▪ Le traitement des appels sortants et entrants par un service d'information on-line donnant accès à des informations en ligne, en temps réel et sans intervalles d'attente ; ▪ La réalisation des prestations de conseil en utilisant les capacités des réseaux publics de télécommunication ; ▪ La réalisation des opérations dans le cadre des activités non liées à l'activité sus indiquée sous réserve du respect de la réglementation applicable en la matière ; ▪ La prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, fonds de commerce, se rapportant à l'activité sus indiquée ; ▪ La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tout procédé et brevet concernant ces activités ; ▪ La participation directe ou indirecte de la société dans toute opération financière, immobilière ou mobilière ou entreprise pouvant se rattacher à l'objet social ; ▪ Toute opération de quelque nature contribuant à la réalisation de cet objet ; ▪ La participation de la société par tout moyen à toute entreprise ou société créée ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou à tout objet similaire ou connexe, notamment par voie de création, d'apport de souscription ou achat d'actions, de parts sociales ou de parts d'intérêts, de fusion, d'association en participations de groupement d'intérêt économique d'alliance ou de commandite ; ▪ Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sus énoncées ou susceptible de favoriser le développement de

	la société.
Capital social	Le capital social est fixé à la somme de MAD 300.000. Il est divisé en 3.000 actions d'une seule catégorie d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 3.000.

Répartition du capital de SOGECONTACT au 30/06/2012

	Nombre d'actions	Part dans le capital en % de participation
Société Générale Marocaine de Banques	2 993	99.76%
Divers	7	0.24%
TOTAL	3 000	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Chiffres clés

KDH	2010	2011	30/06/2011	30/06/2012
Chiffre d'affaires	16 492	16 844	9 272	8 651
Résultat net	-26	1 141	950	442
Participation au résultat net part du groupe (en pourcentage)	0.00%	0,10%	0.17%	0.08%
Dividendes versés à SGMB	-	-	0	0
Situation nette	770	1 908	1 718	2 350

Source : Société Générale Marocaine de Banques

III.c. Relations entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales

Les principales conventions régissant les relations entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales se présentent de la manière suivante :

Prestations entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales

▪ SG-TOS

Convention de détachement du personnel

Ce contrat prévoit la mise à disposition par SGMA au profit de SG-TOS des moyens humains et des moyens techniques dans le cadre de ses activités professionnelles moyennant une rémunération mensuelle pour la mise à disposition des moyens humains et trimestrielle pour la mise à disposition des moyens techniques.

Ce contrat est entré en vigueur le 3 Janvier 2011.

Les montants annuels compris dans les produits de SGMA au titre de l'exercice 2011 relatifs à la mise à disposition des moyens humains et des moyens techniques s'élèvent respectivement à KMAD 898.

▪ ATHENA COURTAGE

Convention de détachement du personnel

Ce contrat prévoit la mise à disposition par SGMA au profit d'ATHENA COURTAGE des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

La présente convention est entrée en vigueur le 29 avril 2011.

Le montant annuel compris dans les produits de SGMA au titre de l'exercice 2011 s'élève à la somme de KMAD 716 HT.

▪ SOGLEASE

Convention de Garantie conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGLEASE Maroc en date du 22 juillet 2005.

Selon les termes de cette convention, la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGLEASE Maroc ont convenus de développer ensemble le produit « PROLEASE » destiné au financement en crédit-bail par le biais de SOGLEASE Maroc, de divers biens meubles à usage professionnel et dont le montant unitaire incluant l'encours éventuel, ne dépassera pas 500.000 Dirhams (hors taxes).

PROLEASE est placé exclusivement par les agences de la Société Générale Marocaine de Banques auprès de sa clientèle commerciale et des professions libérales.

SOGLEASE Maroc a demandé à la Société Générale Marocaine de Banques, ce qui a été accepté par cette dernière, de la couvrir à 50% contre la perte définitive qu'elle pourrait être amenée à supporter en sa qualité de crédit-bailleur, suite à la défaillance éventuelle des locataires.

Au cours de l'exercice 2011, le montant comptabilisé en produits par la Société Générale Marocaine de Banques s'élève à KMAD 541 HT.

Convention de mise à disposition d'un Centre de Service Partagé Achat (sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGELEASE d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à SOGELEASE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

La présente convention est entrée en vigueur le 1er Janvier 2010.

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2011 s'élève à KMAD 48 HT.

Convention de rémunération hors SOGEQUIP du 1^{er} Janvier 2003.

Les termes de la présente convention s'appliquent aux opérations dites « hors SOGEQUIP » n'entrant pas dans le cadre du produit SOGEQUIP.

SOGELEASE MAROC verse mensuellement aux agences du réseau de la Société Générale Marocaine de Banques une commission flat sur les contrats mis en force et dont le prélèvement des loyers est domicilié auprès du réseau de la Société Générale Marocaine de Banques. Cette rémunération concerne l'ensemble des contrats apportés ou non par le réseau de la Société Générale Marocaine de Banques.

En contrepartie, la Société Générale Marocaine de Banques s'engage à fixer à ses agences des objectifs de réalisation hors SOGEQUIP, en concertation avec SOGELEASE MAROC. Le montant de la commission est flat fixé à 1% du montant HT de l'investissement, plafonné à MAD 50 000 HT par contrat mis en force.

Le montant comptabilisé en cours de l'exercice 2011 par la Société Générale Marocaine de Banques d'élève à KMAD 2 584 HT.

Convention d'apporteur « PMELEASE+ ».

Une convention d'apporteur a été conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE MAROC SA. Cette convention prévoit le développement du produit « PMELEASE+ » destiné au financement en crédit bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel.

Les contrats PMELEASE+ dont le financement est assuré par SOGELEASE MAROC SA. Sont placés exclusivement par les agences Société Générale Marocaine de Banques auprès de leur clientèle entreprise.

Les dossiers entrant dans le camp de PMELEASE+ concernent tout montant ne dépassant pas un plafond de MAD 1.000.000 HT.

Les pertes définitives éventuelles enregistrées suite à la défaillance des locataires sont supportées par SOGELEASE MAROC SA.

En contrepartie, SOGELEASE MAROC SA alloue une rémunération d'apport flat à la Société Générale Marocaine de Banques de 1%.

Le montant comptabilisé à fin 2011 en produits par la Société Générale Marocaine de Banques s'élève à KMAD 1 602 HT.

Convention de garantie SOGEQUIP

Une convention a été conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELAENSE MAROC SA. Cette convention, modifiée en juin 2000, prévoit le développement du produit SOGEQUIP destiné au financement en crédit bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel et dont le prix ne dépasse pas MAD 2.000.000 HT.

Les contrats SOGEQUIP dont le financement est assuré par SOGELAENSE MAROC SA sont placés exclusivement par les agences Société Générale Marocaine de Banques auprès de leur clientèle commerciale et professions libérales.

En contrepartie de cette garantie, SOGELEASE MAROC SA alloue une rémunération mensuelle sur la abse de l'encours financier des contrats actifs de la période. Les conditions de cette rémunération sont déterminées d'un commun accord entre les deux parties en fonctions de l'évolution des barèmes de lcoation en crédit bail.

Bien qu'arrêtée fin 2005, cette convention continue à produire ses effets au titre de la gestion des encours existants.

Le montant comptabilisé à fin 2011 en produits par la Société Générale Marocaine de Banques s'élève à KMAD 481 HT.

Convention de détachement du personnel

Ce contrat conclu en 2011 prévoit la mise à disposition par SGMA au profit de SOGELEASE du personnel détaché pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

Le montant annuel compris dans les produits de SGMA au titre de l'exercice 2011 s'élève à la somme de KMAD 2 368 HT.

▪ EQDOM

Convention de garantie :

Cette convention de garantie vise à couvrir Eqdom, à raison de 50%, contre la perte définitive suite à la défaillance des bénéficiaires du crédit « FLASH », clients apportés par la Société Générale Marocaine de Banques.

En rémunération de cet engagement, la Société Générale Marocaine de Banques reçoit une commission calculée sur l'encours financier des crédits « FLASH » selon un taux déterminé annuellement.

Aucune rémunération n'a été versée par Eqdom à la Société Générale Marocaine de Banques en 2011 au titre de cette convention.

Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et EQDOM :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'EQDOM d'un Centre de Service Partagé Achat (sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à EQDOM de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

La présente convention est entrée en vigueur le 1er Janvier 2010.

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2011 s'élève à KMAD 488 HT.

Convention de détachement du personnel

Ce contrat prévoit la mise à disposition par SGMA au profit d'EQDOM du personnel détaché pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

Le montant annuel compris dans les produits de SGMA au titre de l'exercice 2011 s'élève à la somme de KMAD 5.962 HT.

Convention d'audit

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité contrôle périodique par SGMA sur EQDOM moyennant une rémunération semestrielle. Ce contrat est entré en vigueur le 1er février 2011.

Le montant annuel compris dans les produits de SGMA au titre de l'exercice 2011 s'élève à la somme de KMAD 537 HT.

▪ **SOGECONTACT**

Convention de prestation de service (1er Août 2006)

En date du 1er Août 2006, un contrat a été établi entre SOGECONTACT et SGMA, qui prévoit que SOGECONTACT fournisse à la SGMA un service complet lui permettant la réception et la prise en charge des appels entrants ainsi que la réalisation des appels sortants de la clientèle de la banque moyennant une rémunération s'élevant à 25.000 DH par position.

A compter du 1er Janvier 2008, un avenant a été établi pour modifier l'article 8.1 du contrat de prestation de service, et en date du 1er Janvier 2011 un deuxième avenant a été établi pour modifier le prix de la position de 25.000 DH à 22.000 DH la position

La charge comptabilisée à fin 2011 par SGMA s'élève à KMAD 9 832 HT.

▪ **LA MAROCAINE VIE**

Convention de prestations et de services bancaires

La Marocaine Vie et Société Générale Marocaine de Banques ont mis en place, en 2004, une convention de prestations et de services bancaires, sur les comptes de La Marocaine Vie ouvert auprès de Société Générale Marocaine de Banques, et sur les comptes bancaires domiciliés par les clients de La Marocaine Vie auprès de Société Générale Marocaine de Banques.

Le montant comptabilisé en produits par la Société Générale Marocaine de Banques à fin 2011 s'élève à KMAD 3 175 HT.

Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE -VIE

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de LA MAROCAINE-VIE d'un Centre de Service Partagé Achat (sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à LA MAROCAINE-VIE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

La présente convention est entrée en vigueur le 1er Janvier 2010.

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2011 s'élève à KMAD 115 HT.

Convention d'audit

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité contrôle périodique par SGMA au profit de la Marocaine Vie moyennant une rémunération semestrielle. Ce contrat est entré en vigueur le 1er février 2011.

Le montant annuel compris dans les produits de SGMA au titre de l'exercice 2011 s'élève à la somme de KMAD 194 HT.

Convention de vérification de LAB (Lutte Anti-Blanchiment)

Ce contrat a pour objet de définir les modalités dans lesquelles la SGMA procède au contrôle et vérification dans le cadre :

- ✓ des souscriptions des personnes morales ou physiques à un contrat d'assurance vie via le réseau d'agences de SGMA.
- ✓ des demandes de paiement de prestation, de rachat ou de versement d'un contrat de capitalisation / Assurance Vie dès lors que le contrat en question a été souscrit via le réseau d'agences de SGMA.

L'article 7 de ladite convention, fixe les modalités de facturation des services au bénéficiaire en fonction de la nature de la prestation.

Ce contrat est entré en vigueur le 1er Juillet 2011.

Le montant annuel compris dans les produits de SGMA au titre de l'exercice 2011 s'élève à la somme de KMAD 20 HT.

▪ **SOGEFINANCEMENT**

Convention de distribution des produits SOGEFINANCEMENT conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la Société SOGEFINANCEMENT (28 avril 2004)

Cette convention ayant fait l'objet d'un avenant daté du 11 Février 2005 stipule les éléments suivants :

- En contrepartie des prestations de services spécifiées dans la convention de distribution, SOGEFINANCEMENT verse une commission à la Société Générale Marocaine de Banques selon une périodicité trimestrielle ;
- L'encours servant de référence au calcul de la commission sera la production en montants décaissés des prêts accordés par SOGEFINANCEMENT. La tarification sera de 0.125% de la production réalisée par SOGEFINANCEMENT.
- Cette tarification est révisable annuellement.

Le montant comptabilisé en produits par la Société Générale Marocaine de Banques à fin 2011 s'élève à KMAD 756 HT.

Convention de détachement du personnel

Ce contrat prévoit la mise à disposition par SGMA au profit de SOGEFINANCEMENT des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

Ce contrat est entré en vigueur le 14 Novembre 2011.

Le montant annuel compris dans les produits de SGMA au titre de l'exercice 2011 s'élève à la somme de KMAD 69 HT.

Convention de gestion du recouvrement

La présente convention a pour objet de définir les pouvoirs conférés à SGMA par SOGEFINANCEMENT dans le cadre de procédure de recouvrement de ses créances.

En rémunération des prestations de service spécifiées dans ladite convention, la SGMA facturera selon une périodicité trimestrielle le Coût du J/H chargés de recouvrement avec une marge de 5%.

Ce contrat est entré en vigueur le 1er Janvier 2011

Le montant annuel compris dans les produits de SGMA au titre de l'exercice 2011 s'élève à la somme de KMAD 1 958 HT.

▪ **SOGECAPITAL GESTION**

Convention de détachement du personnel

Ce contrat prévoit la mise à disposition par SGMA au profit de SOGECAPITAL GESTION des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

Ce contrat est entré en vigueur le 3 janvier 2011.

Le montant annuel compris dans les produits de la SGMA au titre de l'exercice 2011 s'élève à la somme de KMAD 9 120 HT.

▪ **SOGECAPITAL BOURSE**

Convention de rétrocession de commissions de courtage (31 décembre 1996)

Sogecapital Bourse a conclu, en date du 31 décembre 1996, un contrat qui fixe les modalités de rémunération du réseau de Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'effort de collecte des ordres de bourse. Ce contrat stipule la rétrocession par Sogecapital Bourse au profit de Société Générale Marocaine de Banques de 34% du montant des commissions de courtage perçues.

Le montant comptabilisé en produits par la Société Générale Marocaine de Banques à fin 2011 s'élève à KDH 322 HT.

Convention de détachement du personnel

Ce contrat prévoit la mise à disposition par SGMA au profit de SOGECAPITAL BOURSE de ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

Le montant annuel compris dans les produits de la SGMA au titre de l'exercice 2011 s'élève à la somme de KMAD 5 407 HT.

▪ **ALD AUTOMOTIVE**

Convention de mise à disposition d'un Centre de Service Partagé Achat (sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'ALD AUTOMOTIVE d'un Centre de Service Partagé Achat (sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à ALD AUTOMOTIVE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

La présente convention est entrée en vigueur le 1er Janvier 2010.

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2011 s'élève à KMAD 41 HT.

Convention de commissionnement sur Opérations avec les clients présentés par SGMA

En vertu de cette convention, ALD AUTOMOTIVE réalise une partie de ses opérations avec des entreprises, des professionnels et des particuliers conseillés par le réseau bancaire SGMA.

Le réseau intervient comme prescripteur pour ALD AUTOMOTIVE qui lui verse une rémunération calculée en fonction du chiffre d'affaires apporté.

Le montant HT de la commission est égal à 1,20% du prix d'achat HT des véhicules entrant dans le cadre des prestations définies, lorsque les financements portent sur de nouveaux véhicules et 0,60% sur des véhicules de renouvellement.

Le montant annuel compris dans les produits de SGMA au titre de l'exercice 2011 s'élève à la somme de KMAD 232 HT.

Contrats de location conclus entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales

▪ SOGELEASE

Contrat de bail à usage commercial (20 Mai 2003)

Ce contrat stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit SOGELEASE MAROC d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

Le montant comptabilisé en 2011 en produits par la Société Générale Marocaine de Banques s'élève à KMAD 1.080 HT.

▪ SOGCONTACT

Contrat de bail à usage commercial

Un contrat de bail à usage commercial est conclu entre Société Générale Marocaine de Banques et SOGECONTACT pour mettre à la disposition de cette dernière un local à usage de bureaux. Un avenant au contrat a été signé par Société Générale Marocaine de Banques et SOGECONTACT par lequel la Banque met à la disposition de sa filiale du matériel bureautique, téléphonique et informatique moyennant un prix de location.

Ce contrat est entré en vigueur le 1 juillet 2009.

Le montant comptabilisé en produits par la Société Générale Marocaine de Banques à fin 2011 s'élève à KDH 972 HT.

▪ SOGECAPITAL GESTION

Contrat de bail à usage commercial conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et à la Société SOGECAPITAL GESTION (21Avril 2001)

Ce contrat stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de GESTAR d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

Le montant comptabilisé en produits par la Société Générale Marocaine de Banques à fin 2011 s'élève à KMAD 405 HT.

▪ SOGECAPITAL BOURSE

Contrat de bail à usage commercial (21 Avril 2001)

Ce contrat stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit SOGEBOURSE d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

A compter du 1^{er} janvier 2008, les parties ont décidé de modifier article par article le contrat de bail initial pour en adopter un nouveau le 28 juin 2011.

Le montant comptabilisé en produits par la Société Générale Marocaine de Banques à fin 2011 s'élève à KMAD 320 HT.

▪ **FONCIMMO**

Contrat de bail à usage commercial

Le contrat de bail conclu entre SGMA et FONCIMMO prévoit la mise à disposition par la SGMA au profit de FONCIMMO d'un local à usage de bureau moyennant une rémunération trimestrielle.

Ce contrat est entré en vigueur le 1 janvier 2002.

Le montant annuel compris dans les produits de SGMA au titre de l'exercice 2011 s'élève à la somme de KMAD 10 HT

▪ **INVESTIMA**

Contrat de bail à usage commercial

Le Contrat de bail conclu entre SGMA et INVESTIMA prévoit la mise à disposition par la SGMA au profit d'INVESTIMA d'un local à usage de bureau moyennant une rémunération trimestrielle.

Ce contrat est entré en vigueur le 1 janvier 2002.

Le montant annuel compris dans les produits de SGMA au titre de l'exercice 2011 s'élève à la somme de KMAD 10 HT.

III.d. Flux entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales**Bilan**

Actif (en KDH)	2010	2011	30/06/2011	30/06/2012
Créances sur INVESTIMA	6 055			10 853
Créances sur SOGELEASE	720 438	2 230 930	1 868 560	1 899 597
Créances sur FONCIMMO	4 483	6 966		
Créances sur SG TOS	3 847 671	1 161 907	1 797 405	676 739
Créances sur SOGEFINANCEMENT	1 355 077	1 250 883	1 313 050	140 853
Créances sur EQDOM	1 398 022	1 574 902	1 150 830	1 426 713
Créances sur ALD	229 837	426 724	372 767	460 571
Créances sur GESTAR				842
Créances sur SOGECONTACT				11 034
Créances sur SOGEBOURSE				869
Créances sur SOGEPLACEMENT				89
Créances sur ATHENA COURTAGE				1 329
Passif (en KDH)	2010	2011	30/06/201	30/06/2012
Dettes SOGEBOURSE	262	1 780	7 296	
Dettes GESTAR	658	1 158	1 448	
Dettes INVESTIMA		4 232	6 124	
Dettes SOGEPLACEMENT	1 530		146	
Dettes FONCIMMO			3 630	3 651
Dettes Tanger Off Shore		8 919	37 087	6 055
Dettes La Marocaine Vie	208 353	203 754	236 804	279 341
Dettes SOGEFINANCEMENT				1 001 818
Dettes ATHENA COURTAGE	130	410	325	
Dettes EQDOM				108 542
Dettes SOGECONTACT	2 622		3 425	
Dettes ALD				
Dettes sur SOGELEASE				

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Compte de produits et de charges

Produits (en KDH)	2010	2011	30/06/2011	30/06/2012
Produits SOGEBOURSE	5051	6 094	2 962	456
Produits GESTAR	9 482	9 777	5 039	630
Produits INVESTIMA	563	504	42	317
Produits SOGEPLACEMENT				
Produits SOGELEASE	124 640	103 343	53 852	52 174
Produits FONCIMMO	264	270	150	192
Produits SG TOS	7 763	19 935	10 416	6 158
Produits LMV	4954	4 504	2 634	3 075
Produits SOGEFINANCEMENT	67 638	66 690	32 786	30 235
Produits EQDOM	100 306	65 901	64 321	28 659
Produits SOGECONTACT	5 725	4 783	2 391	2 788
Produits ALD	23 046	13 337	10 599	16 898
Produits Athena Courtage			191	32
Charges (en KDH)	2010	2011	30/06/2011	30/06/2012
Charges SOGEBOURSE	580		105	
Charges SG TOS				
Charges SOGECONTACT	12 775	9 658	5 800	4 994
Dividendes perçus (en KDH)	2010	2011	30/06/2011	30/06/2012
SOGEBOURSE	1 800	7050	7 050	
GESTAR	16 047	19 480	19 474	18 965
INVESTIMA	7 567	10 089	10 089	10 089
SOGEPLACEMENT	590	630	630	929
SOGELEASE	7 200	7 800	7 800	16 000
FONCIMMO				
SG TOS		6 379	6 408	
SOGEFINANCEMENT	16 200	7 500	7 500	
EQDOM	31 356	34 492	34 492	33 733
ATHENA COURTAGE	24 311	30 316	30 337	33 663
ALD				

Source : Société Générale Marocaine de Banques

IV. Activité

IV.a. Le secteur d'activité : le secteur bancaire

IV.a.1. Cadre réglementaire

Les établissements bancaires au Maroc sont soumis à une réglementation comptable spécifique. Les règles et normes comptables qui leur sont appliquées sont arrêtées par Bank Al Maghrib après avis du comité des établissements de crédit et du Conseil National de la comptabilité.

La loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés promulguée par le Dahir 1-05-178 du 15 Moharrem 1427 (14 février 2006) en révision de la loi bancaire de 1993 a reconsidéré les statuts de Bank Al Maghrib. Les principaux apports de la nouvelle loi consistent principalement à renforcer l'autonomie de BANK AL MAGHRIB en matière de politique monétaire et ses pouvoirs en matière de contrôle et de supervision. Par ailleurs, l'élargissement du rôle des commissaires aux comptes, la révision des règles régissant la gestion des crises, le renforcement de la protection des déposants et l'institution d'une collaboration entre les autorités de contrôle du secteur financier ont également fait l'objet des modifications apportées par la révision de la loi de 1993.

Ce nouveau texte converge vers les principes fixés par le comité de Bâle dont l'esprit repose sur la différenciation des besoins en fonds propres en fonction des niveaux de risque encourus. Bank Al-Maghrib ainsi que les banques commerciales du royaume ont conjointement décidé de l'application des normes Bâle II.

Conjointement à la transition aux normes de Bâle II et conformément aux recommandations de la Banque mondiale, Bank Al-Maghrib a lancé le passage de la comptabilité des banques vers les normes comptables IAS/IFRS. A cet effet, Bank Al-Maghrib a procédé à plusieurs travaux de préparation en délimitant en premier lieu le périmètre d'application du projet, puis en réaménageant la structure du plan comptable des établissements de crédit pour obéir aux nouvelles normes. Depuis le début de l'année 2008, les banques doivent établir leurs états financiers consolidés conformément aux normes IAS/IFRS.

Critères	Définitions	Taux
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature. Ce ratio a été relevé à 12% à partir d'avril 2012.	$\geq 12\%$
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés.	$\geq 100\%$
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	$\leq 20\%$
Réserve monétaire	Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM. A partir du 26 septembre 2012, les autorités monétaires ont fixé le niveau de réserves monétaire à 4%.	$= 4\%$
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés selon les niveaux suivants.	Pré-douteuses=20% douteuses=50% contentieuses=100%

IV.a.2. Activité du secteur bancaire

Le secteur bancaire joue un rôle important dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est la locomotive du développement de l'économie nationale

Les établissements bancaires sont placés sous la tutelle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Epargne.

Au cours de la dernière décennie le secteur bancaire marocain a connu un mouvement de consolidation qui a donné lieu à de nombreuses opérations de rapprochement. Suite aux multiples fusions et acquisitions opérées sur le marché, de 21 banques en 2000, le Maroc n'en compte plus que 16 aujourd'hui.

IV.a.2.1. Faits marquants

Les principaux faits marquants relatifs au secteur bancaire et survenus lors de ces dernières années sont les suivants :

2005

Attijariwafa Bank crée une banque au Sénégal;
La BCP cède 20% du capital du CIH à la CDG ;

2006

Attijariwafa Bank rachète en consortium avec Grupo Santander 53,54% de la Banque du Sud en Tunisie ;
Le Groupe des Caisses d'Epargne France acquiert 35% du holding Massira Capital Management, qui détient 67% du CIH;

2007

La Caja de Ahorros del Mediterraneo achète 5% du capital de BMCE Bank ;
Attijariwafa Bank acquiert 79,15% de la banque Sénégalaise CBAO.

2008

Attijariwafa Bank rachète 51% du capital de la Banque Internationale pour le Mali (BMI) en juillet 2008.

En novembre 2008, Attijariwafa bank s'est implantée simultanément dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale (Sénégal, Côte d'Ivoire, Gabon, Cameroun, Congo) et a conclu un accord avec le Crédit Agricole pour la cession des participations de ce dernier dans les banques suivantes : SCB Cameroun, Union Gabonaise de Banques, Société Ivoirienne de Banques, Crédit du Sénégal, Crédit du Congo. Le montant de l'acquisition s'élève à 2,8 Mrds Dh et le dénouement de l'opération est conditionné par l'autorisation des autorités de tutelle.

En parallèle et dans le cadre de ce partenariat, le Crédit Agricole SA renforce davantage sa participation dans sa filiale en acquérant 24% supplémentaires du capital du CDM détenus par Wafa Assurance, portant ainsi sa participation à 77%.

2009

Attijariwafa Bank a conclu, le 22 septembre 2009, les opérations d'acquisitions, agréées par les autorités de tutelle, du Crédit du Congo (91,0%) et de l'Union Gabonaise de Banques (58,7%)

2010

En mars 2010, BMCE Bank cède 8% de ses participations détenues en autocontrôle à CDG.

Fin juin 2010, le groupe français Crédit Mutuel CIC contrôle désormais 25% du capital de BMCE Bank via une augmentation de capital réservée de 2,7 Milliards de MAD.

En octobre 2010 intervient l'augmentation de capital de la Banque Centrale Populaire par apport en nature au titre d'une opération de fusion absorption de la Banque Populaire de Casablanca.

2011

En mai 2011, l'Etat Marocain cède 20% du capital de la BCP pour 5,339 milliards de MAD aux Banques Populaires Régionales

En Août 2011, Finance Com rachète la participation détenue par Caja de Ahorros del Mediterraneo (4,65%) dans le capital de CAM

En décembre, la BPCE cède sa participation (23,8%) dans le capital de CIH à CDG

2012

En janvier, le CIH achète la participation de CDG dans le capital de Sofac (45,99%)

Au mois de mars, Bank Al Maghrib abaisse son taux directeur à 3%

Au mois d'avril, le Groupe français Banque Populaire et Caisse d'Epargne (BPCE) et le groupe marocain Banque Populaire (BCP) mettent en place un partenariat industriel, commercial et capitalistique. BPCE prend une participation de 5% dans le capital de BCP

IV.a.2.2. Paysage du secteur bancaire

Le secteur bancaire marocain se décline en quatre catégories d'établissements :

Les banques de dépôts classiques :

Les principales banques de dépôts classiques sont au nombre de cinq. Attijariwafa Bank, BMCE Bank et trois filiales de banques françaises (Société Générale Marocaine de Banques, BMCI et Crédit Du Maroc) constituent ce groupement.

Le Crédit Populaire du Maroc :

Cette catégorie renvoie à un organisme public engagé aujourd'hui dans un processus de privatisation : la Banque Centrale Populaire (BCP) et son réseau de 10 Banques Populaires Régionales (BPR).

Les anciens organismes financiers spécialisés :

Ces établissements sont spécialisés dans le financement de secteurs d'activités particuliers. Il s'agit du CIH, du CAM et de la BNDE (qui n'exerce plus d'activité bancaire depuis 2005).

Diverses autres banques :

La création de ce type d'établissement répond à des besoins spécifiques. Il s'agit de Bank Al Amal (financement de projets des MRE), MEDIAFINANCE, Casablanca Finance Markets (Opèrent sur le marché des titres négociables) et le Fond d'Equipement Communal (financement des collectivités locales).

Par ailleurs, le secteur bancaire marocain compte une présence significative de banques étrangères. D'une part, les filiales françaises sont importantes puisqu'elles figurent parmi les cinq premières banques du Maroc :

- La BMCI est détenue à hauteur de 66,7% par BNP Paribas ;
- Société Générale Marocaine de Banques est contrôlée à 57,0% par le groupe Société Générale.
- Le Crédit Du Maroc appartient pour 77,0% au groupe Crédit Agricole

D'autre part, des banques étrangères détiennent des participations dans les banques locales :

- Le capital de BMCE Bank est détenu à 24,6% par le CIC et à 27,9% par BNP Paribas SA ;
- Santusa Holding (Groupe Santander) détient 6,0% d'AttijariWafa Bank ;
- BPCE détient 5% du capital de BCP

IV.a.2.3. Evolution des performances des établissements bancaires marocains

Sont comprises dans le secteur bancaire :

ArabBank, BankAlAmal, AWB, BCP, BMCE, BMCI, CAM, CDM, CIH, CitiBank, SGMB, UMB, CDG Capital, CFM, Fonds Equipement Communal, MédiaFinance.

Sont désignées les banques commerciales :

ArabBank, BankAlAmal, AWB, BCP, BMCE, BMCI, CDM, CitiBank, SGMB, UMB, CDG Capital, CFM, Fonds Equipement Communal, MédiaFinance.

Sont désignées les six premières banques commerciales :

AWB, BCP, BMCE, BMCI, CDM et SGMB.

Répartition du marché bancaire en 2011

En millions de dirhams	AWB	BCP	BMCE	BMCI	CDM	SGMB	Autres	Total secteur bancaire
Dépôts	25,4%	28,1%	14,9%	6,6%	5,2%	7,8%	12,0%	100,0%
Crédits	25,6%	24,3%	14,3%	7,2%	5,5%	8,7%	14,4%	100,0%
Engagements hors bilan	25,9%	25,0%	11,1%	12,2%	4,8%	11,6%	9,4%	100,0%

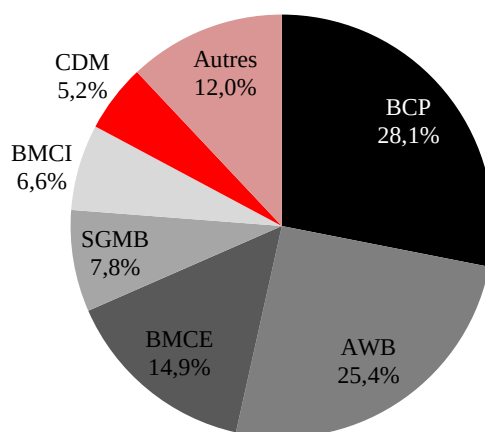
Part de marché dans le secteur bancaire
Source : GPBM

Le marché bancaire marocain est un marché très concentré. Les encours des six premières banques du royaume, dont l'une est un organisme public, deux sont des banques marocaines privées et trois sont filiales de banques françaises, représentent 88,0% des dépôts du marché, 85,6% des crédits et 90,6% des engagements hors bilan.

Répartition des ressources

Les deux premières banques commerciales, avec BCP en tant que leader et Attijariwafa qui s'en approche fortement, se partagent plus de la moitié des ressources du marché bancaire marocain. La BMCE arrive en troisième place avec 14,9% des ressources, suivie par Société Générale Marocaine de Banques qui détient 7,8% des ressources.

Répartition des ressources au 31/12/2011



Source : GPBM

Evolution des parts de marché des ressources:

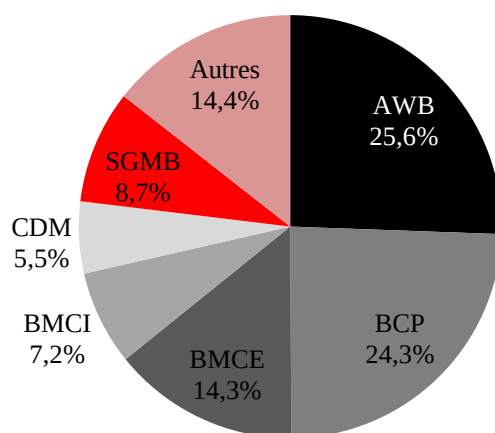
Les parts de marché des six premières banques marocaines au cours des trois dernières années évoluent comme suit :

En millions de dirhams	2009		2010		2011	
BCP	27,3%	161 743	27,0%	167 736	28,1%	182 888
AWB	26,0%	153 873	25,3%	156 835	25,4%	165 346
BMCE	14,7%	87 078	15,1%	93 872	14,9%	97 309
SGMB	7,7%	45 766	8,0%	49 605	7,8%	50 656
BNCI	6,7%	39 528	6,8%	42 054	6,6%	42 907
CDM	5,2%	30 608	5,4%	33 644	5,2%	33 732
Autres	12,3%	72 950	12,4%	76 663	12,0%	78 212
Total	100,0%	591 546	100,0%	620 408	100,0%	651 051

Part de marché dépôts-secteur bancaire-
Source GPBM

Répartition des crédits

Les parts de marché de chacune des six banques précédemment citées et relatives aux encours des crédits se rapprochent clairement de celles relatives aux dépôts. En effet, Attijariwafa Bank détient 25,6% du total des encours crédits, suivie de la BCP qui en détient 24,3%.

Répartition des crédits au 31/12/2011

Source : GPBM

Evolution des parts de marché des crédits:

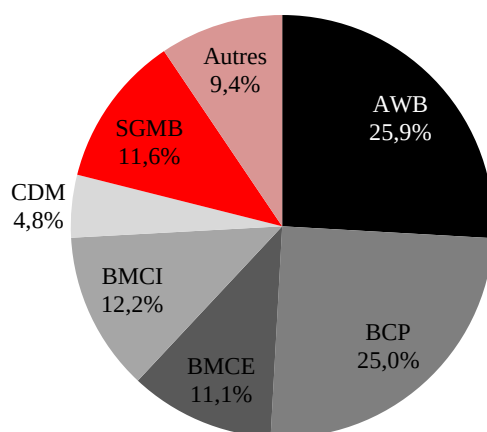
Les parts de marché détenues par les établissements du secteur bancaire relatif au crédit s'établissent comme suit :

En millions de dirhams	Part 2009	2009	Part 2010	2010	Part2011	2011
AWB	25,3%	143 842	25,4%	157 755	25,6%	175 610
BCP	23,1%	131 468	23,2%	143 836	24,3%	167 223
BMCE	12,8%	72 919	14,0%	86 975	14,3%	98 104
BMCI	8,1%	46 239	7,6%	47 235	7,2%	49 621
CDM	6,0%	34 205	5,7%	35 305	5,5%	37 717
SGMB	9,2%	52 482	8,9%	55 556	8,7%	59 529
Autres	15,3%	87 218	15,2%	94 591	14,4%	99 014
Total	100,0%	568 373	100,0%	621 252	100,0%	686 818

Part de marché crédit- secteur bancaire-
Source GPBM

Engagements hors bilan

A fin 2011, 90,6% des engagements hors bilan sont donnés par les six plus grandes banques commerciales marocaines. AWB détient une part de 25,9% de cet encours. BCP, la BMCE, la BMCI, le CDM et Société Générale Marocaine de Banques disposent respectivement de 25,0%, 11,1%, 12,2%, 4,8% et 11,6% des parts de marché des engagements hors bilan.

Répartition des engagements hors bilan 31/12/2011

Source : GPBM

Evolution des parts de marché des engagements hors bilan:

Les parts de marché des engagements hors bilan détenues par les établissements du secteur bancaire s'établissent comme suit :

En millions de dirhams	Part 2009	2009	Part 2010	2010	Part 2011	2011
AWB	24,8%	41 865	25,1%	43 357	25,9%	47 597
BCP	25,8%	43 458	25,7%	44 307	25,0%	45 911
BMCE	13,2%	22 158	11,7%	20 162	11,1%	20 390
BMCI	12,4%	20 928	11,8%	20 381	12,2%	22 367
CDM	5,3%	8 986	4,9%	8 519	4,8%	8 803
SGMB	9,9%	16 745	11,7%	20 158	11,6%	21 374
Autres	8,5%	14 348	9,1%	15 792	9,4%	17 360
Total	100,0%	168 489	100,0%	172 676	100,0%	183 801

Part de marché engagements hors bilan- secteur bancaire-
Source GPBM

Répartition du marché bancaire au 30 juin 2012

En millions de dirhams	AWB	BCP	BMCE	BMCI	CDM	SGMB	Autres	Total secteur bancaire
Dépôts	25,8%	28,5%	14,0%	6,6%	5,2%	7,9%	12,1%	100,0%
Crédits	26,8%	24,2%	13,6%	6,9%	5,8%	8,6%	14,2%	100,0%
Engagements hors bilan	24,3%	26,8%	10,4%	12,4%	5,6%	11,4%	9,1%	100,0%

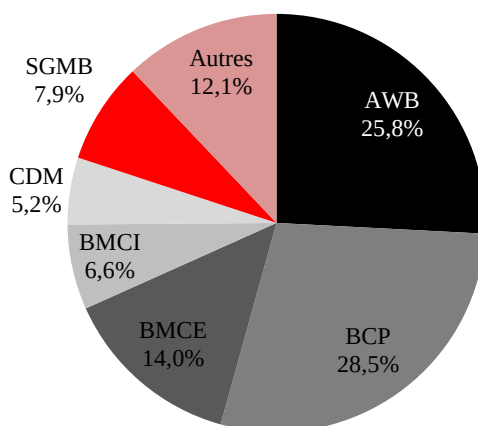
Part de marché dans le secteur bancaire
Source : GPBM

Le marché bancaire marocain est un marché très concentré. Les encours des six premières banques du royaume, dont l'une est un organisme public, deux sont des banques marocaines privées et trois sont filiales de banques françaises, représentent 87,9% des dépôts du marché, 85,8% des crédits et 90,9% des engagements hors bilan.

Répartition des ressources

Les deux premières banques commerciales, avec BCP en tant que leader et Attijariwafa qui s'en approche fortement, se partagent plus de la moitié des ressources du marché bancaire marocain. La BMCE arrive en troisième place avec 14,0%, suivie par Société Générale Marocaine de Banques qui détient 7,9% des ressources.

Répartition des ressources au 30/06/2012



Source : GPBM

Evolution des parts de marché des ressources:

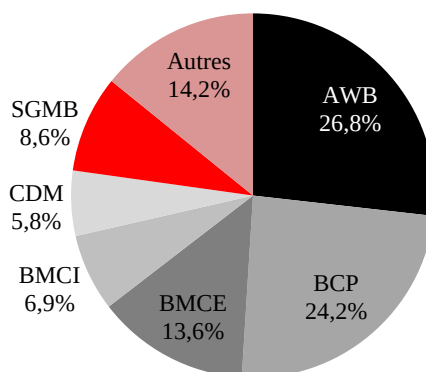
Les parts de marché en termes de ressources des six premières banques marocaines évoluent comme suit :

En millions de dirhams	30/06/2011		30/06/2012	
BCP	28,4%	176 933	28,5%	182 840
AWB	25,2%	156 710	25,8%	165 692
BMCE	15,4%	95 625	14,0%	89 764
SGMB	7,8%	48 219	7,9%	50 424
BMCI	6,5%	40 304	6,6%	42 255
CDM	5,4%	33 518	5,2%	33 263
Autres	11,4%	70 759	12,1%	77 517
Total	100,0%	622 068	100,0%	641 755

Répartition des crédits

Au terme du premier semestre 2012, les parts de marché de chacune des six banques précédemment citées et relatives aux encours des crédits se rapprochent clairement de celles relatives aux dépôts. En effet, Attijariwafa Bank détient 26,8% du total des encours crédits, suivie de la BCP qui en détient 24,2%.

Répartition des crédits au 30/06/2012



Source : GPBM

Evolution des parts de marché des crédits:

Les parts de marché détenues par les établissements du secteur bancaire relatif au crédit s'établissent comme suit :

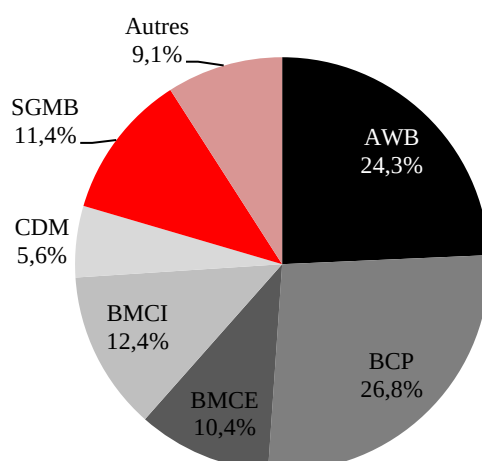
En millions de dirhams	Part 30/06/2011	30/06/2011	Part 30/06/2012	30/06/2012
BCP	23,6%	154 596	24,2%	172 045
AWB	25,9%	169 735	26,8%	190 471
BMCE	13,9%	90 932	13,6%	96 515
SGMB	8,9%	58 383	8,6%	61 280
BMCI	7,6%	50 057	6,9%	48 826
CDM	5,7%	37 264	5,8%	41 158
Autres	14,5%	95 401	14,2%	100 749
Total	100,0%	656 368	100,0%	711 045

Part de marché crédit- secteur bancaire-
Source GPBM

Engagements hors bilan

Au premier semestre 2012, 90,9% des engagements hors bilan sont donnés par les six plus grandes banques commerciales marocaines. BCP détient une part de 26,8% de cet encours. AWB, la BMCE, la BMCI, le CDM et Société Générale Marocaine de Banques disposent respectivement de 24,3%, 10,4%, 12,4%, 5,6% et 11,4% des parts de marché des engagements hors bilan.

Répartition des engagements hors bilan au 30/06/2012



Source : GPBM

Evolution des parts de marché des engagements hors bilan:

Les parts de marché des engagements hors bilan détenues par les établissements du secteur bancaire s'établissent comme suit :

En millions de dirhams	Part 30/06/2011	30/06/2011	Part 30/06/2012	30.06.2012
BCP	26,5%	47 460	26,8%	50 866
AWB	22,8%	40 808	24,3%	46 150
BMCE	12,4%	22 203	10,4%	19 821
SGMB	11,6%	20 801	11,4%	21 598
BMCI	12,3%	21 998	12,4%	23 628
CDM	4,9%	8 795	5,6%	10 584
Autres	9,4%	16 850	9,1%	17 243
Total	100,0%	178 916	100,0%	189 890

Part de marché engagements hors bilan- secteur bancaire-
Source GPBM

IV.a.2.4. Evolution des ressources du secteur bancaire

Au cours de ces trois dernières années les ressources du secteur bancaire marocain ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

En millions de dirhams	2009	2010	Var 09/10	2011	Var 10/11	Part 2009	Part 2010	Part 2011
Dettes envers les Sociétés de Financement	2 041	1 733	-15%	1 518	-12%	0%	0%	0%
Dépôts de la clientèle	589 504	618 675	5%	649 532	5%	93%	92%	91%
Comptes chèques	229 183	243 241	6%	260 750	7%	39%	39%	40%
Comptes courants	99 225	100 514	1%	113 369	13%	17%	16%	17%
Comptes d'épargne	71 591	77 083	8%	84 622	10%	12%	12%	13%
Dépôts à terme	153 143	160 582	5%	157 787	-2%	26%	26%	24%
Autres dépôts et comptes créditeurs	36 362	37 256	2%	33 005	-11%	6%	6%	5%
Emprunts Financiers Extérieurs	1 971	1 464	-26%	1 188	-19%	0%	0%	0%
Titres de créances émis	37 595	47 449	26%	61 403	29%	6%	7%	9%
Créances titrisées	1 800	1 582	-12%	1 373	-13%	0%	0%	0%
Total Ressources secteur bancaire	632 911	670 903	6%	715 013	7%	100%	100%	100%

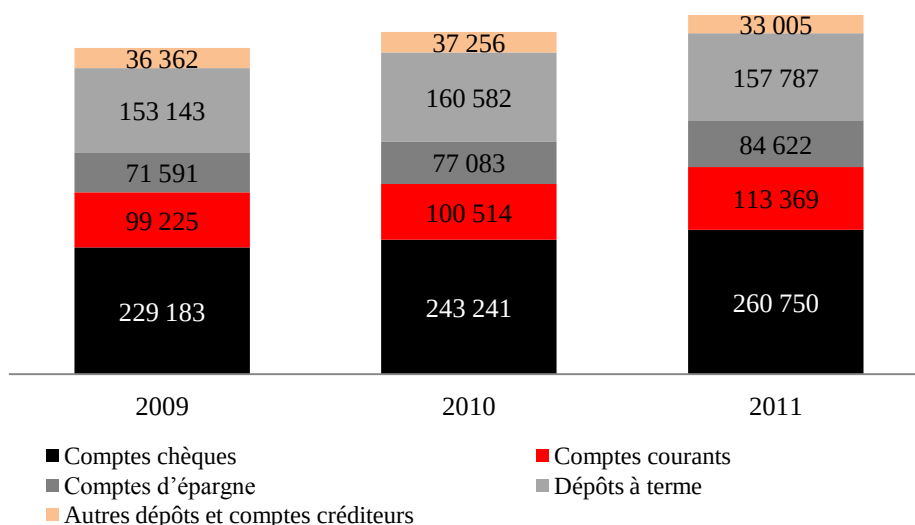
Source : GPBM

Au terme de l'exercice 2011, le montant total des ressources collectées par le secteur bancaire marocain s'élève à près de MdMAD 715, s'améliorant ainsi de 7% par rapport à 2010 et profitant principalement de l'augmentation de 29% de la part des titres de créances et de 7% de la part des comptes chèques.

Les comptes courants ont enregistré une hausse de 13% entre 2010 et 2011 pour s'établir à plus de MdMAD 113,3. Les Dépôts à terme s'inscrivent en baisse de 2% totalisant MdMAD 157,7.

Par ailleurs, en 2011, les dépôts de la clientèle ont constitué la plus grande partie des ressources des banques avec une part de 90,8% du total des ressources du secteur bancaire. Cependant on notera que la part des dépôts de la clientèle dans le total des ressources du secteur bancaire s'érode au profit des émissions de titres de créance qui représentent une alternative de financement pour les banques de la place.

Répartition des dépôts de la clientèle (en MMAD)



Source : GPBM

IV.a.2.5. Evolution des emplois

Au cours de ces trois dernières années les emplois du secteur bancaire marocain ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

En millions de dirhams	2009	2010	Var 09/10	2011	Var 10/11	Part 2009	Part 2010	Part 2011
Créances sur les Sociétés de Financement	57 084	49 645	-13%	52 845	6%	10%	8%	8%
Comptes ordinaires des SF	5 907	5 209	-12%	7 014	35%	10%	13%	13%
Valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme des SF	3 654	13	n.s	12	-5%	6%	0%	0%
Comptes et prêts de trésorerie aux SF	10 699	8 431	-21%	7 659	-9%	19%	14%	14%
Prêts financiers aux SF	36 825	35 694	-3%	37 870	6%	65%	72%	72%
Créances en souffrance sur SF nettes de provisions et d'agios réservés	0	142	n.a	103	-28%	0%	0%	0%
Provisions sur les créances en souffrances sur SF	0	155	n.a	186	20%	0%	0%	0%
Créances sur la clientèle	514 942	571 608	11%	633 974	11%	92%	92%	92%
Crédits de trésorerie	140 055	149 278	7%	173 691	16%	27%	26%	27%
Crédits à l'équipement	125 077	148 039	18%	158 088	7%	24%	26%	25%
Crédits à la consommation	29 810	32 219	8%	35 597	10%	6%	6%	6%
Crédits immobiliers	174 066	190 186	9%	207 483	9%	34%	33%	33%
Autres crédits	14 969	21 001	40%	25 601	22%	3%	4%	4%
Créances en souffrance brutes	30 965	30 884	0%	33 515	9%	6%	5%	5%
Total Emplois Secteur Bancaire	572 026	621 252	9%	686 818	11%	100%	100%	100%

Source : GPBM

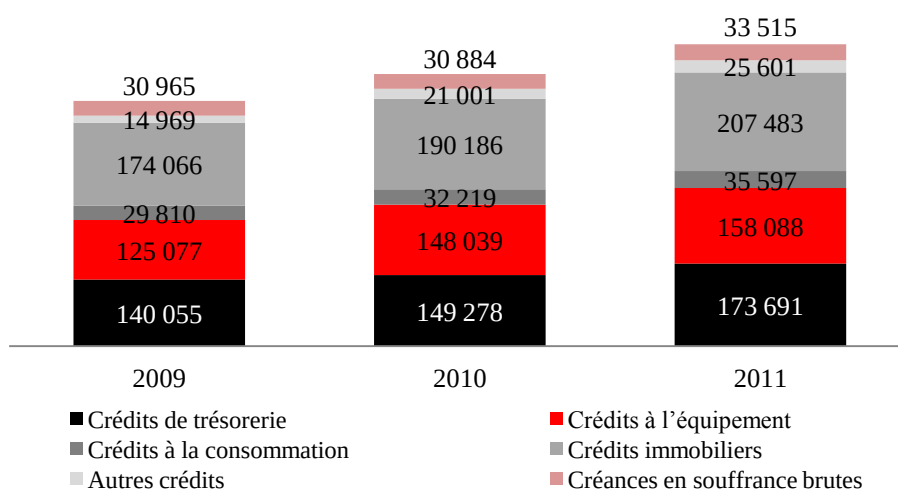
En 2011, les crédits octroyés passent à MdMAD 634, progressant ainsi de 11% par rapport à 2010.

La croissance des crédits accordés s'explique par l'augmentation des crédits immobiliers et des autres crédits qui progressent respectivement de 9% et 22% représentant à eux deux 37% du total des créances sur la clientèle.

Les créances en souffrance ont enregistré une augmentation de 9% entre 2010 et 2011 passant de MdMAD 31 à MdMAD 34 en raison de la conjoncture économique.

Les emplois du secteur bancaire marocain sont principalement constitués des créances sur la clientèle tout au long de la période observée. En 2010 et 2011, les créances sur la clientèle ont constitué 92% des emplois du secteur bancaire.

Répartition des créances sur la clientèle (en MMAD)



IV.a.2.6. Evolution des principaux indicateurs d'exploitation du secteur bancaire marocain

Les indicateurs principaux des performances réalisées sur les deux dernières années par le secteur bancaire marocain se présentent comme suit :

En millions de dirhams	2009	2010	Var 09/10	2011	Var 10/ 11
Produit Net Bancaire	29 763	32 714	9,9%	31 970	-2,3%
Charge générale d'exploitation	14 136	15 165	7,3%	16 166	6,6%
Résultat Brut d'Exploitation	15 051	17 937	19,2%	16 851	-6,1%
Résultat Net	9 133	9 764	6,9%	10 010	2,5%

Source : GPBM

PNB :

A fin 2011, le produit net bancaire du secteur s'établit à MdMAD 31,9 contre MdMAD 32,7 à fin 2010 soit une régression de 2,3%.

Charges générales d'exploitation :

A fin 2011, les charges générales d'exploitation du secteur ont atteint MdMAD 16,1 contre MdMAD 15,1 à fin 2010 soit une progression de 6,6% sur la période.

Résultat brut d'exploitation

A fin 2011, le résultat brut d'exploitation enregistre une baisse de 6,1% pour s'établir à MdMAD 16,8 contre MdMAD 17,9 à fin 2010.

Résultat net :

A fin 2011, le résultat net du secteur bancaire enregistre une progression de 2,5% pour atteindre MdMAD 10,0 contre MdMAD 9,7 à fin 2010.

IV.a.2.7. Evolution des ressources du secteur bancaire au 30 juin 2012

Entre le premier semestre 2011 et le premier semestre 2012, les ressources du secteur bancaire marocain ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

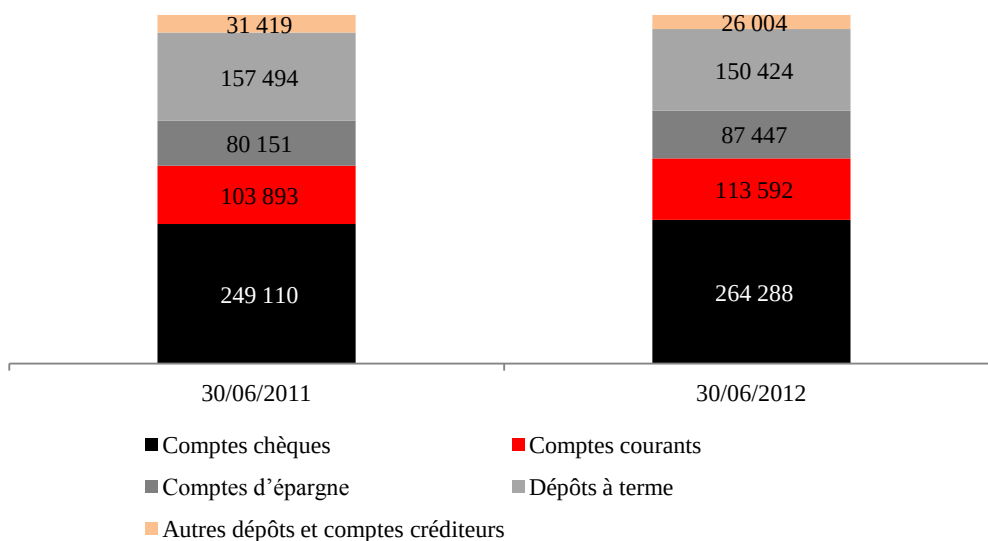
En millions de dirhams	30/06/2011	Part 30/06/2011	30/06/2012	Part 30/06/2012	Var 30/06/2011- 30/06/2012
Dettes envers les Sociétés de Financement	1 384	0,2%	1 153	0,2%	-16,7%
Dépôts de la clientèle	622 068	90,7%	641 755	89,7%	3,2%
Comptes chèques	249 110	40,0%	264 288	41,2%	6,1%
Comptes courants	103 893	16,7%	113 592	17,7%	9,3%
Comptes d'épargne	80 151	12,9%	87 447	13,6%	9,1%
Dépôts à terme	157 494	25,3%	150 424	23,4%	-4,5%
Autres dépôts et comptes créditeurs	31 419	5,1%	26 004	4,1%	-17,2%
Emprunts Financiers Extérieurs	1 962	0,3%	1 557	0,2%	-20,7%
Titres de créances émis	59 315	8,6%	68 397	9,6%	15,3%
Créances titrisées	1 474	0,2%	2 235	0,3%	51,6%
Total Ressources secteur bancaire	686 203	100,0%	715 097	100,0%	4,2%

Source : GPBM

Au premier semestre 2012, le montant total des ressources collectées par le secteur bancaire marocain s'élève à près de MdMAD 715, s'améliorant ainsi de 4,2% par rapport au premier semestre 2011, profitant principalement :

- De l'augmentation des dépôts de la clientèle qui augmentent de 3,2% passant de 622 MdMAD à 642 MdMAD ;
- De la hausse des titres de créances émis qui augmentent de 15,3% passant de 59 MdMAD à 68 MdMAD

Répartition des dépôts de la clientèle (en MMAD)



Source : GPBM

IV.a.2.8. Evolution des emplois au 30 juin 2012

Entre le premier semestre 2011 et le premier semestre 2012, les emplois du secteur bancaire marocain ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

En millions de dirhams	30/06/2011	Part 30/06/2011	30/06/2012	Part 30/06/2012	Var 30/06/2011- 30/06/2012
Créances sur les Sociétés de Financement	49 374	7,5%	49 819	7,0%	0,9%
Comptes ordinaires des SF	5 208	10,5%	8 174	16,4%	57,0%
Valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme des SF	12	0,0%	16	0,0%	30,1%
Comptes et prêts de trésorerie aux SF	8 534	17,3%	7 383	14,8%	-13,5%
Prêts financiers aux SF	35 381	71,7%	33 959	68,2%	-4,0%
Créances en souffrance sur SF nettes de provisions et d'agios réservés	85	0,2%	160	0,3%	88,8%
Provisions sur les créances en souffrances sur SF	155	0,3%	126	0,3%	-18,5%
Créances sur la clientèle	606 994	92,5%	661 226	93,0%	8,9%
Comptes Chèques débiteurs	6 111	1,0%	4 956	0,7%	-18,9%
Comptes Courants débiteurs	89 180	14,7%	93 188	14,1%	4,5%
Crédits de trésorerie	72 407	11,9%	84 282	12,7%	16,4%
Crédits à l'équipement	150 621	24,8%	154 728	23,4%	2,7%
Crédits à la consommation	33 211	5,5%	39 414	6,0%	18,7%
Crédits immobiliers	199 518	32,9%	215 601	32,6%	8,1%
Autres crédits	22 548	3,7%	33 898	5,1%	50,3%
Créances en souffrance brutes	33 398	5,5%	35 158	5,3%	5,3%
Total Emplois Secteur Bancaire	656 368	100,0%	711 045	100,0%	8,3%

Source : GPBM

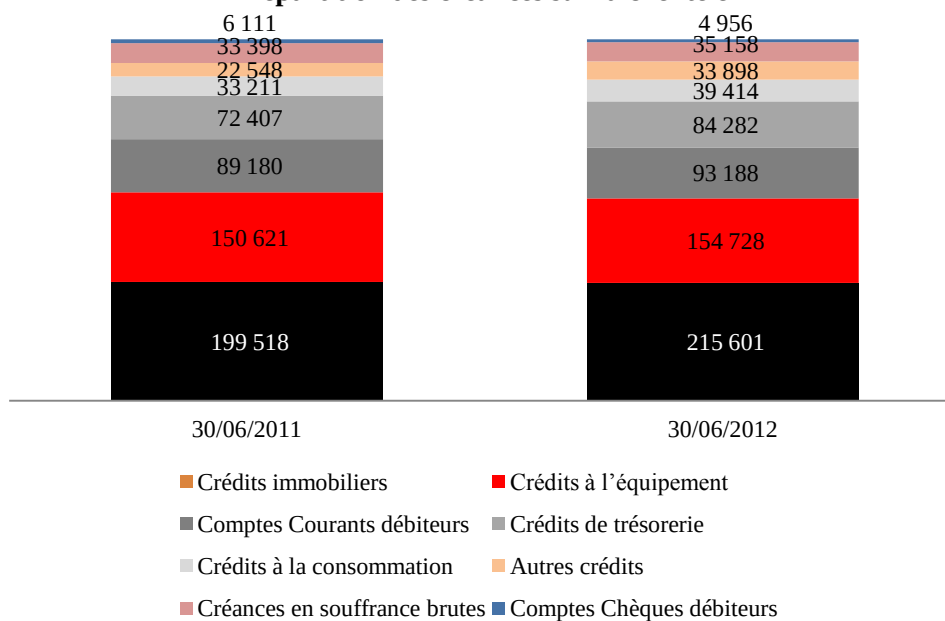
Au premier semestre 2012, les crédits octroyés passent à MdMAD 661, progressant ainsi de 8,9% par rapport au premier semestre 2011.

La croissance des crédits accordés s'explique par l'augmentation des crédits immobiliers et des crédits de trésorerie qui progressent respectivement de 8,1% et 16,4% représentant à eux deux 45,3% du total des créances sur la clientèle.

Les créances en souffrance brutes ont enregistré une augmentation de 5,3% entre le premier semestre 2011 et le premier semestre 2012 passant de MdMAD 33 à MdMAD 35 en raison de la conjoncture économique toujours défavorable.

Les emplois du secteur bancaire marocain sont principalement constitués des créances sur la clientèle qui représentent 93,0% des emplois du secteur.

Répartition des créances sur la clientèle



Source : GPBM

IV.b. Activité de Société Générale Marocaine de Banques

Société Générale Maroc opère dans 3 domaines d'activité :

- **La Banque des Particuliers et des Professionnels**
- **La Banque de Financement et des Grandes Entreprises**
- **La Gestion Privée et Institutionnelle**

IV.b.1. Banque des Particuliers et des Professionnels

IV.b.1.1. Banque des Particuliers

➤ **Activité Banque au quotidien :**

Sur le marché de la clientèle des Particuliers, Société Générale Maroc a poursuivi sa politique de développement basée sur le recrutement d'une nouvelle clientèle (près de 100 000 nouveaux clients en 2011) et la fidélisation de la clientèle existante. A cet effet, une attention particulière est portée à l'équipement clientèle.

En 2011, les différentes Offres Packages commercialisées par Société Générale Maroc se sont affirmées comme un outil d'accompagnement privilégié des clients Particuliers, répondant à l'essentiel de leurs besoins en matière de banque au quotidien. A fin 2011, plus d'un client sur deux était titulaire d'un Package Société Générale.

➤ **Activité Monétique :**

Société Générale s'inscrit résolument dans une dynamique d'accompagnement du développement de la monétique au Maroc.

S'appuyant sur l'expertise de ses équipes monétiques et sa forte capacité d'innovation, Société Générale a enrichi sa gamme de cartes en lançant de nouvelles cartes bancaires en 2011 :

- ✓ Carte Escale : carte prépayée, permettant de charger tout ou partie de la dotation autorisée par l'Office des Changes dans le cadre de voyages à but touristique.
- ✓ Carte Escale Pro : carte prépayée, permettant de charger tout ou partie de la dotation autorisée par l'Office des Changes dans le cadre des déplacements professionnels à l'étranger.
- ✓ My e-c@rd : carte bancaire dédiée aux paiements sur les sites étrangers, dans le cadre de la dotation e-commerce accordée par l'Office des Changes.
- ✓ My e-c@rd Maroc : première carte bancaire 100% dédiée au paiement sur Internet au Maroc. Exclusivement destinée aux paiements en ligne sur les sites marchands marocains, My e-c@rd Maroc permet à son porteur de payer ses factures (eau, électricité, téléphone, taxes...) et ses achats (voyages, loisirs, vêtements...). Autre innovation mise en place par Société Générale : un partenariat exclusif avec le site Mydeal.ma qui permet aux souscripteurs de la carte de bénéficier de nombreux avantages et réductions, dont un cadeau de bienvenue crédité sur le compte Mydeal du porteur et un cadeau supplémentaire pour chaque achat sur Mydeal.

Forte de sa gamme de cartes bancaires de plus en plus riche et diversifiée, d'un taux d'équipement client en constante progression et d'un taux d'utilisation des cartes également en progression, Société Générale Maroc continue d'affirmer sa position d'acteur majeur sur le marché de la monétique. Ainsi, en 2011, l'activité «paiements commerçants» enregistrée par les porteurs de cartes Société Générale a progressé de + 18% par rapport à l'exercice précédent, et celle des paiements e-commerce a progressé de 55%. En matière de paiements commerçants à l'étranger, Société Générale Maroc occupe le premier rang des établissements bancaires marocains, avec une part de marché de plus de 23%.

➤ **Activité Epargne :**

Pour accompagner les mesures d'incitation à l'épargne au titre de la Loi de Finances 2011, Société Générale Maroc, groupe financier de référence dans la collecte de l'épargne, a lancé simultanément trois nouvelles offres :

- ✓ Le Plan Epargne Logement « Tawfir Bayti », qui permet aux clients de constituer une épargne de manière progressive et de pouvoir bénéficier, à l'issue de la phase épargne, d'un crédit à taux préférentiel pour financer la construction ou l'acquisition d'un logement.
- ✓ Le Plan Epargne Education « Tawfir Dirassa », qui permet la constitution progressive d'une épargne assurant le soutien et le financement des études d'un enfant.
- ✓ Le Plan Epargne Actions « Tawfir Al Boursa », qui offre à son souscripteur la possibilité de constituer une épargne régulière et dynamique, profitant des opportunités du marché boursier à moyen et long terme.

A travers ses nouveaux produits, Société Générale Maroc offre au grand public des solutions d'épargne optimales, alliant souplesse et performance, et dont le rendement est exonéré d'impôt.

Pour accompagner le lancement de ces nouvelles offres, une campagne de communication a été orchestrée sous le thème des « Bons Plans Epargne » signés Société Générale. Une campagne au ton volontairement dynamique et accessible pour rapprocher le grand public de ces offres produits novatrices et incitatives.

➤ Activité Crédits :

Globalement, l'exercice 2011 s'achève sur de bonnes performances en matière de crédits à la clientèle individuelle, permettant à la banque de conforter ses positions et de développer ses parts de marché.

La production de prêts immobiliers s'inscrit en hausse par rapport à l'exercice précédent, avec une évolution positive de +18% en termes de capitaux débloqués et de +19% en termes de dossiers financés. Ces réalisations commerciales confirment la volonté de Société Générale Maroc d'accompagner ses clients dans tous leurs projets immobiliers et de participer aux efforts des Pouvoirs Publics visant à faciliter l'accès à la propriété au plus grand nombre.

Les crédits à la consommation ont quant à eux permis à Société Générale Maroc de s'inscrire dans une pérennisation de ses positions concurrentielles tout en assurant une bonne maîtrise du risque.

IV.b.1.2. Banque des Professionnels

Tout au long de l'année 2011, Société Générale Maroc a poursuivi le renforcement de sa présence vis-à-vis des Professionnels (professions libérales, commerçants, artisans), en leur offrant toujours plus de proximité ainsi qu'un service qualitatif et personnalisé, adapté au large éventail des métiers professionnels.

La deuxième Convention de la force de vente dédiée au Marché des Professionnels, organisée début juin 2011, a traduit la volonté de la banque d'accélérer le rythme de développement de son fonds de commerce « Clientèle Professionnelle » et d'insuffler une véritable dynamique commerciale à ce marché.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives porteuses sont venues confirmer cette nouvelle dynamique commerciale, dont notamment :

- ✓ La signature de conventions de partenariats avec des ordres ou organismes représentant différents corps de métiers. Société Générale Maroc a par exemple consolidé sa présence auprès des agriculteurs par le biais de la convention signée avec SOMMA, qui permet aux agriculteurs de bénéficier d'un préfinancement sur la subvention que leur octroie le Fonds de Développement Agricole à l'occasion de l'achat d'un tracteur auprès de la société SOMMA. La signature de conventions de partenariat s'entend même en amont de l'installation des Professionnels, comme en témoigne celle qui a été mise en place avec la Chambre de Notariat Moderne du Grand Casablanca et l'Université de Droit et Sciences Politiques de Bordeaux, pour financer les frais d'étude des notaires attirés de la Chambre.
- ✓ La participation active à de nombreuses manifestations réunissant les différents corps de métiers (salons, séminaires, congrès...). En particulier, Société Générale Maroc a accompagné l'organisation de la tenue des premières assises nationales de l'ordre des experts comptables et du vingtième congrès national de la médecine du travail. Les équipes commerciales de la banque ont également animé une conférence devant la chambre syndicale des biologistes sur le thème de la « transformation du statut de personne physique en personne morale ».
- ✓ L'organisation de Journées Rencontre Professionnels dans différentes villes (Casablanca, El Jadida, Beni Mellal, Khouribga, Essaouira, Safi ...), permettant d'offrir aux clients et prospects la possibilité

de rencontrer des spécialistes des différentes lignes métiers du Groupe Société Générale (assurances, épargne retraite, crédits, leasing...)

Signe de l'effort constant d'innovation de Société Générale, la gamme des produits et services dédiées aux Professionnels a été enrichie avec le lancement, en partenariat avec La Marocaine Vie, de l'offre SEHHA. Une offre santé qui permet de répondre au besoin réglementaire concernant l'assurance santé obligatoire pour les Professionnels au Maroc. Mais surtout, cette nouvelle offre répond à un besoin essentiel des Professionnels puisqu'elle leur permet de protéger leur santé et celle de leurs proches, en leur assurant une large couverture des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation occasionnés par une maladie, un accident ou une maternité.

IV.b.2. Banque de Financement et des Entreprises

Société Générale Maroc a maintenu le développement intensif et extensif du marché de la Grande Entreprise, dans de bonnes conditions de maîtrise de risque et de rentabilité. Ce segment de clientèle, qui regroupe à la fois les grands groupes marocains, les entreprises publiques et privées, ainsi que les filiales de multinationales implantées au Maroc, s'est enrichi courant 2011 par de nouvelles entrées en relation.

Dans le même esprit, Société Générale Maroc n'a cessé de renforcer les synergies avec les différentes lignes métiers et filiales de la banque, permettant d'offrir à ses clients des services avantageux, conformes à leurs exigences, assortis du meilleur niveau de conseil et d'expertise.

De fait, de nombreux clients ont signé plusieurs contrats avec les sociétés filiales du groupe Société Générale, que ce soit pour la gestion de leur parc automobile avec ALD Automotive, le placement de leurs excédents de trésorerie au niveau de Sogécapital Gestion, le financement de leurs besoins leasing avec Sogease...

Bénéficiant également de l'expertise de sa maison-mère, notamment en matière de financement de projets, Société Générale Maroc a partagé ce savoir-faire avec de nombreux clients et a ainsi activement contribué au financement des grands projets structurants de l'économie marocaine.

En 2011, Société Générale Maroc a clairement affiché son souhait et sa capacité d'accompagner le tissu économique du pays dans son expansion à travers sa participation aux programmes gouvernementaux pour le développement et la modernisation des Petites et Moyennes Entreprises.

La participation de Société Générale Maroc aux programmes Imtiaz et Moussanada de l'ANPME (Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise) a en effet été un succès en 2011 : 30% des PME ayant bénéficié de la prime de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets ont été accompagnées par Société Générale Maroc. Un peu plus de 80 clients ont bénéficié également du soutien de l'Etat pour la modernisation de leur entreprise, pour un montant de 12 millions MAD, à travers Société Générale Maroc.

La Banque de Financement et des Entreprises regroupe plusieurs activités notamment : les financements structurés, le conseil et l'accompagnement des clients dans le cadre des opérations de fusions-acquisitions et des opérations de marché de capitaux (dette et action), le conseil financier, les activités de salle des marchés, et l'activité promotion immobilière et tourisme,...

IV.b.3. Gestion privée et institutionnelle

La Gestion privée et institutionnelle s'occupe de la gestion d'actifs (obligataires à court et long terme, actions, diversifiés et monétaires), l'intermédiation boursière et placement en valeurs mobilières, la gestion de patrimoine et conseil aux investisseurs institutionnels.

Société Générale Maroc a poursuivi activement sa stratégie volontariste de fidélisation / développement de ses relations avec sa clientèle patrimoniale existante et de conquête de nouveaux clients.

L'activité Gestion privée s'appuie sur :

- un dispositif d'accueil dédié dans toutes les grandes villes du Royaume (agences dédiées et Espaces de Gestion de Patrimoine),
- des Conseillers en Gestion de Patrimoine formés à offrir un conseil professionnel hautement personnalisé, prenant en considération les besoins et objectifs spécifiques de chaque client,

- une offre de produits et services large et diversifiée, permettant de répondre à chacune des attentes de la clientèle patrimoniale
- des outils favorisant le diagnostic patrimonial sur-mesure.

Forte de ce dispositif complet et structuré, Société Générale Maroc est en mesure d'accompagner dans les meilleures conditions sa clientèle patrimoniale, dans le cadre de stratégies efficaces et personnalisées.

IV.b.4. Pôle Secrétariat Général

Le pôle Secrétariat Générale regroupe les fonctions support de la banque, à savoir La Direction des Systèmes d'Information, La Direction des Projets et de l'Organisation, La Direction des Moyens Généraux, La Direction des Affaires juridiques, La Direction de la Production Bancaire, La Direction des Flux Domestiques, La Direction des Flux à l'International, La Direction Qualité et Le Département Achat.

Il a pour principales missions de :

- Promouvoir l'efficacité opérationnelle à travers :
 - L'optimisation des processus,
 - Le développement et l'exploitation des Systèmes d'Informations
 - L'amélioration de la qualité de service
 - La maîtrise du Risque opérationnel
- Assurer l'allocation optimale des moyens nécessaires au développement et au fonctionnement pérenne de la Banque.
- Développer la Banque de Flux (système de paiement, règlement fournisseurs, gestion de la paie, optimisation de la trésorerie et cash management).
- Veiller à la sécurité juridique de la Banque.
- Promouvoir la culture qualité au sein de la Banque.

IV.c. Positionnement de la banque

Société Générale Maroc occupe le 4^{ème} rang des banques marocaines en termes de positionnement par la taille de ses crédits et de ses ressources auprès de la clientèle. Elle est 3^{ème} en termes de résultat.

Au niveau des encours de crédits et de dépôts, Société Générale Maroc occupe une part de marché respectivement de 9% et de 8,6%, grâce à sa présence sur l'ensemble des marchés de clientèle : particuliers, professionnels, PME, grandes entreprises et institutionnels. Son développement dynamique sur les 5 dernières années lui a permis de conforter ces parts de marché, dans un contexte très concurrentiel.

En 2011, l'accent a été mis particulièrement sur la poursuite de la conquête de parts de marché au niveau des clients particuliers, et notamment sur les prêts immobiliers : 8,3% de parts de marché à fin 2011 contre 7,9% une année auparavant.

IV.d. Evolution des indicateurs

IV.d.1. Evolution des crédits

Analyse de la production crédits

En millions de dirhams	2009	2010	Var 10/09	2011	Var 11/10	Part 2009	Part 2010	Part 2011
Clientèle commerciale	9 420	7 370	-22%	4 719	-36%	75%	66%	53%
▪ Crédit moyen terme	6 914	5 072	-27%	2 908	-43%	55%	45%	33%
▪ Crédit long terme	2 506	2 298	-8%	1 811	-21%	20%	20%	20%
Clientèle privée	3 103	3 862	24%	4 219	9%	25%	34%	47%
▪ Prêt personnel ordinaire	1 285	1 340	4%	1 331	-1%	10%	12%	15%
▪ Prêt personnel immobilier	1 818	2 522	39%	2 888	15%	15%	22%	32%
TOTAL crédits	12 523	11 232	-10%	8 938	-20%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité consolidée

Le total de la production qui a été de MdMAD 12,5 MMAD en 2009 est passé à MdMAD 11,2 en 2010, baissant ainsi de 10% entre les deux années. Cette tendance s'explique par la baisse des crédits accordés à la clientèle des entreprises qui se sont élevés à MdMAD 7,4 MMAD en 2010 contre MdMAD 9,4 MMAD un an auparavant.

En 2011, la production totale a affiché un montant de MdMAD 8,9 MMAD, soit une baisse de 20% par rapport à 2010. Cette baisse s'explique par la chute des crédits accordés à la clientèle des entreprises qui se sont élevés à MdMAD 4,7 en 2011 contre MdMAD 7,4 MMAD un an auparavant. Ainsi qu'au ralentissement des crédits accordés aux particuliers qui évoluent de 9% en 2011 contre 24% un an auparavant.

Les crédits accordés à la clientèle privée ont affiché une progression de 9% grâce à essentiellement à la conquête de prêts immobiliers, dont témoigne le gain de parts de marché de SGMA sur ce créneau

L'évolution de la répartition des crédits en 2011 est justifiée par la baisse importante de la production des CMT aux entreprises d'un côté et de la hausse de production des crédits résidence de l'autre.

En 2011, la production globale est en baisse du fait de la baisse sur les clients commerciaux, résultante du ralentissement économique observé depuis le deuxième semestre de 2011 avec la réduction des investissements des entreprises, et des crédits moyen long terme par conséquence.

L'évolution de la production des crédits au premier semestre 2012 se présente comme suit :

En milliers de dirhams	30.06.2011	30.06.2012	Var 30.06.11/30.06.12	Part 30.06.2011	Part 30.06.2012
Clientèle commerciale	2 374 442	3 095 051	30%	52%	57%
▪ Crédit moyen terme	1 291 755	2 553 087	98%	54%	82%
▪ Crédit long terme	1 082 687	541 964	-50%	46%	18%
Clientèle privée	2 180 352	2 321 241	6%	48%	43%
▪ Prêt personnel ordinaire	705 969	585 228	-17%	32%	25%
▪ Prêt personnel immobilier	1 474 383	1 736 013	18%	68%	75%
TOTAL crédits	4 554 794	5 416 292	19%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité consolidée

Au premier semestre 2012, le total de la production de crédits augmente de 19% comparé au premier semestre 2011 passant de MdMAD 4,6 à MdMAD 5,4. Cette augmentation de la production de crédits trouve son explication dans la hausse de 30% de la production de crédits en faveur de la clientèle commerciale qui tire cette performance de l'augmentation des crédits moyen terme affichant une progression de 98% à MdMAD 2,6 contre 1,3 MdMAD au premier semestre 2011.

Analyse de l'encours des crédits

Au cours des trois dernières années, l'encours des crédits clientèle, nets du provisionnement, a connu les évolutions suivantes :

	2009	2010	Var 10/09	2011	Var 11/10	Part 2009	Part 2010	Part 2011
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 563	6 091	-19%	3 527	-42%	13%	9%	5%
Créances nettes sur la clientèle	52 705	58 790	12%	63 329	8%	87%	91%	95%
▪ crédits de trésorerie et à la consommation	21 882	23 353	7%	23 863	2%	36%	36%	36%
▪ crédits à l'équipement	13 916	15 271	10%	16 253	6%	23%	24%	24%
▪ crédits immobiliers	10 024	12 212	22%	13 719	12%	17%	19%	21%
▪ location-financement	5 963	6 133	3%	6 466	5%	10%	9%	10%
▪ autres crédits	920	1 821	98%	3 028	66%	2%	3%	5%
▪ Dont Créances en souffrance	672	282	-58%	961	241%	1%	0%	1%
▪ Dont Intérêts courus à recevoir	192	30	-84%	126	321%	0%	0%	0%
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	3 562	3 501	-2%	3 567	2%	na	na	na
Total crédits y compris les créances sur EC et assimilés	60 268	64 881	8%	66 856	3%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité consolidée

Entre 2009 et 2011 le total des encours de crédits y compris les crédits sur établissements de crédits et assimilés enregistrent un TCAM de 5%. Ce taux est de 10% pour les créances nettes sur la clientèle, avec une croissance 2011 de 8%, en ralentissement par rapport à la croissance de 2010.

Les crédits de trésorerie et à la consommation enregistrent un taux de croissance moyen de 4,5%, tandis que les crédits à l'équipement enregistrent 8% et gardent quasiment stable leur part dans le total des crédits.

A noter tout de même le ralentissement en 2011 de la croissance des crédits de trésorerie et à la consommation et des crédits à l'équipement dû à la faible croissance des découverts et des crédits à l'équipement aux entreprises. En cause, le ralentissement de l'activité économique et par l'attentisme des différents acteurs quant aux projets d'investissements.

En ce qui concerne les crédits immobiliers, après une accélération de la croissance en 2010, en raison du suivi et de l'animation commerciale volontariste sur ce type de crédit, nous avons assisté à un ralentissement en 2011 lié à la conjoncture. Le TCAM reste tout de même de 17%, ce qui permet aux crédits immobiliers de prendre davantage d'ampleur dans le portefeuille de crédits.

Les créances en souffrance nette de provisions ont augmenté en 2011 du fait d'une politique prudente de gestion du risque de contrepartie, notamment lors du passage en pré-douteux où l'ensemble de la créance rentre dans la catégorie en souffrance mais le taux de provisionnement demeure modéré (15 à 20%).

Les chiffres ci-dessus mettent en exergue la réduction de l'exposition de la banque aux établissements de crédits et assimilés dont la part dans le total des encours de crédits ne cesse de décroître, avec un TCAM négatif de 32% depuis 2009.

L'exposition de SGMB sur les établissements de crédit est essentiellement liée à deux effets : la gestion de la trésorerie par l'interbancaire (réduite en 2011 grâce à une meilleure allocation de la trésorerie) et l'exposition sur les filiales non consolidées, soit Eqdom et ALD (réduite du fait notamment du plus ample recours de Eqdom aux émissions de BSF qu'à l'emprunt bancaire).

Les données relatives aux encours de crédit au premier semestre 2012 se présentent comme suit :

En milliers de dirhams	30.06.2011	30.06.2012	Var 30.06.11/30.06.12	Part 30.06.2011	Part 30.06.2012
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 170 569	4 209 625	-18,6%	7,3%	5,8%
Créances nettes sur la clientèle	65 317 649	68 281 529	4,5%	92,7%	94,2%
▪ Comptes ordinaires débiteurs	11 369 433	10 885 467	-4,3%	17,4%	15,9%
▪ Prêts consentis à la clientèle	47 423 838	50 389 906	6,3%	72,6%	73,8%
▪ Opérations de pension	145 191	363 435	150,3%	0,2%	0,5%
▪ Opérations de location-financement	6 379 187	6 642 721	4,1%	9,8%	9,7%
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	- 3 489 523	- 4 015 240	15,1%	na	na
Total crédits y compris les créances sur EC et assimilés	66 998 695	68 475 914	2,2%	na	na

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité consolidée

Entre le premier semestre 2011 et le premier semestre 2012, le total des encours des crédits y compris les créances sur établissements de crédits et assimilés enregistrent une augmentation de 2,2% passant de MdMAD 67,0 à MdMAD 68,5.

La hausse de 4,5% des créances nettes sur la clientèle sur la même période s'explique principalement par l'augmentation des prêts consentis à la clientèle qui augmentent de MdMAD 3,0.

A noter tout de même l'augmentation considérable des opérations de pension qui augmentent de 150,3% durant la période étudiée.

Les chiffres ci-dessus mettent en exergue la réduction de l'exposition de la banque aux établissements de crédits et assimilés dont la part dans le total des encours de créances baisse de 1,5% au bénéfice des créances nettes sur la clientèle.

IV.d.2. Evolution des dépôts

Au cours des trois dernières années, l'encours des dépôts clientèle a connu les évolutions suivantes :

En millions de dirhams	2009	2010	Var 10/09	2011	Var 11/10	Part 2009	Part 2010	Part 2011
Comptes à vue créditeurs	26 138	26 764	2%	29 186	9%	57%	54%	57%
Comptes d'épargne	5 550	6 041	9%	6 742	12%	12%	12%	13%
Dépôts à terme	12 538	13 732	10%	12 664	-8%	27%	28%	25%
Autres comptes créditeurs	1 975	3 078	56%	2 208	-28%	4%	6%	4%
Dont Intérêts courus à payer	150	0	-100%	3	0%	0%	0%	0%
Total dépôts hors dettes sur EC et assimilés	46 201	49 615	7%	50 800	2%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité consolidée

A fin 2009, l'encours des dépôts clientèle s'élève à plus de MdMAD 46,2. En 2010, les encours de dépôts clientèle progressant de +7% se sont établis à MdMAD 49,6. Les comptes à vue créditeurs constituent près de 54% de ces dépôts à fin 2010.

Le recul des dépôts à terme en 2011 par rapport à 2010 est expliqué par une baisse des dépôts à terme des entreprises (-36%).

Ce recul, conjugué à une reprise de la croissance des dépôts à vue créditeurs, notamment ceux des entreprises, donne lieu à une baisse de la part des Dépôts à terme dans le total des dépôts.

A fin 2011, l'encours des dépôts clientèle s'élève à MdMAD 50,8 contre MdMAD 49,6 en 2010. Ainsi les encours de dépôts clientèle ont progressé de près de +2% durant cette même période. Les comptes à vue créditeurs constituent près de 57% de ces dépôts à fin 2011.

Les données concernant l'évolution des dépôts au premier semestre 2012 se présentent comme suit :

En milliers de dirhams	30.06.2011	30.06.2012	Part 30.06.2011	Part 30.06.2012	Var 30.06.11/30.06.12
Comptes ordinaires créditeurs	28 445 956	30 524 895	59%	60%	7,3%
Comptes à terme	8 085 268	8 219 392	17%	16%	1,7%
Compte d'épargne à taux administré	6 373 040	6 997 640	13%	14%	9,8%
Bons de caisse	4 628 767	4 057 140	10%	8%	-12,3%
Opération de pension	890 271	823 705	2%	2%	-7,5%
Total dépôts hors dettes sur EC et assimilés	48 423 302	50 622 772	100%	100%	4,5%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité consolidée

Entre le premier semestre 2011 et le premier semestre 2012 le total des dépôts hors dettes sur établissements de crédits et assimilés augmente de 4,5% passant de MdMAD 48,4 à MdMAD 50,6. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 7,3% des comptes ordinaires créditeurs qui passent de MdMAD 28,4 à MdMAD 30,5.

IV.d.3. Evolution des dettes envers les établissements de crédits

En millions de dirhams	2009	2010	Var 09/10	2011	Var 10/11	Part 2009	Part 2010	Part 2011
Comptes à vue	1 320	353	-73%	954	171%	26%	14%	19%
Emprunts	2 948	1 682	-43%	3 995	137%	59%	66%	81%
Opération de pension	713	533	-25%	0	ns	14%	21%	0%
Total des dettes envers les établissements de crédits	4 980	2 568	-48%	4 948	93%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité consolidée

Entre 2009 et 2011 les dettes envers les établissements de crédits se composent principalement d'emprunts qui ont vu leur part augmenter significativement, passant de 59% en 2009 à 66% en 2010 et 81% en 2011.

Le total des dettes envers les établissements de crédits évolue de façon erratique entre 2009 et 2011 passant de 4 980 MMAD en 2009 à 2 568 MMAD en 2010 (-48%) et à 4 948 MMAD en 2011 (+94%).

Les données concernant l'évolution des dettes envers les établissements de crédits au premier semestre 2012 se présentent comme suit :

En milliers de dirhams	30.06.2011	30.06.2012	Var 30.06.11/30.06 .12	Part 30.06.2011	Part 30.06.2012
Comptes à vue	378 007	335 916	-11,1%	9,6%	8,0%
Emprunts	3 552 659	3 885 568	9,4%	90,4%	92,0%
Opération de pension	-	-		0,0%	0,0%
Total des dettes envers les établissements de crédits	3 930 666	4 221 484	7,4%	100,0%	100,0%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité consolidée

Entre le premier semestre 2011 et le premier semestre 2012 le total des dettes envers les établissements de crédits augmente de 7,4% passant de MdMAD 3,9 à MdMAD 4,2 MMAD. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 9,4% des emprunts qui passent de MdMAD 3,6 à MdMAD 3,9.

IV.d.4. Evolution des engagements donnés par signature

En millions de dirhams	2009	2010	Var 10/09	2011	Var 11/10	Part 2009	Part 2010	Part 2011
Engagements par signature en faveur de la clientèle	8 382	12 877	54%	15 735	22%	58%	77%	79%
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers	6 071	3 792	-38%	4 174	10%	42%	23%	21%
Engagements donnés	14 453	16 669	15%	19 909	19%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité consolidée

En 2009, les Engagements par signature ont progressé de 27% pour s'établir à MdMAD 14,5. Ils sont constitués à hauteur de MdMAD 8,4 d'engagements par signature en faveur de la clientèle et de MdMAD 6,1 d'engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers.

En 2010, les engagements par signature ont progressé de 15% pour s'établir à MdMAD 16,7 profitant essentiellement des engagements en faveur de la clientèle qui ont progressé de 54% entre 2009 et 2010, malgré une forte baisse des engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers (-38% pour s'établir à MdMAD 3,8 contre MdMAD 6,1 MMAD un an auparavant).

En 2011, les engagements par signature ont progressé de 19% pour s'établir à MdMAD 19,9 profitant essentiellement des engagements en faveur de la clientèle qui ont progressé de 22% en 2011, avec une progression des engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers de 10%.

Les données concernant l'évolution des engagements donnés par signature au premier semestre 2012 se présentent comme suit :

En milliers de dirhams	30.06.2011	30.06.2012	Var 30.06.11/30.06.12	Part 30.06.2011	Part 30.06.2012
Engagements par signature en faveur de la clientèle	15 735 634	14 661 484	-6,8%	79,0%	79,1%
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers	4 174 975	3 883 264	-7,0%	21,0%	20,9%
Engagements donnés	19 910 609	18 544 748	-6,9%	100,0%	100,0%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité consolidée

Entre le premier semestre 2011 et le premier semestre 2012 le total des engagements donnés baisse de 6,9% passant de MdMAD 19,9 à MdMAD 18,5. Cette baisse s'explique par la baisse conjuguée des engagements par

signature en faveur de la clientèle (-6,8%) et la baisse des engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers (-7,0%)

IV.d.5. Evolution des engagements reçus par signature

En millions de dirhams	2009	2010	Var 10/09	2011	Var 11/10	Part 2009	Part 2010	Part 2011
Engagements par signature reçus d'intermédiaires financiers	4028	4726	17%	7904	67%	99%	97%	98%
Engagements par signature reçus de l'état et organismes de garantie financiers	22	149	577%	162	9%	1%	3%	2%
Engagements reçus	4 050	4 875	20%	8 066	65%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de banques – activité consolidée

L'ensemble des engagements reçus proviennent essentiellement des intermédiaires financiers. Ceux-ci ont connu une légère baisse en 2009 par rapport à 2008 (-4%) en passant de MdMAD 4,2 à MdMAD 4,0 en raison de la baisse des garanties reçues de la part des établissements de crédits et assimilés.

En 2010, les engagements ont progressé de 20% par rapport à 2009 en passant de MdMAD 4,1 MMAD à MdMAD 4,9 MMAD.

En 2011 les engagements reçus par signature ont progressé de 65% par rapport à 2010 en passant de MdMAD 4,9 à MdMAD 8,1.

Les données concernant l'évolution des engagements reçus par signature au premier semestre 2012 se présentent comme suit :

En milliers de dirhams	30.06.2011	30.06.2012	Var 30.06.11/30.06.12	Part 30.06.2011	Part 30.06.2012
Engagements par signature reçus d'intermédiaires financiers	7 905 019	5 812 893	-26,5%	98,0%	95,4%
Engagements par signature reçus de l'état et organismes de garantie financiers	162 543	277 474	70,7%	2,0%	4,6%
Engagements reçus	8 067 562	6 090 367	-24,5%	100,0%	100,0%

Source : Société Générale Marocaine de banques – activité consolidée

Entre le premier semestre 2011 et le premier semestre 2012 le total des engagements reçus baisse de 24,5% passant de MdMAD 8,1 à MdMAD 6,1. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de 26,5% des engagements par signature reçus d'intermédiaires financiers qui passent de MdMAD 7,9 à MdMAD 5,8.

V. Organisation

V.a. Moyens Humains

Après avoir considérablement renforcé ses effectifs sur la dernière décennie, le Groupe Société Générale Maroc poursuit sa croissance et son implantation à travers tout le royaume. Avec près de 3100 salariés dans tout le pays et une palette élargie d'activités, de métiers et de profils, la gestion des ressources humaines, toujours plus riche et complexe, confirme sa dimension stratégique pour répondre aux grands enjeux du Groupe :

- Reconnaître et valoriser la diversité et le dynamisme des collaborateurs ;
- Conforter l'attractivité du Groupe, pour attirer de nouveaux talents ;
- Favoriser la cohésion des équipes par des valeurs communes et par l'attention portée à l'intégration et au partage des résultats ;
- Continuer à mettre l'accent sur le management et le développement personnel, en favorisant les actions d'accompagnement et en intégrant la dimension collective.

La gestion des ressources humaines s'appuie sur :

- Des politiques de recrutement soucieuses de la diversité et de l'employabilité des collaborateurs, faisant converger épanouissement professionnel et personnel.
- Des politiques de formations continues et adaptées à chaque profil, favorisant le développement des compétences de toutes natures (compétences commerciales, techniques et managériales).
- Des politiques de management et de rémunération incitatives visant à associer chacun à la performance et aux résultats de la banque.

Ainsi et malgré la conjoncture économique morose, le Groupe Société Générale Maroc a maintenu une politique de recrutement active et prospective destinée tout autant à accompagner le développement de ses activités qu'à garantir la couverture totale des besoins spécifiques des différentes lignes de métiers.

Une politique RH responsable, au service de la performance

Dans le contexte de croissance dynamique dans lequel est engagé le groupe Société Générale Maroc, une attention particulière est portée à la gestion du capital humain. L'objectif est de favoriser la mise en œuvre d'une politique RH efficiente, reposant sur un projet social pertinent qui prépare l'avenir du Groupe et pérennise ses compétences.

Des compétences développées

L'activité de formation s'est poursuivie intensivement en 2011, avec plus de 110 000 heures de formation dispensées auprès de 1 914 collaborateurs.

Au-delà des cursus de formation interne et des cursus métiers (Responsable d'Agence, Conseillers de Clientèle...), l'activité s'est enrichie et diversifiée, avec la création de nouveaux modules spécifiques à certaines lignes métiers spécialisées, telles que le commerce international, la fiscalité, le recouvrement ou encore l'ingénierie patrimoniale. L'accent a également été mis sur les formations orientées vers le développement personnel et la culture managériale. Enfin, le cursus d'intégration des nouvelles recrues s'est exprimé sous forme d'un nouveau séminaire d'intégration, permettant aux jeunes cadres de mieux appréhender la stratégie, l'organisation et les métiers du Groupe, mais aussi ses valeurs d'entreprise (Professionnalisme, Esprit d'équipe et Innovation).

Au global, plus de 60% des collaborateurs ont ainsi pu bénéficier d'au moins un module de formation en adéquation avec leur parcours professionnel et/ ou domaine de compétences spécifique. Plus que jamais, l'activité formation permet d'insuffler une dynamique porteuse, au service du développement du savoir-faire comme du savoir-être.

Tableau récapitulatif des formations

	2009	2010	2011
Nombre de formations (participants avec doublons)	3 075	2 959	2 927
Durée des formations en heures	96 930	115 964	110 948
Nombre de participants (sans doublons)	1 779	1 986	1 914

Un recrutement soutenu et une intégration confortée

Afin d'accompagner le développement de la Banque, l'activité de recrutement a été soutenue en 2011. Ce sont plus de 100 nouveaux collaborateurs qui ont rejoint Société Générale Maroc en 2011, portant l'effectif de la Banque à près de 3 100 collaborateurs et celui du Groupe à près de 4 000 collaborateurs.

Pour assurer la meilleure intégration à ses nouveaux collaborateurs, Société Générale Maroc a organisé un nouveau séminaire d'intégration de ses jeunes cadres. Une occasion pour les nouvelles recrues de mieux appréhender la stratégie et l'organisation du Groupe, de faire connaissance avec la diversité des métiers exercés et de partager, dans une ambiance ludique de team building, les valeurs essentielles du Groupe que sont le Professionnalisme, l'Esprit d'équipe et l'Innovation.

Au-delà de l'intégration, le développement du capital humain et la gestion de carrière ont fait l'objet d'une attention particulière.

Le département recrutement s'est également attaché à promouvoir l'image employeur du Groupe, en consolidant les relations avec un panel d'écoles diversifié (écoles de commerce, écoles d'ingénieurs, universités) et en assurant une présence lors de nombreux forums de recrutement, au Maroc mais aussi à l'étranger.

Par ailleurs, la notoriété et l'attractivité de la marque employeur Société Générale ont pu s'exprimer au travers d'opérations de proximité originales et innovantes. C'est ainsi qu'en 2011, Société Générale Maroc a participé au salon I-DAYS, premier salon interactif de l'emploi au Maroc. Ce salon de recrutement 100% en ligne a attiré plus de 95 000 visiteurs, dont 13 000 sur le stand virtuel de Société Générale Maroc. Une expérience inédite, basée sur le partage, l'écoute et un outil de collecte de candidatures de toute dernière génération.

Enfin et dans la droite ligne de sa politique de proximité vis-à-vis des jeunes générations, Société Générale Maroc a participé à la promotion de Citizen Act, le business game engagé du Groupe international Société Générale. Ce jeu d'entreprise permet aux étudiants de prendre part à un défi ancré dans la réalité, en apportant leurs idées créatives au service d'un projet participant à la construction de « la Banque de demain ». Deux équipes d'étudiants marocains ont pu accéder à la finale de ce jeu d'entreprise en soutenant leur projet devant un jury international et l'une d'entre elles a brillamment emporté le 2ème prix Citizen Act 2011.

Le personnel de la Banque (hors filiales) se présente comme suit :

	2009	Var 09/08	2010	Var 09/10	2011	Var 10/11	Part 2009	Part 2010	Part 2011
Effectif	2846	4%	2998	5%	3111	4%	100%	100%	100%
Direction et Cadres	1323	9%	1449	10%	1553	7%	46%	48%	50%
Gradés	873	0%	879	1%	902	3%	31%	29%	29%
Employés	650	2%	670	3%	656	-2%	23%	22%	21%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

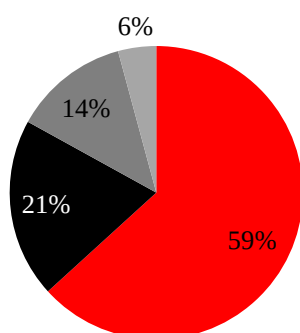
En 2011, l'effectif est passé à 3 111 salariés soit une hausse de près de 4% par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, en 2009, en 2010 et en 2011, la catégorie des directions et cadres constitue la part la plus importante de l'effectif total avec respectivement 46%, 48% et 50% de l'effectif suivie de la catégorie des gradés avec 31% en 2009, 29% en 2010 et 29% en 2011 de l'effectif.

Répartition de l'effectif par tranche d'âge et par ancienneté en 2011 :

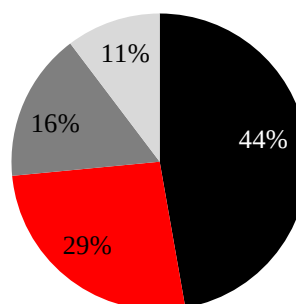
Répartition des effectifs par ancienneté

■ 0-10 ans ■ 10-20 ans ■ 20-30 ■ 30 et plus



Répartition des effectifs par tranche d'âge

■ 20-30 ans ■ 30-40 ans ■ 40-50 ans ■ 50-60 ans



Source : Société Générale Marocaine de Banques

V.b. Organisation commerciale

En 2011, le réseau Société Générale Maroc a poursuivi le développement de son dispositif d'exploitation commerciale porté à plus de 360 agences (l'ouverture de 25 nouvelles agences en 2011).

La banque marque ainsi sa volonté de d'étendre sa présence et son maillage sur l'ensemble du territoire marocain. Cette expansion de son réseau d'agence s'est accompagnée de l'adaptation des horaires d'ouverture à la clientèle, plus larges et plus flexibles et par le développement de son parc de Guichets Automatiques et Automates de Change (mise en place de 35 automates).

Le recours aux canaux à distance continue toujours à se développer. Il touche désormais de nombreuses prestations : consultations des comptes et des opérations, commandes de cartes ou de chèquiers, téléchargements de données bancaires personnelles, recharges de cartes prépayées, virements permanents ou occasionnels réalisés par les Particuliers, Professionnels et Entreprises...

Sogetel, le service de banque par téléphone de Société Générale, est devenu quant à lui, un support indispensable pour la clientèle des Particuliers et des Professionnels, qui peut à tout moment et sur simple appel téléphonique, consulter ses comptes et ses dernières opérations bancaires. Au-delà de la simple consultation, Sogetel permet à la clientèle Société Générale d'accéder à un Conseiller bancaire, sur de très larges plages horaires (jusqu'à 20H30 en semaine et 18H le samedi), pour mettre en opposition ses moyens de paiements (chèque, chéquier, cartes), obtenir tous conseils ou informations, effectuer une simulation de crédit ou d'épargne personnalisée en ligne, et même réaliser des opérations bancaires par téléphone (commande de chéquier ou de cartes, recharges de cartes prépayées, virement de compte à compte ou vers un bénéficiaire tiers...). D'utilisation simple et pratique à partir d'un numéro de téléphone unique, Sogetel assure une véritable continuité de service au-delà des horaires d'ouvertures des agences. Ce dispositif de banque par téléphone, unique au Maroc, s'appuie sur un outil performant de Gestion de la Relation Client, qui permet de disposer d'une information complète et en temps réel de la relation bancaire et d'offrir un service hautement personnalisé.

La mise en place et la montée en charge progressive des outils et services de banque à distance, dans une approche totalement intégrée au moyen d'un système d'information unique et partagé par tous les acteurs de la relation client, font de Société Générale Maroc la 1ère banque multi-canal du pays.

Pour la clientèle Société Générale, ce dispositif complet s'appuie sur le principe même de « Ma banque, où je veux, quand je veux, comme je veux ». Placé au centre du dispositif multi-canal, le client accède aux canaux de son choix et est reconnu de la même façon par chaque canal.

V.c. Moyens informatiques

Société Générale Maroc dispose d'un Système d'Information (SI) organisé au tour de sept départements et qui ont pour mission de satisfaire les besoins de l'ensemble des métiers et structures de la banque dans les meilleures conditions techniques et opérationnelles.

Administratif et Contrôle de Gestion et Compétence

- Gère l'ensemble des dispositifs administratifs de la DSI (contrats, facturation...)
- Gère et suit les règlements fournisseurs
- Gère la logistique DSI
- Gère et pilote la procédure budgétaire DSI en collaboration avec la Direction Financière
- Gère les compétences de la DSI en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines (plan de formation, parcours professionnel)

Infrastructures Siège et Agences

- Gère le parc du système d'information Siège et Agences « postes de travail, imprimantes, serveurs, automates bancaires »
- Gère les chantiers techniques agences (ouverture ; aménagements et déménagements)
- Gère le câblage Téléphonique et Informatique, la téléphonie Siège et Agences
- Assure l'administration, l'homologation et le déploiement sur poste de travail et serveurs départementaux
- Assure l'exploitation du réseau WAN et LAN

Gestionnaire d'applications

- Assure la Hot-Line fonctionnelle auprès des utilisateurs du Système d'Information (assistance et traitement des incidents)
- Gère les Applications : Homologation d'applications en phase projet; Suivi des applications en production (Paramétrage, Gestion des incidents, Qualification des corrections)
- Gère les Flux : Gestion des flux organismes externes; Virements/Prélèvements / Monétique; Gestion des flux internes (lots comptables, etc)

Méthodes Qualité et Sécurité

- Définit et gère la Démarche qualité de la DSI ;
- Gère les incidents informatiques et téléphoniques ainsi que les réclamations clients internes par le biais de G2I
- Assure le suivi des projets DSI par le biais de l'activité OPC (Ordonnancement, Planification et Contrôle)
- Définit et implémente la politique de sécurité du Système Informatique
- Contrôle et supervise la sécurité au quotidien

Production informatique

- Gère par le biais du Bureau Technique les environnements, les configurations et le contexte technique de l'ensemble du Système d'Information
- Gère et pilote les traitements centraux et les serveurs métiers

Architecture Système et Télécommunication

- Gère et administre les Systèmes et Base de Données
- Etudie les architectures techniques et leur intégration dans le Système d'Information
- Assure l'expertise réseau et télécom ;

Etudes et Développement Informatique

- Assure la maîtrise d'œuvre des projets informatiques bancaires
- Assure la maintenance évolutive et corrective des applications en production et la mise en œuvre des requêtes par le biais de l'entité TMA (Tierce Maintenance Applicative)

VI. Contrôle Interne

La structure organisationnelle du contrôle interne de la SGMA se présente comme suit :

VI.a. Le conseil de surveillance et le comité d'audit

En application des termes de la circulaire N° 40/G/2007 relative au contrôle interne de BANK AL MAGHRIB, le Conseil de Surveillance, en tant qu'organe d'administration, a constitué un **Comité** chargé de l'assister en matière de contrôle interne.

A cette fin, le Conseil de Surveillance a mandaté quatre de ses membres pour siéger dans le comité appelé « Comité d'Audit ». Au cours de l'année 2011, M. Jean Louis MATEI a rejoint le « Comité d'Audit ».

Ce comité rend compte au Conseil de Surveillance de son évaluation des dispositifs de contrôle interne mis en place, de leur efficacité, ainsi que de la pertinence des mesures prises pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne.

VI.b. Le directoire et les comités spécialisés

Le Directoire assure la gestion et le suivi des différents types de risques. Il réunit à son niveau et en présence des Directions concernées des Comités spécialisés sur les différents aspects : Comité interne de Contrôle Permanent, Comité interne de Contrôle Périodique ...

VI.c. La direction de l'inspection générale

La Direction de l'Inspection Générale de la SGMA est rattachée fonctionnellement au Comité d'Audit. Elle a pour mission d'effectuer des contrôles périodiques sur l'ensemble du périmètre des activités et des entités opérationnelles de la Banque.

VI.d. Les corps d'audit du groupe société générale

Au rôle joué par l'Inspection Générale de la SGMA s'ajoute l'intervention de deux principaux corps de contrôle du GROUPE SOCIETE GENERALE, à savoir :

VI.d.1. Les audits du Groupe SG

La DCPE (Direction du Contrôle Périodique) exerce une supervision conjointe et effectue un suivi de l'activité de l'audit interne de la SGMA.

Elle apporte son assistance à la Direction de l'Inspection Générale de la SGMA notamment en termes de méthodologie et d'appui technique.

La DCPE dispose par ailleurs d'équipes d'audit spécialisées qui peuvent effectuer des missions d'audit à la SGMA sur des thèmes ciblés, en associant les équipes de la DIG (risques informatiques, risques juridiques ...).

VI.d.2. L'Inspection Générale du Groupe Société Générale

L'Inspection Générale du Groupe SG constitue le dernier niveau du dispositif du contrôle périodique. Elle mène des missions de vérification portant sur tous les domaines d'activité et de fonctionnement des entités de SG.

VI.e. La surveillance permanente (contrôle de 1er niveau)

Le contrôle interne de la SGMA est constitué de deux niveaux de contrôle : le premier niveau est le dispositif de la surveillance permanente formalisée, et le deuxième niveau, celui présenté ci-dessus, relatif à l'audit interne exercé par la Direction de l'Inspection Générale de la SGMA et par les corps d'audit du Groupe SG.

VI.e.1. Définition de la surveillance permanente

La Surveillance Permanente se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir, au niveau opérationnel, la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle correspond à l'ensemble des contrôles de premier niveau exercés par les services et unités opérationnels au sein du Siège, du Réseau et des Filiales.

Répondant aux prescriptions de la circulaire N° 40/G/2007 relative au contrôle interne, la Banque s'est dotée d'une entité chargée du contrôle permanent, des risques opérationnels et de la conformité. Ladite entité a procédé à la refonte du dispositif de la SP du Réseau et a mis en place un kit de la surveillance permanente qui allège les travaux de contrôle et en précise la méthodologie. Ce kit a été déployé auprès des entités du Réseau début 2010.

VI.e.2. Organisation et responsabilité

Compte tenu de l'importance manifeste de la Surveillance Permanente, son organisation a été revue et renforcée, afin de permettre à ce dispositif de constituer un niveau de contrôle performant.

VI.e.2.1. Le dispositif de Surveillance Permanente dans les Directions Régionales

Pour les entités du Réseau, chaque Directeur d'Agence est responsable des modalités d'exercice et de la qualité des travaux de la Surveillance Permanente des comptes et des procédures relevant de son agence.

Une revue de la Surveillance Permanente des procédures a été mise en place, permettant d'exercer un contrôle périodique (par trimestre) sur l'application des procédures jugées sensibles.

VI.e.2.2. Le dispositif de Surveillance Permanente dans les Directions Centrales

A l'instar de l'organisation mise en place pour le Réseau, la Surveillance Permanente des entités du Siège a été placée sous la responsabilité des Directeurs du Siège. Ces derniers fixent des directives à chaque responsable de service, veillent à la qualité de la SP, mettent en place les plans d'actions nécessaires et rendent compte trimestriellement de la qualité des travaux réalisés et des principales anomalies détectées, qu'il s'agisse de problématiques comptables ou procédurales.

VII. Le recouvrement

L'organisation Recouvrement intègre la force commerciale en tant que dispositif à part entière dans le traitement et le suivi des Engagements irréguliers de la Banque et de leur recouvrement avec pour objectif majeur « le recouvrement des créances irréguliers ou en défaut dès leur apparition ».

Concrètement, cela se traduit par la mise en place d'un dispositif de 4 phases de recouvrement comme présenté dans ce qui suit :

Phase	Entité concernée	Description
Phase Commerciale	Agence	Le 1er niveau, qui est du ressort de l'Agence, sera géré par les Chargés de Clientèle, le RCP et le Directeur d'Agence. Il vise le recouvrement rapide de l'irrégularité dès son apparition.

Phase Pré-Douteuse	Direction Régionale /Négociation Commerciale	Le 2ème niveau est sous la responsabilité de la Direction Régionale, et sera géré par les Négociateurs Commerciaux, les Responsables Marchés et le Directeur Régional.
Phase Douteuse	Direction Recouvrement/ Recouvrement Amiable	Le 3ème niveau du recouvrement, relatif à la phase amiable, vise donner aux clients débiteurs une dernière chance de régularisation, avant passage en phase contentieuse. Il relève de la responsabilité des Chargés de Recouvrement Amiable et du Responsable Recouvrement Amiable au Siège.
Phase Contentieuse	Direction Recouvrement/ Recouvrement Contentieux	Le recouvrement contentieux constitue le 4ème et dernier niveau du recouvrement. Il s'agit de la gestion des dossiers déclassés au contentieux (Recouvrement Judiciaire). Cette phase est gérée par les Chargés de Recouvrement Contentieux (Senior et Junior) et par le Responsable Recouvrement Contentieux, en concertation avec les avocats, pour les dossiers gérés intégralement au Siège.

Ce découpage donne une importance primordiale au Recouvrement Commercial car il permet, une fois bien mené, d'améliorer considérablement l'activité Recouvrement à travers :

- Un traitement systématique des créances irrégulières dès leur apparition en Agence
- Une continuité des actions de récupération par escalade au niveau de la Direction Régionale
- Une diminution du volume de dossiers qui parviennent au Siège pour recouvrement amiable et contentieux.

VIII. Politique Qualité de la Banque

De plus en plus, Société Générale Maroc s'affirme par la recherche permanente de l'excellence de son service. La recherche permanente de la satisfaction client a été, cette année encore, le moteur de la dynamique d'amélioration enclenchée depuis plusieurs années par Société Générale Maroc, dans une démarche qualité devenue globale et mature.

Cette démarche repose en premier lieu sur une écoute clientèle active. En 2011, une opération d'écoute a été réalisée auprès d'échantillons représentatifs de clients Société Générale et de clients de banques confrères, afin de mettre en relief les différents niveaux de satisfaction et de situer la banque dans son environnement concurrentiel. Les résultats de cette enquête ont confirmé le bon niveau de satisfaction des clients Société Générale, qu'ils soient Particuliers, Professionnels ou Entreprises. En effet, 85% de nos clients Particuliers/Professionnels et 84% de nos clients Entreprises se déclarent satisfaits à très satisfaits des prestations offertes par la banque. Le niveau de recommandation attribué à Société Générale Maroc est également plus élevé que la moyenne des banques confrères.

Ces résultats sont en parfaite cohérence avec ceux de la mesure de la performance accueil. Chaque année depuis maintenant 6 ans, une opération de visites mystères est organisée dans les agences, afin de mesurer la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle. Cette opération, régulièrement renouvelée, permet d'identifier les écarts éventuels par rapport au référentiel accueil et les évolutions par agence. On note ainsi, au cours des 5 dernières années, une progression positive et sensible des différents critères, en particulier ceux relatifs à l'organisation en agence et l'attitude commerciale.

L'année 2011 a aussi été marquée par le renouvellement de l'ensemble des certifications ISO 9001, qu'il s'agisse de la Monétique, de l'International, des Titres ou des Systèmes d'Informations. Chacune de ces certifications font l'objet d'un audit annuel des équipes de Bureau Veritas, aussi bien en central que dans le Réseau.

Les engagements de service à la clientèle ont aussi été audités pour la troisième année consécutive par l'équipe d'Afaq Afnor (Association Française de Normalisation), qui a maintenu sa confiance et donc sa certification.

Cette certification répond à des attentes essentielles exprimées par la clientèle en matière de rapidité de traitement des opérations, de disponibilité, d'écoute, d'efficacité et de transparence.

Concrètement, ce sont huit engagements forts et concrets qui ont été pris vis-à-vis de la clientèle et qui portent tout autant sur les délais de réception des chèquiers, des cartes bancaires et des relevés de compte que sur la rapidité de traitement des réclamations, la fiabilité des guichets automatiques ou encore la disponibilité du Centre de Relations Clients.

Depuis trois ans, les performances attribuées aux engagements de services enregistrent de nettes progressions, preuve de l'efficacité de cette démarche et de l'implication des équipes qui font vivre ces engagements au quotidien

IX. Stratégie de développement

La mise en œuvre des ambitions de développement de Société Générale Marocaine de Banques repose sur la croissance organique (extension du réseau d'agences) et le développement des métiers financiers spécialisés à forte valeur ajoutée sur lesquels le groupe est souvent en position de leader ou de Co-leader (crédit-bail, crédit à la consommation, location longue durée de véhicules...)

Société Générale Marocaine de Banques a pour objectif de consolider sa présence sur l'ensemble des marchés/segments de marchés à haute valeur, private banking, PME, Corporate. Elle dispose d'ores et déjà d'une offre de produits riche et structurée par marché/segment de marché/famille de produits.

A cet effet, des plans d'actions spécifiques ont été élaborés afin de renforcer la présence de Société Générale Marocaine de Banques et/ou élargir les cibles de clientèle auprès des marchés suivants:

- Marché des PME : mise en place d'une organisation complétée par un dispositif spécifique dans le réseau d'agences pour améliorer la qualité et les délais de traitement des demandes des clients.
- Marché des MRE (Marocains Résidant à l'Etranger) : poursuite du plan incluant notamment un élargissement de la zone de chalandise à quelques pays européens cibles et le développement d'accords commerciaux avec des Banques partenaires dans les pays cibles pour disposer d'une offre compétitive.
- Marché des Professionnels : poursuite de la structuration et de la montée en charge de la démarche commerciale, et lancement d'offres de produits innovantes dédiés aux besoins des professionnels.
- Clientèle Patrimoniale et Fortunée : la filière clientèle patrimoniale / fortunée, d'ores et déjà servie via les Espaces de Gestion de Patrimoine dans toutes les grandes villes du Royaume, bénéficiera de l'enrichissement de l'offre de produits dédiée à cette cible de clientèle.

De fait, la politique ambitieuse de Société Générale Marocaine de Banques en matière de conquête clientèle par une densification du maillage, et une haute spécialisation des métiers, requiert la poursuite du Développement du capital humain, un des axes principaux des ambitions de la banque et pour lequel des actions concrètes sont entreprises en termes de recrutement, gestion de carrière et développement personnel via un panel de formations riche et diversifié.

Enfin, le développement des infrastructures sera poursuivi, par l'investissement dans le développement du réseau d'agences et les systèmes d'information.

En effet, la politique d'investissement de SGMA consiste en un nombre modéré d'ouvertures d'agences (en moyenne 30 agences / an), des rénovations d'agences existantes, des investissements dans l'infrastructure informatique (matériel, réseau, sécurité). Depuis 2011, un projet de migration du core banking system vers une nouvelle version plus récente a été lancé.

SGMA, faisant partie intégrante du réseau de filiales à l'international SG, lui permet également de nouer des partenariats quand l'occasion se présente. Ainsi, certaines opérations clientèle ont été réalisées conjointement avec les filiales du groupe de la région Maghreb ou Afrique sub-saharienne. SGMB intervient également avec les équipes de SG Corporate & Investment Banking sur certaines grosses opérations de financement (cf. TGV, ONE).

IX.a. Réseau de distribution

Dans le cadre de la poursuite de la stratégie de développement du réseau, de nouvelles agences ont été ouvertes en 2011, portant le dispositif d'exploitation à plus de 360 agences. De nouveaux centres de contact et de service qui visent à conforter la proximité de Société Générale Maroc vis-à-vis de tous ses clients, en leur offrant un meilleur accueil, de l'écoute et du conseil personnalisé.

Ce renforcement du réseau d'agence s'est accompagné de la consolidation du parc de guichets automatiques bancaires et automates de changes (410 à travers tout le Maroc au 31/12/2011), qui continuent d'offrir un excellent taux de disponibilité, supérieur à 99%.

Au-delà des canaux de contact classiques, Société Générale Maroc a maintenu et renforcé son dispositif de banque multi-canal. Sogetel, le Centre de Relation Clients par téléphone et les différents sites Internet de la banque ne cessent de gagner en réceptivité pour s'illustrer comme des modes de contact en forte progression. Ils représentent en effet une façon simple et rapide d'obtenir des informations, des conseils, des simulations de crédits personnalisées ou encore de réaliser des transactions bancaires à distance, même au-delà des horaires d'ouvertures de la banque.

Réseau	2009	2010	2011
Guichets permanents	303	337	347
DAB et GAB	349	375	410
Bureaux de représentation à l'étranger	5	6	5

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Guichet permanent : guichet bancaire classique

DAB : Distributeur automatique de billets

GAB : Guichet automatique bancaire

IX.b. Ambition Groupe SG 2015 : une croissance à moindre risque

Le plan « Ambition SG 2015 » est un plan stratégique défini par le Groupe qui a pour objectif de tracer les lignes directrices de la banque. Ce plan repose sur quatre principes :

- Le renforcement du modèle de banque universelle orienté client et recentré sur 3 piliers à fort potentiel (Banque de détail en France, Réseaux internationaux et Banque de financement et d'investissement) ;
- L'achèvement de l'optimisation du portefeuille d'activités du Groupe ;
- Le maintien d'une stricte gestion des risques ;
- La transformation du modèle opérationnel.

**PARTIE V. Situation financière : Comptes de la Société Générale
Marocaine de Banques**

Données selon les chiffres consolidés en normes IFRS

I. Présentation des comptes consolidés IFRS 2009-2011**I.a. Périmètre de consolidation des exercices 2009, 2010 et 2011****I.a.1. Périmètre de consolidation 2011**

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	Banque	100,00%	100,00%	Intégration Globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration Globale
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	Intégration Globale
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration Globale
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration Globale
SOGELEASE	Leasing	100,00%	100,00%	Intégration Globale*
SG TANGER BANQUE OFFSHORE	Banque	99,92%	99,92%	Intégration Globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration Globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	97,00%	97,00%	Intégration Globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration Globale
SOGECONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration Globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	25,82%	25,82%	Mise en équivalence
CREDIT EQDOM	Crédit à la consommation	19,97%	19,97%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

* Prise de participation supplémentaire (40%) au capital de SOGELEASE

I.a.2. Périmètre de consolidation 2010⁽¹⁾

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	Banque	100%	100%	Intégration Globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration Globale
SOGECAPITAL BOURSE*	Intermédiation en bourse	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SOGECAPITAL GESTION*	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration Globale
SOGECAPITAL PLACEMENT*	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration Globale
SOGELEASE	Leasing	60,00%	60,00%	Intégration Globale
SG TANGER OFFSHORE	Banque	99,92%	99,92%	Intégration Globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100%	100%	Intégration Globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	97,00%	97,00%	Intégration Globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100%	100%	Intégration Globale
SOGECONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration Globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	25,82%	25,82%	Mise en équivalence
CREDIT EQDOM	Crédit à la consommation	19,97%	19,97%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

*Dénomination au 31/12/2010 : Gestar, Sogébourse et Sogéplacement

(1) ECS Maroc anciennement mise en équivalence est sortie du périmètre de consolidation suite à sa cession le 14/09/2010 à ECS.

I.a.3. Périmètre de consolidation 2009

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	Banque	100%	100%	Intégration Globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration Globale
SOGEBOURSE	Intermédiation en bourse	100,0%	100,0%	Intégration Globale
GESTAR	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration Globale
SOGEPLACEMENT	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration Globale
SOGELEASE	Leasing	60,00%	60,00%	Intégration Globale
SG TANGER OFFSHORE	Banque	99,92%	99,92%	Intégration Globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100%	100%	Intégration Globale
ATHENA courtage	Courtier d'assurance	97,00%	97,00%	Intégration Globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100%	100%	Intégration Globale
SOGECONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration Globale
LMV	Assurance	32,56%	32,56%	Mise en équivalence
EQDOM	Crédit à la consommation	19,97%	19,97%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence
ECS MAROC	Location Matériel Informatique	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

I.b. Etat des soldes de gestion consolidé IFRS

En millions de dirhams	31.12.09	31.12.10	Var 09/10	31.12.11	Var 10/11
+ Intérêt et produits assimilés	3 787	4 101	8%	4 448	8%
- Intérêts et charges assimilées	1 318	1 402	6%	1 454	4%
MARGE D'INTERET	2 468	2 699	9%	2 994	11%
+ Commissions (Produits)	733	813	11%	996	23%
- Commissions (Charges)	31	35	13%	199	469%
MARGE SUR COMMISSIONS	702	777	11%	797	3%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	24	32	33%	41	28%
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	22	167	659%	37	-78%
+ Produits des autres activités	7	7	0%	11	57%
- Charges des autres activités	6	6	0%	10	67%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 217	3 613	12%	3 789	5%
<i>Dont PNB SGMB</i>	<i>3 509</i>	<i>3 147</i>	<i>-10%</i>	<i>3 509</i>	<i>12%</i>
<i>PNB SGMB en % du PNB consolidé</i>					
Charges générales d'exploitation	1 282	1 343	5%	1 404	4%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	127	136	7%	133	-2%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 807	2 134	18%	2 252	6%
- Coût du risque	669	459	-31%	490	7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 138	1 675	47%	1 762	5%
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	34	58	71%	59	2%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-			2	
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-			0	
RESULTAT AVANT IMPOT	1 172	1 733	48%	1 823	5%
- Impôt sur les résultats	390	617	58%	689	12%
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-			0	
RESULTAT NET	782	1 116	43%	1 135	2%
Intérêts minoritaires	36	49	36%	14	-71%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	746	1 068	43%	1 121	5%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Evolution du PNB

En millions de dirhams	31.12.09	31.12.10	Var 09/10	31.12.11	Var 10/11
+ Intérêt et produits assimilés	3 787	4 101	8%	4 448	8%
- Intérêts et charges assimilées	1 318	1 402	6%	1 454	4%
MARGE D'INTERET	2 468	2 699	9%	2 994	11%
+ Commissions (Produits)	733	813	11%	996	23%
- Commissions (Charges)	31	35	13%	199	469%
MARGE SUR COMMISSIONS	702	777	11%	797	3%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	24	32	33%	41	28 %
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	22	167	659%	37	-78%
+ Produits des autres activités	7	7	0%	11	57%
- Charges des autres activités	6	6	0%	10	67%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 217	3 613	12%	3 789	5%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2009 – 2010 :

Les produits d'intérêt ont évolué de 8% en 2010 contre 16% en 2009. Ceci est expliqué par une baisse en 2010 des intérêts sur les crédits aux Sociétés de Financement en raison d'une baisse des volumes. Aussi, les intérêts sur crédits octroyés à la clientèle, notamment les crédits d'équipement et de trésorerie, ont enregistré un ralentissement (respectivement +20% et +6% en 2010 contre +29% et +25% en 2009), malgré une hausse des intérêts sur crédits résidence (+14% en 2010 contre +10% en 2009)

Pour les charges d'intérêt, Le ralentissement est dû, d'une part, à l'émission obligataire de 2 milliards de MAD émise en fin d'année 2008, d'où la hausse de 35% en 2009 par rapport à 2008, et d'autre part, à la baisse des intérêts sur comptes d'épargne et sur les comptes à terme en raison de la baisse des taux de rémunération pour le premier, et des volumes pour le second.

La marge sur commissions « à périmètre égal »^(*) a quasiment stagné entre 2008 et 2009, notamment suite à la baisse des commissions sur flux en devises, et à la hausse plus ou moins importante des autres postes de commissions.

En 2010, les commissions ont évolué de 11%, tirés par la bonne performance des commissions de financement (crédits et refinancement à +64%), des commissions sur opérations de change et sur instruments financiers (à +22%), des commissions de conseil et des commissions d'assurance.

Les gains sur actifs financiers disponibles à la vente concernent la plus-value réalisée sur cession des titres de l'ONA en 2010.

En conclusion, l'évolution plus importante du PNB en 2010 par rapport à 2009 est justifiée par l'évolution des commissions d'une part, et par la plus value de cession des titres de l'ONA d'autre part.

^(*) La présentation du compte de résultat en 2008 mettait les gains sur opérations de change au niveau des produits/charges des autres activités

Analyse 2010 – 2011 :

Hors impact de la cession des titres de l'ONA/SNI en 2010, le PNB évolue en 2011 de +9%, porté essentiellement par la marge d'intérêt et en ligne avec l'évolution de l'activité globale. Les produits d'intérêts ont ainsi augmenté de +8.5%, grâce à l'apport des crédits commerciaux ainsi que des prêts immobiliers où SGMA affiche année après année une part de marché croissante sur ce segment. Les charges d'intérêts sont quant à elle bien maîtrisées avec une augmentation faible de +3.7%, grâce à la collecte de dépôts non rémunérés et l'optimisation des coûts des émissions de certificats de dépôts sur la durée.

Les commissions augmentent de +2.6% portées par les commissions de service, commissions de financement et de commissions liées l'activité de change avec la clientèle. Leurs évolutions sont en ligne avec l'évolution de l'activité sous-jacente

Le poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » correspond à la juste valeur en IFRS des opérations de change à terme à la date d'arrêt. Le poste « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » correspond à la juste valeur des titres AFS (essentiellement des BDT) et des plus ou moins values lorsqu'il y a des cessions de titres notamment les titres de l'ONA/SNI cédés en 2010.

Coefficient d'exploitation bancaire

Le coefficient d'exploitation bancaire de la Société Générale Marocaine de Banques évolue comme suit, sur les trois dernières années :

En millions de dirhams	31.12.09	31.12.10	Var 09/10	31.12.11	Var 10/11
Encours brut de crédit (1)	56 268	62 291	11%	66 897	7%
Produit net bancaire (2)	3 217	3 613	12%	3 789	5%
<i>Charges générales d'exploitation</i>	<i>1 282</i>	<i>1 343</i>	<i>5%</i>	<i>1 404</i>	<i>4%</i>
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	<i>127</i>	<i>136</i>	<i>7%</i>	<i>133</i>	<i>-2%</i>
Frais généraux (3)	1 409	1 479	5%	1 537	4%
Coefficient d'exploitation (3) / (2)	43,8%	40,9%	-290pts	40,6%	-30pts
Coût d'exploitation (3)/(1)	2,5%	2,4%	-10 pts	2,3%	-10 pts

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2009 – 2010 :

En 2010, le coefficient d'exploitation ressort à 40,9% contre 43,8% en 2009. Cette baisse s'explique par une croissance moins importante des frais généraux (5%) comparée à celle du PNB (12%).

Analyse 2010 – 2011 :

Le coefficient d'exploitation ressort à 40,6% en 2011 contre 40,9% en 2010. Cette légère baisse s'explique par une croissance des frais généraux (4%) à un rythme légèrement inférieur au rythme de croissance du PNB (4,9%).

Résultat Brut d'Exploitation

En millions de dirhams	31.12.09	31.12.10	Var 09/10	31.12.11	Var 10/11
PRODUIT NET BANCAIRE	3 217	3 613	12%	3 789	5%
Charges générales d'exploitation	1 282	1 343	5%	1 404	4%
<i>dont charges de personnel</i>	<i>731</i>	<i>778</i>	<i>6%</i>	<i>867</i>	<i>11%</i>
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	127	136	7%	133	-2%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 807	2 134	18%	2 252	6%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2009-2010

En 2010, le résultat brut d'exploitation s'établit à 2.134 MMAD, en progression de 18% par rapport à l'année 2009. Cette évolution s'explique essentiellement par le fruit des efforts commerciaux mis en œuvre par la banque reflété dans le produit net bancaire (qui s'apprécie de 12% à 3.613 MMAD) conjugué à la maîtrise des charges d'exploitation qui ne progressent que de 5% pour s'établir à 1.343 MMAD notamment les frais de personnel qui ont évolué en ligne avec la croissance organique de la banque soit 6% pour s'établir à 778 MMAD en 2010 contre 731 MMAD en 2009.

Analyse 2010-2011

En 2011, le résultat brut d'exploitation s'établit à 2.252 MMAD, en progression de 5,5% par rapport à l'année 2010. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse de 4,9% du PNB et par la baisse des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles conjugué à la faible progression des charges d'exploitation de 4,5% pour s'établir à 1.404 MMAD.

Les charges de personnel ont marqué une hausse de 11% pour passer de 778 MMAD en 2010 à 867 MMAD en 2011. Cette hausse est expliquée par l'impact des révisions collectives de la convention GPBM.

Coût du risque

En millions de dirhams	31.12.09	31.12.10	Var 09/10	31.12.11	Var 10/11
Dotations aux provisions	-926	-820	-11%	-847	3%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-866	-796	-8%	-823	3%
Provisions engagements par signature	-7	-6	-14%	-12	107%
Autres provisions pour risques et charges	-52	-19	-63%	-12	-38%
Reprises de provisions	703	490	-30%	602	23%
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	393	429	9%	526	23%
Reprises de provisions engagements par signature	13	21	62%	4	-81%
Reprises des autres provisions pour risques et charges	297	39	-87%	72	86%
Variation des provisions	-447	-129	-71%	-244	89%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-24	-18	-25%	-11	-41%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-161	-80	-50%	-217	172%
Récupérations sur prêts et créances amorties	7	3	-57%	9	191%
Autres pertes	-268	-33	-88%	-25	-24%
Coût du risque	-669	-459	-31%	-490	7%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2009-2010

Le coût du risque s'établit à MMAD 459 en 2010 soit une évolution de -31% par rapport à l'exercice 2009. Cette amélioration du coût du risque s'explique par la baisse de 11% des provisions pour dépréciations des prêts et créances ainsi qu'une baisse de 88% des variations des provisions pour autres pertes.

Analyse 2010-2011

Le coût du risque s'établit à MMAD 490 en 2011 soit une évolution de 7% par rapport à l'exercice 2010, en ligne avec l'évolution de l'activité globale de crédits.

Cette augmentation du coût du risque s'explique principalement par l'augmentation de 3% des provisions pour dépréciations des prêts et créances ainsi qu'une augmentation de la variation des provisions (89%) suite à la radiation des créances 100% provisionnées.

Résultat net part du groupe

En millions de dirhams	31.12.09	31.12.10	Var 09/10	31.12.11	Var 10/11
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 807	2 134	18%	2 252	6%
Coût du risque	-669	-459	-31%	-490	7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 138	1 675	47%	1 762	5%
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	34	58	70%	59	2%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	2	-
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	0	-
RESULTAT AVANT IMPOT	1 172	1 733	48%	1 823	5%
- Impôt sur les résultats	390	617	58%	689	12%
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	0	-
RESULTAT NET	782	1 116	43%	1 135	2%
Intérêts minoritaires	36	49	35%	14	-72%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	746	1 068	43%	1 121	5%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2009-2010

Le résultat net part du groupe affiche une croissance 43% au titre de l'exercice 2010 pour atteindre un montant de 1.068 MMAD. Cette performance s'explique par une nette amélioration du résultat d'exploitation (+47%) qui s'appuie sur un résultat brut d'exploitation en hausse de 18% à 2.134 MMAD et une maîtrise du risque accrue puisque le coût du risque s'améliore de 31% à 459 MMAD en 2010 contre 669 en 2009. On notera également l'accélération du rythme de croissance du PNB, tiré par la bonne performance sur les commissions et par la plus value sur la cession des titres de l'ONA.

Analyse 2010-2011

Le résultat net part du groupe affiche une croissance 5% au titre de l'exercice 2011 pour atteindre un montant de 1.121 MMAD. Cette performance s'explique par une légère amélioration du résultat d'exploitation (+5%) qui s'appuie sur un résultat brut d'exploitation en hausse de 6% à 2.252, et par l'incorporation supplémentaire de 40% de résultat de Sogelease dans le Résultat net part du groupe suite à leur acquisition courant l'année.

Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

En millions de dirhams	31.12.09	31.12.10	Var 09/10	31.12.11	Var 10/11
Résultat net consolidé	782	1116	43%	1 135	2%
Fonds propres	6 549	7 512	15%	8 092	8%
Actifs	70 513	74 032	5%	80 208	8%
Return On Equity (ROE)	12%	15%	3 pts	14%	1 pts
Return On Assets (ROA)	1,1%	1,5%	+0,4 pts	1,4%	-0,1 pts

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Les fonds propres de la banque sont en constante augmentation puisqu'ils ont connu une hausse de 15% entre 2009 et 2010 et de 8% entre 2010 et 2011.

Les actifs de la banque suivent également la même tendance. Ils ont enregistré une hausse de 5% entre 2009 et 2010 puis 8% sur l'année suivante.

La rentabilité des fonds propres (ROE) s'établit à 14% en 2011 contre 15% en 2010 (niveau intégrant les produits exceptionnels sur la cession des titres ONA/SNI) et 12% en 2009.

La rentabilité des actifs (ROA) s'établit à 1,4% en 2011 contre 1,5% en 2010 et 1,1% en 2009. Cette légère baisse en 2011 s'explique par une augmentation plus rapide des actifs que celle du résultat net.

I.c. Bilan consolidé IFRS**Tableau de passage des capitaux propres**

Le tableau de passage des capitaux propres du 31/12/2009 au 31/12/2011 se présente comme suit :

MDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2009	2 050	2 743		1 388	110	6 290	259	6 550
Opérations sur capital		582		-586		-4	0	-4
Paielements fondés sur des actions				0		0	0	0
Opérations sur actions propres				0		0	0	0
Dividendes				-328		-328	-14	-342
Résultat de l'exercice				1 068		1 068	49	1 116
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-20	-20	2	-18
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-20	-20	2	-18
Divers ¹¹				162		162	47	210
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture 31.12.2010	2 050	3 325		1 704	90	7 169	343	7 512
Opérations sur capital		707,7		-706,9		0,8		0,8
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-348,5		-348,5	-11,9	-360,4
Résultat de l'exercice				1 121		1 121	13,5	1 135
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-1,1	-1,1	-9,8	-10,9
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-1,1	-1,1	-9,8	-10,9
Divers ¹²				8,6		8,6		8,6
Variation de périmètre ¹³				4,2		4,2	196,6	192,4
Capitaux propres clôture 31.12.2011	2 050	4 032		1 782	89,1	7 954	138,2	8 092

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

¹¹ Des écritures de retraitements IFRS liées aux opérations de crédit-bail et impôts différés ont été ajustées en 2010

¹² L'impact de la comptabilisation des corrections liées à l'inventaire physique des immobilisations suite à la finalisation du projet d'inventaire physique des immobilisations de la banque

¹³ Augmentation de la participation de 60% à 100% au capital de SOGELEASE

Analyse du bilan consolidé IFRS

En millions de dirhams	31.12.09	31.12.10	Var 09/10	31.12.11	Var 10/11
Actif	70 513	74 032	5%	80 208	8%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 025	1 953	-35%	5 325	173%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16	16	0%	31	91%
Instruments dérivés de couverture					
Actifs financiers disponibles à la vente	3 661	3 442	-6%	3 971	15%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	7 563	6 091	-19%	3 527	-42%
Prêts et créances sur la clientèle	52 705	58 790	12%	63 329	8%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux					
Placements détenus jusqu'à leur échéance					
Actifs d'impôt exigible	549	536	-2%	725	35%
Actifs d'impôt différé	374	471	26%	563	20%
Comptes de régularisation et autres actifs	459	517	13%	487	-6%
Actifs non courants destinés à être cédés					
Participations dans des entreprises mises en équivalence	327	350	7%	374	7%
Immeubles de placement					
Immobilisations corporelles	1577	1 592	1%	1 593	0%
Immobilisations incorporelles	195	211	8%	223	6%
Ecarts d'acquisition	61	61	0%	61	0%
Passif	70 513	74 032	5%	80 208	8%
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		24		59	149%
Instruments dérivés de couverture					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 980	2 568	-48%	4 948	93%
Dettes envers la clientèle	46 201	49 615	7%	50 800	2%
Titres de créance émis	8 117	9 594	18%	11 246	17%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couvert en taux					
Passifs d'impôt exigible	706	957	36%	1 131	18%
Passifs d'impôt différé	381	414	9%	472	14%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 224	1 022	-17%	1 191	17%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés					
Provisions Techniques des contrats d'assurance					
Provisions	276	249	-10%	192	-23%
Subventions et fonds assimilés					
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2 079	2 078	0%	2 077	0%
Capitaux propres	6 549	7 512	15%	8 092	8%
Capitaux propres part du groupe	6 290	7 169	14%	7 954	11%
Capital et réserves liées	4 793	5 375	12%	6 082	13%
Réserves consolidées	642	636	-1%	661	4%
Gains ou pertes latents ou différés	110	90	-18%	89	-1%
Résultat de l'exercice	746	1 068	43%	1 121	5%
Intérêts minoritaires	259	343	32%	138	-60%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2009– 2010 :**Actif :**

Au terme de l'exercice 2010, le total actif consolidé s'est élevé à MMAD 74.032 en progression de 5% par rapport au 31 décembre 2009. Cette progression résulte principalement des évolutions suivantes :

- La variation du poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux » est de -35% passant de MMAD 3.025 au 31 décembre 2009 à MMAD 1.953 au 31 décembre 2010 soit respectivement 4,29% et 2,64% du total bilan
- La hausse de 12% des prêts et créances sur la clientèle (MMAD 58.790 au 31 décembre 2010 soit 79,41% du total bilan contre MMAD 52.705 représentant 74,75% du total bilan au 31 décembre 2009) qui reflète la politique de conquête de part de marché du groupe Société Générale. Cette progression est détaillée dans la partie consacrée aux productions et évolutions d'encours (§ IV.d.1).
- La baisse de 19% des Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés en passant de MMAD 7.563 au 31 décembre 2009 à MMAD 6.091 au 31 décembre 2010 représentant 10,73% puis 8,23% du total bilan.

La baisse de 6% du poste Actifs financiers disponibles à la vente en passant de MMAD 3.661 au 31 décembre 2009 à MMAD 3.442 au 31 décembre 2010 soit 5,19% puis 4,65% du total bilan.

Passif :

Au terme de l'exercice 2010, le total passif consolidé s'est élevé à MMAD 74.032 en progression de 5% par rapport au 31 décembre 2009. Cette progression résulte principalement des évolutions suivantes :

- Augmentation de 7% des dettes envers la clientèle (MMAD 49.615 au 31 décembre 2010 contre MMAD 46.201 au 31 décembre 2009) représentatives de l'augmentation des soldes créditeurs des comptes courants des particuliers et entreprises, et de l'évolution des comptes à terme ainsi que les comptes d'épargne de la clientèle (voir également IV.d.2). Les dettes envers la clientèle représentent 67% du total bilan en 2010 contre 65,52% à fin 2009.
- Hausse de 18% des titres de créances émis s'établissant à MMAD 9.594 en 2010 contre MMAD 8.117 en 2009. Ces titres sont composés essentiellement de titres de créances négociables émis sous forme de Certificats de Dépôts dans le cadre d'un programme validé par le CDVM et approuvé par la Banque Centrale pour un plafond de MMAD 13.000. Les titres de créances représentent 13% du total bilan en 2010 contre 11,51% à fin 2009.
- Baisse de 48% des dettes envers les établissements de crédit et assimilés en passant de MMAD 4.980 au 31 décembre 2009 à MMAD 2.568 au 31 décembre 2010. Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés représentent 3,46% du total bilan à fin 2010.
- Stagnation des dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie en affichant un montant de MMAD 2.078 au 31 décembre 2010, soit 2,80% du total bilan en 2010. Ce poste représentait 2,95% du total bilan en 2009 contre 2,81% en 2010.
- Progression de 14% des capitaux propres qui s'établissent à MMAD 7.512 au 31 décembre 2010 suite à l'affectation du résultat de 2009 en réserves après distribution de dividende et l'augmentation du résultat de l'exercice de 43% pour un montant de MMAD 1.068.

Le ralentissement de la croissance du total bilan est dû principalement au ralentissement des crédits octroyés en 2010 par rapport à 2009

Analyse 2010– 2011 :**Actif :**

Au terme de l'exercice 2011, le total actif consolidé s'est élevé à MMAD 80.208 en progression de 8% par rapport au 31 décembre 2010. Cette progression résulte principalement des évolutions suivantes :

- La variation du poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux » est de 173% passant de MMAD 1.953 au 31 décembre 2010 à MMAD 5.325 au 31 décembre 2011 soit respectivement 3% et 7% du total bilan
- Hausse de 8% des prêts et créances sur la clientèle (MMAD 63.329 au 31 décembre 2011 soit 79% du total bilan contre MMAD 58.790 représentant 79% du total bilan au 31 décembre 2010) qui reflète la politique de conquête de part de marché du groupe Société Générale. Cette progression est détaillée dans la partie consacrée aux productions et évolutions d'encours (§ IV.d.1).
- La baisse de 42% des Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés en passant de MMAD 6.091 au 31 décembre 2010 à MMAD 3.527 au 31 décembre 2011 représentant 8% puis 4% du total bilan.
- La hausse de 15% du poste Actifs financiers disponibles à la vente qui est passé de MMAD 3.442 en 2010 à MMAD 3.971 en 2011 soit 5% du total bilan en 2010 et 2011. Cette hausse s'explique par l'augmentation des bons du trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale qui ont augmenté de 61% entre 2010 et 2011 passant de MMAD 1 622 en 2010 à MMAD 2 610 représentant 65% du total des actifs disponible à la vente avant dépréciation à fin 2011.
- Durant cet exercice, SGMA a procédé à l'acquisition de biens immobiliers et de travaux de construction pour la croissance organique des agences, à l'acquisition également du matériel informatique (réseau, sécurité). En parallèle, SGMA a procédé à la cession des routeurs à IAM et du matériel informatique à Econocom.

Passif :

Au terme de l'exercice 2011, le total passif consolidé s'est élevé à MMAD 80.208 en progression de 8% par rapport au 31 décembre 2010. Cette progression résulte principalement des évolutions suivantes :

- Augmentation de 2% des dettes envers la clientèle (MMAD 50.800 au 31 décembre 2011 contre MMAD 49.615 au 31 décembre 2010) représentatives de l'augmentation des soldes créditeurs des comptes courants des particuliers et entreprises, et les comptes d'épargne de la clientèle malgré la baisse des comptes à terme (voir également IV.d.2). Les dettes envers la clientèle représentent 63% du total bilan en 2011 contre 67% à fin 2010.
- Hausse de 17% des titres de créances émis s'établissant à MMAD 11.246 en 2011 contre MMAD 9.594 en 2010. Ces titres sont composés essentiellement de titres de créances négociables émis sous forme de Certificats de Dépôts dans le cadre d'un programme validé par le CDVM et approuvé par la Banque Centrale pour un plafond de MMAD 13.000. Les titres de créances représentent 14% du total bilan en 2011 contre 13% à fin 2010.
- Hausse de 93% des dettes envers les établissements de crédit et assimilés en passant de MMAD 2.568 au 31 décembre 2010 à MMAD 4.948 au 31 décembre 2011. Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés représentent 6% du total bilan à fin 2011.
- Stagnation des dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie en affichant un montant de MMAD 2.077 au 31 décembre 2011, soit 3% du total bilan en 2011. En 2009, la banque a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné de MdMAD 1,9 de maturité 10 ans.

- Progression de 8% des capitaux propres qui s'établissent à MMAD 8.092 au 31 décembre 2011 suite à l'affectation du résultat de 2010 en réserves après distribution de dividende et l'augmentation du résultat de l'exercice de 5% pour un montant de MMAD 1.121.

Analyse du Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité de la Société Générale Marocaine de Banques en 2009, 2010 et 2011 se présente comme suit :

En millions de dirhams	2009	2010	Var 09/10	2011	Var 10/11
Engagements pondérés (risque de crédit)	57 631	62 724	9%	63 280	1%
Engagements pondérés (risque de marché)	320	750	134%	878	17%
Engagements pondérés (risque opérationnel)	5 609	6 165	10%	6 630	8%
Total des engagements pondérés	63 560	69 639	10%	70 788	2%
Fonds Propres réglementaires ¹⁴	7 817	8 806	13%	8 793	0%
Ratio de solvabilité	12,3%	12,7%	40pbs	12,4%	-30pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2009-2010

Entre 2009 et 2010, le ratio de solvabilité est passé de 12,3% à 12,7% soit une amélioration de 40 pbs. Cette augmentation s'explique par l'amélioration des fonds propres réglementaire de 13% et la hausse des engagements pondérés à un rythme moins élevé, soit 10% par rapport à l'exercice précédent.

Analyse 2010-2011

En 2011, le ratio de solvabilité s'établit à 12,4%, contre 12,7% en 2010 du fait de la croissance des encours pondérés et de l'entrée en application de la nouvelle réglementation qui exige une déduction des fonds propres de la valeur de la participation dans notre filiale La Marocaine Vie, société d'assurance.

Tableaux du hors bilan consolidé IFRS

Engagement de financement (en milliers de DH)	31.12.09	31.12.10	Var 09/10	31.12.11	Var 10/11
Engagement de financements donnés					
Aux établissements de crédit	222	118	-47%	174	47%
A la clientèle	2 340	5 791	147%	5 178	-11%
Ouverture de crédit ouvert	0				
Autre engagement en faveur de la clientèle	0				
Total des engagements de financement donnés	2 562	5 910	131%	5 352	-9%
Engagement de financement reçus	0				
des établissements de crédits	1 130	1 117	-1%	1 133	1%
de la clientèle	0				
Total des engagements de financement reçus	1 130	1 117	-1%	1 133	1%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2009-2010

En 2010, les engagements de financement donnés font plus que doubler (+131% par rapport à l'année 2009) et sont principalement constitués d'engagement donnés à la clientèle.

¹⁴ Les règles de calcul des Fonds Propres réglementaires sont définies par la circulaire N°7/G/2010 de Bank Al Maghrib

En 2010, les engagements de financement reçus sont restés stables par rapport à l'année précédente, soit une légère baisse de -1% pour s'établir à MMAD 1.117.

Analyse 2010-2011

En 2011, les engagements de financement donnés baissent de 9% après une forte hausse entre 2009 et 2010 (+131%) et sont principalement constitués d'engagement donnés à la clientèle.

En 2011, les engagements de financement reçus sont restés stables par rapport à l'année précédente, soit un taux de croissance de 1% pour s'établir à MMAD 1.133.

Engagement de garantie (En milliers de DH)	31.12.09	31.12.10	Var 09/10	31.12.11	Var 10/11
Engagements de garantie donnés					
D'ordre des établissements de crédit	5 849	3 674	-37%	4 001	9%
D'ordre de la clientèle	6 042	7 086	17%	10 558	49%
Cautions administratives et fiscal et autres cautions	-				
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-				
Total des engagements de garantie donnés	11 891	10 760	-9%	14 559	35%
Engagement de garantie reçus	-				
des établissements de crédit	2 897	3 609	24%	6 772	88%
de l'état et d'autres organismes de garantie	22	149	585%	163	9%
Total des engagements de garantie reçus	2 919	3 758	28%	6 935	85%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2009-2010

Entre 2009 et 2010, les engagements de garantie donnés ont baissé de 9% pour s'établir à un montant de MMAD 10 760. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont augmenté de 17% pour s'établir à 7 086 MMAD. Par ailleurs les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont fortement chuté de 37% pour afficher un montant de MMAD 3 674.

Durant la même période, les engagements de garantie reçus, ont augmenté de 28% à MMAD 3.757 soutenu par la hausse des engagements reçus des établissements de crédit de 24% en passant de MMAD 2.897 au 31 décembre 2009 à MMAD 3.608 au 31 décembre 2010 mais aussi la hausse de 585% des engagements reçus de l'état et d'autres organismes de garantie passant de MMAD 21,6 au 31 décembre 2009 à MMAD 148,7 au 31 décembre 2010.

Analyse 2010-2011

Entre 2010 et 2011, les engagements de garantie donnés ont augmenté de 35% pour s'établir à un montant de MMAD 14.559. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont augmenté de 49% pour s'établir à MMAD 10.558. Par ailleurs les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont augmenté de 9% pour afficher un montant de MMAD 4.001.

Durant la même période, les engagements de garantie reçus, ont augmenté de 85% à MMAD 6.935 soutenu par la hausse des engagements reçus des établissements de crédit de 88% en passant de MMAD 3.609 au 31 décembre 2010 à MMAD 6.772 au 31 décembre 2011.

Taux de couverture¹⁵

En millions de dirhams	31/12/2009	31.12.10	Var 09/10	31.12.11	Var 10/11
Créances brutes en souffrances (1)	4 065	3 978	-2%	4 883	23%
Provisions (2)	3 563	3 501	-2%	3 567	2%
Taux de couverture (2) / (1)	87.6%	88.0%	+40 bp	73.1%	-1490 bp

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2009– 2010

Les créances brutes en souffrance marquent une baisse de 2% entre 2009 et 2010. Sur la même période, les provisions baissent également de 2%.

Ainsi, le taux de couverture gagne 40 pbs passant de 87,6% en 2009 à 88,0% en 2010.

Analyse 2010– 2011

Les créances brutes en souffrance marquent une hausse de 23% entre 2011 et 2010. Sur la même période, les provisions ont augmenté de 2%.

Ainsi, le taux de couverture perd 1490 pbs passant de 88,0% en 2010 à 73,1% en 2011.

Taux de contentieux¹⁶

En millions de dirhams	31/12/2009	31.12.10	Var 09/10	31.12.11	Var 10/11
Créances brutes en souffrances (1)	4 065	3 978	-2%	4 883	23%
Encours brut de crédits (2)	56 268	62 291	11%	66 897	7%
Taux de contentieux (1) / (2)	7,2%	6,4 %	-80 bp	7,3%	+90 bp

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2009– 2010 :

Le taux de contentieux a enregistré en 2010 une baisse de 80 pbs pour s'établir à 6,4% par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par la baisse des créances brutes en souffrances qui passent de MMAD 4.065 à MMAD 3.978 perdant ainsi 2% malgré la hausse de l'encours brut de crédits à un niveau qui passent de MMAD 56.268 en 2009 à MMAD 62.291 en 2010.

Analyse 2010– 2011 :

Le taux de contentieux a enregistré en 2011 une hausse de 90 pbs pour s'établir à 7,3% contre 6,4% pour l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par la hausse des créances brutes en souffrances qui passent de MMAD 3.978 à MMAD 4.883 gagnant ainsi 23% malgré la hausse de l'encours brut de crédits à un niveau inférieur.

Ratio de transformation de la banque

En millions de dirhams	31.12.2009	31.12.10	Var 09/10	31.12.11	Var 10/11
Encours crédits bruts *	56 268	62 291	11%	66 897	7%
Encours ressources ¹⁷	54 318	59 209	9%	62 046	5%
Encours crédits / Encours dépôts	104%	105%	+100 bp	108%	+300bp

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

¹⁵ Provisions sur créances en souffrance / créances en souffrance¹⁶ Créances en souffrances / Encours brut de crédits

* Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation

¹⁷ Encours ressources= Dépôts clients + certificats de dépôts

Analyse 2009– 2010 :

Le ratio crédits / dépôts a atteint en 2010 105% du fait de l'évolution de l'activité de crédits, en évolution plus importante que celle des ressources.

Analyse 2010– 2011 :

Le ratio crédits / dépôts a atteint en 2011 108% du fait de l'évolution de l'activité de crédits, en évolution plus importante que celle des ressources.

Ratio de liquidité de la banque

Le tableau suivant présente l'évolution du ratio de liquidité en 2011 et qui reflète la bonne situation de trésorerie de la banque :

Mois	Ratio de liquidité
Janv.-11	97,31%
Fév.-11	100,50%
Mars-11	100,43%
Avr.-11	105,55%
Mai-11	105,97%
Juin-11	100,52%
Juil-11	100,52%
Août-11	101,33%
Sept.-11	108,45%
Oct.-11	108,73%
Nov.-11	114,01%
Déc.-11	132,71%

I.d. Tableaux de flux de trésorerie consolidé IFRS

En millions de dirhams	31.12.09	31.12.10	Var 10/09	31.12.11	Var 10/11
Résultat avant impôts	1 172	1 733	48%	1 823	5,2%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	127	136	7%	-133	-197,6%
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-			
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-1	-60		-4	-92,6%
Dotations nettes aux provisions	-237	-26	89%	-57	119,2%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-34	-58	71%	-59	2,4%
Perte nette / (gain net) des activités d'investissement	-	-			
Perte nette / (gain net) des activités de financement	-	-			
Autres mouvements	45	31	-31%	-41	-231,3%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-100	22	122%	-295	-1439,1%
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	899	-1 079	-220%	4 575	-524,0%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-5 134	-2 670	48%	-3 354	25,6%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 369	1 780	230%	1 149	-35,5%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	461	-60	-113%	151	-351,2%
Impôts versés	-435	-648	49%	-648	0,0%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-5 578	-2 679	52%	1 873	-169,9%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-4 506	-923	80%	3 401	-468,5%
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	22	-34	-255%	36	-206,8%
Flux liés aux immeubles de placement					
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-159	-167	5%	120	-171,7%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-137	-132	-4%	156	-218,3%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-271	-153	44%	-554	262,3%
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 472	-1	-100%	-1	0,0%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 201	-154	-113%	-555	260,6%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie					
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-3 442	-1 211	65%	3 002	-347,9%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 869	3 426	-50%	2 216	-35,3%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	5 259	3 025	-42%	1 953	-35,4%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 610	401	-75%	262	-34,6%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 427	2 215	-35%	5 218	135,6%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 025	1 953	-35%	5 325	172,7%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	402	262	-35%	-107	ns
Variation de la trésorerie nette	-3 442	-1 211	65%	3 002	-347,9%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2009– 2010

Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle

Au 31 décembre 2010, le déficit net de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle s'est réduit pour s'établir à MMAD -923 en 2010 contre MMAD -4.506 en 2009. Cette évolution s'explique principalement par :

- L'amélioration du résultat net avant impôts de MMAD +560 entre 2009 et 2010
- L'amélioration des flux liés aux opérations de la clientèle de MMAD +2.500 entre 2009 et 2010 du fait de :
 - o La baisse de la variation des crédits de MMAD 1.500 entre les périodes 2009/2008 et 2010/2009 ;
 - o L'augmentation de la variation des dépôts de MMAD 1.000 entre les périodes 2009/2008 et 2010/2009.

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement

L'investissement annuel décaissé par la banque qui est de MMAD 132 est en ligne avec la croissance attendue des investissements dans les moyens techniques et immobilisés (agences, systèmes d'information, ...).

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement

Au 31 décembre 2010, le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement était de MMAD -154 qui s'explique principalement par l'émission en 2009 d'un emprunt obligataire subordonné pour MMAD 1.900 et le remboursement en 2009 d'un premier emprunt subordonné accordé à la Société Générale Marocaine de Banques en décembre 2008 par la Société Générale France pour l'équivalent de 45 millions d'Euros, soit l'équivalent de 506 millions de dirhams.

Analyse 2010– 2011

Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle

Au 31 décembre 2011, l'activité opérationnelle génère un excédent de trésorerie du fait principalement de la génération de résultat avant impôts et des placements des établissements de crédits confrères.

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement

Au 31 décembre 2011, les opérations d'investissement génèrent un encaissement de MMAD 156 qui s'explique principalement par les résultats dégagés en 2011 par les sociétés mises en équivalence et des investissements opérés sur ces derniers d'une part et des investissements opérés en 2011 d'autres parts.

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement

Au 31 décembre 2011, le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement était de MMAD -555 qui s'explique principalement par la variation du total des capitaux propres nette du résultat dégagé en 2011 et la variation dégagée entre 2010 et 2011 sur les dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie.

La variation de la trésorerie excédentaire sur 2011 par rapport à 2010 est générée principalement par l'excédent de trésorerie généré par le flux net de trésorerie lié à l'activité opérationnelle de la banque.

II. Présentation des comptes semestriels 2012 et 2011 consolidés IFRS

II.a. Périmètre de consolidation au 30 juin 2011 (normes IFRS)

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	Banque	100,00%	100,00%	Intégration Globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration Globale
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	Intégration Globale
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration Globale
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration Globale
SOGELEASE	Leasing	60,00%	60,00%	Intégration Globale
SG TANGER BANQUE OFFSHORE	Banque	99,92%	99,92%	Intégration Globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration Globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	97,00%	97,00%	Intégration Globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration Globale
SOGECONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration Globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	25,82%	25,82%	Mise en équivalence
CREDIT EQDOM	Crédit à la consommation	19,97%	19,97%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés

II.b. Périmètre de consolidation au 30 juin 2012 (normes IFRS)

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	Banque	100,00%	100,00%	Intégration Globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration Globale
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	Intégration Globale
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration Globale
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration Globale
SOGELEASE	Leasing	100,00%	100,00%	Intégration Globale*
SG TANGER BANQUE OFFSHORE	Banque	99,88%	99,88%	Intégration Globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration Globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	97,00%	97,00%	Intégration Globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration Globale
SOGECONTACT	Centre d'appel	99,76%	99,76%	Intégration Globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	25,82%	25,82%	Mise en équivalence
CREDIT EQDOM	Crédit à la consommation	19,97%	19,97%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

* Prise de participation supplémentaire (40%) au capital de SOGELEASE

II.c. Etat des soldes de gestion consolidé IFRS

En millions de dirhams	Juin 2012	Juin 2011	Var Juin 2012 / Juin 2011
+ Intérêt et produits assimilés	2 338	2 183	7%
- Intérêts et charges assimilées	723	717	1%
MARGE D'INTERET	1 615	1 466	10%
+ Commissions (Produits)	483	421	15%
- Commissions (Charges)	106	26	308%
MARGE SUR COMMISSIONS	376	395	-5%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments Financiers à la juste valeur par résultat	30	-52	157%
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	26	9	187%
+ Produits des autres activités	7	6	15%
- Charges des autres activités	6	5	14%
PRODUIT NET BANCAIRE	2 049	1 819	13%
Charges générales d'exploitation	732	693	6%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	67	68	-1%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 250	1 059	18%
- Coût du risque	-454	-210	116%
RESULTAT D'EXPLOITATION	797	849	-6%
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	32	31	2%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	2	-100%
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
RESULTAT AVANT IMPOT	828	882	-6%
- Impôt sur les résultats	285	312	-9%
RESULTAT NET	543	569	-5%
Intérêts minoritaires	8	18	-57%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	535	551	-3%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Commentaires**Evolution du PNB**

Au titre du 1er semestre 2012, le PNB a enregistré une évolution de 13% pour s'établir à MMAD 2.049 suite essentiellement à la progression de la marge d'intérêt (+10%) expliquée par l'effet combiné de bonne progression des produits d'intérêt à la clientèle en ligne avec l'évolution de l'activité crédits sur année glissante, et d'une maîtrise de la charge d'intérêt clientèle et d'une situation de trésorerie satisfaisante au premier semestre 2012 malgré la légère baisse de la marge sur commissions de 5%. La marge sur commissions baisse de 5% en raison de certaines activités impactées par le ralentissement de l'environnement global (change, opérations de bourse...) qui ne compensent pas les commissions à la hausse (service, financement).

Le poste gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistre un retraitement IFRS lié à la valorisation à la date d'arrêté en valeur de marché des opérations de change à terme. L'évolution

entre le premier semestre 2011 et le premier semestre 2012 est liée à l'ajustement de la valeur de ces retraitements au bilan.

Le poste gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente enregistre les dividendes perçus sur les titres de participation détenus ainsi que des retraitements IFRS à constater en cas de dépréciation durable de certains titres (avec annulation des retraitements réalisés en social non éligibles aux normes IFRS). Au 30 juin 2012, les dividendes perçus sur les titres de participation ont augmenté de MMAD 6 et les retraitements IFRS sur les titres ont augmenté de MMAD 12.

Résultat Brut d'Exploitation

Les charges générales d'exploitation se sont établies à MMAD 732, en progression de 6% par rapport au premier semestre 2011. Cette évolution s'explique par l'augmentation des charges du personnel et par la croissance organique en termes de développement du réseau d'agence.

Le coefficient d'exploitation ressort à 39,0% à fin juin 2012 contre 41,8% à fin juin 2011. Cette amélioration s'explique par la hausse du PNB (+13%) à un niveau plus rapide que la hausse des frais généraux (+5%).

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations s'établissent à MMAD 67 en baisse de 1% par rapport au 30/06/2011. Cette évolution s'explique essentiellement par l'arrivée à terme de certains amortissements compensant l'amortissement des nouveaux investissements du premier semestre 2012.

Le Résultat d'Exploitation s'inscrit au 30/06/2012 en baisse de 6% à MMAD 797 contre MMAD 849 au 30/06/2011. Cette baisse provient de la hausse du coût du risque qui est passé de MMAD -210 au premier semestre 2011 à MMAD -454 au premier semestre 2012, soit une hausse de +116%. Cette hausse est liée à un environnement global plus contraint et difficile qui a amené à constater des provisions prudentielles sur certains dossiers pouvant être affectés par le ralentissement global ainsi que la constatation de pertes sur créances irrécouvrables.

Résultat net part du groupe

Le résultat net part du groupe affiche une baisse de 3% au titre du premier semestre 2012 pour atteindre un montant de MMAD 535 en raison d'une baisse du résultat d'exploitation (-6%) qui accuse un doublement du coût du risque qui passe de MMAD 210 au premier semestre 2011 à MMAD 454 au premier semestre 2012.

Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

En millions de dirhams	30/06/2012	30/06/2011	Var 12/11
Résultat net consolidé	543	569	-5%
Fonds propres	8 349	7 731	8%
Actifs	79 314	76 815	3%
Return On Equity (ROE)	6,5%	7,4%	-90 pbs
Return On Assets (ROA)	0,7%	0,7%	0 pbs

Source: Société Générale-comptes consolidés-IFRS

Durant le premier semestre 2012, les fonds propres de la banque sont en hausse de 8% par rapport au premier semestre 2011.

Les actifs de la banque ont augmenté de 3% entre le premier semestre 2012 et le premier semestre 2011.

La rentabilité des fonds propres (ROE) passe de 7,4% en juin 2011 à 6,5% en juin 2012. Cette baisse est due à la baisse du résultat net consolidé enregistré au premier semestre 2012 par rapport au premier semestre 2011 malgré la hausse des capitaux propres durant la période observée.

La rentabilité des actifs (ROA) est restée relativement stable soit 0,7% entre juin 2011 et juin 2012.

Taux de couverture

En millions de dirhams	30/06/2012	31/12/2011	Var 12/11
Créances brutes en souffrances	5 616	4 883	15%
Provisions	4 015	3 567	13%
Taux de couverture	71,5%	73,1%	-160 pbs

Source: Société Générale-comptes consolidés-IFRS

Les créances brutes en souffrance sont en hausse de 15,0% par rapport à fin 2011 en raison d'une politique de suivi des risques plus conservatrice dans un contexte actuel difficile.

Les provisions ont augmenté de 12,6% au premier semestre 2012 par rapport à fin 2011.

Le taux de couverture passe de 73,1% en décembre 2011 à 71,5% en juin 2012.

II.d. Bilan consolidé IFRS

Tableau de passage des capitaux propres

Le tableau de passage des capitaux propres du 31/12/2011 au 30/06/2012 se présente comme suit :

MDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2010	2 050	3 325	-	1 704	90	7 169	343	7 512
Opérations sur capital		708		- 707		0,8		0,8
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				- 349		- 349	- 12	- 360
Résultat de l'exercice				1 121		1 121	14	1 135
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					- 1	- 1	- 10	- 11
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					- 1	- 1	- 10	- 11
Divers				9		9		9
Variation de périmètre *				4		4	- 197	- 192
Capitaux propres clôture 31/12/2011	2 050	4 032		1 782	89	7 964	138	8 092
Opérations sur capital		678		- 678				
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				- 328		- 328	- 12	- 340
Résultat de l'exercice				535		535	8	543
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					- 11	- 11		- 11
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					- 11	- 11		- 11
Divers opérations sur Capitaux Propres				58	0,5	59		59
Variation de périmètre							7	7
Capitaux propres clôture 30/06/2012	2 050	4 710	-	1 370	78	8 218	141	8 349

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

(*) Augmentation de la participation de 60% à 100% au capital de SOGELEASE

Analyse du bilan consolidé IFRS

En millions de dirhams	30.06.2012	31.12.2011	Var 12/11
Actif	79 314	80 208	-1%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 862	5 325	-46%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	32	31	3%
Instruments dérivés de couverture	-	-	
Actifs financiers disponibles à la vente	4 180	3 971	5%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	4 210	3 527	19%
Prêts et créances sur la clientèle	64 266	63 329	1%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	
Actifs d'impôt exigible	440	725	-39%
Actifs d'impôt différé	674	563	20%
Comptes de régularisation et autres actifs	368	487	-24%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	
Participations dans des entreprises mises en équivalence	369	374	-1%
Immeubles de placement	-	-	
Immobilisations corporelles	1 605	1 593	1%
Immobilisations incorporelles	248	223	11%
Ecarts d'acquisition	61	61	0%
Passif	79 314	80 208	-1%
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	-	-	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	31	59	-47%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 221	4 948	-15%
Dettes envers la clientèle	50 623	50 800	0%
Titres de créance émis	11 194	11 246	0%
Passifs d'impôt exigible	678	1 131	-40%
Passifs d'impôt différé	468	472	-1%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 539	1 189	29%
Provisions Techniques des contrats d'assurance	-	-	
Provisions	180	192	-6%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2 030	2 077	-2%
Capitaux propres	8 349	8 092	3%
Capitaux propres part du groupe	8 218	7 964	3%
Capital et réserves liées	6 760	6 082	11%
Réserves consolidées	834	661	26%
Gains ou pertes latents ou différés	78	89	-12%
Résultat de l'exercice	535	1 121	-52%
Intérêts minoritaires	141	138	2%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse des principaux postes de l'actif

Au terme du premier semestre 2012, le total actif consolidé s'est élevé à MMAD 79.314, en baisse de 1% par rapport au 31 décembre 2011. Cette baisse résulte principalement des évolutions suivantes :

- Baisse de 46% du poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux » qui passe de MMAD 5.325 au 31 décembre 2011 à MMAD 2.862 au 30 juin 2012, cette variation s'explique par la baisse des dépôts auprès de la banque centrale, comparés à une situation élevée en décembre dernier.
- Augmentation de 1% des prêts et créances sur la clientèle (MMAD 64.266 au 30/06/2012 contre MMAD 63.329 au 31/12/2011) expliquée par la dynamique des prêts aux particuliers (prêts immobiliers notamment) et une bonne progression des crédits commerciaux.

Analyse des principaux postes du passif

Au terme du premier semestre 2012, le total passif consolidé s'est élevé à MMAD 79.314, en baisse de 1% par rapport au 31 décembre 2011. Cette baisse résulte principalement des évolutions suivantes :

- Baisse de 15% du poste « dettes envers les établissements de crédit et assimilés » qui passe de MMAD 4.948 au 31 décembre 2011 à MMAD 4.221 au 30 juin 2012, cette variation s'explique par un moindre emprunt de ressources (moins de devises, situation satisfaisante de la trésorerie au premier semestre 2012).
- Progression de 3% des capitaux propres qui s'établissent à MMAD 8.349 au 30 juin 2012 suite à l'affectation d'une partie du résultat 2011 en réserves, dans le cadre de la stratégie de renforcement des Fonds Propres du Groupe Société Générale Maroc.

II.e. Tableaux de flux de trésorerie consolidé IFRS

En milliers de dirhams	30/06/2012	30/06/2011	Var 12/11
Résultat avant impôts	828 488	881 547	-6%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	66 954	67 653	-1%
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		-1 313	ns
Dotations nettes aux provisions	453 782	2 043	ns
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 31 795	- 31 092	2%
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement			
Perte nette/(gain net) des activités de financement			
Autres mouvements	- 55 854	- 960 280	94%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	433 087	- 922 989	ns
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	- 851 987	2 309 447	-137%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 1 114 529	- 4 229 776	74%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 289 942	2 719 106	-111%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	184 687	244 914	-25%
Impôts versés	- 722 683	647 959	-212%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	- 2 794 454	1 691 650	-265%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	- 1 532 879	1 650 208	-193%
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	36 178	36 303	0%
Flux liés aux immeubles de placement			
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 103 612	- 57 683	-80%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 67 434	- 21 380	-215%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 258 694	- 350 461	26%
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 46 956	- 48 459	3%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 305 650	- 398 920	23%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	- 1 905 963	1 229 908	-255%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5 217 647	2 215 543	136%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	5 324 939	1 953 373	173%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 107 292	262 170	-141%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 311 684	3 445 451	-4%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 861 520	3 157 317	-9%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	450 164	288 134	56%
Variation de la trésorerie nette	- 1 905 963	1 229 908	-255%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle

Le flux net de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle tel qu'analysé au moyen du tableau de flux de trésorerie fait apparaître une réduction des flux de trésorerie au premier semestre 2012, laquelle s'explique essentiellement par :

- La baisse du résultat avant impôt de plus de 6% par rapport au premier semestre 2011 (MMAD - 53)

- La réalisation d'un flux net négatif sur les opérations avec les établissements de crédits et assimilés pour -851 MMAD à fin Juin 2012 contre MMAD 2 309 à fin Juin 2011.

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement

Le flux net de la trésorerie générée par les opérations d'investissement semestriels décaissées par la banque est en ligne avec la croissance attendue des investissements dans les moyens techniques et immobilisés (agences, systèmes d'information,...).

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement

Le flux net de la trésorerie générée par les opérations de financement passe de MMAD 399 au premier semestre 2011 à MMAD 306 au premier semestre 2012. Cette variation est induite pour l'essentiel au 30 juin 2012 à celle des flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires qui se compose de

- La variation du résultat entre le 30 juin 2012 et le 30 juin 2011
- La variation des réserves incorporées suite à la clôture annuelle au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011



PARTIE VI. **Perspectives**

Société Générale Marocaine de Banques s'est fixé un plan de développement ambitieux sur ses métiers, où elle se positionne aujourd'hui parmi les tous premiers groupes financiers au Maroc, seule ou par le biais de ses filiales.

L'accroissement des fonds de commerce, particuliers, professionnels et entreprises, constitue un axe central de la stratégie de Société Générale Marocaine de Banques, dans un contexte de développement rapide de la population bancarisée, de créations d'entreprises, et de mise en œuvre de grands projets au niveau national.

Le maintien d'un haut niveau de rentabilité (mesuré par la croissance du PNB et le niveau du ROE) et l'amélioration de la productivité sont un autre axe essentiel de la stratégie de développement de Société Générale Marocaine de Banques.

Pour ce faire, Société Générale Marocaine de Banques a mis en œuvre une politique de croissance ciblée sur les marchés et segments les plus porteurs.

La croissance organique, par le développement ou la création de nouvelles activités et le développement du réseau commercial, est le vecteur privilégié de la croissance sur les prochaines années.

Toutes les activités de Banque universelle seront donc développées au cours des années à venir, en propre ou par le biais des filiales du Groupe Société Générale.

Plus particulièrement, les activités en fort développement et dans lesquelles Société Générale Marocaine de Banques compte accroître son investissement sont le marché des PME par la mise en œuvre d'un dispositif dédié, les services financiers spécialisés par le biais du développement des structures et offres produits innovantes (ALD Automotive, LMV, notamment), ainsi que les métiers de Banque d'affaires et privée dont la gestion d'actif.

Les investissements informatiques et de structure seront poursuivis au rythme actuel. Les investissements consentis par Société Générale Marocaine de Banques en matière d'informatique et de techniques innovantes lui permettent d'ores et déjà de proposer à ses clients particuliers la première offre de Banque multi canal complète (agence / téléphone transactionnel / Internet transactionnel) au Maghreb.

Aujourd'hui, Société Générale Maroc prévoit un PNB à fin 2012 de 4.000 MMAD, soit une évolution de 5,5% par rapport à l'exercice 2011. Par ailleurs, la Société Générale Maroc prévoit un résultat d'exploitation autour de 1.650 MMAD soit une baisse de près de 6% par rapport à l'exercice 2011. Le résultat d'exploitation estimé en 2012 serait soutenu par une croissance maîtrisée des frais généraux et l'accroissement naturel du coût net du risque en phase avec la conjoncture économique.



PARTIE VII. **Facteurs de Risques**

La démarche de la Société Générale Marocaine de Banques en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre réglementaire en vigueur, et dans celui des meilleures pratiques définies au niveau international, qui déterminent largement les procédures internes du Groupe en matière de Risques et de Contrôle Interne.

Le Groupe a défini une politique de gestion des risques, en conformité avec les recommandations du comité de Bâle II et qui s'intègre dans le cadre de la politique du Groupe Société Générale.

Cette politique globale vise au pilotage et à la maîtrise de tous les risques inhérents à l'activité bancaire : Risques de Contrepartie, Risque de Marché, Risques Structurels, Risques Opérationnels, Risque de Conformité, et au dispositif de Contrôle Interne qui sous-tend l'exercice effectif du pilotage des risques.

Le Conseil de Surveillance en tant qu'organe d'administration, a institué deux Comités chargés de l'assister en matière de Risques et de Contrôle Interne :

- ✓ Le Comité des Risques : en charge des risques de contrepartie, des risques de marché et des risques structurels ;
- ✓ Le Comité d'Audit : qui outre la validation des comptes du Groupe, est en charge du pilotage des Risques Opérationnels et du Contrôle Interne

I. Risques de crédit

I.a. Organisation de filière risque de crédit

La « filière risques » est du ressort de la Direction des Risques et de la Direction du Recouvrement, indépendantes des Pôles et métiers, et rattachées directement au Directoire. La Direction des Risques couvre l'ensemble des aspects relatifs à l'octroi des crédits et à la surveillance des engagements.

La Direction du recouvrement est en charge du recouvrement précontentieux et contentieux.

L'octroi du crédit est exercé en fonction de limites d'autorisations déléguées aux divers intervenants. Ainsi, on distingue divers échelons d'autorisation en fonction des montants, de la nature des crédits, de la notation des clients :

- Les Directions Régionales
- La Direction des Risques
- Le Comité et les Sous Comités des Engagements
- La Commission des Crédits

I.b. Rôle de la Direction des risques

La Direction des Risques est autonome par rapport aux unités opérationnelles. Il lui appartient de veiller au respect des conditions d'octroi et ensuite de surveiller le bon déroulement des opérations de crédits.

Les missions permanentes de la Direction des Risques :

- Evaluer les risques de crédits (clients, contrepartie et transaction) attachés à une opération ;
- Contrôler la cohérence des décisions prises ;
- Recommander les modifications de structure et les protections souhaitables pour rester en conformité avec la Politique de Risque du Groupe ;
- Communiquer son avis sur l'acceptabilité de ces risques en rédigeant une évaluation de crédit dûment motivée et explicitée.

I.b.1. Surveillance des risques

La Direction des risques doit aussi assurer une surveillance des risques qui :

- Détecte le plus tôt possible les irrégularités (non renouvellement d'autorisations, prise d'engagements non autorisés, dépassements d'autorisations, non constitution de garanties exigées, etc.) et en informe les responsables de la Direction des Risques et des entités.
- Détecte les engagements à classer en créances sensibles en vue d'en assurer un suivi rapproché.
- Détecte les engagements en défaut en vue de leur déclassement en créances en souffrance et à leur provisionnement suivant les critères réglementaires par la Direction du recouvrement.
- Audite les risques pris par les agences et les Directions Régionales dans le cadre de leurs limites déléguées.

La direction des Risque a également pour mission de vérifier l'efficacité de la Filière Risques mise en place dans les Directions Régionales et le respect des instructions en vigueur relatives à l'octroi des crédits et à la surveillance des risques.

I.c. Rôle de la Direction du recouvrement

La Direction du recouvrement doit gérer le recouvrement des créances compromises :

- En charge de la politique et de l'organisation du recouvrement ;
- Traitement de tous les dossiers (clientèle commerciale et clientèle privée) ;
- Gestion des provisions en liaison avec la Direction des risques ;
- Assure l'ensemble des tâches administratives liées à la fonction (reporting, comités de crédit, relations avec les autorités et auxiliaires de justice, ...).

I.d. Les notations

Lors de la décision d'octroi des crédits, les clients de la banque font l'objet d'une notation, définie suivant les standards Société Générale et périodiquement mise à jour. Celle-ci a pour but :

- D'aider à la prise de décision,
- De permettre de suivre l'évolution de la qualité du risque sur la contrepartie,
- De déterminer l'étendue des délégations pour l'octroi des concours,
- D'apprécier la qualité des risques sur un portefeuille donné.

II. Risques de marché

Le risque de marché se définit comme étant le risque de perte ou de dévalorisation des positions détenues pour compte propre en instruments négociés sur un marché. La formation de prix fréquents sur les marchés permet de constater facilement une perte réalisée ou potentielle.

II.a. Risque de change

Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait des fluctuations des cours de devises sur le marché.

L'avènement sur le marché des changes et l'élargissement du marché monétaire ont amené le Groupe à se doter de structures spécifiques répondant aux standards internationaux.

Selon les règles du Groupe Société Générale, ce risque est mesuré en Conditional Value at Risk (CVaR), qui répond mieux aux exigences de Bâle II. Il s'agit là d'un risque de contrepartie à la charge des clients.

Afin de maîtriser ce risque, des limites sont fixées. Celles-ci sont de deux types : des limites en valeur nominale et des limites en « stress test ».

II.b. Gestion des limites

Les limites mises en place pour maîtriser les risques de change sont issues des instructions de Bank Al Maghrib régissant la tenue des positions en devises et le respect du « stop loss » fixé à 3% de la valeur d'une devise.

En plus des limites réglementaires, des limites internes en nominal et stress test sont fixées par la maison mère sur les positions intraday et over night.

II.c. Risque de règlement livraison

C'est le risque de non paiement des sommes en attente de réception. Il se mesure par la valeur des flux à recevoir. Il naît dans le cas d'opérations donnant lieu à échanges simultanés et réciproques à la date d'irrévocabilité de notre ordre de paiement et s'éteint à la date de constat de la réception (ou non) des fonds.

Ce risque est dû à l'intervalle de temps requis pour le transfert de fonds (décalage horaire, plages d'ouverture des systèmes de règlement locaux, organisation interne pour l'envoi des fonds et le pointage des paiements reçus.)

Afin de distinguer les risques afférents aux opérations à très court terme pour lesquelles une réactivité en cas de dépassement doit être immédiate, des risques afférents aux opérations à plus long terme, il est apparu nécessaire de les distinguer suivant la proximité de règlement :

- Le risque de livraison immédiat est le risque instantané supporté sur une contrepartie ;
- Le risque de livraison différé est le risque engendré par les opérations à terme. C'est un risque potentiel qui deviendra effectif uniquement lorsqu'une opération arrivera à maturité. A ce moment là, le risque de livraison différé se transforme donc en risque de livraison immédiat.

III. Risques structurels

Les principaux risques structurels sont :

- Le risque de taux
- Le risque de liquidité

Pour la gestion structurelle des risques de taux et de liquidité, le Groupe adopte une approche dynamique, dans laquelle toutes les données sont mises à jour trimestriellement. Il s'agit d'une modélisation automatique des emplois et des ressources.

Le suivi des risques taux et de liquidité est assuré par la maison mère à travers un reporting trimestriel « Risques structurels ».

L'établissement de ce reporting est du ressort de la Direction Financière. Ce reporting est analysé régulièrement par le Comité Financier, comité instauré par la Banque depuis 2004, dont le rôle est de définir et mettre en œuvre la stratégie court et moyen-long termes de la banque en matière de gestion globale des ressources et des emplois générés par ses activités commerciales.

Un ensemble d'objectifs a été fixé à cette instance :

- Optimiser le couple risque/rentabilité en fonction des évolutions du marché et de la stratégie clientèle.
- Améliorer de coût de la collecte des ressources ;
- Prévoir et contrecarrer les impasses de liquidité et de taux ;
- Optimiser la gestion du portefeuille de titres de placement ;

- Maîtriser les ratios de liquidité et de solvabilité ;
- Développer la démarche de gestion Actif-Passif

Le Risque de taux et de liquidité est suivi de très près par Bank Al Maghrib. Un autre reporting risque structurel est établi trimestriellement depuis décembre 2007 pour Bank Al Maghrib selon un modèle spécifique (Time bank, planning Accounts, etc.).

III.a. Le risque global de taux d'intérêt

Ce risque correspond au risque de variation de la valeur des positions globales de la banque (net actif-passif par nature de taux) ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un ensemble d'instruments financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt de marché.

III.b. Risque de liquidité

III.b.1. Modalité et procédures de suivi

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la Salle des Marchés de la Banque. Un tableau de bord quotidien est établi par le trésorier de la Banque. Il permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la Réserve Monétaire Bank Al Maghrib (solde du compte Bank Al Maghrib), des flux entrant et sortant des agences et des prêts/emprunts quotidiens sur le Marché Monétaire.

La gestion de la liquidité structurelle est assurée par la Direction Financière. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Calcul des gaps de liquidité sur chaque maturité ;
- Présentation, au Comité Financier, du tableau de bord ALM incluant le gap de liquidité ainsi que les flux prévisionnels de trésorerie, permettant de mesurer l'exposition de la Banque au risque de liquidité ;
- Etablissement d'un reporting « Risque Structurel de Liquidité » à destination de la maison-mère ;
- Etablissement d'un reporting hebdomadaire à destination du Comité Hebdomadaire de Trésorerie : prévisionnel de liquidité sur 1,2,3,6 et 9 mois.

Un comité Hebdomadaire de Trésorerie, présidé par un membre du Directoire, prend les décisions de gestion de la liquidité à court terme (levée de liquidité, prêt/emprunts sur le Marché Monétaire,...). Il est animé conjointement par la Direction Financière et par la Salle des Marchés.

III.b.2. Limites fixées en matière de risque de liquidité et modalités de leur révision

La banque s'impose une limite en terme de cash (montant maximum à emprunter sur le marché monétaire pour financer son gap quotidien de trésorerie), et de gap de liquidité.

Les limites sont fixées par le Comité Financier et approuvées par le Comité des Risques.

IV. Risques opérationnels

Le risque opérationnel (RO) est défini comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs (catastrophes, incendie, agressions...)

La fonction RO vise à mesurer et suivre les risques opérationnels avérés et potentiels et à mettre en œuvre les actions correctives afin d'en limiter l'étendue.

Pour une meilleure optimisation de sa gestion des RO et afin de remplir les exigences prudentielles renforcées dans le cadre des accords de Bâle (dispositif Bâle II), Le Groupe a mis en place une Cellule Surveillance Permanente (SP), Risques Opérationnels et Conformité directement rattachée au Directoire.

V. Risques réglementaires

Société Générale Marocaine de Banques, à l'instar des autres établissements financiers de la place, reste confrontée à l'éventualité d'un durcissement des règles prudentielles édictées par Bank Al Maghrib

VI. Risque de remboursement anticipé

La SGMB s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées, objet de la présente émission et s'interdit de procéder au remboursement anticipé avant une période de 5 ans à partir de la date d'émission à l'exception du cas de survenance d'un Changement Réglementaire tel que décrit ci-dessous.

Toutefois, la banque se réserve le droit de procéder avec l'accord préalable de Bank Al Maghrib à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées après accord de Bank al Maghrib.



PARTIE VIII. **Faits Exceptionnels**

A la date d'établissement de la présente note d'information, Société Générale Marocaine de Banques ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.



PARTIE IX. **Litiges et Affaires Contentieuses**

Néant



PARTIE X. **Annexes**



Annexe 1 : Données comptables et financières

I. Principes comptables et méthodes d'évaluation – comptes sociaux

I.a. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2009 ont été établis conformément aux principes comptables applicables au Maroc, ainsi qu'à la réglementation édictée par la Banque Centrale (Bank Al-Maghrib). La présentation des comptes est celle préconisée par le PCEC.

I.a.1. Principes généraux

Les comptes sont établis dans le respect des principes de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et conformément aux hypothèses de continuité d'exploitation.

Les opérations sont enregistrées selon le principe de la spécialisation des exercices. Certaines catégories d'opérations (commissions, dividendes) sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

I.a.2. Conversion des opérations en devise

Les comptes sont tenus en dirhams pour les diverses devises dans lesquelles la Banque intervient. Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères résultent de la conversion des soldes correspondant en dirhams au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

I.a.3. Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part de la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse.

Les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

I.a.4. Titres de placement

Les titres de placement sont acquis pour procurer un rendement financier. Ce sont essentiellement des fonds d'Etat et des obligations garanties par l'Etat. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Conformément aux dispositions du PCEC, les titres de placement doivent être évalués à chaque arrêté comptable par référence au prix de marché. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les primes d'acquisition sur titres de placement sont amorties linéairement sur la durée résiduelle du titre.

I.a.5. Crédits à la clientèle

Généralités

Conformément à la réglementation bancaire marocaine, les crédits à la clientèle sont classés suivant leur objet économique. Les intérêts courus et non échus sont pris en compte dans les comptes de produits. Cependant, dès qu'une créance devient à caractère compromis, les intérêts ne sont enregistrés en produits qu'à leur encaissement. La réservation d'agios sur les créances en souffrance préconisée par le PCEC n'est pas appliquée par la Banque (hors compromis).

Classification des engagements

Les règles de déclassement et de provisionnement édictées par Bank Al-Maghrib ne sont pas systématiquement appliquées par la Banque. Les engagements par signature ne font pas l'objet de classification systématique par opposition aux dispositions de Bank Al-Maghrib.

Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle

Les engagements difficiles ou classés en créance en souffrance (hors engagements à caractère compromis) sont provisionnés au cas par cas selon l'appréciation du risque par la Banque, sans que les règles prudentielles édictées par Bank Al-Maghrib en la matière soient strictement appliquées.

Décote des garanties

La Banque n'applique pas de manière exhaustive les règles de décote des garanties découlant de l'article 21 de la circulaire n°19/G/2007 de Bank Al-Maghrib.

I.a.6. Provisions pour risque généraux et autres risque et charges

Provisions pour risques généraux

Cette provision résulte :

- A hauteur de MMAD 230 de décisions annuelles arrêtées par les Assemblées Générales de la Banque en vue d'affecter une partie du résultat distribuable dans une rubrique des comptes de passif intitulée « provisions pour risques généraux » ;
- A hauteur de MMAD 130 d'une dotation aux provisions en couverture de risques d'exploitation.

Provisions pour autres risques et charges

Cette provision résulte de dotations annuelles visant à couvrir des risques d'exploitation avérés et en particulier couvrir les risques opérationnels identifiés.

I.a.7. Engagements vis-à-vis des filiales

Dans le cadre des partenariats mis en place avec certaines entités du groupe, de crédit-bail et de crédit à la consommation, la Banque s'engage à couvrir le risque de contrepartie relatif aux contrats de crédit « Sogéquip ».

I.a.8. Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à la valeur d'acquisition, diminuée des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée suivante :

Immeubles	:	20 à 40 ans
Matériel		
Mobilier et matériel de bureau	:	10 ans
Matériel informatique	:	5 ans
Matériel de transport	:	5 ans
Petit matériel	:	3 à 5 ans
Installations et agencements	:	10 ans

Le fait générateur retenu pour l'amortissement des éléments d'actifs, en particulier le nouveau siège, est la réception définitive et la date de mise en service.

I.a.9. Impôts sur les sociétés

Le taux de l'impôt sur les sociétés est de 39,6% en 2010

Principes et méthodes de consolidation, principes comptables et méthodes d'évaluation – comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES ont été préparés selon les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédits (P.C.E.C).

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

I.b. Principes comptables et méthodes d'évaluation – Comptes consolidés-

I.b.1. Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des succursales étrangères

Les comptes des succursales étrangères sont convertis en utilisant la méthode du cours de clôture. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits dans les capitaux propres.

I.b.1.1. Immobilisations

Immobilisations en non valeur

Elles sont constituées essentiellement des frais préliminaires et des charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement les droits au bail et les brevets et marques. Elles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les plus values de cession intra-groupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

I.b.1.2. Titre de participation

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise. Cette rubrique comprend aussi les prêts participatifs et les créances rattachées à des participations.

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Les plus-values de cession intra-groupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

I.b.1.3. Titres de placement

Les titres de placement sont des investissements financiers acquis pour procurer un rendement financier. Ce sont essentiellement des fonds d'Etat et des obligations garanties par l'Etat. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition hors intérêts courus non échus à cette date.

I.b.1.4. Intérêts sur crédits à la clientèle

Les intérêts courus et non échus sont pris en compte dans le compte de résultat. Cependant, dès que le recouvrement d'une créance devient douteux, les intérêts sont comptabilisés en produits lors de leur encaissement effectif.

I.b.1.5. Opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail réalisées par SOGELEASE sont portées à l'actif du bilan consolidé pour leurs déterminés d'après la comptabilité financière. La réserve latente est inscrite parmi les réserves consolidées pour son montant net d'impositions différées.

I.b.1.6. Provisions d'exploitation

Des provisions d'exploitation sont constituées pour couvrir les pertes probables pouvant résulter, soit du non-recouvrement total ou partiel de créances en souffrance, soit de la mise en jeu d'engagements hors bilan. Ces provisions sont évaluées conformément aux règles de Bank Al Maghrib relatives à la couverture par des provisions des créances en souffrance et inscrites au passif du bilan.

Les autres provisions destinées à couvrir des risques déterminés sont également classées au passif du bilan.

I.b.1.7. Provisions réglementées

Ces provisions, nettes de l'effet fiscal, sont éliminées en consolidation.

I.b.1.8. Charge d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt comprend :

- L'impôt courant de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôt effectivement utilisés en règlement de l'impôt ;
- L'impôt différé résultant des décalages temporaires d'imposition ou de déductions existant dans les comptes sociaux ou dus à des traitements de consolidation. L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable sur la totalité des décalages temporaires. Les actifs d'impôt différé ne sont constatés que si leur probabilité de réalisation est jugée élevée.

En 2001, le taux normal de l'impôt sur les sociétés sur le résultat réalisé au Maroc est de 39.6% pour les banques et établissements financiers, et de 35% pour les autres sociétés. (Taux de l'IS pour la Banque OFF SHORE est 10%)

I.b.2. Comparabilité des comptes

Le P.C.E.C est rentré en vigueur à partir de l'exercice 2000. À cette date le groupe SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUE avait établi sa première liasse consolidée.

I.b.3. Principes de consolidation

I.b.3.1. Périmètre de consolidation

Sont intégrés globalement les banques, établissements et holding à caractère financier contrôlés au moins à 50% par le Groupe, soit directement, soit par l'intermédiaire de sociétés déjà intégrées globalement.

Sont mises en équivalence les banques, établissements et holding financiers dans lesquels le Groupe détient une participation comprise entre 20% et 50%, à condition que celle-ci assure une influence réelle et durable sur la gestion.

Les entreprises à caractère non financier sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sans tenir compte du type de dépendance.

Les entreprises dont la consolidation ne présente pas un caractère significatif sont exclues du champ de consolidation.

I.b.3.2. Date de clôture des exercices

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes le 31 décembre sauf la société FONCIMMO qui clôture ses comptes le 30 Novembre.

I.b.3.3. Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées de la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participation, après comptabilisation des éventuelles plus ou moins values latentes sur actifs identifiables.

Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écart d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Dans les cas exceptionnels où ils sont dégagés dans le cadre d'une fusion, ils sont imputés sur les capitaux propres.

S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » dans le poste « comptes de régularisation » et repris en résultat sur une durée n'excédant pas dix ans.

Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

I.b.3.4. Retraitements et opérations réciproques

Lorsque l'impact est significatif, les comptes sociaux des sociétés consolidées font l'objet de retraitements pour les mettre en conformité avec les principes comptables décrits ci-après.

Après cumul des bilans et comptes de résultats, les soldes réciproques significatifs, ainsi que les prêts et profits résultant d'opérations entre sociétés du Groupe, sont éliminés.

III. Etats de synthèse – comptes sociaux

BILAN

ACTIF (en milliers de MAD)	2011	2010	2009
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 324 890	1 953 257	3 025 075
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 837 473	13 120 233	12 192 420
. A vue	2 746 268	3 956 068	3 358 036
. A terme	5 091 205	9 164 165	8 834 384
Créances sur la clientèle	51 598 364	47 601 177	42 796 047
. Crédits de trésorerie et à la consommation	18 377 660	17 474 055	17 397 533
. Crédits à l'équipement	15 966 322	15 056 164	12 501 181
. Crédits immobiliers	13 638 934	12 131 501	10 057 493
. Autres crédits	3 615 448	2 939 457	2 839 840
Créances acquises par affacturage	142 506	84 772	17 690
Titres de transaction et de placement	4 307 432	3 451 881	3 487 568
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 609 623	1 915 050	2 045 426
. Autres titres de créance	1 196 170	1 535 239	1 441 351
. Titres de propriété	501 639	1 592	790
Autres actifs	777 686	625 140	549 133
Titres d'investissement			
. Bons du Trésor et valeurs assimilées			
. Autres titres de créance			
Titres de participation et emplois assimilés	1 107 433	825 324	1 044 674
Créances subordonnées			140 622
Immobilisations données en crédit-bail et en location			
Immobilisations incorporelles	212 310	208 088	190 886
Immobilisations corporelles	1 256 942	1 313 829	1 319 313
Total de l'Actif	72 565 036	69 183 701	64 763 428

BILAN (Suite)

PASSIF (en milliers de MAD)	2011	2010	2009
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	449 129	975 873	1 378 229
. A vue	282 705	235 181	260 238
. A terme	166 424	740 692	1 117 991
Dépôts de la clientèle	50 778 134	49 598 889	46 173 168
. Comptes à vue créditeurs	29 208 909	26 943 020	26 237 397
. Comptes d'épargne	6 741 975	6 040 673	5 549 544
. Dépôts à terme	12 444 837	14 167 951	12 126 453
. Autres comptes créditeurs	2 382 413	2 447 245	2 259 774
Titres de créance émis	9 878 462	8 171 528	7 386 233
. Titres de créance négociables	9 878 462	8 171 528	7 386 233
. Emprunts obligataires			
. Autres titres de créance émis			
Autres passifs	1 633 015	1 311 244	1 375 239
Provisions pour risques et charges	661 052	617 044	558 679
Provisions réglementées			110 000
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie			
Dettes subordonnées	2 077 106	2 078 180	2 079 148
Ecart de réévaluation			
Réserves et primes liées au capital	4 032 353	3 324 653	2 742 553
Capital	2 050 000	2 050 000	2 050 000
Actionnaires. Capital non versé (-)			
Report à nouveau (+/-)	91	78	31
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)			
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 005 694	1 056 212	910 148
Total du Passif	72 565 036	69 183 701	64 763 428

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de MAD)s	2011	2010	2009
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 995 463	4 429 561	4 088 657
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédits	362 645	426 463	505 641
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 458 053	3 009 674	2 654 492
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	159 924	161 514	112 532
4. Produits sur titres de propriété	129 867	115 520	159 722
5. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location			
6. Commissions sur prestations de service	403 020	394 445	370 826
7. Autres produits bancaires	481 954	321 945	285 444
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 486 085	1 282 177	1 217 816
8. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	38 290	31 357	37 629
9. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	649 739	637 462	647 677
10. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	498 388	457 291	387 135
11. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location			
12. Autres charges bancaires	299 668	156 067	145 375
III. PRODUIT NET BANCAIRE	3 509 378	3 147 384	2 870 841
13. Produits d'exploitation non bancaire	50 911	31 920	27 925
14. Charges d'exploitation non bancaire	42 227	29 439	21 113
IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 494 110	1 416 532	1 339 132
15. Charges de personnel	780 965	721 389	671 482
16. Impôts et taxes	42 317	25 056	31 939
17. Charges externes	509 845	510 942	488 215
18. Autres charges générales d'exploitation	4 117	5 931	3 328
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	156 866	153 214	144 168

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Suite)

(en milliers de MAD)	2011	2010	2009
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 010 209	783 391	951 629
20. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	629 163	548 959	377 953
21. Pertes sur créances irrécouvrables	246 250	128 447	449 564
22. Autres dotations aux provisions	134 796	105 985	124 112
VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	722 409	677 748	748 712
23. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	502 926	445 482	416 738
24. Récupérations sur créances amorties	8 739	2 801	6 993
25. Autres reprises de provisions	210 744	229 465	324 981
VII.RESULTAT COURANT	1 736 152	1 627 690	1 335 604
26. Produits non courants	11 341	23 960	32 549
27. Charges non courantes	96 402	36 539	36 441
VIII.RESULTAT AVANT IMPOTS	1 651 091	1 615 111	1 331 712
28. Impôts sur les résultats	645 397	558 899	421 564
IX.RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 005 694	1 056 212	910 148
TOTAL PRODUITS	5 780 258	5 163 189	4 897 843
TOTAL CHARGES	4 774 564	4 106 977	3 987 695
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 005 694	1 056 212	910 148

ETAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de MAD)	2011	2010	2009
1. (+) Intérêts et produits assimilés	3 980 622	3 597 651	3 272 665
2. (-) Intérêts et charges assimilées	1 186 417	1 126 110	1 072 441
MARGE D'INTERET	2 794 205	2 471 541	2 200 224
3. (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location			
4. (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location			
Résultat des opérations de crédit-bail et de location			
5. (+) Commissions perçues	475 725	462 860	434 713
6. (-) Commissions servies	21 382	20 354	18 298
Marge sur commissions	454 343	442 506	416 415
7. (+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-11	-462	-1 633
8. (+) Résultat des opérations sur titres de placement	-19 427	-20 507	-22 937
9. (+) Résultat des opérations de change	243 030	227 088	201 559
10. (+) Résultat des opérations sur produits dérivés			
Résultat des opérations de marché	223 592	206 119	176 989
11. (+) Divers autres produits bancaires	129 867	115 520	159 722
12. (-) Diverses autres charges bancaires	92 629	88 302	82 509
PRODUIT NET BANCAIRE	3 509 378	3 147 384	2 870 841
13. (+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	113 012	72 499	-36 887
14. (+) Autres produits d'exploitation non bancaire	39 724	30 173	27 925
15. (-) Autres charges d'exploitation non bancaire	28 324	20 253	21 113
16. (-) Charges générales d'exploitation	1 494 110	1 416 532	1 339 132
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 139 680	1 813 271	1 501 634
17. (+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-363 748	-229 123	-403 786
18. (+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-39 780	43 542	237 755
RESULTAT COURANT	1 736 152	1 627 690	1 335 603
RESULTAT NON COURANT	-85 061	-12 579	-3 891
19. (-) Impôts sur les résultats	645 397	558 899	421 564
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 005 694	1 056 212	910 148
20. (+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	156 866	153 214	144 168
21. (+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	389	4 027	41 230
22. (+) Dotations aux provisions pour risques généraux	120 000		
23. (+) Dotations aux provisions réglementées			
24. (+) Dotations non courantes			
25. (-) Reprises de provisions	116 117	193 965	24 343
26. (-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	1 588	282	144
27. (+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles			
28. (-) Plus-values de cession des immobilisations financières	11 187	1 747	
29. (+) Moins-values de cession des immobilisations financières	13 903	9 186	
30. (-) Reprises de subventions d'investissement reçues			
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 167 960	1 026 645	1 071 059
31. (-) Bénéfices distribués	348 500	328 000	270 000
(+) AUTOFINANCEMENT	819 460	698 645	801 059

HORS BILAN

HORS BILAN (en milliers de MAD)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	21 374 748	20 158 056	16 712 303
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		118 383	222 353
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle			2 133 114
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	6 461 441	5 629 614	5 985 762
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 633 670	3 798 414	
Titres achetés à réméré	11 279 637	10 611 645	8 371 074
Autres titres à livrer			
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	6 173 429	5 163 500	4 038 702
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 114 532	1 117 350	1 130 400
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	4 817 988	3 897 404	2 886 615
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	240 909	148 746	21 687
Titres vendus à réméré			
Autres titres à recevoir			

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers de MAD)	2011	2010	2009
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	4 865 329	4 298 687	3 918 378
2. (+) Récupérations sur créances amorties	8 739	2 801	6 993
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	49 477	53 845	60 338
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	1 466 261	1 377 859	1 633 894
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	124 725	65 978	57 555
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	1 334 004	1 260 454	1 191 860
7. (-) Impôts sur les résultats versés	645 397	558 899	421 564
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	1 353 157	1 092 142	680 836
Variation des :			
8. (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-5 282 760	927 813	-706 406
9. (+) Créances sur la clientèle	4 054 920	4 872 217	6 455 054
10. (+) Titres de transaction et de placement	855 550	-35 688	1 459 123
11. (+) Autres actifs	152 551	76 001	-73 349
12. (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location		0	0
13. (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-526 745	-402 357	437 462
14. (+) Dépôts de la clientèle	1 179 249	3 425 718	2 344 036
15. (+) Titres de créance émis	1 706 934	785 296	-25 796
16. (+) Autres passifs	586 783	245 997	362 773
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	3 165 962	-1 785 689	-4 015 947
III.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	4 519 119	-693 547	-3 335 111
17. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	19 965	296 631	791
18. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	11 351	6 888	59 996
19. (-) Acquisition d'immobilisations financières	692 275	320 980	38 328
20. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	138 158	148 150	204 087
21. (+) Intérêts perçus			
22. (+) Dividendes perçus	129 865	115 340	159 722
IV.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-798 986	-50 272	-21 905
23. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus			
24. (+) Emission de dettes subordonnées		0	1 900 000
25. (+) Emission d'actions			
26. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		0	506 633
27. (-) Intérêts versés			
28. (-) Dividendes versés	348 500	328 000	270 000
V.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-348 500	-328 000	1 123 367
VI.VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV +V)	3 371 632	-1 071 819	-2 233 649
VII.TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	1 953 257	3 025 075	5 258 724
VIII.TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	5 324 890	1 953 257	3 025 075

ETAT DES DEROGATIONS		
AU 31/12/2011		
INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

ETAT DES DEROGATIONS		
AU 31/12/2010		
INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

ETAT DES DEROGATIONS		
AU 31/12/2009		
INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES		
DU 1ER JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2011		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Préconisation PCEC	Impact sur la présentation du CPC

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES		
DU 1ER JANVIER 2010 AU 31 DECEMBRE 2010		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES		
DU 1ER JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2009		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT 31 DECEMBRE 2011

en milliers de DH						
Créances	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2011	Total 31/12/2010
Comptes ordinaires débiteurs	4 687 500	17 152	2 033 169	353 993	7 091 815	3 620 038
Valeurs reçues en pension			103 173		103 173	139 750
- Au Jour Le Jour						
- A Terme			103 173		103 173	139 750
Prêts de trésorerie		55 547	2 070 350	232 189	2 358 086	5 616 382
- Au Jour Le Jour		55 547	38 847	217 746	312 141	1 660 000
- A Terme			2 031 503	14 443	2 045 945	3 956 382
Prêts financiers		157 216	2 545 802	106 114	2 809 132	4 851 745
Autres créances		60 952	27 978	17	88 947	141 888
Intérêts courus à recevoir	344		90 234		90 578	93 942
Créances en souffrance						
Total	4 687 844	290 867	6 870 706	692 313	12 541 731	14 463 745

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT 31 DECEMBRE 2010

en milliers de DH						
Créances	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2010	Total 31/12/2009
Comptes ordinaires débiteurs	1 343 012	17 018	1 894 331	365 677	3 620 038	5 002 389
Valeurs reçues en pension		139 750			139 750	
- Au Jour Le Jour						
- A Terme		139 750			139 750	
Prêts de trésorerie		3 758 751	570 258	1 287 373	5 616 382	3 499 828
- Au Jour Le Jour		1 660 000			1 660 000	745 206
- A Terme		2 098 751	570 258	1 287 373	3 956 382	2 754 622
Prêts financiers		319 943	4 531 802		4 851 745	5 865 412
Autres créances		38 809	103 079		141 888	160 772
Intérêts courus à recevoir	430		93 512		93 942	110 077
Créances en souffrance						
Total	1 343 442	4 134 521	7 192 982	1 653 050	14 463 745	14 638 478

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU 31 DECEMBRE 2009

en milliers de DH						
Créances	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Maroc au Banques	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Comptes ordinaires débiteurs	2 445 495	-	2 019 702	537 192	5 002 389	7 086 294
Valeurs reçues en pension						
- Au Jour Le Jour						
- A Terme						
Prêts de trésorerie	0	288 054	2 609 095	602 679	3 499 828	5 126 686
- Au Jour Le Jour		118 494	27 600	599 112	745 206	510 602
- A Terme		169 560	2 581 495	3 567	2 754 622	4 616 084
Prêts financiers		235 824	5 486 642	142 946	5 865 412	5 096 840
Autres créances		91 849	64 534	4 389	160 772	211 607
Intérêts courus à recevoir	561		90 823	18 693	110 077	96 859
Créances en souffrance						
Total	2 446 056	615 727	10 270 796	1 305 899	14 638 478	17 618 286

CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2011

en milliers de DH						
CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2011	31/12/2010
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	982258	215490	13908618	1304156	16410522	15 939 266
- Comptes à vue débiteurs	980 156	215 490	8 358 962	1 080 481	10 635 089	10 528 951
- Créances commerciales sur le Maroc			2 503 859	20 441	2 524 300	2 367 001
- Crédits à l'exportation			163 329		163 329	209 848
- Autres crédits de trésorerie	2 102		2 882 468	203 234	3 087 804	2 833 466
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 626 183	1 626 183	1 504 483
CREDITS A L'EQUIPEMENT	998 065		14 949 117	19 140	15 966 322	14 903 907
CREDITS IMMOBILIERS			3 571 790	10 067 144	13 638 934	12 074 069
AUTRES CREDITS	800 000	52	962 352	177 658	1 940 062	1 980 406
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE			142 507		142 507	84 773
INTERETS COURUS A RECEVOIR				340 956	340 956	240 000
CREANCES EN SOUFFRANCE		7 246	1 088 606	579 533	1 675 385	959 050
- Créances pré-douteuses			465 759	330 081	795 840	472 213
- Créances douteuses		5 932	375 055	131 047	512 034	212 987
- Créances compromises		1 314	247 792	118 405	367 511	273 850
TOTAL	2 780 323	222 788	33 217 760	15 519 722	51 740 871	47 685 954

CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2010

en milliers de DH						
CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2010	31/12/2009
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	317 646	30 377	14 149 279	1 441 964	15 939 266	15 169 986
- Comptes à vue débiteurs	305 898	30 377	9 133 009	1 059 667	10 528 951	9 277 235
- Créances commerciales sur le Maroc	11 748		2 326 580	28 673	2 367 001	2 517 558
- Crédits à l'exportation			209 848		209 848	113 322
- Autres crédits de trésorerie			2 479 842	353 624	2 833 466	3 261 871
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 504 483	1 504 483	1 251 613
CREDITS A L'EQUIPEMENT			14 872 006	31 901	14 903 907	12 077 285
CREDITS IMMOBILIERS			2 097 491	9 976 578	12 074 069	11 245 371
AUTRES CREDITS	1 007 800	17 119	698 585	256 902	1 980 406	1 999 292
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE			84 773		84 773	17 690
INTERETS COURUS A RECEVOIR				240 000	240 000	211 991
CREANCES EN SOUFFRANCE			400 630	558 420	959 050	840 509
- Créances pré-douteuses			108 655	363 558	472 213	248 649
- Créances douteuses			95 160	117 827	212 987	356 427
- Créances compromises			196 815	77 035	273 850	235 432
TOTAL	1 325 446	47 496	32 302 764	14 010 248	47 685 954	42 813 737

CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2009

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2009	31/12/2008
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	947525	68 817	12 997 097	1 156 547	15 169 986	14 543 780
- Comptes à vue débiteurs	820909	68 817	7 341 616	1 045 893	9 277 235	10 313 264
- Créances commerciales sur le Maroc	126616		2 371 890	19 052	2 517 558	1 756 356
- Crédits à l'exportation			113 322		113 322	159 083
- Autres crédits de trésorerie			3 170 269	91 602	3 261 871	2 315 077
CREDITS A LA CONSOMMATION				1251613	1 251 613	1 064 604
CREDITS A L'EQUIPEMENT	234 887		11 679 636	162762	12 077 285	9 000 305
CREDITS IMMOBILIERS			2 774 689	8470682	11 245 371	8 695 605
AUTRES CREDITS	1 202 468	170 839	420 620	205365	1 999 292	2 052 804
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE			17 690		17 960	0
INTERETS COURUS A RECEVOIR				211991	211 991	162 841
CREANCES EN SOUFFRANCE	10 329		512 957	317223	840 509	838 743
- Créances pré-douteuses	9 064		199 740	39845	248 649	384 141
- Créances douteuses	614		154 296	201517	356 427	228 420
- Créances compromises	650		158 921	75861	235 432	226 181
TOTAL	2 395 209	239 656	28 402 689	11776183	42 813 737	36 358 682

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS 2011								
AU 31 DECEMBRE 2010 (en milliers de DH)								
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice		
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net
A - Participations dans les entreprises liées				1 059 902	1 059 902			
SOGELÉASE	ACTIVITES FINANCIERES	100 000	100,00%	210 600	210 600	31/12/2011	436 232	62 046
SOGECAPITAL GESTION	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	99,92%	999	999	31/12/2011	17 293	16 185
INVESTIMA	ACTIVITES FINANCIERES	105 000	48,04%	59 443	59 443	31/12/2011	229 814	29 298
SOGECAPITAL BOURSE	ACTIVITES FINANCIERES	15 000	99,99%	14 999	14 999	31/12/2011	18 389	1 786
SOGCONTACT	CENTRE D'APPEL	300	99,83%	300	300	31/12/2011	1 908	1 141
SOGECAPITAL PLACEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	99,94%	999	999	31/12/2011	2 037	936
FONCIMMO	AUTRES SECTIONS	50 000	99,99%	50 000	50 000	31/12/2011	52 375	-737
LA MAROCAINE VIE	ASSURANCE	231 750	25,82%	182 002	182 002	31/12/2011	332 877	37 553
ATHENA COURTAGE	ASSURANCE	300	97,00%	291	291	31/12/2011	35 035	34 703
BANQUE OFFSHORE	BANQUE	4 173	99,92%	4 279	4 279	31/12/2011	29 117	15 145
SOGEFINANCEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	30 000	100,00%	30 000	30 000	31/12/2011	52 017	15 807
CREDIT EQDOM	ACTIVITES FINANCIERES	167 025	19,97%	502 990	502 990	31/12/2011	1 443 210	245 238
ALD AUTOMOTIVE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	15,00%	3 000	3 000	31/12/2011	104 539	6 359
B - Autres titres de participation				58 910	43 188			
DAR AD-DAMANE	ACTIVITES FINANCIERES	75 000	0,63%	392	392	31/12/2010	84 995	4 003
CMM	ACTIVITES FINANCIERES	70 000	0,32%	224	224	31/12/2009	64 730	9 187
MANAGEM	INDUSTRIE MINIERE	850 772		14 665	14 665	31/12/2009	1 351 269	7 784
LESIEUR AFRIQUE	AGRO ALIMENTAIRE	276 315	0,03%	758	710	31/12/2009	1 523 435	278 120
CELLULOSE DU MAROC	INDUSTRIE DE PAPIER	700 484	0,95%	8 749		31/12/2010	196 176	100 401
EUROCHEQUES MAROC	ACTIVITES FINANCIERES							
GPBM SCI	ACTIVITES FINANCIERES	19 005	6,67%	1 267	1 267	31/12/2010	20 628	194
INTERBANK	ACTIVITES FINANCIERES	11 500	16,00%	1 840	1 840	31/12/2010	26 889	8 724
RECOURS	SOCIETE DE RECOUVREMENT	2 500	-	250		31/12/2010	3 167	-1 001
SANOFI PHARMA MAROC	INDUSTRIES CHIMIQUES		-	22				
SMAEX	ACTIVITES FINANCIERES	37 450	3,28%	1 229	1 229	31/12/2010	87 418	10 060
MAROCLEAR	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	0,17%	351	351	31/12/2010	191 221	30 431
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	ACTIVITES FINANCIERES	98 200	11,20%	11 000	11 000	31/12/2010	195 402	48 147
MAROC TELECOMMERCE	ACTIVITES FINANCIERES	3 740	10,00%	561		31/12/2010	- 1 913	-1 727
SOGEPIB	ZONE INDUSTRIELLE	18 000	5,00%	900	900	31/12/2010	21 688	3 127
ACMAR	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	10,00%	5 339		31/12/2009	51 152	3 541
EXP Service Maroc	ACTIVITES FINANCIERES	20 000		2 700	2 100			
FCP SG Cash Plus	ACTIVITES FINANCIERES	1 000		990	990			
SG Epargne Plus	ACTIVITES FINANCIERES			999	999			
FCP SG Court Terme Oblig	ACTIVITES FINANCIERES			999	999			
PORNET				75	75			
SWIFT INDICE	ACTIVITES FINANCIERES			154	0			
FCP SG OPTIMAL PLUS	ACTIVITES FINANCIERES			999	999			
F.C.P. SG ACTIONS PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	1 000		999	999			
SOGEPPOS		35 000	13,20%	4 622	4 623	31/12/2010	31 039	-1 146
FCP SG CASH Garantie	ACTIVITES FINANCIERES			900	900			
C - Emplois assimilés				1 267	1 267			
C/C SCI GPBM	ACTIVITES FINANCIERES			724	724			
Total Général				1 120 079	1 104 357			

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS 2010								
AU 31 DECEMBRE 2010 (en milliers de DH)								
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice		
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net
A - Participations dans les entreprises liées				890 851	792 006			
SOGLEASE	ACTIVITES FINANCIERES	100 000	60%	24 600	24 600	31/12/2010	387 185	60 882
GESTAR	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	99,95%	999	999	31/12/2010	20 598	19 494
INVESTIMA	ACTIVITES FINANCIERES	105 000	48,04%	59 443	59 443	31/12/2010	221 515	28 699
SOGEBOURSE	ACTIVITES FINANCIERES	15 000	99,99%	14 999	14 999	31/12/2010	23 653	7 028
SOGINVEST	ACTIVITES FINANCIERES	105 000	40%	17 058	17 058	31/12/2009	110 056	-143
SOGCONTACT	CENTRE D'APPEL	300	99,83%	300	300	31/12/2010	768	-26
SOGEMPLACEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	99,94%	999	999	31/12/2010	1 731	628
FONCIMMO	AUTRES SECTIONS	50 000	99,99%	50 000	50 000	31/12/2010	53 111	-534
LA MAROCAINE VIE	ASSURANCE	231 750	25,82%	182 002	83 157	31/12/2010	295 324	57 714
ATHENA COURTAGE	ASSURANCE	300	97%	291	291	31/12/2010	31 606	31 269
BANQUE OFFSHORE	BANQUE	4 173	99,92%	4 170	4 170	31/12/2010	20 574	7 110
SOGEFINANCEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	30 000	100,00%	30 000	30 000	31/12/2010	44 865	10 530
CREDIT EQDOM	ACTIVITES FINANCIERES	167 025	19,97%	502 990	502 990	31/12/2010	1 379 677	243 306
ALD AUTOMOTIVE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	15,00%	3 000	3 000	31/12/2010	5 915	-31 920
B - Autres titres de participation				63 029	52 037			
DAR AD-DAMANE	ACTIVITES FINANCIERES	75 000	0,63%	392	392	31/12/2009	214 205	3 375
CMM	ACTIVITES FINANCIERES	70 000	0,32%	224	224	31/12/2009	64 730	9 187
MANAGEM	INDUSTRIE MINIERE	850 772	-	20 855	15 797	31/12/2009	1 351 269	7 784
LESIEUR AFRIQUE	AGRO ALIMENTAIRE	276 315	0,03%	758	749	31/12/2009	1 523 435	278 120
CELLULOSE DU MAROC	INDUSTRIE DE PAPIER	700 484	0,95%	8 749	8 749	31/12/2009	278 237	-56 090
GPBM SCI	ACTIVITES FINANCIERES	19 005	6,67%-	1 480	1 267	31/12/2009	20 434	115
INTERBANK	ACTIVITES FINANCIERES	11 500	16,00%	1 840	1 840	31/12/2009	29 688	9 128
RECOURS	SOCIETE DE RECOUVREMENT	2 500	-	250	250	31/12/2008	4 712	-311
SANOFI PHARMA MAROC	INDUSTRIES CHIMIQUES	0	-	22	22			
SMAEX	ACTIVITES FINANCIERES	37 450	3,28%	1 229	1 229	31/12/2009	105 907	1 844
MAROCLEAR	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	0,17%	351	351	31/12/2009	164 791	23 311
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	ACTIVITES FINANCIERES	98 200	11,20%	11 000	11 000	31/12/2009	169 973	34 119
MAROC TELECOMMERCE	ACTIVITES FINANCIERES	3 200	10,00%	374	0			
SOGEPB	ZONE INDUSTRIELLE	18 000	5,00%	900	900	31/12/2009	22 807	4 738
ACMAR	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	10,00%	5 339	0	31/12/2009	51 152	3 541
EXP Service Maroc		20 000		600	600			
FCP SG Cash Plus		1 000	99,00%	990	990			
SWIFT INDICE	ACTIVITES FINANCIERES			156	156			
FCP SG OPTIMAL PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	99,90%	999	999			
F.C.P SG ACTIONS PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	99,90	999	999			
SOGEPBS		35 000	13,20%	4 622	4 623	31/12/2009	35 000	-796
FCP SG CASH Garantie	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	90%	900	900			
C - Emplois assimilés				1 234	1 233			
C/C SCI GPBM	ACTIVITES FINANCIERES			1 234	1 233			
Total Général				955 114	845 276			

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES 2009									
AU 31 DECEMBRE 2009 (en milliers de DH)									
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
A - Participations dans les entreprises liées				891 213	775 310				
SOGLEASE	ACTIVITES FINANCIERES	100 000	60%	24 600	24 600	31/12/2008	316 143		78 161
GESTAR	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	99,95%	999	999	31/12/2008	27 002		25 632
INVESTIMA	ACTIVITES FINANCIERES	105 000	48,04%	59 443	59 443	31/12/2008	202 117		25 579
SOGEBOURSE	ACTIVITES FINANCIERES	15 000	99,99%	14 999	14 999	31/12/2008	27 296		10 725
SOGINVEST	ACTIVITES FINANCIERES	105 000	40%	17 058	0	31/12/2008			
SOGCONTACT	CENTRE D'APPEL	300	99,76%	300	300	31/12/2008	815		343
SOGEMPLACEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	99,94%	999	999	31/12/2008	1 623		582
FONCIMMO	AUTRES SECTIONS	50 000	99,99%	50 000	50 000	31/12/2008	92 220		39 364
LA MAROCAINE VIE	ASSURANCE	183 750	32,56%	182 002	83 157	31/12/2008	215 303		-6 424
ATHENA COURTAGE	ASSURANCE	300	97%	291	291	31/12/2008	23 957		23 636
BANQUE OFFSHORE	BANQUE	4 375	99,92%	3 947	3 947	31/12/2008	11 884		3 427
SOGEFINANCEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	30 000	100,00%	30 000	30 000	31/12/2008	59 297		23 844
CREDIT EQDOM	ACTIVITES FINANCIERES	167 025	18,77%	502 990	502 990	31/12/2008	1 237 724		230 241
EUROPE COMPUTER SYSTEM INTERNATIONAL MAROC	ACTIVITES FINANCIERES	3 901	15,00%	585	585	31/12/2008	-4 334		-4 430
ALD AUTOMOTIVE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	15,00%	3 000	3 000	31/12/2008	34 716		2 820
B - Autres titres de participation				363 838	266 235				
BANK AL AMAL	ACTIVITES FINANCIERES	500 000	-	0	0	31/12/2008	207 657		10 684
DAR AD-DAMANE	ACTIVITES FINANCIERES	75 000	0,52%	392	392	31/12/2008			
CMM	ACTIVITES FINANCIERES	100 000	0,32%	224	224		14 101 000		774 000
ONA	ACTIVITES FINANCIERES	1 739 195	1,15%	280 708	222 947	31/12/2008	1 459 680		114 093
MANAGEM	INDUSTRIE MINIERE	850 772	0,77%	38 998	15 797	31/12/2008	1 220 326		113 157
LESIEUR AFRIQUE	AGRO ALIMENTAIRE	276 315	0,03%	758	749	31/12/2008	320 486		3 866
CELLULOSE DU MAROC	INDUSTRIE DE PAPIER	700 484	0,95%	8 749	0	31/12/2008			
EUROCHEQUES MAROC	ACTIVITES FINANCIERES	0	-	50	0				
GPBM SCI	ACTIVITES FINANCIERES	0	-	1 480	1 267		12 197		127
INTERBANK	ACTIVITES FINANCIERES	11 500	16,00%	1 840	1 840	31/12/2008	4 976		512
RECOURS	SOCIETE DE RECOUVREMENT	2 500	10,00%	250	250	31/12/2008			
SANOFI PHARMA MAROC	INDUSTRIES CHIMIQUES	0		22	22		111 090		1 502
SMAEX	ACTIVITES FINANCIERES	37 450	4,09%	1 229	1 229	31/12/2008			
MAROCLEAR	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	0,17%	351	351				
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	ACTIVITES FINANCIERES	10 000	11,00%	11 000	11 000	31/12/2008	103 494		12 037
MAROC TELECOMMERCE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	10,00%	2 281	0				
SOGEPIB	ZONE INDUSTRIELLE	18 000	5,00%	900	900	31/12/2008	8 116		937
ACMAR	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	10,00%	5 339	0	31/12/2008	46 660		
EXP Service Maroc		20 000		600	600				
FCP SG Cash Plus		1 000	99,00%	990	990				
SWIFT INDICE	ACTIVITES FINANCIERES			156	156				
FCP SG OPTIMAL PLUS	ACTIVITES FINANCIERES			999	999				
SOGEPoS		35 000	13,00%	4 623	4 623				
F.C.P SG ACTIONS PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	1 000		999	999				
C - Emplois assimilés				2 217	1 233				
C/C SCI GPBM	ACTIVITES FINANCIERES			1 233	1 233				
C/C MAROC TELECOMMERCE				984	0				
Total Général				1 257 269	1 042 778				

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

DU 01/01/2011 AU 31/12/2011 en milliers de DH

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Cumul des provisions	Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amo.	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions		
Immobilisations données en crédit-bail et En location avec option d'achat										
CB sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- CB mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- CBI en cours										
- CBI loué										
- CBI non loué après résiliation										
loyers courus à recevoir										
loyers restructures										
loyers impayés										
créances en souffrance										
imo données en location simple										
biens mobiliers en location simple										
biens immobiliers en location simple										
loyers courus à recevoir										
loyers restructures										
loyers impayés										
loyers en souffrance										
total										

Néant

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

DU 01/01/2010 AU 31/12/2010 en milliers de DH

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Cumul des provisions	Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amo.	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions		
Immobilisations données en crédit-bail et En location avec option d'achat										
CB sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- CB mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- CBI en cours										
- CBI loué										
- CBI non loué après résiliation										
loyers courus à recevoir										
loyers restructurés										
loyers impayés										
créances en souffrance										
imo données en location simple										
biens mobiliers en location simple										
biens immobiliers en location simple										
loyers courus à recevoir										
loyers restructurés										
loyers impayés										
loyers en souffrance										
total										

Néant

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

DU 01/01/2009 AU 31/12/2009 en milliers de DH

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Cumul des provisions	Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amo.	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions		
Immobilisations données en crédit-bail et En location avec option d'achat										
CB sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- CB mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- CBI en cours										
- CBI loué										
- CBI non loué après résiliation										
loyers courus à recevoir										
loyers restructures										
loyers impayés										
créances en souffrance										
imo données en location simple										
biens mobiliers en location simple										
biens immobiliers en location simple										
loyers courus à recevoir										
loyers restructures										
loyers impayés										
loyers en souffrance										
total										

Néant

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de dirhams

Dettes	Etablissements de crédits et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2011	Total 31/12/2010
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs		128 850	28 656	101 737	259 243	224 511
Valeurs données en pension						532 884
- au jour le jour						
- à terme						532 884
Emprunt de trésorerie						
- au jour le jour						
- à terme						
Emprunts financiers	19 777		107 511		127 288	163 359
Autres dettes	239	38 542	10		38 791	33 356
Intérêts courus à payer		23 303		504	23 807	21 765
TOTAL	20 016	190 695	136 177	102 241	449 129	975 875

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de dirhams

Dettes	Etablissements de crédits et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2010	Total 31/12/2009
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs		6 775	168 735	49 001	224 511	157 990
Valeurs données en pension		532 884			532 884	712 556
- au jour le jour						
- à terme		532 884			532 884	712 556
Emprunt de trésorerie						127 177
- au jour le jour						
- à terme						127 177
Emprunts financiers	26 874		124 731	11 754	163 359	236 473
Autres dettes	4 987	28 369			33 356	123 825
Intérêts courus à payer		165	21 600		21 765	20 208
TOTAL	31 861	568 193	315 066	60 755	975 875	1 378 229

DEPOTS DE LA CLIENTELE						
DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/2011	31/12/2010
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	403 396	377 063	9 067 139	13 361 299	29 208 897	26 772 241
COMPTE D'EPARGNE				6 741 975	6 741 975	6 040 672
DEPOTS A TERME		1 228 700	224 326	10 842 052	12 295 078	12 348 381
AUTRES COMPTES CREDITEURS		541 052	583 249	1 258 112	2 382 413	4 275 606
INTERETS COURUS A PAYER				149 771	149 771	161 942
TOTAL	403 396	2 146 815	9 874 714	38 353 209	50 778 134	49 598 842

DEPOTS DE LA CLIENTELE						
DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/2010	31/12/2009
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	219 457	231 721	9 176 304	17 144 759	26 772 241	26 117 060
COMPTE D'EPARGNE				6 040 672	6 040 672	5 549 544
DEPOTS A TERME			1 368 462	10 979 919	12 348 381	11 707 488
AUTRES COMPTES CREDITEURS	2 611	1 407 599	1 218 666	1 646 730	4 275 606	2 648 710
INTERETS COURUS A PAYER				161 942	161 942	150 366
TOTAL	222 068	1 639 320	11 763 432	35 974 022	49 598 842	46 173 168

PROVISIONS 2011						
PROVISIONS	Encours 31/12/10	Dotations	Reprises utilisées	Reprise « devenue disponible »	Autres variations	Encours 31/12/11
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	2 650 853	622 228	216 862	398 595	-214	2 641 196
Créances sur les établissements de crédit et assimilés						
Créances sur la clientèle	2 519 402	621 349	216 862	282 478	-214	2 641 196
Titres de placement		490				490
Titres de participation et emplois assimilés	131 451	389		116 117		15 723
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	617 044	142 222	20 117	78 095	-1	661 052
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	32 053	7 814		3 586	-1	36 280
Provisions pour risques généraux	360 000					480 000
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires		120 000				
Provisions pour autres risques et charges	224 991	14 408	20 117	74 509		144 772
Provisions réglementées						
TOTAL GENERAL	3 267 897	764 450	236 979	476 690	-215	3 318 461

PROVISIONS 2010					
PROVISIONS	Encours 31/12/09	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/10
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	2 637 881	537 880	74 692	-244	2 650 853
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	2 408 075	536 954	74 692	-244	2 519 402
Titres de placement	15 316				
Titres de participation et emplois assimilés	214 490	926			131 451
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	688 680	113 963	25 449		617 044
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	43 004	3 699			32 053
Provisions pour risques généraux	360 000				360 000
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	155 676	110 264	25 449		224 991
Provisions réglementées	110 000				
TOTAL GENERAL	3 306 561	651 843	100 141	-244	3 267 896

PROVISIONS 2009					
PROVISIONS	Encours 31/12/08	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/09
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	2 629 094	426 655	417 744	-123	2 637 881
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	2 441 568	370 910	404 280	-123	2 408 075
Titres de placement	9 922	14 515	9 121		15 316
Titres de participation et emplois assimilés	177 604	41 230	4 343		214 490
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	911 850	89 926	333 096		668 680
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	48 419	7 043	12 458		43 004
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	360 000				360 000
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	373 431	82 883	300 638		155 676
Provisions réglementées	130 000		20 000		110 000
TOTAL GENERAL	3 540 944	516 581	750 840	-123	3 306 561

VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE

AU 31 /12/2011

en milliers de DH

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature reçus	Montants des créances ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	103 173		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	103 173		
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature donnés	Montants des dettes ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	893 589		
Autres titres	53 898		
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	68 042		
TOTAL	1 015 529		

VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE			
AU 31 /12/2010			
en milliers de DH			
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature reçus	Montants des créances ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	142 837		
Autres titres	14 032		
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	156 869		
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature donnés	Montants des dettes ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 201 884		
Autres titres	988 635		
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	2 190 519		

VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE			
AU 31 /12/2009			
en milliers de DH			
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature reçus	Montants des créances ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	88 652		
Autres titres	82 187		
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	170 839		
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature donnés	Montants des dettes ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	874 976		
Autres titres	106 187		
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	981 163		

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

AU 31 DECEMBRE 2011

Montant du capital: 20 500 000 DHS

Montant du capital social souscrit et non appelé -

Valeur nominale des titres : 100 DHS

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
Société DEVECO SOUSS	C/°CARROSSERIE M'ZALI 197, BD DE LA GIRONDE - CASABLANCA	5 644 794	5 644 794	27,54%
SOCIETE GENERALE	Tour Société Générale 17.Cours Valmy92.972 PARIS LA DEFENSE France	11 667 202	11 667 202	56,91%
DIVERS AUTRES ACTIONNAIRES	—	3 188 004	3 188 004	15,55%
Total		20 500 000	20 500 000	100,00%

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

AU 31 DECEMBRE 2010

Montant du capital: 20 500 000 DHS

Montant du capital social souscrit et non appelé -

Valeur nominale des titres : 100 DHS

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
Société DEVECO SOUSS	C/°CARROSSERIE M'ZALI 197, BD DE LA GIRONDE - CASABLANCA	5 644 794	5 644 794	27,54%
SOCIETE GENERALE	Tour Société Générale 17.Cours Valmy92.972 PARIS LA DEFENSE France	11 667 202	11 667 202	56,91%
DIVERS AUTRES ACTIONNAIRES	—	3 188 004	3 188 004	15,55%
Total		20 500 000	20 500 000	100,00%

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

AU 31 DECEMBRE 2009

Montant du capital: 2 050 000 000 DHS

Montant du capital social souscrit et non appelé -

Valeur nominale des titres : 100 DHS

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
Société DEVECO SOUSS	C/°CARROSSERIE M'ZALI 197, BD DE LA GIRONDE - CASABLANCA	5 644 794	5 644 794	27,54%
SOCIETE GENERALE	Tour Société Générale 17.Cours Valmy92.972 PARIS LA DEFENSE France	11 667 202	11 667 202	56,91%
DIVERS AUTRES ACTIONNAIRES	—	3 188 004	3 188 004	15,55%
Total		20 500 000	20 500 000	100,00%

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2011

I - DATATION	
. Date de clôture (1)	
	31 Décembre 2011
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	
	27 Janvier 2012
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II - EVENEMENT NES POSTERIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHÈSE	
Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2010

I - DATATION	
. Date de clôture (1)	
	31 Décembre 2010
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	
	21 Février 2011
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II - EVENEMENT NES POSTERIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHÈSE	
Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2009**I - DATATION**

. Date de clôture (1)	
	31 DECEMBRE 2009
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	
	11 MARS 2010
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II - EVENEMENT NES POSTERIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables

Etats de synthèse – comptes sociaux – comptes semestriels de 2012

BILAN			
ACTIF (en milliers de MAD)	30/06/2012	31/12/2011	Var. 12/11
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 861 420	5 324 890	-46,3%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 637 262	7 837 473	-2,6%
. A vue	3 594 348	2 746 268	30,9%
. A terme	4 042 914	5 091 205	-20,6%
Créances sur la clientèle	53 752 378	51 598 364	4,2%
. Crédits de trésorerie et à la consommation	18 957 234	18 377 660	3,2%
. Crédits à l'équipement	15 950 238	15 966 322	-0,1%
. Crédits immobiliers	14 713 227	13 638 934	7,9%
. Autres crédits	4 131 679	3 615 448	14,3%
Créances acquises par affacturage	168 917	142 506	18,5%
Titres de transaction et de placement	3 890 983	4 307 432	-9,7%
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 060 888	2 609 623	17,3%
. Autres titres de créance	328 454	1 196 170	-72,5%
. Titres de propriété	501 641	501 639	0,0%
Autres actifs	714 934	777 686	-8,1%
Titres d'investissement	-	-	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	
. Autres titres de créance	-	-	
Titres de participation et emplois assimilés	1 107 477	1 107 433	0,0%
Créances subordonnées	-	-	
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	
Immobilisations incorporelles	229 537	212 310	8,1%
Immobilisations corporelles	1 255 965	1 256 942	-0,1%
Total de l'Actif	71 618 873	72 565 036	-1,3%

BILAN (Suite)

PASSIF (en milliers de MAD)	30/06/2012	31/12/2011	Var. 12/11
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	475 009	449 129	5,8%
. A vue	286 812	282 705	1,5%
. A terme	188 197	166 424	13,1%
Dépôts de la clientèle	50 585 332	50 778 134	-0,4%
. Comptes à vue créditeurs	29 370 837	29 208 909	0,6%
. Comptes d'épargne	6 997 758	6 741 975	3,8%
. Dépôts à terme	11 850 154	12 444 837	-4,8%
. Autres comptes créditeurs	2 366 583	2 382 413	-0,7%
Titres de créance émis	8 852 901	9 878 462	-10,4%
. Titres de créance négociables	8 852 901	9 878 462	-10,4%
. Emprunts obligataires	-	-	
. Autres titres de créance émis	-	-	
Autres passifs	1 699 623	1 633 015	4,1%
Provisions pour risques et charges	696 173	661 052	5,3%
Provisions réglementées	-	-	
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	
Dettes subordonnées	2 030 150	2 077 106	-2,3%
Ecart de réévaluation	-	-	
Réserves et primes liées au capital	4 710 053	4 032 353	16,8%
Capital	2 050 000	2 050 000	0,0%
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-	
Report à nouveau (+/-)	83	91	-8,8%
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	
Résultat net de l'exercice (+/-)	519 549	1 005 694	-48,3%
Total du Passif	71 618 873	72 565 036	-1,3%

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de MAD)	30/06/2012	30/06/2011	Var. 12/11
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 593 033	2 446 993	6,0%
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédits	171 380	184 710	-7,2%
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 806 027	1 699 277	6,3%
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	55 924	74 276	-24,7%
4. Produits sur titres de propriété	121 483	124 961	-2,8%
5. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	
6. Commissions sur prestations de service	206 830	195 866	5,6%
7. Autres produits bancaires	231 389	167 903	37,8%
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	731 057	663 530	10,2%
8. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	15 745	20 718	-24,0%
9. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	319 624	321 720	-0,7%
10. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	247 254	242 974	1,8%
11. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	
12. Autres charges bancaires	148 434	78 118	90,0%
III. PRODUIT NET BANCAIRE	1 861 976	1 783 463	4,4%
13. Produits d'exploitation non bancaire	21 099	20 930	0,8%
14. Charges d'exploitation non bancaire	18 702	14 264	31,1%
IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	778 106	733 592	6,1%
15. Charges de personnel	407 409	387 090	5,2%
16. Impôts et taxes	25 241	13 022	93,8%
17. Charges externes	264 610	250 885	5,5%
18. Autres charges générales d'exploitation	4 342	2 790	55,6%
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	76 504	79 805	-4,1%

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Suite)

(en milliers de MAD)	30/06/2012	30/06/2011	Var. 12/11
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	729 663	306 813	137,8%
20. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	404 662	286 111	41,4%
21. Pertes sur créances irrécouvrables	221 729	10 873	1939,3%
22. Autres dotations aux provisions	103 272	9 829	950,7%
VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	459 116	165 332	177,7%
23. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	383 672	156 165	145,7%
24. Récupérations sur créances amorties	7 406	5 139	44,1%
25. Autres reprises de provisions	68 038	4 028	1589,1%
VII.RESULTAT COURANT	815 720	915 056	-10,9%
26. Produits non courants	48 715	11 595	320,1%
27. Charges non courantes	10 160	36 028	-71,8%
VIII.RESULTAT AVANT IMPOTS	854 275	890 623	-4,1%
28. Impôts sur les résultats	334 726	285 606	17,2%
IX.RESULTAT NET DE L'EXERCICE	519 549	605 017	-14,1%
TOTAL PRODUITS	3 121 964	2 644 983	18,0%
TOTAL CHARGES	2 602 415	2 039 966	27,6%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	519 549	605 017	-14,1%

ETAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de MAD)	30/06/2012	30/06/2011	Var. 12/11
1. (+) Intérêts et produits assimilés	2 033 331	1 958 263	3,8%
2. (-) Intérêts et charges assimilées	582 623	585 412	-0,5%
MARGE D'INTERET	1 450 708	1 372 851	5,7%
3. (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	
4. (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-	
5. (+) Commissions perçues	245 168	233 168	5,1%
6. (-) Commissions servies	11 089	13 583	-100,0%
Marge sur commissions	234 079	219 585	-95,0%
7. (±) Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-	
8. (±) Résultat des opérations sur titres de placement	3 336	- 11 104	100,0%
9. (±) Résultat des opérations de change	100 103	123 479	-18,9%
10. (±) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-	
Résultat des opérations de marché	103 439	112 375	-8,0%
11. (+) Divers autres produits bancaires	121 486	124 961	-2,8%
12. (-) Diverses autres charges bancaires	47 736	46 309	3,1%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 861 976	1 783 463	4,4%
13. (±) Résultat des opérations sur immobilisations financières	2 988	613	387,4%
14. (+) Autres produits d'exploitation non bancaire	21 099	20 130	4,8%
15. (-) Autres charges d'exploitation non bancaire	15 666	14 264	9,8%
16. (-) Charges générales d'exploitation	778 106	733 592	6,1%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 086 315	1 056 350	2,8%
17. (±) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	- 235 313	- 135 680	-73,4%
18.(±) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	- 35 282	- 5 614	-528,5%
RESULTAT COURANT	815 720	915 056	10,9%
RESULTAT NON COURANT	38 555	- 24 433	257,8%
19. (-) Impôts sur les résultats	334 726	285 606	17,2%
(±) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	519 549	605 017	-14,1%
20. (+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	76 504	79 805	-4,1%
21. (+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	187	-100,0%
22. (+) Dotations aux provisions pour risques généraux	102 765	-	
23. (+) Dotations aux provisions réglementées	-	-	
24. (+) Dotations non courantes	-	-	
25. (-) Reprises de provisions	44 048	-	
26. (-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	1 588	-100,0%
27. (+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	
28. (-) Plus-values de cession des immobilisations financières	-	800	-100,0%
29. (+) Moins-values de cession des immobilisations financières	3 036	-	

30. (-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-	
(±) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	657 806	682 621	-3,6%
31. (-) Bénéfices distribués	-	-	
(+) AUTOFINANCEMENT	657 806	682 621	-3,6%

HORS BILAN

HORS BILAN (en milliers de MAD)	30/06/2012	31/12/2011	Var. 12/11
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	21 598 632	21 374 748	1,0%
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	6 678 146	6 461 441	3,4%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	3 883 264	3 633 670	6,9%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 037 222	11 279 637	-2,1%
Titres achetés à réméré	-	-	
Autres titres à livrer	-	-	
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	6 048 168	6 173 429	-2,0%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 109 404	1 114 532	-0,5%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	4 661 290	4 817 988	-3,3%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	277 474	240 909	15,2%
Titres vendus à réméré	-	-	
Autres titres à recevoir	-	-	

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers de MAD)	30/06/2012	31/12/2011	Var. 12/11
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	2 471 059	4 865 329	-49,2%
2. (+) Récupérations sur créances amorties	7 406	8 739	-15,3%
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	69 813	49 477	41,1%
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	947 813	1 466 261	-35,4%
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	28 862	124 725	-76,9%
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	776 382	1 334 004	-41,8%
7. (-) Impôts sur les résultats versés	334 803	645 397	-48,1%
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES VARIATION DES :	460 418	1 353 157	-66,0%
8. (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-200 214	- 5 282 760	96,2%
9. (+) Créances sur la clientèle	2 180 422	4 054 920	-46,2%
10. (+) Titres de transaction et de placement	- 416 448	855 550	-148,7%
11. (+) Autres actifs	- 65 028	152 551	-142,6%
12. (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	
13. (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	25 881	- 526 745	104,9%
14. (+) Dépôts de la clientèle	- 192 803	1 179 249	-116,3%
15. (+) Titres de créance émis	- 1 025 561	1 706 934	-160,1%
16. (+) Autres passifs	66 605	586 783	-88,6%
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-2 624 610	3 165 962	-182,9%
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	- 2 164 192	4 519 119	-147,9%
17. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	-	19 965	-100,0%
18. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	11 351	-100,0%
19. (-) Acquisition d'immobilisations financières	-	692 275	-100,0%
20. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	92 760	138 158	-32,9%
21. (+) Intérêts perçus	-	-	
22. (+) Dividendes perçus	121 483	129 865	-6,5%
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	28 723	- 798 986	103,6%
23. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	
24. (+) Emission de dettes subordonnées	-	-	
25. (+) Emission d'actions	-	-	
26. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-	
27. (-) Intérêts versés	-	-	
28. (-) Dividendes versés	328 000	348 500	-5,9%
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	- 328 000	- 348 500	5,9%
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV + V)	- 2 463 469	3 371 632	-173,1%
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	5 324 888	1 953 257	172,6%
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	2 861 420	5 324 890	-46,3%

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT 30 JUIN 2012

en milliers de DH

Créances	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2012	Total 31/12/2011
Comptes ordinaires débiteurs	2 188 386	1 835	2 131 451	681 916	5 003 587	7 091 815
Valeurs reçues en pension	-	-	35 189	-	35 189	103 173
- Au Jour Le Jour	-	-	-	-	-	-
- A Terme	-	-	35 189	-	35 189	103 173
Prêts de trésorerie	-	736 543	1 928 483	37 223	2 702 250	2 358 086
- Au Jour Le Jour	-	736 543	37 838	33 189	807 570	312 141
- A Terme	-	-	1 890 646	4 034	1 894 680	2 045 945
Prêts financiers	-	25 878	24 091	41	50 010	88 947
Autres créances	-	25 878	24 091	41	50 010	88 947
Intérêts courus à recevoir	357	-	67 774	-	68 131	90 578
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-
Total	2 188 743	921 472	5 854 460	822 773	9 787 447	12 541 731

CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 30 JUIN 2012

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			30/06/2012	31/12/2011
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	1 639 997	45 882	14 435 942	1 090 454	17 212 275	15 505 282
- Comptes à vue débiteurs	1 336 941	45 882	8 476 189	1 007 809	10 866 821	9 425 916
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	2 561 032	13 828	2 574 860	2 524 300
- Crédits à l'exportation	-	-	2 022	-	2 022	163 329
- Autres crédits de trésorerie	303 056	-	3 396 699	68 817	3 768 572	3 391 737
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	1 700 135	1 700 135	1 626 183
CREDITS A L'EQUIPEMENT	1 157 720	-	14 505 338	3 607	15 666 665	15 466 332
CREDITS IMMOBILIERS	-	-	3 833 248	10 791 325	14 624 573	15 043 886
AUTRES CREDITS	700 000	363 374	928 479	7 999	1 999 852	1 940 062
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	168 917	-	168 917	142 506
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	-	-	417 112	417 112	340 956
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	4 779	1 722 494	404 493	2 131 766	1 675 385
- Créances pré-douteuses	-	-	1 115 160	95 715	1 210 875	795 840
- Créances douteuses	-	1 513	358 219	114 485	474 218	512 034
- Créances compromises	-	3 266	249 115	194 293	446 673	367 511
TOTAL	3 497 717	414 035	35 594 418	14 415 215	53 921 295	51 740 592

PROVISIONS AU 30 JUIN 2012						
PROVISIONS	Encours 31/12/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprise « devenue disponible »	Autres variations	Encours 30/06/2012
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF SUR:	2 657 410	405 967	205 554	178 495	- 897	2 678 431
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 641 196	404 662	205 554	177 957	- 897	2 661 450
Titres de placement	490	1 305	-	490	-	1 305
Titres de participation et emplois assimilés	15 724	-	-	48	-	15 676
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	661 052	103 272	5 423	62 728	-	696 173
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	36 280	-	-	-	-	36 280
Provisions pour risques généraux	480 000	102 765	-	44 000	-	538 765
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	144 772	507	5 423	18 728	-	121 128
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	3 318 462	509 239	210 977	241 223	- 897	3 374 604

ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES - IFRS -

NORMES COMPTABLES APPLIQUEES PAR LE GROUPE :

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le groupe Société Générale Marocaine de Banques à compter du 1^{er} janvier 2008 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 10, et par les autres normes du référentiel IFRS. Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2007 Publiés selon les anciennes dispositions du PCEC ont été retraités en suivant les prescriptions des normes IFRS aux fins de comparaison avec les états financiers de l'exercice 2008 publiés en normes IFRS.

1.1 CONSOLIDATION :

Périmètre de consolidation :

Entrent dans le périmètre de consolidation les entités contrôlées (contrôle exclusif ou conjoint) ou sous influence notable. Il n'est pas fixé de seuils chiffrés d'exclusion dans les normes, l'appréciation de la matérialité doit se faire conformément au cadre conceptuel des IFRS.

Ainsi, l'information est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers. L'importance relative dépend de la taille de l'élément ou de l'erreur, jugée dans les circonstances particulières de son omission ou de son inexactitude.

Type de contrôle :

Les IFRS identifient 3 degrés de contrôle exerçables sur une entité :

Contrôle exclusif :

Le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Ce contrôle résulte soit du pouvoir :

- Sur plus de la moitié des droits de vote
- De diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entreprise
- De nommer ou de révoquer la majorité des membres dirigeants
- De réunir la majorité des droits de vote dans les réunions de l'organe de direction.

Le contrôle conjoint :

Le partage en vertu d'un accord contractuel du contrôle d'une activité économique...

L'influence notable :

Elle est présumée dès lors qu'un investisseur détient directement ou indirectement, 20% ou d'avantage des droits de vote d'une entreprise sauf à démontrer clairement que cette influence n'existe pas.

Un investisseur détenant, directement ou indirectement, moins de 20% des droits de vote d'une entreprise est présumé ne pas avoir d'influence notable sauf à démontrer clairement que cette influence existe.

Pour apprécier la fraction des droits de vote détenus, SIC 33 impose de tenir compte de tous les droits de vote potentiels (obligations convertibles, options, warrants, ...) et ce, quelle que soit l'option du management (exercice ou non de l'option).

Méthodes de consolidation :

Intégration globale pour les entités contrôlées ;
Intégration proportionnelle ou mise en équivalence pour les coentreprises ;
Mise en équivalence pour les entités sous influence notable.

Exclusion du périmètre :

Les cas d'exception sont :

La détention en vue de revente ultérieure à un horizon maximum fixé à 12 mois,
L'existence de restrictions sévères et durables qui limitent la capacité à transférer des fonds à l'investisseur,
Le caractère significatif.

Regroupement :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas effectué de regroupement courant 2008.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le groupe a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 31/12/06.

1.1.1 Divergences avec les normes marocaines :

Obligation de consolider les entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif, d'où l'obligation de consolider les OPCVM dédiés ;
Obligation de consolider les entités détenues majoritairement à travers des filiales de capital risque.
La méthode de consolidation résulte de la nature du contrôle et non de l'activité de la filiale.

1.1.2 Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques applique un ensemble de seuils pour inclure certaines entités dans le périmètre de consolidation :

Filiales intégrées globalement :

Pour être intégrée globalement, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

Droit de vote > 40%
Total bilan > 0.1% de celui de l'activité agrégée du groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Filiales mises en équivalence :

Pour être mise en équivalence, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

Droit de vote compris entre 15% et 40%
Part dans la situation nette > 0.5% des capitaux propres de l'activité agrégée
Total bilan > 0.1% de celui de l'activité agrégée.

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques ne dispose pas d'entités ad hoc.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Une immobilisation corporelle est un actif corporel détenu soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives, et dont on s'attend qu'il soit utilisé sur plusieurs exercices.

Évaluation initiale :

Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition s'entendent tous les frais engagés pour obtenir l'immobilisation dans l'état et le lieu où elle se trouve. Par conséquent, les droits de mutation (enregistrement), les honoraires et commissions et les frais d'actes sont à inclure dans les valeurs d'entrée des immobilisations

Les frais d'acquisition sont intégrés dans la base amortissable de chacun des composants et amortis sur sa durée d'utilité. Dans le cas où les frais ne peuvent être rattachés de façon fiable à l'un des composants, il est préconisé de les intégrer à la valeur amortissable du composant principal, « Gros œuvres ».

Coût d'emprunt :

Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entité dans le cadre d'un emprunt. Ce sont des coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié. Ils sont incorporés dans le coût de l'actif :

- Quand il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futur pour l'entité et
- S'ils peuvent être évalués de façon fiable.

Approche par composants :

Les composants d'un actif sont comptabilisés comme des actifs distincts lorsqu'ils ont des durées d'utilités différentes de celles des autres composants.

Évaluation postérieure :

Modèle du coût :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel est comptabilisé à son coût (ou valeur initiale) après diminution du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Modèle de réévaluation :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être réévalué régulièrement à sa juste valeur diminuée du cumul des amortissements et pertes de valeur ultérieurs, à condition que sa juste valeur puisse être évaluée de façon fiable.

Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

La juste valeur des terrains et constructions est en général leur valeur de marché. Il en est de même des installations de production. Lorsqu'il n'y a pas d'indications de la valeur de marché celles-ci sont évaluées à leur coût de remplacement net d'amortissement. Sauf fluctuations particulières de la juste valeur, une réévaluation tous les trois ou cinq ans peut être suffisante. Les éventuelles réévaluations touchent toute une catégorie, c'est-à-dire tous les actifs de nature et d'usage similaires au sein de l'activité d'une entreprise.

En cas d'une réévaluation, l'augmentation de la valeur comptable qui en résulte a, en général, pour contrepartie une augmentation des capitaux propres (écart de réévaluation).

Amortissement :

Approches par composants : chaque composant d'une immobilisation dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation doit être amorti séparément.

Base amortissable : coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.

Valeur résiduelle : le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, après déduction des coûts estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.

Durée d'amortissement (durée d'utilité) : c'est soit la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unité de production ou d'unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Le mode d'amortissement utilisé par le groupe Société Générale Marocaine de Banques est le linéaire.

1.2.1 Divergences avec les normes marocaines :

Dès lors que des éléments d'un actif présentent des durées d'utilité et des rythmes de consommation des avantages attendus différents, ils doivent être reconnus séparément, comme des composants distincts.

Après sa comptabilisation initiale en tant qu'actif, une immobilisation corporelle peut être comptabilisée à son montant réévalué.

La durée d'utilité et le mode d'amortissement doivent être révisés de façon périodique.

La base amortissable tient compte de la valeur résiduelle de l'actif.

1.2.2 Options retenues :

Les options retenues portent principalement sur l'adoption de l'approche par composants, le changement au niveau de la durée d'amortissement, et l'adoption du coût amorti.

Modèle d'évaluation

le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la réévaluation périodique de ses immeubles d'exploitation.

Valeur résiduelle :

Les normes préconisent la prise en compte d'une valeur résiduelle pour chaque immobilisation. Le montant amortissable de l'actif est son coût diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle des différentes immobilisations est considérée comme nulle.

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont forfaitairement inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées (Terrains et constructions) sur la base le cas échéant, d'une statistique.

D'autres frais tels que les honoraires et les droits de mutation sont incorporés dans le coût des immobilisations.

Coût d'emprunt :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la capitalisation des coûts d'emprunt étant donné qu'aucun emprunt n'est adossé à l'acquisition d'une immobilisation.

Approche par composants :

La méthode de reconstitution du coût historique, à partir des factures, a été adoptée pour l'application de l'approche par composants, d'où :

- Affectation du coût historique par composant, s'il y a lieu.
- Distinction entre part terrain et construction.
- Calcul des amortissements en tenant compte des durées et taux d'amortissements retenus pour l'application des normes.
- Retraitement par les capitaux propres du différentiel d'amortissements.

La matrice de décomposition dégagée à partir des données relatives au nouveau siège est appliquée à l'ancien siège de la société générale ainsi qu'au siège des filiales les plus significatives.

Compte tenu de la nature de l'activité du groupe Société Générale Marocaine de Banques, l'approche par composants s'applique essentiellement aux immeubles :

Siège :

Composants	Durée d'utilité (annuelle)	Durée sociale (annuelle)
GO	50	25
Agencements	10	10
Ascenseurs	25	10
Façade	30	10
Installations techniques (climatisation)	12	10
Installations techniques (électricité)	25	10
Installations techniques (groupes électrogène)	30	10
Installations technique (GTB)	15	10
Installations techniques (autres)	15	10

Agence :

Composants	Durée d'utilité (annuelle)	Durée sociale (annuelle)
GO	50	25

1.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en tirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

1.3.1 Divergences avec les normes marocaines :

Aucune distinction des immeubles de placement n'est prévue au niveau du PCEC.

1.3.2 Options retenues :

Aucun actif ne satisfait aux conditions de classifications en immeuble de placement. Les immobilisations hors exploitations telles que : les centres de vacances et loisirs, les logements de fonction...font parties des immobilisations corporelles.

1.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production de biens et services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Immobilisations incorporelles générées en interne :

Un goodwill généré en interne ne peut jamais être reconnu en tant qu'actif.

Le processus de production d'une immobilisation incorporelle comporte deux phases :

- La recherche : les dépenses sont passées en charge.
- Le développement : les dépenses doivent être capitalisées lorsque certains critères sont réunis :

La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement

L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de son utilisation ou de sa vente

Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle

La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou l'utilité en interne)

La disponibilité des ressources nécessaires à l'achèvement

La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Si l'entité ne peut pas distinguer la phase de développement de la phase de recherche, tous les coûts passent en charges.

Evaluation postérieure :

Modèles d'évaluation :

À l'instar des immobilisations corporelles deux modèles d'évaluation peuvent être appliqués :

Modèle du coût :

Comptabilisation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Modèle de la réévaluation :

Comptabilisation pour le montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs ultérieurs. Ce modèle ne peut être retenu que si les conditions suivantes sont réunies :

Juste valeur déterminée par référence à un marché actif

Réévaluation régulières

Tous les actifs d'une même catégorie doivent être réévalués sauf s'il n'existe pas de marché actif

Amortissement :

Mode d'amortissement :

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques de l'actif. Le mode linéaire doit être utilisé si un autre rythme ne peut être déterminé de façon fiable.

Une immobilisation à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie.

Une immobilisation à durée d'utilité finie doit être amortie sur cette dernière.

Durée d'utilité :

Répartition systématique du montant amortissable sur la meilleure estimation de la durée d'utilité.

Plusieurs facteurs sont à prendre en considération pour la détermination de la durée d'utilité :

L'utilisation attendue de l'actif
Les cycles de vie caractéristiques de l'actif
L'obsolescence technique, technologique ou autre
La stabilité du secteur d'activité et l'évolution de la demande pour les produits et services générés par l'actif.
Les actions attendues des concurrents.
Le niveau des dépenses de maintenance nécessaire pour obtenir les avantages économiques futurs.
Les limitations juridiques ou autres affectant la durée du contrôle
La dépendance de la durée d'utilité sur celle d'autres actifs.

La durée et le mode d'amortissement doivent être réexaminés au minimum à la clôture de chaque exercice.

Pertes de valeur :

Un test de dépréciation doit être pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié et à chaque clôture d'exercice pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

1.4.1 Divergences avec les normes marocaines :

En règles marocaines, les frais de recherche et de développement sont immobilisés sous conditions et amortis sur 5 ans.

1.4.2 Options retenues :

Les immobilisations incorporelles du groupe Société Générale Marocaine de Banques sont évaluées à leur coût amorti.

Le taux d'amortissement retenu est celui appliqué en social.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les charges à répartir sont retraitées en contrepartie des capitaux propres.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont déjà traitées dans les comptes sociaux en deux phases :

Phase de recherche : les dépenses sont considérées comme charges

Phase de développement : les dépenses sont immobilisées.

1.5 CONTRATS DE LOCATION :

Contrat de location :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un accord, comportant une transaction, n'ayant pas la forme légale d'un contrat de location, mais qui confère un droit d'utiliser un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements, peut être considéré comme un contrat de location (financement ou simple) et doit être comptabilisé comme tel.

Classification des contrats de location :

Contrat de location-financement :

Un contrat de location financement est un contrat ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Contrat de location simple :

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

La classification d'un contrat est étroitement liée au degré de transfert des risques et des avantages au preneur, et exige en ce sens une analyse en substance des contrats par opposition au formalisme juridique qui prévaut en normes locales.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Le preneur est quasi-propriétaire du bien :

Soit parce que son transfert réel doit être réalisé à la fin du contrat ou dans des conditions telles que ce transfert s'effectuera.

Soit parce que la durée du contrat est assimilable à la durée de vie économique du bien.

Soit parce que les paiements actualisés reviennent pour le preneur à avoir financé la juste valeur du bien.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

La norme IAS 17 indique cinq exemples de situations qui conduisent normalement à considérer un contrat comme un contrat de location-financement :

Le contrat de location transfère la propriété de l'actif au preneur au terme de la durée du contrat de location.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut-être levée pour que, dès le commencement du contrat de location, on ait la certitude raisonnable que l'option sera levée.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif même s'il n'y a pas transfert de propriété.

Au commencement du contrat de location, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué.

Les actifs loués sont d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut les utiliser sans leur apporter des modifications majeures.

De même, les trois indicateurs des situations suivants qui conduisent normalement à considérer un contrat comme un contrat de location financement :

Si le preneur peut résilier le contrat de location, les pertes subies par le bailleur relatives à la résiliation sont à la charge du preneur

Les profits ou pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur

Le preneur a la faculté de poursuivre la location pour une 2^{ème} période moyennant un loyer sensiblement inférieur au prix du marché.

Comptabilisation :**Location financement :***Comptabilisation chez le bailleur :*

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêt représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir.

La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location-financement.

Comptabilisation chez le preneur :

Le preneur doit comptabiliser les contrats de location-financement à l'actif et au passif de son bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, déterminée chacune au commencement du contrat.

Valeur actualisée :

La valeur actualisée est obtenue en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou à défaut le taux d'emprunt marginal du preneur (le taux d'intérêt qu'il aurait à payer pour un contrat similaire ou pour un emprunt du montant nécessaire à l'acquisition de l'actif concerné).

Location simple :

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple doivent être présentés au bilan du bailleur selon la nature de l'actif.

Compte de résultat : les revenus locatifs provenant des contrats de location simple doivent être comptabilisés en produit de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique ne soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps de la diminution de l'avantage retiré de l'utilisation de l'actif loué.

L'amortissement des actifs loués doit se faire sur une base cohérente avec la politique normalement suivie par le bailleur pour l'amortissement d'actifs similaires.

1.5.1 Divergences avec les normes marocaines :

Contrairement aux IFRS, les règles marocaines préconisent :

Approche patrimoniale : activation interdite
Prédominance du juridique
Constataction d'une charge locative ou redevance de crédit-bail

1.5.2 Options retenues :

Les entités exerçant l'activité du crédit-bail au niveau du groupe sont Sogélease et Eqdom.

Le taux de non levée de l'option d'achat est quasi nul.

Le traitement comptable, appliqué par le groupe Société Générale Marocaine de Banques de Banques dans le cadre de la consolidation, est conforme aux IFRS.

1.6 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Prêt et créances :

Constituant l'une des 4 catégories d'actifs financiers entrant dans le champ d'application d'IAS 39, ils sont définis comme étant des non dérivés à paiements fixes ou déterminables et non cotés sur un marché actif.

Les obligations non cotés sur un marché actif sont classées en prêt et créances.

Exceptions :

Les prêts émis ou achetés :

- Avec l'intention d'être vendus immédiatement ou à court terme sont à classer en actifs détenus à des fins de transaction.
- Désignés à l'origine comme étant à la juste valeur par résultat.
- Désignés à l'origine comme étant disponibles à la vente.

Evaluation initiale :

L'évaluation initiale d'un crédit dépend :

- De la juste valeur de la contrepartie donnée, qui est égale :
 - ✓ au nominal, sauf si le taux de crédit est hors marché
 - ✓ à la somme des flux futurs actualisés au taux du marché, entraînant la constatation d'une décote en résultat, si le taux est hors marché.
- Des coûts de transaction :

Ces coûts viennent en augmentation du nominal du crédit et sont pris en résultat de façon étalée via la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Des produits de transaction (commissions)

Ces produits viennent minorer le nominal du crédit et sont pris en résultat de façon étalée via la méthode du taux d'intérêt effectif.

Evaluation ultérieure :

Évaluation au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêts effectif.

Taux d'intérêts effectif (TIE) :

C'est le taux qui égalise les cash flows futurs estimés actualisés et la valeur comptable initiale du prêt.

Dépôts :

Les dépôts sont traités en IFRS de façon symétrique aux crédits.

Les problématiques rencontrées sont donc similaires :

Evaluation initiale :

Si le dépôt est rémunéré à des conditions hors marché, il devra faire l'objet d'une décote.

Evaluation ultérieure :

Les coûts et les commissions directement associés à la mise en place du dépôt doivent être étalés via le taux d'intérêt effectif du dépôt.

Crédit restructuré :

Lorsqu'un crédit est restructuré du fait de la situation financière d'un débiteur, les flux futurs du crédit sont actualisés au TIE d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable du crédit est enregistrée immédiatement en coût du risque.

Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

L'abandon d'intérêt est comptabilisé exhaustivement au moment de la renégociation et la rémunération contractuelle initiale est conservée tout au long de la vie du crédit.

1.6.1 Divergences avec les normes marocaines :

Crédits :

Le coût amorti et le taux d'intérêt effectif n'existent pas dans le référentiel marocain.

Les crédits sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale et sont comptabilisés au coût historique.

Les commissions et les frais sont comptabilisés soit flat soit prorata temporis.

Dépôts :

Les dépôts sont comptabilisés au coût historique.

En date d'arrêté, les intérêts courus calculés au taux facial (sur la valeur nominale nette des amortissements et depuis la mise en place ou depuis la date du dernier arrêté comptable ou depuis la date de dernière échéance d'intérêts) sont débités dans un compte de charges par le crédit du passif d'un compte de « dettes rattachées ».

Crédit restructuré :

En normes IFRS, une décote correspond à la différence entre le taux initial et le taux accordé à la restructuration est enregistrée en résultat et est amortie sur la durée de vie du prêt via le TIE.

1.6.2 Options retenues :

Prêts et créances :

L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, est considérée comme non significative.

Dépôts :

Les dépôts sont maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Crédit restructuré :

Pour le chiffrage de l'impact, les dossiers retenus observent un seuil de 1,5 MMAD.

La décote est calculée sur les crédits restructurés pour des raisons de difficulté financière telle que défini dans la norme. Elle est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisé au taux d'origine du prêt.

La décote est jugée non significative.

1.7 TITRES :

Dans le référentiel, tout titre doit appartenir à l'une des 4 catégories suivantes :

Titres à la juste valeur par résultat (titres de trading, option juste valeur).

Titres disponibles à la vente (AFS)

Titres détenus jusqu'à échéance (HTM)

Prêt et créances

Les catégories titres de participation, TVP et autres titres détenus à long terme n'ont pas d'équivalent dans les IFRS.

Titres à la juste valeur par résultat :

Titres de trading :

Ce sont des actifs financiers acquis dans le but principal de dégager un bénéfice des fluctuations à court terme de leur prix ou des marges d'un arbitragiste.

Tout actif financier dont le rythme de transaction est fréquent doit faire partie du portefeuille de transaction.

Le transfert hors la catégorie trading n'est pas autorisé.

Mode comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur par contrepartie du compte résultat

Titres option juste valeur :

Il est possible de désigner initialement et irrévocablement tout instrument financier (actif ou passif) dans la catégorie « trading », quelle que soit sa nature et l'intention de gestion initiale.

Mode comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur par contrepartie du compte résultat.

Dépréciation :

Un actif comptable est déprécié s'il est probable que sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée :

Appréciation au minimum annuelle de l'existence d'un indicateur objectif,

Dépréciation inscrite en compte de résultat,

Dépréciation peut être statistique mais ne peut être générale.

A la fin de chaque période l'entreprise doit statuer sur la présence d'indications objectives de dépréciation de ses actifs financiers parmi lesquelles :

Difficultés financières de l'émetteur

Défaut de paiement/ probabilité de faillite

Actifs déjà dépréciés lors des clôtures précédentes

Observation du passé

Dégradation de l'environnement économique, technologique ou légal dans lequel opère l'émetteur...

Pour cette catégorie de titre (titres de transaction), il n'y a pas de dépréciation à constater.

Titres détenus jusqu'à l'échéance (HTM) :

Ce sont des actifs à échéance fixée et à paiements fixés ou déterminables, que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Les placements ne peuvent être classés comme HTM si :

Ils sont destinés à être détenus pour une période indéfinie, sauf si le versement des intérêts est prévu pour une période définie.

Ils sont susceptibles d'être vendus en raison des évolutions des conditions du marché, des besoins de liquidité...

L'émetteur a le droit de régler à un montant nettement inférieur à la valeur comptable.
Il existe une ou des clauses pouvant remettre en cause la détention jusqu'à la maturité.

Les actions sont exclues de cette catégorie.

L'intention et la capacité doivent être évaluées à chaque clôture d'exercice :

Interdiction de couvrir les titres HTM contre le risque de taux.

L'entité doit disposer des ressources financières nécessaires pour continuer à financer son placement jusqu'à l'échéance.

Si une entité du groupe Société Générale Marocaine de Banques vend à l'extérieur (ou reclassifie) un montant non négligeable de HTM, le groupe doit reclasser l'intégralité des titres détenus jusqu'à l'échéance et ne peut plus classer ses actifs financiers dans cette catégorie pendant 2 ans (règle du tainting).

Mode de comptabilisation :

Evaluation au coût amorti sur la base du taux effectif initial, qui inclut les frais d'acquisition et les éventuelles surcotes/décotes.

Le coût amorti est affecté en « produits d'intérêts assimilés », les dépréciations et les reprises des provisions lors de la cession ainsi que les moins values de cession, sont enregistrées en « coût du risque ».

Les plus values de cession sont enregistrées en « gains ou pertes ».

Dépréciation :

Dépréciation de façon à prendre en compte les seuls flux jugés recouvrables. C'est l'écart entre la valeur au bilan et la valeur actualisée, au taux effectif initial, des flux futurs probables.

Titres disponible à la vente (AFS) :

Ce sont des actifs financiers autres que :

Des actifs de trading

Des HTM

Des prêts et créances émis par l'entreprise.

Mode de comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur à moins qu'elle ne puisse être évaluée de manière fiable.

La différence entre le coût et la juste valeur est comptabilisée séparément en capitaux propres jusqu'à ce qu'ils soient vendus.

La valorisation en juste valeur des titres de ce portefeuille est répartie entre les lignes suivantes du compte résultat :

Produit d'intérêts : pour le montant correspondant au coût amorti de la période

Résultat net sur actifs disponibles à la vente : pour le montant correspondant aux dividendes, aux dépréciations durables sur titres à revenu variable, aux résultat de cession.

Coût du risque pour les dépréciations durables (titres à revenus fixes et variables) et réappréciation sur titres à revenu fixe.

Et la ligne de capitaux propres « variation de valeur sur actifs disponibles à la vente » pour le montant correspondant au complément de juste valeur.

Dépréciation :

Provisionnement pour la partie négative constatée en fonds propres.

Prêts et créances :

Ce sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché non actif autres que ceux que l'entité décide de classer en catégorie juste valeur par résultat ou AFS.

Les actifs financiers pour lesquels le détenteur peut ne pas recouvrer l'intégralité de son investissement initial pour une raison autre que la détérioration du risque crédit ne peuvent pas être enregistrés dans cette catégorie (exclusion des parts OPCVM).

Mode de comptabilisation :

Evaluation au coût amorti sur la base du taux effectif initial, qui inclut les frais d'acquisition et les éventuelles surcotes/décotes.

Le coût amorti est affecté en « produits d'intérêts assimilés », les dépréciations et les reprises des provisions lors de la cession ainsi que les moins values de cession, sont enregistrées en « coût du risque ».

Les plus values de cession sont enregistrées en « gains ou pertes ».

Dépréciation :

Dépréciation de façon à prendre en compte les seuls flux jugés recouvrables. C'est l'écart entre la valeur au bilan et la valeur actualisée, au taux effectif initial, des flux futurs probables.

1.7.1 Divergences avec les normes marocaines :

La nouveauté apportée par les normes IFRS est la classification des titres à partir de l'intention de gestion.

Le recours à la juste valeur met fin à la matérialisation des provisions par la constatation directe des variations en résultat (contrainte de volatilité des résultats et capitaux propres).

1.7.2 Options retenues :

Divers options sont retenues par le groupe Société Générale Marocaine de Banques :

Classement des titres en fonction de l'intention de gestion dans les deux catégories : AFS et prêts et créances.

AFS	Prêts et créances
- Titres de participation - Bons de trésor classé en portefeuille de placement. - Obligations et autres titres de créance	- Bons CNCA - Bons CIH - Bons socio-économiques - Bons jeunes promoteurs

Valorisation des bons de trésor selon la courbe du marché secondaire.

Détermination de la valeur des titres non cotés sur la base de la situation nette des entités concernées.

La valeur retenue pour la valorisation des titres cotés est le cours boursier.

Etalement actuariel des surcotes et décotes

Calcul des dépréciations durables dans le cas où une baisse durable et significative est constatée (baisse de 30% de la moyenne mobile des cours sur 12 mois par rapport au prix de revient). Toutefois, si la baisse n'est pas continue sur les 12 mois, une appréciation qualitative est effectuée au cas par cas.

1.8 PROVISIONS :

1.8.1 Provisions pour risques et charges :

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Évaluation :

Selon la norme IAS 37 le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Critère de constitution d'une PRC :

L'obligation actuelle envers un tiers
La forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation
La fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

1.8.1.1 Divergences avec les normes marocaines :

Les provisions à caractère général ou forfaitaire ne sont pas admises en IFRS

La norme marocaine ne prévoit pas l'actualisation de la valeur de la provision. La norme IAS 37 précise que le montant de la provision est actualisé si l'effet est significatif.

1.8.1.2 Options retenues :

Un seuil de 1 MMAD est retenu pour l'analyse des provisions pour risques et charges, l'actualisation est à effectuer si le montant est significatif.

Les provisions à caractères généraux et les provisions réglementées sont annulées.

1.8.2 Provision sur créances

1.8.2.1 Provision individuelle :

Doivent faire l'objet d'une provision toutes les créances présentant, individuellement ou collectivement, une ou plusieurs indications objectives de dépréciation (risque avéré). Les indications suivantes d'une dépréciation liée à l'existence d'un risque de crédit, sont proposées par la norme :

Difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur

Une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal

L'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'entreprise, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances.

La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration de l'emprunteur

La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières

Des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actif financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du groupe.

Perte de valeur :

L'impairment se mesure comme la différence entre, d'une part, la valeur comptable des créances, d'autre part la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur actuelle des flux de récupération attendus, actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de la créance.

1.8.2.1.1 Divergences avec les normes marocaines :

Les normes IFRS, contrairement aux règles marocaines, ne donnent pas une définition stricte des créances à déprécier.

La notion de contagion n'est pas explicite en IFRS.

Le taux de provisionnement est forfaitaire en normes marocaines.

L'actualisation des flux de récupération attendus doit être effectuée en IFRS.

1.8.2.1.2 Options retenues :

Les provisions sont constituées sur des créances ayant connu un indice objectif de dépréciation sur la base de leur valeur recouvrable estimée, actualisée au taux d'origine des crédits.

Les critères d'identification des créances en souffrance adoptés par Bank Al-Maghrib sont maintenus.

Les provisions concernant les créances en souffrance présentant des montants significatifs sont estimées individuellement par l'entité de recouvrement :

Clients compromis ayant un risque net > 2.5 MMAD.

Clients compromis ayant une provision > 5 MMAD

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques a développé des modèles statistiques sur la base des historiques de recouvrement et des garanties et sûretés détenues pour le calcul des provisions pour les créances en souffrance non significatives.

1.8.2.2 Provision collective :

Est considérée comme une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actif financier toute donnée observable portée à l'attention du porteur de l'actif sur les événements générateurs de pertes : données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actifs financiers, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du groupe.

Méthode de provisionnement

Si une entité détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, elle inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ou continue de l'être ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

La norme ne distingue pas deux méthodologies différentes pour l'évaluation des provisions sur encours « impaired » individuellement ou collectivement. Le principe unique à appliquer est de provisionner l'excédent de la valeur comptable du ou des actifs sur leur valeur recouvrable.

La constitution de provisions n'intervient qu'en cas de dégradation observable du niveau de risque d'un groupe de créances, et ayant une incidence mesurable sur les flux de trésorerie attendus du groupe constitué.

1.8.2.2.1 Divergences avec les normes marocaines :

Les normes IFRS disposent que toute créance ne présentant pas, sur base individuelle, d'indication objective de dépréciation, ou n'ayant pas fait l'objet d'un examen individuel, soit incluse dans un groupe de créances homogènes au regard du risque de crédit, afin d'examiner si des indications objectives de dépréciation existent pour chacun des ensembles constitués.

1.8.2.2.2 Options retenues :

La base de dépréciation du portefeuille des prêts et créances concerne les créances sensibles (selon les cotations internes à la banque).

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

1.9 GOODWILL :

Le Goodwill est constitué par l'ensemble des avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être individuellement identifiés et comptabilisés séparément.

Il correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Après être évalué, il doit être comptabilisé à la date d'acquisition en tant qu'actif.

Lorsque l'acquisition est réalisée par étape, le goodwill doit être calculé à chaque étape, sur la base de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise à cette date

L'amortissement du goodwill laisse la place en IFRS à un test de dépréciation, au minimum annuel.

1.9.2 Options retenues :

L'amortissement des Goodwill est abandonné et des tests de dépréciation réguliers sont effectués.

Pour le traitement du Goodwill, la valeur nette comptable retenue est celle arrêtée au 31/12/06.

1.10 AVANTAGES AU PERSONNEL :

La norme IAS 19 identifie 4 catégories d'avantage du personnel :

Avantages à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés maladie, l'intéressement et les primes (s'ils sont payables dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice) et les avantages non monétaires (tel que l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) accordés au personnel en activité ;

Avantages postérieurs à l'emploi tels que les pensions de retraite et autres prestations postérieures à l'emploi, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assistance médicale postérieure à l'emploi ;

Avantages à long terme comprenant les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté, indemnité d'incapacité de longue durée et, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice, l'intéressement, les primes et rémunérations différées

Indemnités de fin de contrat de travail.

Régimes à cotisations définies :

Dans les régimes à cotisation définies, l'employeur paye des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pour

l'exercice et les exercices antérieurs. La norme impose à l'entité de comptabiliser les cotisations versées au régime à contributions définies lorsque le membre du personnel a rendu des services en échange de ces cotisations.

Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies peuvent être non financés, ou partiellement ou intégralement financés, la norme impose à l'entité :

De comptabiliser non seulement son obligation juridique mais aussi toute obligation implicite générée par les pratiques passées de l'entité.

De déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans les états financiers ne diffèrent pas de façon significative des montants qui auraient été déterminés à la date de clôture

D'utiliser la méthode des unités de crédit projetées pour évaluer ses obligations et ses coûts

D'affecter les droits à prestations aux périodes de services en vertu de la formule de calcul des prestations du régime, à moins que les services rendus lors des exercices ultérieurs aboutissent à un niveau de droits à prestations sensiblement supérieurs à celui des exercices antérieurs

D'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques (telles que la rotation du personnel et la mortalité) et financières (telles que les augmentations futures des salaires, les changements dans les coûts médicaux futurs et certains changements dans les régimes généraux et obligatoires). Les hypothèses financières doivent être basées sur les attentes du marché à la date de clôture de l'exercice au cours duquel les obligations doivent être réglées

De déterminer le taux d'actualisation par référence à un taux du marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie (ou, dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, les obligations d'état) dont la monnaie et le terme sont cohérents avec la monnaie et le terme des obligations au titres des avantages postérieurs à l'emploi

De déduire la juste valeur des éventuels actifs du régime du montant comptable de l'obligation. Certains droits à remboursements qui ne sont pas qualifiés d'actifs du régime sont traités de la même façon que les actifs du régime, sauf qu'on les présente en tant qu'actifs distincts, et non en déduction de l'obligation

De limiter la valeur comptable d'un actif de telle façon qu'il ne dépasse pas le total :

(i) du coût non comptabilisé des services passés et des pertes actuarielles ; plus

(ii) la valeur actuelle des éventuels avantages économiques disponibles sous la forme de remboursements du régime ou de réductions de contributions futures au régime ;

de comptabiliser le coût des services passés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les avantages correspondant au régime adopté ou modifié soient acquis au personnel ;

de comptabiliser les profits ou pertes liés à une réduction ou liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la réduction ou liquidation a lieu. Le profit ou la perte doit comprendre le changement en résultant de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, de la juste valeur des actifs du régime et de la partie non comptabilisée des écarts actuariels et du coût des services passés ; et

de comptabiliser une part spécifiée des écarts actuariels cumulés nets excédant la plus grande des deux valeurs suivantes :

(i) 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ; ou

(ii) 10 % de la juste valeur des éventuels actifs du régime.

La part des écarts actuariels à comptabiliser pour chaque régime à prestations définies est l'excédent tombant au-delà du corridor de 10 % à la date de clôture précédente divisé par la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant au régime.

La Norme permet aussi l'application de méthodes systématiques conduisant à une comptabilisation plus rapide sous réserve d'appliquer la même base de comptabilisation pour les profits et pertes et ce de façon permanente

d'un exercice à l'autre. La comptabilisation immédiate de l'ensemble des écarts actuariels constitue l'une de ces méthodes autorisées.

La Norme impose une méthode plus simple de comptabilisation des avantages à long terme autres que les avantages postérieurs à l'emploi : la comptabilisation immédiate des écarts actuariels et du coût des services passés.

1.10.2 Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques retient la méthode du corridor comme méthode de reconnaissance des écarts actuariels.

Une exception IFRS 1, permet à une société fille dont la mère est déjà passée aux IFRS, d'utiliser les mêmes évaluations de provisions que ce qui est remonté à sa mère. Les évaluations réalisées dans le cadre des comptes consolidés (remontée à la Société Générale) vont donc être reprises.

1.11 Dérivés :

Change à terme

Les opérations de change sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Les opérations de change spot donnent lieu à comptabilisation directement au bilan avec réévaluation comme pour le cas des normes marocaines.

Toutes les opérations de change à terme sont suivies en valeur de marché.

1.11.2 Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques de Banques n'effectue pas d'opérations de couverture. L'ensemble des opérations de change réalisées est classé en instruments en juste valeur par résultat.

1.12 IMPOT DIFFERE :

Impôt différé :

IAS 12 s'applique à tous les impôts sur le bénéfice, y compris les impôts nationaux et étrangers. Il a pour objectif de comptabiliser l'impôt se rapportant aux charges et aux produits enregistrés au cours de l'exercice. Il gomme ainsi les distorsions pouvant exister entre :

Les valeurs bilantielles comptables et les valeurs bilantielles fiscales ;
Le résultat social et le résultat fiscal ;
Le résultat social et le résultat IAS

L'impôt recalculé représente finalement le résultat courant et le résultat différé.

Un impôt différé passif doit être pris en compte pour toutes les différences temporelles imposables puisqu'il s'agit d'une dette future d'impôt.

Les impôts différés actifs, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

L'évaluation d'un impôt différé dépend de l'intention de l'entreprise, cette dernière pouvant avoir des conséquences sur la prise en compte du prix de cession futur et de sa fiscalité.

L'actualisation est interdite

Les actifs et les passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la clôture.

ETATS DE SYNTHESE**BILAN CONSOLIDE AUX NORMES IAS/IFRS AU 31/12/2011**

En millions de dirhams	31.12.09	31.12.10	Var 09/10	31.12.11	Var 10/11
Actif	70 513	74 032	5 %	80 208	8 %
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 025	1 953	-35%	5 325	173%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16	16	0%	31	91%
Instruments dérivés de couverture					
Actifs financiers disponibles à la vente	3 661	3 442	-6%	3 971	15%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	7 563	6 091	-19%	3 527	-42%
Prêts et créances sur la clientèle	52 705	58 790	12%	63 329	8%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux					
Placements détenus jusqu'à leur échéance					
Actifs d'impôt exigible	549	536	-2%	725	35%
Actifs d'impôt différé	374	471	26%	563	20%
Comptes de régularisation et autres actifs	459	517	13%	487	-6%
Actifs non courants destinés à être cédés					
Participations dans des entreprises mises en équivalence	327	350	7%	374	7%
Immeubles de placement					
Immobilisations corporelles	1577	1 592	1%	1 593	0%
Immobilisations incorporelles	195	211	8%	223	6%
Ecarts d'acquisition	61	61	0%	61	0%
Passif	70 513	74 032	5 %	80 208	8 %
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		23 628		58 827	149%
Instruments dérivés de couverture					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 980	2 568	-48%	4 948	93%
Dettes envers la clientèle	46 201	49 615	7%	50 800	2%
Titres de créance émis	8 117	9 594	18%	11 246	17%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couvert en taux					
Passifs d'impôt exigible	706	957	36%	1 131	18%
Passifs d'impôt différé	381	414	9%	472	14%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 224	1 022	-17%	1 191	17%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés					
Provisions Techniques des contrats d'assurance					
Provisions	276	249	-10%	192	-23%
Subventions et fonds assimilés					
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2 079	2 078	0%	2 077	0%
Capitaux propres	6 549	7 512	15%	8 092	8%
Capitaux propres part du groupe	6 290	7 169	14%	7 954	11%
Capital et réserves liées	4 793	5 375	12%	6 082	13%
Réserves consolidées	642	636	-1%	661	4%
Gains ou pertes latents ou différés	110	90	-18%	89	-1%
Résultat de l'exercice	746	1 068	43%	1 121	5%
Intérêts minoritaires	259	343	32%	138	-60%

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AUX NORMES IAS/IFRS AU 31/12/2011

En millions de dirhams	31.12.09	31.12.10	Var 09/10	31.12.11	Var 10/11
+ Intérêt et produits assimilés	3 787	4 101	8%	4 448	8,5%
- Intérêts et charges assimilées	1 318	1 402	6%	1 454	3,7%
MARGE D'INTERET	2 468	2 699	9%	2 994	10,9%
+ Commissions (Produits)	733	813	11%	996	22,5%
- Commissions (Charges)	31	35	13%	199	469,0%
MARGE SUR COMMISSIONS	702	777	11%	797	2,6%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	24	32	33%	-41	-229,1%
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	22	167	659%	37	-77,6%
+ Produits des autres activités	7	7	0%	11	60,9%
- Charges des autres activités	6	6	0%	-10	-262,1%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 217	3 613	12%	3 789	4,9%
Charges générales d'exploitation	1 282	1 343	5%	-1 404	-204,5%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	127	136	7%	-133	-197,7%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 807	2 134	18%	2 252	5,5%
- Coût du risque	669	459	-31%	-490	-206,7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 138	1 675	47%	1 762	5,2%
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	34	58	71%	59	2,5%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-			2	
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-			0	
RESULTAT AVANT IMPOT	1 172	1 733	48%	1 823	5,2%
- Impôt sur les résultats	390	617	58%	-689	-211,6%
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-			0	
RESULTAT NET	782	1 116	43%	1 135	1,7%
Intérêts minoritaires	36	49	36%	14	-72,4%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	746	1 068	43%	1 121	5,0%

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions de dirhams	31.12.09	31.12.10	Var 10/09	31.12.11	Var 10/11
Résultat avant impôts	1 172	1 733	48%	1 823	5,2%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	127	136	7%	-133	-197,6%
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-			
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-1	-60		-4	-92,6%
Dotations nettes aux provisions	-237	-26	89%	-57	119,2%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-34	-58	71%	-59	2,4%
Perte nette / (gain net) des activités d'investissement	-	-			
Perte nette / (gain net) des activités de financement	-	-			
Autres mouvements	45	31	-31%	-41	-231,3%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-100	22	122%	-295	-
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	899	-1 079	-220%	4 575	-524,0%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-5 134	-2 670	48%	-3 354	25,6%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 369	1 780	230%	1 149	-35,5%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	461	-60	-113%	151	-351,2%
Impôts versés	-435	-648	49%	-648	0,0%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-5 578	-2 679	52%	1 873	-169,9%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-4 506	-923	80%	3 401	-468,5%
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	22	-34	-255%	36	-206,8%
Flux liés aux immeubles de placement					
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-159	-167	5%	120	-171,7%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-137	-132	-4%	156	-218,3%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-271	-153	44%	-554	262,3%
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 472	-1	-100%	-1	0,0%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 201	-154	-113%	-555	260,6%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie					
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-3 442	-1 211	65%	3 002	-347,9%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 869	3 426	-50%	2 216	-35,3%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	5 259	3 025	-42%	1 953	-35,4%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 610	401	-75%	262	-34,6%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 427	2 215	-35%	5 218	135,6%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 025	1 953	-35%	5 325	172,7%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	402	262	-35%	107	-59,0%
Variation de la trésorerie nette	-3 442	-1 211	65%	3 002	-347,9%

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

MDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2009	2 050	2 743		1 388	110	6 290	259	6 550
Opérations sur capital		582		-586		-4	0	-4
Palements fondés sur des actions				0		0	0	0
Opérations sur actions propres				0		0	0	0
Dividendes				-328		-328	-14	-342
Résultat de l'exercice				1 068		1 068	49	1 116
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-20	-20	2	-18
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-20	-20	2	-18
Divers				162		162	47	210
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture 31.12.2010	2 050	3 325		1 704	90	7 169	343	7 512
Opérations sur capital		707,7		706,9		801		801
Palements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				348,5		348,5	11,9	360,4
Résultat de l'exercice				1121		1121	13,5	1135
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					1,1	1,1	9,8	10,9
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					1,1	1,1	9,8	10,9
Divers				8,6		8,6		8,6
Variation de périmètre				4,2		4,2	196,6	192,4
Capitaux propres clôture 31.12.2011	2 050	4 032		1 782	89,1	7 954	138,2	8 092

ETATS DE SYNTHESE**BILAN CONSOLIDE AUX NORMES IAS/IFRS AU 30/06/2012**

En milliers de dirhams	30/06/2012	31/12/2011	Var 12/11
Actif	79 313 875	80 208 223	-1,1%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 861 520	5 324 939	-46,3%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 711	30 581	3,7%
Instruments dérivés de couverture	-	-	
Actifs financiers disponibles à la vente	4 179 723	3 971 177	5,3%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	4 209 625	3 527 090	19,4%
Prêts et créances sur la clientèle	64 266 289	63 329 202	1,5%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	
Actifs d'impôt exigible	440 072	724 537	-39,3%
Actifs d'impôt différé	673 755	562 835	19,7%
Comptes de régularisation et autres actifs	367 978	486 935	-24,4%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	
Participations dans des entreprises mises en équivalence	369 132	373 515	-1,2%
Immeubles de placement	-	-	
Immobilisations corporelles	1 605 224	1 593 037	0,8%
Immobilisations incorporelles	247 598	223 127	11,0%
Ecarts d'acquisition	61 248	61 248	0,0%
Passif	79 313 875	80 208 223	-1,1%
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	-	-	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	30 867	58 827	-47,5%
Instruments dérivés de couverture	-	-	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 221 484	4 948 392	-14,7%
Dettes envers la clientèle	50 622 772	50 800 214	-0,3%
Titres de créance émis	11 193 815	11 246 121	-0,5%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couvert en taux	-	-	
Passifs d'impôt exigible	678 062	1 130 685	-40,0%
Passifs d'impôt différé	467 955	472 444	-1,0%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 539 959	1 190 662	29,3%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	
Provisions Techniques des contrats d'assurance	-	-	
Provisions	179 807	191 712	-6,2%
Subventions et fonds assimilés	-	-	
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2 030 150	2 077 106	-2,3%
Capitaux propres	8 349 004	8 092 060	3,2%
Capitaux propres part du groupe	8 218 397	7 963 939	3,2%
Capital et réserves liées	6 760 053	6 082 353	11,1%
Réserves consolidées	834 916	661 353	26,2%
Gains ou pertes latents ou différés	78 223	89 131	-12,2%
Résultat de l'exercice	535 101	1 120 998	-52,3%
Intérêts minoritaires	140 711	138 225	1,8%

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉ AUX NORMES IAS/IFRS AU 30/06/2012

En milliers de dirhams	30/06/2012	30.06.11	Var 12/11
+ Intérêt et produits assimilés	2 337 714	2 183 303	7,1%
- Intérêts et charges assimilées	- 722 555	- 717 347	-0,7%
MARGE D'INTERET	1 615 159	1 465 956	10,2%
+ Commissions (Produits)	482 720	420 921	14,7%
- Commissions (Charges)	- 106 298	- 26 066	- 307,8%
MARGE SUR COMMISSIONS	376 422	394 855	-4,7%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	29 562	- 51 850	157,0%
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	26 292	9 176	186,5%
+ Produits des autres activités	7 113	6 191	14,9%
- Charges des autres activités	- 5 624	- 4 934	-14,0%
PRODUIT NET BANCAIRE	2 048 924	1 819 394	12,6%
Charges générales d'exploitation	- 731 495	- 692 807	-5,6%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 66 954	- 67 653	1,0%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 250 475	1 058 934	18,1%
- Coût du risque	- 453 782	- 210 067	- 116,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	796 693	848 867	-6,1%
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	31 795	31 092	2,3%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	1 588	- 100,0%
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
RESULTAT AVANT IMPOT	828 488	881 547	-6,0%
- Impôt sur les résultats	- 285 484	- 312 321	8,6%
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	
RESULTAT NET	543 004	569 226	-4,6%
Intérêts minoritaires	7 903	18 175	-56,5%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	535 101	551 051	-2,9%

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 30/06/2012

En millions de dirhams	30/06/2012	31/12/2011	Var 12/11
Résultat avant impôts	828 488	1 823 236	-54,6%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	66 954	- 132 872	150,4%
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-	- 4 422	100,0%
Dotations nettes aux provisions	453 782	- 57 153	894,0%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 31 795	- 59 427	46,5%
Perte nette / (gain net) des activités d'investissement	-	-	
Perte nette / (gain net) des activités de financement	-	-	
Autres mouvements	- 55 854	- 40 762	-37,0%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	433 087	- 294 636	247,0%
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	- 851 987	4 575 226	-118,6%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 1 114 529	- 3 353 940	66,8%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 289 942	1 148 594	-125,2%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	184 687	150 776	22,5%
Impôts versés	- 722 683	- 647 959	-11,5%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	- 2 794 454	1 872 697	-249,2%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	- 1 532 879	3 401 297	-145,1%
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	36 178	36 303	-0,3%
Flux liés aux immeubles de placement	-	-	#DIV/0!
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 103 612	119 860	-186,4%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 67 434	156 163	-143,2%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 258 694	- 554 282	53,3%
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 46 956	- 1 074	-4272,1%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 305 650	- 555 356	45,0%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-	
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	- 1 905 963	3 002 104	-163,5%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5 217 647	2 215 543	135,5%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	5 324 939	1 953 373	172,6%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 107 292	262 170	-140,9%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 311 684	5 217 647	-36,5%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 861 520	5 324 939	-46,3%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	450 164	107 292	319,6%
Variation de la trésorerie nette	- 1 905 963	3 002 104	-163,5%

TABLEAU DE VARIATION DE CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2012

En milliers de dirhams	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2010	2 050 000	3 324 653	-	1 703 940	90 249	7 168 842	342 985	7 511 827
Opérations sur capital	-	707 700	-	- 706 899	-	801	-	801
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	- 348 500	-	- 348 500	- 11 886	- 360 386
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 120 998	-	1 120 998	13 517	1 134 515
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	- 1 118	- 1 118	- 9 790	- 10 909
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	-	- 1 118	- 1 118	- 9 790	- 10 909
Divers	-	-	-	8 629	-	8 629	-	8 629
Variation de périmètre	-	-	-	4 183	-	4 183	- 196 600	- 192 417
Capitaux propres clôture 31/12/2011	2 050 000	4 032 353	-	1 782 351	89 131	7 963 939	138 225	8 092 060
Opérations sur capital	-	677 700	-	- 677 700	-	-	-	-
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	- 328 000	-	- 328 000	- 11 986	- 339 986
Résultat de l'exercice	-	-	-	535 101	-	535 101	7 903	543 004
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	- 11 462	- 11 462	-	- 11 462
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	-	- 11 462	- 11 462	-	- 11 462
Divers	-	-	-	58 265	554	58 819	-	58 819
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	6 569	6 569
Capitaux propres clôture 30/06/2012	2 050 000	4 710 053	-	1 370 017	78 223	8 218 397	140 711	8 349 004



Annexe 2 : Rapport de notation

FitchRatings

Banks

Morocco

Société Générale Marocaine de Banques

Update

Ratings

National

Long-Term Rating	AAA(mar)
Short-Term Rating	F1+(mar)
Support Rating	2

Sovereign Risk

Foreign-Currency Long-Term IDR	BBB-
Local-Currency Long-Term IDR	BBB
Country Ceiling	BBB

Outlooks

National Long-Term Rating	Stable
Sovereign Foreign-Currency Long-Term IDR	Stable
Sovereign Local-Currency Long-Term IDR	Stable

Financial Data

Société Générale Marocaine de Banques

	31 Dec 11	31 Dec 10
Total assets (USDm)	9,663.6	8,728.1
Total assets (MADm)	80,208.2	74,031.5
Total equity (MADm)	8,092.0	7,511.8
Operating profit (MADm)	1,821.6	1,590.1
Published net income (MADm)	1,134.5	1,116.5
Comprehensive income (MADm)	1,123.6	1,098.1
Operating ROAA (%)	2.36	2.19
Operating ROAE (%)	23.35	22.98
Internal capital generation (%)	9.57	10.31
Fitch core capital/weighted risks (%)	10.64	10.19
Regulatory Tier 1 ratio (%)	9.75	9.53

Related Research

Societe Generale (June 2011)

Analysts

Sonia Trabelsi
+33 0144 299 142
sonia.trabelsi@fitchratings.com

Keranka Dimitrova
+44 20 3530 1223
keranka.dimitrova@fitchratings.com

Key Rating Drivers

Support-Driven Ratings: Société Générale Marocaine de Banques' (SGMB) National Ratings are underpinned by the high probability of support from its majority (56.9%) shareholder, Société Générale (SG, 'A+/Negative), if required. Given SG's good position in North African countries and history of support for group entities, Fitch Ratings believes that SG would have a very high propensity to support SGMB, but support is constrained by Morocco's Country Ceiling of 'BBB'.

Strong Integration into SG: SG tightly controls its Moroccan subsidiary, at which supervisory board and senior management responsibilities are broadly shared with SG group members. SG oversees SGMB's risks, and the subsidiary benefits greatly from SG's organisation, procedures, systems and tools.

Strategy Aligned with SG's: In Fitch's view, SG remains committed to SGMB and the North African region. SGMB was the fourth-largest bank in Morocco by total assets at end-2011, with around 9% of deposits and loans. As well as retail and commercial banking, it offers a large range of financial services through its affiliates, notably Eqdom, a leader in consumer finance.

Satisfactory Profitability: SGMB's profitability ratios have been supported in recent years by dynamic lending activity, which continued in 2011 although at a lower pace. Despite regular efforts to strengthen its loan loss reserves (impairment charges have accounted for around 24% of pre-impairment profit on average in the last four years), SGMB has been able to report good profitability ratios due to comfortable net interest margins and good efficiency.

Unless the Moroccan economy weakens sharply in 2012 as a result of a potential intensification of the eurozone crisis, SGMB's impairment charges, although possibly increasing, should remain manageable (at around 30% of pre-impairment profit) and profitability should prove resilient, although weighed down by muted lending activity.

Contained Credit Risk: Fitch believes that SGMB's improving credit underwriting and recovery capabilities should help contain its impairment charges in 2012 despite a possible economic slowdown and high obligor concentration, which increases vulnerability in an economic downturn. The higher impaired loans yoy at end-2011 mainly reflected SGMB's prudent loan classification policy in view of credit risk deterioration in the Moroccan tourism and export-oriented SME sectors. Net impaired loans/equity was a moderate 16.3% at end-2011.

Adequately Managed Funding: SGMB's funding relies on a stable, diversified client deposit base (73.5% of non-equity funding at end-2011; of which 74% are retail deposits). Recourse to market funding remains limited, and refinancing needs are prudently managed. SGMB maintains a MAD2.4bn portfolio of unencumbered central bank repo-eligible local government bonds but, more importantly, benefits from a EUR100m standby credit line with SG.

Acceptable Capitalisation: Fitch considers SGMB's Fitch core capital and Basel II Tier 1 ratios to be only acceptable, given the bank's loan book concentration.

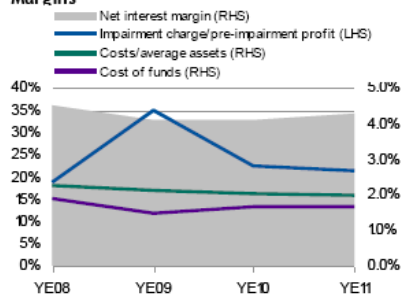
What Could Trigger a Rating Action

Rating Downside: Downside risk to SGMB's National Ratings would arise from reduced integration with and control from SG or from a severe downgrade of SG's Long-Term IDR, both of which Fitch views as unlikely.

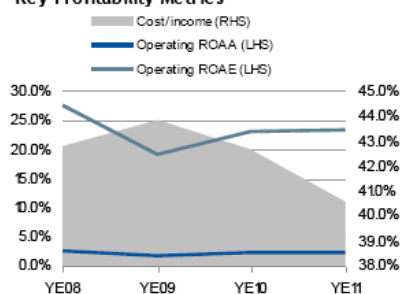
FitchRatings

Banks

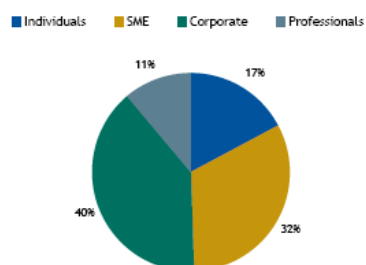
Margins



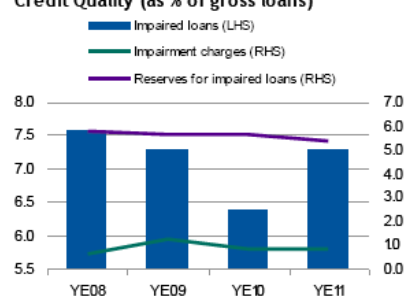
Key Profitability Metrics



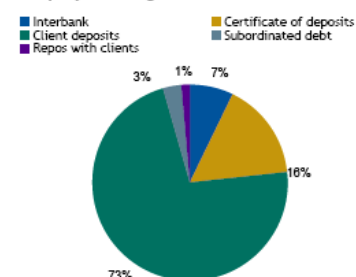
Loan Book



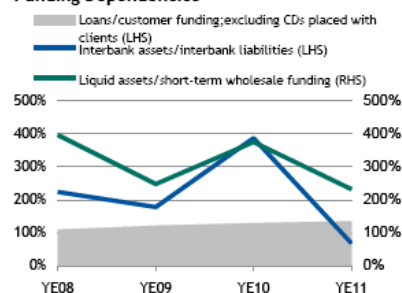
Credit Quality (as % of gross loans)



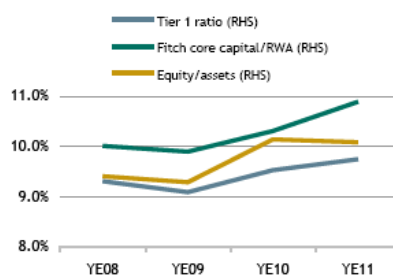
Non-equity Funding Mix



Funding Dependencies



Capital & Leverage



Related Criteria

Global Financial Institutions Rating Criteria
(August 2011)
National Ratings Criteria (January 2011)
Country Ceilings (August 2011)



Banks

Societe Generale Marocaine de Banques
Income Statement

	31 Dec 2011			31 Dec 2010			31 Dec 2009			31 Dec 2008		
	Year End USDm Unqualified	Year End MADm Unqualified	As % of Earning Assets	Year End MADm Unqualified	As % of Earning Assets	Year End MADm Unqualified	Year End MADm Unqualified	As % of Earning Assets	Year End MADm Unaudited	As % of Earning Assets	Year End MADm Unaudited	As % of Earning Assets
1. Interest Income on Loans	483.7	4,014.6	5.84	3,517.5	5.12	3,093.6	4.81	2,953.0	5.25			
2. Other Interest Income	52.2	433.6	0.61	583.5	0.85	693.0	1.08	307.0	0.55			
3. Dividend Income	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-			
4. Gross Interest and Dividend Income	535.9	4,448.2	6.24	4,101.0	5.97	3,786.6	5.89	3,260.0	5.80			
5. Interest Expense on Customer Deposits	99.9	828.8	1.16	787.1	1.15	650.6	1.01	774.2	1.38			
6. Other Interest Expense	75.3	625.2	0.88	614.8	0.90	607.7	1.04	200.8	0.36			
7. Total Interest Expense	175.2	1,454.0	2.04	1,401.9	2.04	1,318.3	2.05	975.0	1.73			
8. Net Interest Income	360.7	2,994.2	4.20	2,699.1	3.93	2,468.3	3.84	2,285.0	4.07			
9. Net Gains (Losses) on Trading and Derivatives	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-			
10. Net Gains (Losses) on Other Securities	4.5	37.4	0.05	24.0	0.03	21.5	0.03	31.4	0.06			
11. Net Gains (Losses) on Assets at FV through Income Statement	-5.0	-41.3	-0.06	-32.2	-0.05	24.1	0.04	-23.0	-0.04			
12. Net Insurance Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-			
13. Net Fees and Commissions	96.0	797.1	1.12	777.3	1.13	702.1	1.09	448.2	0.79			
14. Other Operating Income	0.2	1.5	0.00	1.8	0.00	0.9	0.00	293.6	0.52			
15. Total Non-Interest Operating Income	95.7	794.7	1.12	770.9	1.12	748.6	1.16	748.2	1.33			
16. Personnel Expenses	104.5	867.0	1.22	777.7	1.13	731.3	1.14	678.0	1.21			
17. Other Operating Expenses	80.7	670.0	0.94	701.5	1.02	678.2	1.06	618.8	1.10			
18. Total Non-Interest Expenses	185.2	1,537.0	2.16	1,479.2	2.15	1,409.5	2.19	1,296.8	2.31			
19. Equity-accounted Profit/ Loss - Operating	7.2	59.4	0.08	58.3	0.08	34.5	0.05	43.2	0.08			
20. Pre-Impairment Operating Profit	278.5	2,311.3	3.24	2,049.1	2.98	1,841.9	2.87	1,779.6	3.17			
21. Loan Impairment Charge	64.4	534.4	0.75	487.3	0.68	651.4	1.01	270.2	0.48			
22. Securities and Other Credit Impairment Charges	-5.4	-44.7	-0.06	-8.3	-0.01	-8.1	-0.01	61.0	0.11			
23. Operating Profit	219.5	1,821.6	2.56	1,590.1	2.31	1,196.6	1.86	1,448.4	2.58			
24. Equity-accounted Profit/ Loss - Non-operating	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-			
25. Non-recurring Income	n.a.	n.a.	-	143.1	0.21	298.7	0.46	0.0	0.00			
26. Non-recurring Expense	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	320.9	0.50	0.0	0.00			
27. Change in Fair Value of Own Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-			
28. Other Non-operating Income and Expenses	0.2	1.6	0.00	0.2	0.00	n.a.	-	0.0	0.00			
29. Pre-tax Profit	219.7	1,823.2	2.56	1,733.4	2.52	1,172.4	1.82	1,448.4	2.58			
30. Tax expense	83.0	688.7	0.97	616.9	0.90	390.5	0.61	525.0	0.93			
31. Profit/Loss from Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-			
32. Net Income	136.7	1,134.5	1.59	1,116.5	1.63	781.9	1.22	923.4	1.64			
33. Change in Value of AFS Investments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-31.7	-0.06			
34. Revaluation of Fixed Assets	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-			
35. Currency Translation Differences	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-			
36. Remaining OCI Gains/(losses)	-1.3	-10.9	-0.02	-18.4	-0.03	8.6	0.01	n.a.	-			
37. Fitch Comprehensive Income	135.4	1,123.6	1.58	1,098.1	1.60	790.5	1.23	891.7	1.59			
38. Memo: Profit Allocation to Non-controlling Interests	1.6	13.5	0.02	48.6	0.07	36.1	0.06	n.a.	-			
39. Memo: Net Income after Allocation to Non-controlling Interests	135.1	1,121.0	1.57	1,087.9	1.55	745.8	1.16	923.4	1.64			
40. Memo: Common Dividends Relating to the Period	43.4	360.4	0.51	341.8	0.50	n.a.	-	294.1	0.52			
41. Memo: Preferred Dividends Relating to the Period	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-			

Exchange rate

USD1 = MAD8.30000

USD1 = MAD8.48200

USD1 = MAD7.86010

USD1 = MAD8.06820



Societe Generale Marocaine de Banques
Balance Sheet

	31 Dec 2011			31 Dec 2010		31 Dec 2009		31 Dec 2008	
	Year End USDm	Year End MADm	As % of Assets	Year End MADm	As % of Assets	Year End MADm	As % of Assets	Year End MADm	As % of Assets
Assets									
A. Loans									
1. Residential Mortgage Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Other Mortgage Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Other Consumer/ Retail Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Corporate & Commercial Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Other Loans	8,059.8	66,896.7	83.40	62,291.3	84.14	55,833.7	79.18	47,943.0	74.26
6. Less: Reserves for Impaired Loans/ NPLs	429.8	3,567.5	4.45	3,501.2	4.73	3,128.4	4.44	2,760.4	4.28
7. Net Loans	7,630.0	63,329.2	78.96	58,790.1	79.41	52,705.3	74.75	45,182.6	69.98
8. Gross Loans	8,059.8	66,896.7	83.40	62,291.3	84.14	55,833.7	79.18	47,943.0	74.26
9. Memo: Impaired Loans included above	588.3	4,882.8	6.09	3,977.8	5.37	4,064.6	5.76	3,620.4	5.61
10. Memo: Loans at Fair Value included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
B. Other Earning Assets									
1. Loans and Advances to Banks	412.6	3,423.9	4.27	5,951.2	8.04	7,563.3	10.73	8,489.3	13.15
2. Reverse Repos and Cash Collateral	12.4	103.2	0.13	139.8	0.19	0.0	0.00	n.a.	-
3. Trading Securities and at FV through Income	3.7	30.6	0.04	16.5	0.02	16.3	0.02	30.8	0.05
4. Derivatives	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
5. Available for Sale Securities	478.5	3,971.2	4.95	3,442.0	4.65	3,661.0	5.19	2,192.4	3.40
6. Held to Maturity Securities	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
7. At-equity Investments in Associates	45.0	373.5	0.47	350.4	0.47	326.8	0.46	314.5	0.49
8. Other Securities	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
9. Total Securities	539.6	4,478.5	5.58	3,948.7	5.33	4,004.1	5.68	2,537.7	3.93
10. Memo: Government Securities included Above	314.5	2,610.1	3.25	1,575.0	2.13	1,738.6	2.47	1,317.7	2.04
11. Memo: Total Securities Pledged	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Investments in Property	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
13. Insurance Assets	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
14. Other Earning Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
15. Total Earning Assets	8,582.1	71,231.6	88.81	68,690.0	92.78	64,272.7	91.15	56,209.6	87.06
C. Non-Earning Assets									
1. Cash and Due From Banks	641.6	5,324.9	6.64	1,953.4	2.64	3,025.2	4.29	5,258.8	8.15
2. Memo: Mandatory Reserves included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Foreclosed Real Estate	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Fixed Assets	191.9	1,593.1	1.99	1,592.1	2.15	1,576.8	2.24	1,567.2	2.43
5. Goodwill	7.4	61.2	0.08	61.2	0.08	61.2	0.08	61.2	0.09
6. Other Intangibles	26.9	223.2	0.28	211.0	0.29	195.1	0.28	172.7	0.27
7. Current Tax Assets	87.3	724.5	0.90	536.1	0.72	548.8	0.78	660.7	1.02
8. Deferred Tax Assets	67.8	562.8	0.70	471.0	0.64	373.6	0.53	237.3	0.37
9. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Other Assets	58.7	486.9	0.61	516.7	0.70	459.1	0.65	395.0	0.61
11. Total Assets	9,663.6	80,208.2	100.00	74,031.5	100.00	70,512.5	100.00	64,562.5	100.00
Liabilities and Equity									
D. Interest-Bearing Liabilities									
1. Customer Deposits - Current	3,659.6	30,374.7	37.87	28,184.1	38.07	27,694.3	39.28	26,664.5	41.30
2. Customer Deposits - Savings	812.3	6,742.0	8.41	6,040.7	8.18	5,549.5	7.87	4,980.5	7.71
3. Customer Deposits - Term	1,648.6	13,683.6	17.06	15,390.2	20.79	12,957.0	18.38	12,155.2	18.83
4. Total Customer Deposits	6,120.5	50,800.3	63.34	49,615.0	67.02	46,200.8	65.52	43,800.2	67.84
5. Deposits from Banks	596.2	4,948.4	6.17	2,034.7	2.75	4,267.9	6.05	3,799.3	5.88
6. Repos and Cash Collateral	0.0	0.0	0.00	532.9	0.72	712.6	1.01	n.a.	-
7. Other Deposits and Short-term Borrowings	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-
8. Total Deposits, Money Market and Short-term Funding	6,716.7	55,748.7	69.50	52,182.6	70.49	51,181.3	72.58	47,599.5	73.73
9. Senior Debt Maturing after 1 Year	1,355.0	11,246.1	14.02	9,503.9	12.96	7,987.6	11.33	n.a.	-
10. Subordinated Borrowing	250.3	2,077.1	2.59	2,078.2	2.81	606.8	0.86	606.8	0.94
11. Other Funding	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	1,601.2	2.27	7,987.6	12.37
12. Total Long Term Funding	1,605.2	13,323.2	16.61	11,672.1	15.77	10,195.6	14.46	8,594.4	13.31
13. Derivatives	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
14. Trading Liabilities	7.1	58.8	0.07	23.6	0.03	0.0	0.00	44.3	0.07
15. Total Liabilities	8,329.0	69,130.7	86.19	63,878.3	86.29	61,376.9	87.04	56,238.2	87.11
E. Non-Interest Bearing Liabilities									
1. Fair Value Portion of Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Credit impairment reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Reserves for Pensions and Other	23.1	191.7	0.24	248.9	0.34	275.6	0.39	92.5	0.14
4. Current Tax Liabilities	136.2	1,130.7	1.41	958.9	1.29	706.0	1.00	630.8	0.98
5. Deferred Tax Liabilities	56.9	472.4	0.59	413.9	0.56	380.6	0.54	328.9	0.51
6. Other Deferred Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Insurance Liabilities	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
9. Other Liabilities	143.5	1,190.7	1.48	1,021.7	1.38	1,224.2	1.74	1,197.7	1.86
10. Total Liabilities	8,688.7	72,116.2	89.91	66,519.7	89.85	63,963.3	90.71	58,486.1	90.59
F. Hybrid Capital									
1. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
G. Equity									
1. Common Equity	947.6	7,864.7	9.81	7,078.6	9.56	6,180.1	8.76	5,727.9	8.87
2. Non-controlling Interest	16.7	138.2	0.17	343.0	0.46	258.7	0.37	249.5	0.39
3. Securities Revaluation Reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Foreign Exchange Revaluation Reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Fixed Asset Revaluations and Other Accumulated OCI	10.7	89.1	0.11	90.2	0.12	110.4	0.16	99.0	0.15
6. Total Equity	974.9	8,092.0	10.09	7,511.8	10.15	6,549.2	9.29	6,076.4	9.41
7. Total Liabilities and Equity	9,663.6	80,208.2	100.00	74,031.5	100.00	70,512.5	100.00	64,562.5	100.00
8. Memo: Fitch Core Capital	907.9	7,535.2	9.39	7,099.3	9.59	6,292.9	8.92	5,842.5	9.05
9. Memo: Fitch Eligible Capital	907.9	7,535.2	9.39	7,099.3	9.59	6,292.9	8.92	5,842.5	9.05

Exchange rate

USD1 = MAD8.30000

USD1 = MAD8.48200

USD1 = MAD7.86010

USD1 = MAD8.09820



Banks

Societe Generale Marocaine de Banques
Summary Analytics

	31 Dec 2011	31 Dec 2010	31 Dec 2009	31 Dec 2008
	Year End	Year End	Year End	Year End
A. Interest Ratios				
1. Interest Income on Loans/ Average Gross Loans	6.22	5.97	5.96	6.92
2. Interest Expense on Customer Deposits/ Average Customer Deposits	1.65	1.65	1.45	1.88
3. Interest Income/ Average Earning Assets	6.36	6.18	6.29	6.44
4. Interest Expense/ Average Interest-bearing Liabilities	2.19	2.22	2.24	1.93
5. Net Interest Income/ Average Earning Assets	4.28	4.06	4.10	4.51
6. Net Int. Inc Less Loan Impairment Charges/ Av. Earning Assets	3.52	3.36	3.02	3.98
7. Net Interest Inc Less Preferred Stock Dividend/ Average Earning Assets	4.28	4.06	4.10	4.51
B. Other Operating Profitability Ratios				
1. Non-Interest Income/ Gross Revenues	20.97	22.22	23.27	24.67
2. Non-Interest Expense/ Gross Revenues	40.57	42.63	43.82	42.75
3. Non-Interest Expense/ Average Assets	1.99	2.04	2.09	2.23
4. Pre-impairment Op. Profit/ Average Equity	29.62	29.61	29.18	33.63
5. Pre-impairment Op. Profit/ Average Total Assets	3.00	2.82	2.73	3.05
6. Loans and securities impairment charges/ Pre-impairment Op. Profit	21.19	22.40	35.03	18.61
7. Operating Profit/ Average Equity	23.35	22.98	18.96	27.37
8. Operating Profit/ Average Total Assets	2.36	2.19	1.77	2.49
9. Taxes/ Pre-tax Profit	37.77	35.59	33.31	36.25
10. Pre-impairment Operating Profit / Risk Weighted Assets	3.27	2.94	2.90	3.05
11. Operating Profit / Risk Weighted Assets	2.57	2.28	1.88	2.48
C. Other Profitability Ratios				
1. Net Income/ Average Total Equity	14.54	16.13	12.39	17.45
2. Net Income/ Average Total Assets	1.47	1.54	1.16	1.58
3. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Equity	14.40	15.87	12.52	16.85
4. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Assets	1.46	1.51	1.17	1.53
5. Net Income/ Av. Total Assets plus Av. Managed Securitized Assets	1.47	n.a.	n.a.	n.a.
6. Net Income/ Risk Weighted Assets	1.60	1.60	1.23	1.58
7. Fitch Comprehensive Income/ Risk Weighted Assets	1.59	1.58	1.24	1.53
D. Capitalization				
1. Fitch Core Capital/Weighted Risks	10.64	10.19	9.90	10.02
2. Fitch Eligible Capital/ Weighted Risks	10.64	10.19	9.90	10.02
3. Tangible Common Equity/ Tangible Assets	9.77	9.82	8.96	9.08
4. Tier 1 Regulatory Capital Ratio	9.75	9.53	9.09	9.31
5. Total Regulatory Capital Ratio	12.42	12.65	12.30	10.59
6. Core Tier 1 Regulatory Capital Ratio	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
7. Equity/ Total Assets	10.09	10.15	9.29	9.41
8. Cash Dividends Paid & Declared/ Net Income	31.77	30.61	0.00	31.85
9. Cash Dividend Paid & Declared/ Fitch Comprehensive Income	32.08	31.13	0.00	32.98
10. Cash Dividends & Share Repurchase/Net Income	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
11. Net Income - Cash Dividends/ Total Equity	9.57	10.31	11.94	10.36
E. Loan Quality				
1. Growth of Total Assets	8.34	4.99	9.22	24.20
2. Growth of Gross Loans	7.42	11.54	16.46	28.35
3. Impaired Loans(NPLs)/ Gross Loans	7.30	6.39	7.28	7.55
4. Reserves for Impaired Loans/ Gross Loans	5.33	5.62	5.60	5.76
5. Reserves for Impaired Loans/ Impaired Loans	73.06	88.02	76.97	76.25
6. Impaired Loans less Reserves for Imp Loans/ Equity	16.25	6.34	14.29	14.15
7. Loan Impairment Charges/ Average Gross Loans	0.83	0.79	1.26	0.63
8. Net Charge-offs/ Average Gross Loans	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
9. Impaired Loans + Foreclosed Assets/ Gross Loans + Foreclosed Assets	7.30	6.39	7.28	7.55
F. Funding				
1. Loans/ Customer Deposits	134.38	129.86	120.85	109.46
2. Interbank Assets/ Interbank Liabilities	67.11	386.96	177.21	223.44
3. Customer Deposits/ Total Funding excl Derivatives	73.48	77.67	75.27	77.88



Banks

Société Générale Marocaine de Banques
Reference Data

	31 Dec 2011			31 Dec 2010			31 Dec 2009			31 Dec 2008		
	Year End USDm	Year End MADm	As % of Assets	Year End MADm	As % of Assets	Year End MADm	As % of Assets	Year End MADm	As % of Assets	Year End MADm	As % of Assets	Year End MADm
A. Off-Balance Sheet Items												
1. Managed Securitised Assets Reported Off-Balance Sheet	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
2. Other off-balance sheet exposure to securitizations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
3. Guarantees	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	8,444.8	13.08	-
4. Acceptances and documentary credits reported off-balance sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
5. Committed Credit Lines	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	2,525.1	3.91	-
6. Other Contingent Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
7. Total Business Volume	9,663.6	80,208.2	100.00	74,031.5	100.00	70,512.5	100.00	70,512.5	100.00	75,532.4	116.99	-
8. Memo: Total Weighted Risks	8,528.7	70,788.1	88.26	69,639.4	94.07	63,559.8	90.14	58,287.3	90.28	58,287.3	90.28	-
9. Fitch Adjustments to Weighted Risks	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
10. Fitch Adjusted Weighted Risks	8,528.7	70,788.1	88.26	69,639.4	94.07	63,559.8	90.14	58,287.3	90.28	58,287.3	90.28	-
B. Average Balance Sheet												
Average Loans	7,782.4	64,504.0	80.53	58,945.7	79.62	51,888.4	73.69	42,648.9	66.06	42,648.9	66.06	-
Average Earning Assets	8,429.0	69,980.8	87.22	66,412.5	89.71	60,241.2	85.43	50,622.7	78.41	50,622.7	78.41	-
Average Assets	9,291.6	77,119.9	96.15	72,663.4	98.15	67,537.5	95.78	58,272.9	90.26	58,272.9	90.26	-
Average Managed Securitised Assets (OBS)	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Average Interest-Bearing Liabilities	8,012.6	66,504.5	82.81	63,083.1	85.21	56,807.6	83.40	50,534.9	78.27	50,534.9	78.27	-
Average Common equity	800.2	7,471.7	9.32	6,503.6	8.78	5,654.0	8.44	4,937.1	7.65	4,937.1	7.65	-
Average Equity	940.0	7,801.9	9.73	6,820.2	9.35	6,312.8	9.35	5,291.6	8.20	5,291.6	8.20	-
Average Customer Deposits	6,049.1	50,207.7	62.80	47,707.9	64.44	45,000.5	63.82	41,117.5	63.68	41,117.5	63.68	-
C. Maturities												
Asset Maturities:												
Loans & Advances < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Loans & Advances 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Loans & Advances 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Loans & Advances > 5 years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Debt Securities < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Debt Securities 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Debt Securities 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Debt Securities > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Interbank < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Interbank 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Interbank 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Interbank > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Liability Maturities:												
Retail Deposits < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Retail Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Retail Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Retail Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Other Deposits < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Other Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Other Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Other Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Interbank < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Interbank 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Interbank 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Interbank > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Senior Debt Maturing < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Senior Debt Maturing 3-12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Senior Debt Maturing 1-5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Senior Debt Maturing > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Total Senior Debt on Balance Sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Fair Value Portion of Senior Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Covered Bonds	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Subordinated Debt Maturing < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Subordinated Debt Maturing 3-12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Subordinated Debt Maturing 1-5 Year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Subordinated Debt Maturing > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
Total Subordinated Debt on Balance Sheet	250.3	2,077.1	2.59	2,078.2	2.81	608.6	0.86	608.6	0.94	608.6	0.94	-
Fair Value Portion of Subordinated Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
D. Equity Reconciliation												
1. Equity	974.9	8,082.0	10.09	7,511.8	10.15	6,540.2	9.29	6,076.4	9.41	6,076.4	9.41	-
2. Add: Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	-
3. Add: Other Adjustments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
4. Published Equity	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	-
E. Fitch Eligible Capital Reconciliation												
1. Total Equity as reported (including non-controlling interests)	974.9	8,082.0	10.09	7,511.8	10.15	6,540.2	9.29	6,076.4	9.41	6,076.4	9.41	-
2. Fair value effect incl in own debt/borrowings at fv on the B/S- CC only	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	-
3. Non-loss-absorbing non-controlling interests	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	-
4. Goodwill	7.4	61.2	0.08	61.2	0.08	61.2	0.09	61.2	0.09	61.2	0.09	-
5. Other intangibles	28.9	223.2	0.28	211.0	0.29	195.1	0.28	172.7	0.27	172.7	0.27	-
6. Deferred tax assets deduction	10.9	90.4	0.11	57.1	0.08	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	-
7. Net asset value of insurance subsidiaries	21.9	182.0	0.23	83.2	0.11	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	-
8. First loss tranches of off-balance sheet securitizations	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	-
9. Fitch Core Capital	907.9	7,535.2	9.39	7,099.3	9.59	6,292.9	8.92	5,842.5	9.05	5,842.5	9.05	-
10. Eligible weighted Hybrid capital	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	-
11. Government held Hybrid Capital	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	-
12. Fitch Eligible Capital	907.9	7,535.2	9.39	7,099.3	9.59	6,292.9	8.92	5,842.5	9.05	5,842.5	9.05	-
13. Eligible Hybrid Capital Limit	389.1	3,229.4	4.03	3,042.5	4.11	2,698.9	3.82	2,503.9	3.88	2,503.9	3.88	-

Exchange Rate

USD1 = MAD8.30000

USD1 = MAD8.48200

USD1 = MAD7.86010

USD1 = MAD8.09820

FitchRatings

Banks

The ratings above were solicited by, or on behalf of, the issuer, and therefore, Fitch has been compensated for the provision of the ratings.

ALL FITCH CREDIT RATINGS ARE SUBJECT TO CERTAIN LIMITATIONS AND DISCLAIMERS. PLEASE READ THESE LIMITATIONS AND DISCLAIMERS BY FOLLOWING THIS LINK: [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). IN ADDITION, RATING DEFINITIONS AND THE TERMS OF USE OF SUCH RATINGS ARE AVAILABLE ON THE AGENCY'S PUBLIC WEB SITE AT WWW.FITCHRATINGS.COM. PUBLISHED RATINGS, CRITERIA, AND METHODOLOGIES ARE AVAILABLE FROM THIS SITE AT ALL TIMES. FITCH'S CODE OF CONDUCT, CONFIDENTIALITY, CONFLICTS OF INTEREST, AFFILIATE FIREWALL, COMPLIANCE, AND OTHER RELEVANT POLICIES AND PROCEDURES ARE ALSO AVAILABLE FROM THE CODE OF CONDUCT SECTION OF THIS SITE.

Copyright © 2012 by Fitch, Inc., Fitch Ratings Ltd. and its subsidiaries. One State Street Plaza, NY, NY 10004. Telephone: 1-800-753-4824, (212) 908-0500. Fax: (212) 480-4435. Reproduction or retransmission in whole or in part is prohibited except by permission. All rights reserved. In issuing and maintaining its ratings, Fitch relies on factual information it receives from issuers and underwriters and from other sources Fitch believes to be credible. Fitch conducts a reasonable investigation of the factual information relied upon by it in accordance with its ratings methodology, and obtains reasonable verification of that information from independent sources, to the extent such sources are available for a given security or in a given jurisdiction. The manner of Fitch's factual investigation and the scope of the third-party verification it obtains will vary depending on the nature of the rated security and its issuer, the requirements and practices in the jurisdiction in which the rated security is offered and sold and/or the issuer is located, the availability and nature of relevant public information, access to the management of the issuer and its advisers, the availability of pre-existing third-party verifications such as audit reports, agreed-upon procedures letters, appraisals, actuarial reports, engineering reports, legal opinions and other reports provided by third parties, the availability of independent and competent third-party verification sources with respect to the particular security or in the particular jurisdiction of the issuer, and a variety of other factors. Users of Fitch's ratings should understand that neither an enhanced factual investigation nor any third-party verification can ensure that all of the information Fitch relies on in connection with a rating will be accurate and complete. Ultimately, the issuer and its advisers are responsible for the accuracy of the information they provide to Fitch and to the market in offering documents and other reports. In issuing its ratings Fitch must rely on the work of experts, including independent auditors with respect to financial statements and attorneys with respect to legal and tax matters. Further, ratings are inherently forward-looking and embody assumptions and predictions about future events that by their nature cannot be verified as facts. As a result, despite any verification of current facts, ratings can be affected by future events or conditions that were not anticipated at the time a rating was issued or affirmed.

The information in this report is provided "as is" without any representation or warranty of any kind. A Fitch rating is an opinion as to the creditworthiness of a security. This opinion is based on established criteria and methodologies that Fitch is continuously evaluating and updating. Therefore, ratings are the collective work product of Fitch and no individual, or group of individuals, is solely responsible for a rating. The rating does not address the risk of loss due to risks other than credit risk, unless such risk is specifically mentioned. Fitch is not engaged in the offer or sale of any security. All Fitch reports have shared authorship. Individuals identified in a Fitch report were involved in, but are not solely responsible for, the opinions stated therein. The individuals are named for contact purposes only. A report providing a Fitch rating is neither a prospectus nor a substitute for the information assembled, verified and presented to investors by the issuer and its agents in connection with the sale of the securities. Ratings may be changed or withdrawn at anytime for any reason in the sole discretion of Fitch. Fitch does not provide investment advice of any sort. Ratings are not a recommendation to buy, sell, or hold any security. Ratings do not comment on the adequacy of market price, the suitability of any security for a particular investor, or the tax-exempt nature or taxability of payments made in respect to any security. Fitch receives fees from issuers, insurers, guarantors, other obligors, and underwriters for rating securities. Such fees generally vary from US\$1,000 to US\$750,000 (or the applicable currency equivalent) per issue. In certain cases, Fitch will rate all or a number of issues issued by a particular issuer, or insured or guaranteed by a particular insurer or guarantor, for a single annual fee. Such fees are expected to vary from US\$10,000 to US\$1,500,000 (or the applicable currency equivalent). The assignment, publication, or dissemination of a rating by Fitch shall not constitute a consent by Fitch to use its name as an expert in connection with any registration statement filed under the United States securities laws, the Financial Services and Markets Act of 2000 of the United Kingdom, or the securities laws of any particular jurisdiction. Due to the relative efficiency of electronic publishing and distribution, Fitch research may be available to electronic subscribers up to three days earlier than to print subscribers.



Annexe 3 : Modèle de bulletin de souscription

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE**EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNÉES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES S.A**
Destinataire : [] **Date :** []
IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Dénomination ou Raison sociale : Nom du teneur de compte :

N° de compte : Dépositaire :

Téléphone : Fax :

Code d'identité¹ : Qualité souscripteur² :

Nationalité du souscripteur : Nom et Prénom signataire :

Siège social : Fonction :

Adresse (si différente du siège social) : Mode de paiement :

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

	Tranche A Cotée	Tranche B Non Cotée
Plafond	500 000 000 MAD	
Nombre	5.000 obligations subordonnées	
Valeur Nominale	100 000 MAD	
Taux	Taux fixe. 5,98% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe primaire des BDT 10 ans telle que arrêtée lors de la séance d'adjudication du 30 octobre 2012, soit 4,88%, augmenté d'une prime de risque.	
Prime de Risque	110 pbs	
Maturité	10 ans	
Négociabilité des titres	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors Bourse)
Remboursement	In fine	
Période de souscription	Du 10/12/2012 au 12/12/2012 inclus	
Méthode d'allocation	Au prorata	

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Nombre de titres demandé	Tranche A	Tranche B
Montant global en dirhams		

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission d'obligations subordonnées Société Générale Marocaine de Banques à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous avons pris connaissance que, si les souscriptions dépassent le montant de l'émission, nous serons servis proportionnellement à notre demande.

Nous autorisons par la présente notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations Société Générale Marocaine de Banques qui nous seront attribuées.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations Société Générale Marocaine de Banques pour chaque tranche.

Nous déclarons avoir pris connaissance que la commission d'admission à la Bourse de Casablanca s'élève à 0,05 % du montant des souscriptions plafonnée à 10 000 DH HT. La TVA appliquée est de 10%. Aucune autre commission ne sera facturée au souscripteur.

Nous déclarons avoir pris connaissance que conformément à la circulaire 07/G/2010 de Bank al Maghrib :

- Le remboursement anticipé ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'établissement emprunteur et après accord de Bank al Maghrib ;
- Le remboursement anticipé ne doit pas donner lieu au versement par l'emprunteur d'une indemnité compensatrice ;
- Le remboursement du capital et des intérêts est, en cas de mise en liquidation de l'établissement emprunteur, subordonné au remboursement de toutes les autres dettes.

Cachet et signature du souscripteur

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Une note d'information visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la bourse de Casablanca »

1 Code d'identité : Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM

2 Qualité du souscripteur : A) OPCVM B) Compagnies financières C) Etablissements de crédit, D) Entreprises d'assurance et de réassurance
E) Caisse de Dépôt et de Gestion F) Organismes de retraite et de pension